■ la météo

Dégagement graduel. Venteux. Maximum environ 30. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | Vol. LXV - No 49 | Montréal, vendredi 1er mars 1974 | 15 CENTS (Côte-Nord, Bas-du-Fleuve et Gaspésie : 20 CENTS)

Un cahier bleu de $22 milliards

Ottawa hausse ses dépenses de 12.2%

OTTAWA — (par Claude Lemelin) — Le président du Conseil du Trésor, M. Charles Drury, a présenté hier aux Communes le lourd cahier bleu du budget général des déboursés fédéraux, qui prévoit pour l'année financière 1974-75 des dépenses de plus de $22 milliards et des prêts et placements de près de $1.3 milliard. Ces chiffres représentent une augmentation des dépenses de l'ordre de 12.2 pour cent et une augmentation des prêts et placement de 40 pour cent comparativement aux prévisions présentement disponibles pour l'année 1973-74. (Un dernier budget supplémentaire pour l'année en cours doit cependant être déposé prochainement.)

Encore faut-il ajouter à ces $22 milliards de dépenses budgétaires le coût estimatif des régimes de sécurité de la vieillesse et du revenu garanti aux personnes âgées pour avoir une idée juste de l'ampleur des déboursés du secteur public fédéral pendant 1974-75, puisque ces deux programmes font l'objet d'une comptabilité et d'un mode de financement distincts du fonds consolidé de la trésorerie fédérale. Or, ces deux programmes coûteront $3.4 milliards pendant les douze mois qui suivront le 1er avril 1974, ce qui représente une augmentation de 12.8 pour cent.

Somme toute, c'est tout près de $25.5 milliards qu'Ottawa compte dépenser en 1974-75; et même ce chiffre est provisoire, puisqu'il ne peut forcément tenir compte des deux budgets supplémentaires qui viendront s'ajouter au budget général, comme à chaque année: l'un à l'automne de 1974, l'autre au printemps de 1975.

Ces budgets supplémentaires s'imposeront non pas seulement pour faire face à des déboursés imprévus, mais aussi pour donner quelque substance aux nouvelles priorités d'intervention proposées par le gouvernement Trudeau dans son discours du trône de mercredi. Car paradoxalement, le budget général présenté hier par M. Drury reflète surtout les priorités définies dans le discours du trône de janvier 1973. Ainsi, les fonds consacrés aux services de santé et de bien-être social passent de $5.6 à $6.9 milliards, soit une augmentation de 23.4 pour cent, presque le double de l'ensemble des postes budgétaires et la deuxième plus élevée (après les "frais généraux internes", qui se ressentent de l'inflation des loyers que paie le gouvernement central et d'un nouveau poste de $50 millions pour le programme de bilinguisme du Conseil du trésor).

Or, le discours du trône de l'an dernier mettait précisément l'accent sur la politique sociale; et le ministre responsable, M. Marc Lalonde, a passé le plus clair de la dernière session à faire adopter des projets de loi réformant les allocations familiales et autorisant le relèvement et l'indexation au coût de la vie de la plupart des autres prestations fédérales. Résultat: $818 millions de plus cette année pour les allocations familiales, $70 millions de plus pour le régime d'assistance publique, $53 millions pour les prestations aux anciens combattants, $39 millions pour

Voir page 6 : Le cahier bleu

De nouvelles élections à brève échéance en Grande-Bretagne

Le Labour l'emporte mais n'aurait pas la majorité absolue

LONDRES (d'après AFP, Reuter et CP) — Démentant pratiquement tous les pronostics et tous les sondages, les Britanniques semblent avoir décidé de ramener M. Harold Wilson au 10, Downing Street et les travaillistes au pouvoir.

Toutefois, si M. Heath et les conservateurs sont battus, il manquerait au Labour les quelques voix pour s'assurer l'absolue majorité aux Communes. Ainsi, à 4 heures 30 du matin, heure de Londres, alors que les deux-tiers des résultats étaient connus, les sièges se répartissaient comme suit:

— conservateurs: 174 sièges;
— travaillistes: 253 sièges;
— libéraux: 5 sièges;
— divers: 5 (dont 2 nationalistes écossais et 2 nationalistes gallois).

Il restait encore 198 sièges à pourvoir sur un total de 635 aux Communes. En termes de pourcentage, et là encore les sondages sont démentis, les chiffres sont les suivants:

— conservateurs: 37.7%
— travaillistes: 41.2%
— libéraux: 18.4%
— divers: 2.7%

La participation a été de l'ordre de 79% alors qu'elle avait été de 72% aux élections précédentes. Le chiffre d'hier représenterait la plus forte participation depuis la guerre.

L'ordinateur de la BBC a formulé les prévisions suivantes, à 4 heures 30 du matin:

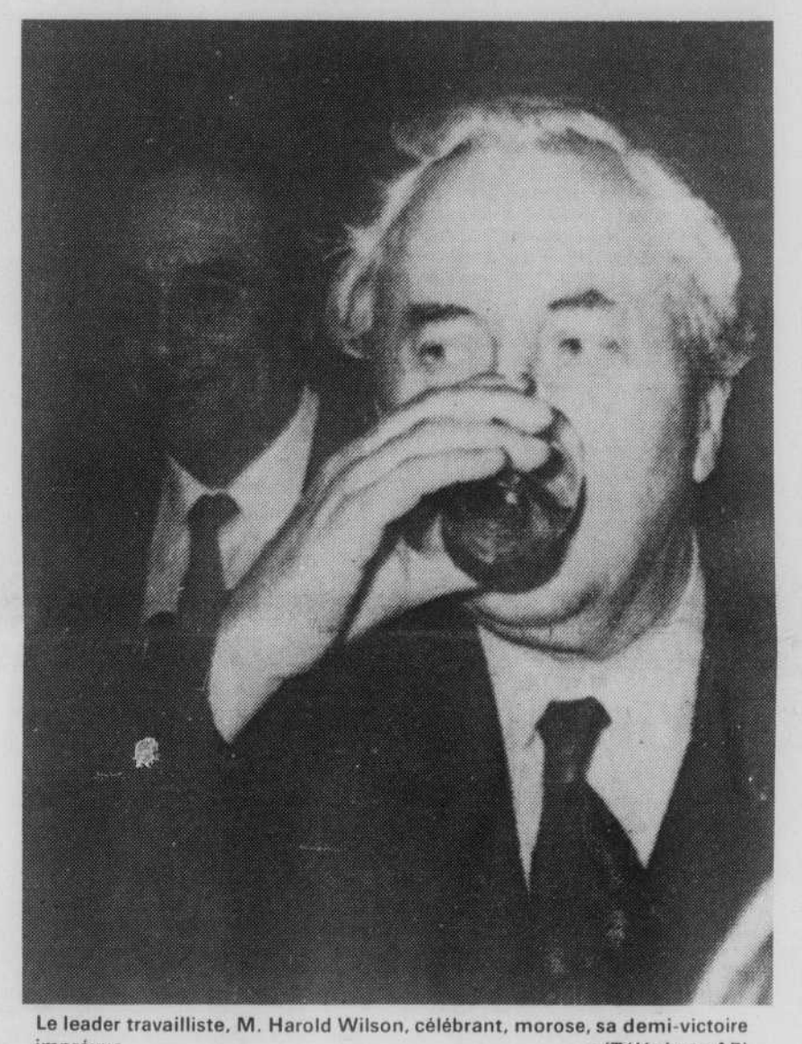
— travaillistes: 308 sièges;
— conservateurs: 297;
— libéraux: 14.

Il manquerait donc 10 sièges au Labour pour obtenir la majorité absolue.

Mais si M. Harold Wilson paraît devoir revenir au pouvoir, qu'il avait quitté il y a trois ans et huit mois, ce ne sera peut-être que pour proclamer très rapidement de nouvelles élections. En effet, dans la nuit même, M. Ron Hayward, secrétaire général du Labour, a catégoriquement confirmé le rejet de toute idée de coalition "avec quelque parti que ce soit", décision que M. Wilson n'avait cessé d'annoncer depuis le congrès travailliste en octobre dernier.

Les leaders des trois principaux partis ont été réélus, ainsi que M. Anthony

Voir page 6 : Le Labour



Le leader travailliste, M. Harold Wilson, célébrant, morose, sa demi-victoire imprévue. (Téléphoto AP)

Le Dr St-Germain est reconnu coupable de négligence criminelle

par Guy Deshaies

Pour la première fois dans nos annales judiciaires, un médecin, le Dr Jacques Saint-Germain, a été déclaré coupable d'avoir causé la mort d'une personne en omettant de lui prodiguer les premiers soins.

C'est M. Redmond Roche, juge aux sessions de la paix, qui a reconnu le Dr Saint-Germain coupable d'avoir causé la mort de Paul-Emile Demers, le 2 novembre 1972, en refusant de lui porter secours à la clinique d'urgence de l'hôpital Fleury.

Aux termes de l'article 203 du code pénal, quiconque cause la mort d'une autre personne par négligence criminelle est passible de l'emprisonnement à vie.

L'accusation portée contre le Dr Saint-Germain comportait le double volet de la négligence criminelle d'abord et ensuite de la négligence criminelle qui cause la mort d'un tiers.

Pour ce qui est de la négligence criminelle, la Couronne devait prouver que l'accusé avait "omis de faire quelque chose qu'il était de son devoir d'accomplir en montrant une insouciance déréglée et téméraire à l'égard de la vie et de la sécurité d'autrui".

Elle devait ensuite prouver que cette négligence criminelle avait été la cause du décès de la victime.

C'est sur ce dernier point que le juge Roche, s'appuyant sur une certaine jurisprudence, a donné une interprétation large de la cause de la mort en statuant que la négligence criminelle qui a simplement pour effet de hâter ou de précipiter le décès constitue en droit une cause de la mort.

Paul-Emile Demers est mort d'hémorragie provoquée par rupture de varices oesophagiennes. Les statistiques médicales démontreraient que 15 p.c. seulement des personnes ainsi en proie à de telles hémorragies du système digestif survivent.

En droit, selon l'interprétation retenue par le juge Roche, la cause accessoire, prochaine, indirecte ou prédisposante constitue une cause de la mort.

Voyons les faits. Le soir du 2 novembre 72, Paul-Emile Demers, qui souffre depuis quelques années d'ulcères d'estomac et qui est soigné par le Dr Jean Senécal, s'écroule dans son salon en présence de son fils et de son épouse.

Il se met à cracher du sang et sa femme appelle le Dr Senécal qui avait déjà demandé l'admission de son patient à l'hôpital Fleury.

Le Dr Senécal donne des instructions pour que Demers soit transporté à Fleury et il appelle l'infirmière préposée à la salle d'urgence pour avertir de l'arrivée prochaine de son patient.

Ce dernier arrive à l'hôpital Fleury en ambulance avec les deux ambulanciers, son fils, son épouse et son frère. Il git sur une civière dans le corridor de la salle d'urgence et il vomit le sang.

Voir page 6 : Le Dr St-Germain

■ la police recherche Jacques Rose — voir page 6

Le contrat est nul parce qu'écrit en anglais

A cause d'irrégularités dans le contrat de vente d'un camion, le juge François Chevalier de la Cour Supérieure vient de donner raison à un camionneur-artisan de Gatineau qui réclamait l'annulation d'un tel contrat signé le 7 juillet 1972. Le juge rejette toutefois la réclamation ($6,170) de Richard Lajoie pour récupérer les sommes déjà versées sur l'objet vendu, avant d'en faire la remise au vendeur.

La décision du juge Chevalier se fonde sur quelques articles de la Loi de protection du consommateur.

Le contrat est rédigé exclusivement en anglais; or, l'article 4 de la loi prévoit qu'un contrat doit être lisiblement rédigé en français "mais le consommateur peut exiger qu'il soit rédigé en anglais" — ce que Lajoie n'a jamais exigé.

La copie du contrat remise au camionneur-artisan, contrairement à l'article 5 de la loi, ne contenait pas toutes les mentions qui doivent apparaître sur le contrat, souligne le juge.

A l'encontre de l'article 7 de la loi, l'un des doubles du contrat, soit celui que l'on remit à Lajoie, n'était pas signé par la défenderesse.

Voir page 2 : Contrat nul

L'enquête sur le métro

M. Chartrand ne pourra pas enregistrer les témoignages

par François Barbeau

Ouverte hier sous le signe de la technicité et de la procédure, l'enquête sur l'incendie du 23 janvier dans le métro de Montréal a vite été menacée par un débrayage des sténographes officielles qui voulaient ainsi protester contre l'utilisation par le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, d'un magnétophone pour enregistrer les dépositions.

Les sténographes officielles, membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux, qui s'est désaffilié de la CSN en 1972, s'objectaient à ce que leur travail soit "doublé" par M. Chartrand au moment même où elles livrent une lutte contre l'enregistrement électronique des débats juridiques, qui menace leur sécurité d'emploi.

De son côté, M. Chartrand, fort de ses expériences antérieures devant les tribunaux, maintenait que les transcriptions de notes sténographiques étaient remises avec trop de retard aux intéressés, et à un coût exorbitant.

Devant le refus catégorique des sténos de travailler si M. Chartrand persistait dans son dessein, leur représentant syndical, encadré de jeunes et jolies sténographes déterminées à tenir tête à M. Chartrand, obtint du commissaire-enquêteur, M. Roger Lagarde, juge de la Cour des sessions de la paix, que M. Chartrand abandonne son projet, ce qu'il fit d'assez bonne grâce en apprenant que

Voir page 2 : Michel Chartrand

L'armée rebelle s'empare de toutes les villes d'Ethiopie, dont la capitale

ADDIS ABEBA (d'après l'AFP) — Les forces armées éthiopiennes ont pris le contrôle, sans tirer un seul coup de feu, des principales villes du pays, dont Addis Abeba, la capitale.

Seule est restée fidèle la garde impériale, qui constitue la première division et qui protège le palais impérial. Elle a toutefois diffusé hier après-midi un tract, dans lequel elle annonce qu'elle demeure fidèle à son rôle de protection de l'empereur Hailé Sélassié, tout en approuvant les forces armées dans leur action, qui a provoqué la démission du gouvernement Aklilu Habté Wold, remplacé hier par M. Endalkatchew Makonnen.

Ces hommes de la quatrième division armée se sont joints à la rébellion hier matin, en occupant sans effusion de sang les points stratégiques de la capitale, notamment l'aéroport d'Addis Abeba. Cette division a également affirmé qu'elle soutenait des unités qui occupent depuis mardi le nord de l'Ethiopie. Mercredi, la marine, les parachutistes et l'armée de l'air s'étaient joints à la rébellion en occupant la ville de Debre Zeit et Dire Dawa.

L'empereur Hailé Sélassié, qui a chargé son nouveau premier ministre M. Makonnen, de former un gouvernement le plus rapidement possible, a lancé, dans une allocution télévisée, un appel au calme et a exhorté l'armée à reprendre conscience de son devoir et à concentrer son effort sur la défense de la nation.

L'empereur, qui a de plus nommé le général Abye Abbeb, président du Sénat au poste de ministre de la Défense, a ajouté qu'il étudierait les doléances de la deuxième division qui réclamait un relèvement des soldes, soulignant qu'aucune représaille ne serait menée contre les mutins.

D'autre part, le gouvernement éthiopien a décidé d'imposer le couvre-feu à Addis Abeba à partir de ce soir, de 21 heures à 6 heures du matin; c'est ce qu'a annoncé au cours d'une allocution radio-diffusée le nouveau premier ministre, M. Makonnen.

Le chef du gouvernement a par ailleurs indiqué qu'il dirigerait jusqu'à nouvel ordre le ministère de l'Intérieur, et a lancé à ce titre un appel au calme. Il a précisé qu'il avait assigné à la police et à l'armée des zones distinctes, au sein desquelles elles devront maintenir l'ordre public.

M. Makonnen a en outre déclaré que des instructions avaient été données aux services de sécurité pour que les auteurs de toute rumeur "malicieuse" provoquant la panique, soient immédiate-

Voir page 6 : Ethiopie

Une stratégie industrielle commune

L'Ouest entend se débrouiller seul

SASKATOON (d'après CP) — Au terme d'une conférence de deux jours qui les réunissait à Saskatoon, les premiers ministres des quatre provinces de l'Ouest sont convenus de mettre au point une stratégie de développement industriel qui leur sera commune et les dispensera désormais de s'en remettre au gouvernement fédéral.

Les chefs de gouvernements des quatre provinces, exposant hier à la presse les conclusions de leur réunion, ont annoncé qu'ils s'efforceront d'éliminer toute concurrence entre elles quant au choix des emplacements industriels.

Les premiers ministres ont déclaré que le pouvoir central avait à leurs yeux négligé inmanquablement de respecter les promesses qu'il a faites de contribuer au développement industriel de l'Ouest. Ils consentiront encore à accepter l'aide fédérale, mais feront tout en leur pouvoir dorénavant pour stimuler l'entr'aide propre à profiter à l'ensemble de la région.

"Si par exemple il se révélait plus avantageux de construire en Alberta une entreprise industrielle, il serait insensé que la Colombie-Britannique se mette à solliciter la même société, a déclaré le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Dave Barrett. Nous souscrivons à l'idée de la croissance équilibrée, non pas la croissance pour la seule croissance."

De son côté, le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a déclaré qu'une stratégie de développement régional pour l'Ouest du Canada est concevable si chacune des régions tend à se spécialiser dans un secteur industriel qui lui soit propre.

Le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed, a souligné de son côté que la croissance de l'Ouest doit être en fonction des possibilités qu'offre chacune des régions, compte tenu des besoins particuliers et des caractéristiques géographiques.

"Je sais, a-t-il dit, que les Albertains souscriront à cette perspective."

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, a soutenu que cette nouvelle coopération interprovinciale "souligne encore davantage l'importance de transformer nos matières premières, ici même dans l'Ouest".

En vertu de l'entente intervenue, les ministres de l'Industrie de chacune des provinces se consulteront avant de rechercher pour leur région les avantages d'un investissement industriel. Mais l'ensemble de cette politique doit faire l'objet d'une étude plus approfondie au cours de la prochaine rencontre des quatre premiers ministres qui aura lieu en Colombie-Britannique, dans six ou huit mois. Mais il est confirmé que la nouvelle stratégie de développement industriel, fondée sur la coopération interprovinciale, sera mise en oeuvre dès à présent.

Cette conférence de Saskatoon avait été convoquée pour permettre aux participants de passer en revue les engagements fédéraux aux termes desquels les quatre provinces se verraient of-

Voir page 6 : L'Ouest

Ottawa ne prolongera pas le gel des prix du pétrole

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le premier ministre Trudeau a nié hier aux Communes que son gouvernement ait l'intention de prolonger la période de gel volontaire des prix pétroliers au Canada au-delà de l'échéance du 31 mars agréée lors de la conférence fédérale-provinciale de janvier sur l'énergie.

"Nous n'envisageons pas de maintenir le plafond présentement en vigueur après le 1er avril, a déclaré le premier ministre en réponse à une question du chef de l'opposition, M. Robert Stanfield. Néanmoins, les projets du gouvernement équivalent à une sorte de gel en longue période, puisque nous avons l'intention de maintenir les prix du brut au Canada à un niveau inférieur à celui des prix internationaux."

La question de M. Stanfield a été suscitée par une manchette du Globe and Mail qui, sur la foi de renseignements présu-

Voir page 2 : Le gel des prix



COLLOQUE INTERRÉGIONAL SUR LA POLITIQUE MUNICIPALE

MONTRÉAL:

Grandeur ou décadence ?

1er et 2 mars

École Jeanne-Mance, 4240, rue Bordeaux

Renseignements: 521-5606

ÉNERGIE

Macdonald rappelle à l'Alberta les limites de sa compétence

par Claude Lemelin

OTTAWA — Le ministre fédéral de l'Energie, M. Donald Macdonald, a affirmé hier que le gouvernement de l'Alberta n'a pas la compétence constitutionnelle requise pour imposer une distinction entre les usages industriels, individuels et autres du pétrole consommé au Canada et exiger des prix différents, selon l'usage qui en serait fait, pour le pétrole albertain vendu dans les autres provinces canadiennes.

"La compétence générale du Parlement fédéral sur les modalités de fonctionnement du marché commun canadien est claire et a été confirmée par la Cour suprême justement dans le domaine pétrolier à la suite de l'instauration de la ligne Borden, a précisé M. Macdonald. Si le gouvernement fédéral, il y a 13 ans, avait le pouvoir d'organiser le marché canadien pour favoriser la mise en marché du pétrole de l'Alberta, alors ce même gouvernement a sûrement aujourd'hui le pouvoir d'organiser la mise en marché de ce pétrole de manière qu'elle n'impose pas de préjudice économique aux autres régions qui participent au marché commun canadien."

"Le gouvernement Lougheed n'a pas de droit de veto en cette matière et nous entendons par conséquent prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger le marché canadien du pétrole contre toutes pratiques discriminatoires auxquelles l'Alberta, ou toute autre province, pourrait être tentée de recourir, de poursuivre le ministre. De la même façon, nous entendons nous opposer à toute initiative ayant trait aux prix pétroliers qui obligerait la trésorerie fédérale à alourdir indûment le fardeau fiscal des contribuables pour faire face aux conséquences financières de cette initiative, nommément les subventions qu'il faudra verser aux provinces importatrices de l'est et le relèvement des paiements de péréquation aux provinces les moins prospères."

C'est le seul commentaire que s'est permis M. Macdonald sur les allégations du quotidien "Le Jour" qui, dans sa première livraison, faisait état hier d'un "télex" que le premier ministre Lougheed aurait expédié le 31 janvier aux autres gouvernements du pays pour leur signifier l'opposition de l'Alberta à l'instauration d'un prix unique pour le pétrole destiné à des usages industriels plutôt qu'au financement, à mêmes les revenus pétroliers supplémentaires qu'engendrera la hausse des prix, des subventions aux provinces participatrices.

Dans l'entourage du ministre de l'Energie, on signalait toutefois que toute une série d'échanges de vues et de communications sont intervenues entre Ottawa et Edmonton depuis la conférence fédérale-provinciale sur l'énergie et qu'il est quelque peu hasardeux d'isoler une de ces communications — par exemple le présumé télex du 31 janvier — et d'y voir l'expression définitive des position albertines. D'autant plus que les conversations entre les deux gouvernements se sont poursuivies normalement entre les deux gouvernements depuis la fin de janvier et on notamment préparé la rencontre privée entre MM. Trudeau et Lougheed qui aura lieu lundi prochain dans la capitale fédérale, M. Trudeau doit s'entretenir peu après avec M. Alan Blakeney, premier ministre de l'autre province productrice de quelque importance, la Saskatchewan.

Il est donc incorrect de prétendre que le premier ministre albertain a refusé de rencontrer le chef du gouvernement fédéral avant la troisième semaine de mars, date à laquelle la nouvelle de mise en marché du pétrole de l'Alberta doit recommander au cabinet Lougheed une nouvelle politique de prix.

Il est juste, en revanche, que M. Lougheed a refusé de participer à une nouvelle conférence des premiers ministres sur l'énergie, que les ministres et fonctionnaires de l'Alberta n'ont pas de mandat précis et essentiellement un statut d'observateurs lors des rencontres fédérales-provinciales qui se poursuivent depuis la fin de janvier, et que Edmonton n'a pas modifié sa position officielle sur la fixation des prix de son pétrole, qui affirme le droit de l'Alberta, propriétaire et gestionnaire de ses ressources naturelles, de procéder unilatéralement.

"Mes ces faits ne sont pas nouveaux et sont connus depuis plusieurs semaines", de commenter un fonctionnaire; tout comme l'on sait depuis la fin de la conférence sur l'énergie que l'accord qui est alors intervenu ne lie l'Alberta que jusqu'au 1er avril et que M. Lougheed a réservé les positions de son gouvernement sur le principe d'un prix canadien unique jusqu'à ce qu'on ait envisagé d'appliquer cette règle paritaire à d'autres matières premières et produits manufacturés de base, dont les prix sont présentement plus élevés dans l'ouest canadien que dans l'est.

On admet en outre, à Ottawa, qu'un certain "durcissement" des positions tactiques de l'Alberta est devenu perceptible, ces derniers temps; mais on espère que la rencontre Trudeau-Lougheed de lundi prochain adoucira suffisamment l'atmosphère pour relancer la négociation et la faire aboutir avant le 1er avril.

Mais si le gouvernement Trudeau entend rechercher aussi longtemps que possible une entente à l'amiable avec les provinces productrices, ses porte-parole soulignent qu'il n'entend aucunement renoncer à ses objectifs fondamentaux en matière pétrolière: prix unique et paritaire dans tout le Canada, inférieur aux prix internationaux, ainsi que récupération par Ottawa (à même les recettes pétrolières) de fonds suffisants pour assumer les conséquences financières du renchérissement pétrolier sans grever les contribuables fédéraux.

C'est ainsi que dans le discours du Trône, le gouvernement déclare son intention de légiférer pour atteindre ces objectifs et de le faire unilatéralement si necessaire, ajoute-t-on en coulisse... et même devant micros et caméras, puisque le premier ministre Trudeau, lors de sa conférence de presse de mercredi, a averti que le cabinet devrait se résoudre à des interventions "draconiennes et radicales" si les négociations avec les provinces tournaient court.

suites de la première page

LE GEL DES PRIX

mément obtenus auprès de fonctionnaires fédéraux et de cadres de l'industrie pétrolière, annonçait dans sa livraison d'hier qu'Ottawa tentait de faire accepter par les compagnies pétrolières la prolongation jusqu'en juin prochain du gel des prix du brut, qui a été fixé à $4 par baril le 4 septembre 1973 et est demeuré à ce niveau depuis, malgré l'escalade des prix internationaux." "National" en principe, ce plafonnement n'a profité en pratique qu'à l'Ontario et aux quatre provinces de l'ouest jusqu'ici, puisque la dépendance du Québec et des provinces de l'Atlantique à l'endroit du brut a entraîné dans ces régions deux relèvements des prix pétroliers à la consommation depuis septembre. Une entente valable pour deux mois, négocié en dernière heure lors de la conférence sur l'énergie de janvier dernier, a cependant évité aux Québécois et aux Maritimois une nouvelle hausse, qui devait entrer en vigueur au début de février. Toutefois, les modalités du régime de subventions requis pour que cette extension du gel soit acceptable aux compagnies pétrolières n'ont pas encore été arrêtées, bien que les pourparlers se poursuivent toujours.

"Il est sûr et certain que nous abandonnerons le plafond de $4 par baril le 1er avril, a précisé au sortir de la Chambre hier le ministre de l'énergie, M. Donald Macdonald; et le gouvernement fédéral est décidé à éviter que le nouveau prix ne grimpe jusqu'au niveau des prix internationaux" (le baril de pétrole d'outremer débarqué à Montréal coûte environ $10.50).

"Ce qui fait présentement l'objet de négociations avec les provinces, particulièrement les provinces productrices, c'est le point où se situera le prix d'après le 1er avril entre ces deux extrêmes, ainsi que le rythme d'augmentation de ce prix dans l'avenir prévisible", de poursuivre M. Macdonald. Rappelons que lors de la conférence de janvier, le ministre fédéral avait proposé que le prix soit d'abord haussé de $4 à $6 par baril — une augmentation de 50 pour cent — pour ensuite être porté à $7 et $8 dans des délais qui n'étaient pas précisés mais qui pourraient être de un et deux ans, respectivement.

MICHEL CHARTRAND

les transcriptions seraient remises aux intéressés dès le lendemain et gratuitement.

Le premier témoin appelé à déposer, M. Maurice Provencher, ingénieur-surintendant à la division du génie industriel du service des transports, a été invité à expliquer, à l'aide de diagrammes, schémas, plans, cartes et d'une photo, d'abord le réseau de communications qui permet aux conducteurs des rames de communiquer avec le PCC (poste de commande centralisé), avec leur agent d'accompagnement (le conducteur, au bout de la ligne, demeure dans sa cabine, qui devient la queue de la rame, et devient "agent d'accompagnement").

De son témoignage, il ressort que les communications des rames au PCC sont, en certains endroits, moins bonnes ou nulles, malgré des corrections qui ont été apportées au système de radio-téléphone.

Faut-il en remercier les ingénieurs français qui ont participé à la conception du métro: le vocabulaire technique du métro n'est pas émaillé d'anglicismes. Ainsi, M. Provencher a parlé du "tympan" d'un quai, c'est-à-dire l'extrémité du quai; du "changeur", le préposé aux billets; de "niche", où sont disposés sur chaque quai l'extincteur chimique, le rupteur d'urgence, le téléphone rouge; "d'éléments de rame", etc.

Il a expliqué les plans qui avaient été déposés au dossier, parlant de déclivité, de barres de guidage, de zones d'alimentation, de façon à ce que les dépositions ultérieures, qui ne manqueront de verser dans la technique.

Les 12 procureurs représentant tous les intérêts en cause se chargeront de la procédure. D'abord, pour la Couronne, Jacques Marchessault, secondé de Me Eric M. Smith. Pour la CTCUM, Mes Philippe Casgrain et Gaston Pouliot. Pour la CUM, Mes Gérard Beaupré, Robert Caron et Lomer Rivard. Pour la CSN, Me Ghislain Laroche et M. Michel Chartrand.

Mes Bernard Roy et Michel Savard représentent la compagnie Michelin et Me Ronald Montcalm la Corporation des ingénieurs du Québec. A cette liste viendront sans doute s'ajouter les procureurs de divers témoins qui seront appelés à déposer.

A ce sujet, Me Marchessault a parlé hier d'une centaine de témoins oculaires. En supposant que chaque témoignage dure dix minutes, et qu'on ne consacre que cinq minutes par procureur au contre-interrogatoire, on en arrive à plus de 116 heures de témoignages oculaires, sans compter les témoins spécialisés qui seront appelés à éclairer la Commission, qui ne siège que quatre heures par jour, et qui devra bientôt partager la salle d'audience avec la Commission d'enquête sur le crime organisé.

Deux autres témoins ont été entendus après M. Provencher. Le conducteur et l'agent d'accompagnement du train #24, qui a croisé la rame #16 quelques minutes avant l'incendie.

Le conducteur, M. Réal Lamarre, 40 ans, troglodyte de la CTCUM depuis un an, a relaté qu'il avait entendu, alors que le train 16 était à 500 ou 700 pieds de la rame qu'il conduisait, une explosion en même temps qu'il apercevait, au niveau des pneus, un nuage de poussière.

Il signale aussi l'incident au PCC, qui lui dit: "Message compris". En entendant cette explosion, son premier réflexe est de freiner brusquement, avant l'arrêt réglementaire à la station Beaubien. Son agent d'accompagnement, inquiet de ce brusque coup de frein, communique avec lui par téléphone et lui demande: "As-tu eu un suicide?"

Le conducteur Lamarre répond que non, mais qu'il a entendu un bruit. Sa rame entre à la station Beaubien. En ses mots, il "donne le service aux passagers" puis repart, à peu près au même moment que la rame 16 qui, elle, file vers le sud.

Son agent d'accompagnement lui dit alors au téléphone qu'il a entendu un bruit qui semble provenir d'un pneu de la rame 16, deuxième wagon, qui frotte sur la barre de guidage. Le PCC est informé de ce détail, et répond: "Message compris, «24".

L'agent d'accompagnement, M. Provost, vient par la suite corroborer ce témoignage.

M. Lamarre, qui répond laconiquement aux questions des procureurs, d'une façon assez mordante parfois, ne s'en laisse pas imposer par son rôle nouveau de témoin. Il réussit à dérider à la fois tous les procureurs, le commissaire-enquêteur, les nombreux témoins qui ont été convoqués et qui attendent leur tour de déposer.

M. Chartrand le presse de questions: quelle a été la durée de son entraînement, a-t-il déjà marché dans le métro, connaît-il le maniement des extincteurs chimiques, un conducteur peut-il couper l'alimentation de la voie, et M. Lamarre, comme s'il faisait un rapport routinier au PCC, répond sèchement, glissant un commentaire quasi railleur, mine de rien.

Cette enquête, qui a traversé une crise dans sa première journée, puis dont les protagonistes ont pu se détendre grâce à M. Lamarre, a néanmoins été instituée sur un sinistre qui, s'il n'a causé que des dégâts matériels très importants, aurait pu être tragique.

Le 23 janvier, peu après 8h, une rame qui file en direction sud, et dans laquelle avaient pris place de 700 à 1,000 passagers, selon divers témoignages, prend feu à la suite d'une explosion.

Tous ces passagers sont évacués, à pied dans le tunnel, vers les stations Rosemont et Laurier, tandis que des fumées délétères menacent de les envelopper. Il n'y a pas eu de perte de vie à déplorer, mais une dizaine de personnes ont été blessées dans l'évacuation à laquelle ont participé des employés du métro et des agents de sécurité de la CTCUM, des pompiers.

La rame de neuf wagons a été entièrement détruite, le tunnel noirci par la fumée, et la station Rosemont souillée de suie.

A la suite de cet incendie, le directeur du service des incendies, M. René Plaisance, a affirmé que les pompiers appelés sur les lieux avaient perdu un temps précieux avant de pouvoir combattre les flammes parce que la CTCUM n'avait pas donné suite aux recommandations les plus fondamentales du commissaire spécial Bernard Tellier, au lendemain du sinistre de 1971 qui devait coûter la vie à un conducteur de rame et détruire 36 wagons, c'est-à-dire l'installation de prises d'eau à tous les 250 pieds dans les tunnels.

CONTRAT NUL

A l'été 1972, Lajoie fit affaire avec un marchand de Hull Bonaventure Ford Sales Ltd. qui céda la créance, par la suite, à Ford Motor Credit Company of Canada Ltd.; d'Oakville et Ottawa. La transaction, si elle avait été menée à terme, aurait coûté à Lajoie tout près de $25,000.

Le camionneur avait soumis à la Cour des considérations sur le coût trop élevé du crédit mais le juge Chevalier ne retient pas cet aspect du plaidoyer de Lajoie.

Tout le temps que Lajoie a eu le camion en sa possession, il s'en est servi pour le transport de gravier ou de neige.

BARREAU Suite de la page 3

à "empêcher la tenue de cet examen dans l'ordre".

Le juge Nolan s'étant rendu à l'argument que les précautions souhaitées par le Barreau étaient déjà précisées dans un texte de loi, il accepta la requête des étudiants. Mais aussitôt, les procureurs du Barreau revenaient à la charge, déposant une nouvelle requête en injonction pour empêcher que pendant la séance d'examens de samedi, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, de la rue Notre-Dame les étudiants contestataires puissent manifester. La décision du juge Nolan est attendue avec impatience chez les intimés autant que de la part des requérants.

Et pendant que les dirigeants du Barreau du Québec déclaraient hier dans une conférence de presse leur ferme intention de tenir leur position vis-à-vis des revendications qui leur apparaissent irraisonnables, les étudiants contestataires se réunissaient pour décider de poursuivre la lutte et demander l'intervention du premier ministre du Québec. Ils avaient, la veille, rejeter la dernière contre-proposition transmise lundi par l'exécutif du Barreau. Un porte-parole du groupe, Me Jacques Saint-Denis, a indiqué que dans la requête qui sera soumise à M. Bourassa, les étudiants songent à l'opportunité d'obtenir la nomination d'un arbitre en vue d'un nouveau rapprochement et d'un règlement du conflit.

Mais l'arbitrage est une voie que le Barreau du Québec refuse d'envisager. Aux journalistes convoqués à l'Ecole de formation professionnelle de Montréal, le bâtonnier, Me Jacques Viau, a repassé chacun des points litigieux dans ces négociations, et fait valoir les efforts d'assouplissements, les concessions du Barreau.

Convaincu que la solidarité étudiante ne résistera pas jusqu'à la fin, le Barreau s'est fait donner raison hier lorsque les contestataires de l'Ecole de formation professionnelle de Québec ont décidé l'abandon de la lutte. Ils se présenteront aux séances d'examens qui se tiendront samedi. Et avant même que la résistance s'effondre à Québec, le Barreau avait déjà reçu 222 inscriptions sur une possibilité d'environ 600 candidats aux examens de samedi. De là l'importance de la requête du Barreau devant la Cour pour empêcher l'organisation de manifestations et le sabotage des sessions d'examens.

Le Barreau a par ailleurs expliqué sa position sur les principaux points litigieux du conflit qui l'oppose aux étudiants de l'Ecole de formation professionnelle. Au chapitre de la durée des stages, le bâtonnier, Me Viau, souligne que le Barreau a fait une concession majeure en acceptant des réductions de douze à huit mois. Les étudiants réclament des stages de six mois. Le président du comité de formation professionnelle du Barreau, Me Michel Robert, fait valoir à cet égard qu'il ne faut pas surcharger le marché des stagiaires.

Le Barreau refuse par contre de céder sur le nombre d'examens qu'il faut réussir pour l'obtention de la carte de stagiaire. Les étudiants demandent d'être admis au stage après avoir réussi quatre seulement des six examens. De façon générale, Me Viau, refute les accusations selon lesquelles, le Barreau pratique le contingentement des étudiants. "Le système est équitable, affirme-t-il, et l'accusation est ridicule."

Concernant la formation professionnelle, soit les cours, les séminars, les examens, la correction, la révision, le Barreau se rend à la suggestion des étudiants de sorte que toutes ces responsabilités relèveront d'une même autorité. Sur ce conseil de formation juridique siégeront des représentants des avocats-stagiaires. Quant à l'élaboration des examens, le Barreau allègue que le milieu académique est déjà majoritairement représenté et il réfute les prétentions des etudiants.

Sur le ton d'ensemble du débat, Me Viau déplore le langage des étudiants qui ont qualifié le Barreau de Mafia. Il voit là une raison de plus pour que le Barreau se montre sévère sur le contrôle des nouveaux candidats à la profession.

TEMPLETON Suite de la page 3

à sa gravité: l'insouciance déréglée et téméraire. Cet article, écrit le juge Trottier, exige ainsi la preuve d'une part que le prévenu était conscient du risque et, d'autre part, que le risque était relatif à la vie et à la sécurité des personnes."

Le procureur général n'est pas obligé de poursuivre les officiers de la compagnie devant les tribunaux de juridiction pénale sans égard aux droits civils des familles des victimes.

Cependant le jugement du juge Trottier dans cette affaire a le mérite de clarifier les notions de négligence criminelle qui sont à la base de la responsabilité criminelle que les coroners peuvent retenir en matières d'accidents de travail, lorsqu'il y a mort d'homme.

DEUX PRIORITÉS Suite de la page 3

programme. Leur argument peut se résumer ainsi: il s'agit là d'un guide utile pour entreprendre l'action avec une certaine cohérence. Il sera toujours temps de revenir sur chacune des mesures en temps opportun et de les discuter à leur mérite.

LA CECM Suite de la page 3

là d'une question purement technique et qu'au lieu de recevoir simplement des lettres ou leur journal, les enseignants de l'Alliance écouteraient des émissions de télévision. "Voter contre ça, a-t-il dit, c'est vouloir empêcher le facteur de distribuer le courrier."

Au moment du vote sur la proposition Carignan, les commissaires Taddeo, Carignan, Brisebois, Lacoste, Boily, Poissant, Desruisseau, Daigneault et Lavoie-Roux se sont prononcés en faveur, tandis que les commissaires Michaud, Légaré, Killens, Pelletier, Biche, Bouchard, Sarrazin et Laplante ont voté contre.

LA GRÈVE Suite de la page 3

possibilités d'emploi, risque d'inciter les 900,000 détenteurs de cartes de compétence du Québec à postuler les emplois actuellement détenus par les quelque 110,000 travailleurs qui détenaient des permis de travail. La CSN en déduit que la mesure gouvernementale allongera les périodes de chômage de chaque travailleur, accentuera la dépendance des employés envers leurs employeurs et le roulement de la main-d'oeuvre qui atteint présentement des proportions alarmantes dans la construction.

L'abolition du permis de travail, en 1972, dans le secteur des ouvriers non spécialisés a eu pour résultat que 37 pour cent des travailleurs ont quitté la construction l'an dernier. Dans de nombreux cas, les employeurs ont préféré embaucher des étudiants à la place des ouvriers chevronnés puisque la majeure partie des salaires ainsi versés leur étaient remboursés dans le cadre du programme d'aide aux étudiants.

De son côté, la FTQ ajoute que c'est la présence des non spécialisés qui est à l'origine de la plupart des accidents mortels survenus sur les chantiers de construction depuis quelques années. Une seule des sept victimes du Mont-Wright avait son permis de travail, a-t-il cité en exemple. Les travailleurs d'expérience connaissent les dangers et refuseront de travailler s'ils se sentent menacés. Pas les autres.

De plus, note la FTQ, les programmes de formation de la main-d'oeuvre s'en trouvent compromis. Qui voudra suivre des cours s'il peut obtenir par patronage l'emploi convoité? L'afflux de main-d'oeuvre, qui résultera de la disparition des permis, compromet d'autre part, selon la FTQ, les cours de formation syndicale dans lesquels le Conseil provincial a investi beaucoup d'argent et d'énergie. Qui voudra des syndiqués formés à faire respecter le décret et les règlements de sécurité, alors qu'une masse de nouveaux venus attendent à la porte des chantiers?

M. Laberge a d'autre part déploré que le ministre Cournoyer ait décidé "d'assommer" les syndiqués par son arrêté ministériel abolissant les permis de travail, alors qu'il avait promis à la FTQ de soumettre toute cette question à une commission parlementaire. D'autre part, a ajouté M. Laberge, cette importante modification à l'application du décret, décidée unilatéralement, nous porte à conclure que cette entente a été rompue. "On peut se demander s'il y a lieu de respecter aussi intégralement le décret qui régit présentement les relations de travail dans l'industrie de la construction", a conclu le leader syndical.

Un budget de $22 milliards

OTTAWA (Le Devoir) — Le budget principal des dépenses déposé hier aux Communes par le président du Conseil du Trésor et que le Parlement est appelé à approuver s'élève à $22 milliards, la plus importante fraction étant réservée aux programmes de santé et de bien-être, soit 31% du total.

Santé et bien-être

Les programmes de santé et de bien-être reçoivent la plus grosse fraction du dollar d'impôt canadien dans le budget de dépenses de 1974-75 du gouvernement fédéral. Le budget principal des dépenses, déposé à la Chambre des communes par M. Drury, président du conseil du Trésor, s'élève à $22 milliards. Les programmes de santé et de bien-être coûteront $6.9 milliards, soit 31 pour cent du total. Beaucoup des programmes fédéraux de dépenses au chapitre de la santé et du bien-être sont affectés à la part fédérale des programmes à frais partagés. En 1974-75, la contribution fédérale aux régimes provinciaux de santé et de bien-être représente 20 pour cent des prévisions budgétaires en matière de dépenses.

Fonction publique

Il en coûtera $4.8 milliards, pour l'exercice 1974-75, en salaires et autres dépenses afférentes au personnel de la Fonction publique, des militaires, de la Gendarmerie royale et des autres organismes fédéraux, contre $4.3 milliards pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 10.5 pour cent; les salaires proprement dits augmentant de 6.4 pour cent. Le personnel fédéral se répartit ainsi: 284,265 fonctionnaires proprement dits, 82,007 militaires employés par le ministère de la Défense nationale, 14,284 agents en uniforme employés par la Gendarmerie royale, 34,454 employés au sein de divers organismes du gouvernement fédéral, comme les sociétés de la Couronne et les agences. Dix ministères fédéraux comptent plus de 10,000 employés: le ministère des Postes vient en tête avec 54,218, suivi de la Défense nationale, 38,362 (sans compter les militaires), du Revenu national 23,497 et des Transports 19,871.

Travaux publics (Québec)

Le ministère fédéral des Travaux publics dépensera $451 millions pour la construction et l'entretien des immeubles à travers le pays dont $111 millions au Québec. On prévoit $45 millions pour l'entretien et $66.5 millions pour la construction. Ce sont les villes de Hull et de Montréal qui s'accaparent la part la plus importante des immobilisations fédérales avec, respectivement, des projets coûtant $24.2 et $28.1 millions.

A Montréal, le centre de traitement du courrier coûtera $15 millions. Les trois autres projets sont l'amélioration de l'immeuble des douanes, $4 millions; la Place Guy-Favreau, $9 millions et $100,000 pour un terminus postal. A Hull, le troisième immeuble du gouvernement fédéral coûtera $8 millions; la phase II de la Place-du-Portage, $9.2 millions; un stationnement souterrain, $4.1 millions; un quatrième immeuble fédéral $2 millions; la Place d'accueil, $540,000; le centre de recherches sur l'environnement $200,000 et un garage de stationnement, $115,000. L'aéroport de Mirabel absorbera $86.7 millions.

Paiements de transfert fiscaux aux provinces

Les paiements de péréquation aux provinces à faibles revenus représentent huit pour cent du budget des dépenses du gouvernement fédéral pour l'année financière commençant le 1er avril 1974. Les paiements de transfert fiscaux aux provinces absorberont $1.3 milliard du budget principal des dépenses que M. Drury a déposé à la Chambre. Les paiements de péréquation sont calculés à partir de la possibilité de chaque province d'augmenter ses revenus. Ils ont pour but d'élever le revenu de ces provinces à la moyenne nationale, afin qu'elles puissent offrir au public des services de qualité à peu près égale à travers le Canada.

Les provinces qui reçoivent des paiements de péréquation sont Terre-Neuve, l'Ile-du-Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan.

Culture et loisirs

Les dépenses prévues au chapitre de la culture et des loisirs s'élèveront à $550.2 millions contre $475.2 millions l'an dernier, la part du lion de $298.8 millions allant à la Société Radio-Canada.

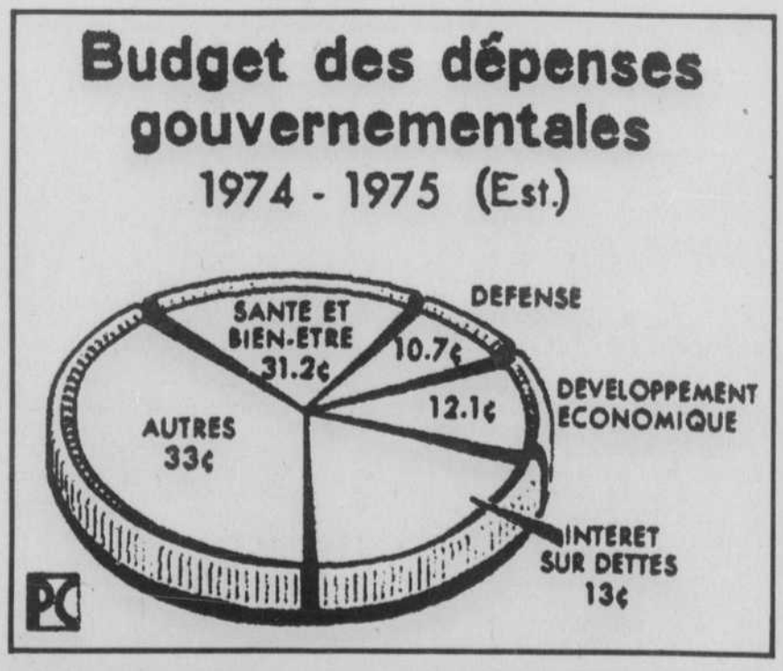
Les dépenses du Secrétariat d'Etat comprennent notamment $94.8 millions pour les parcs nationaux, les lieux historiques et la conservation. On compte au Canada, 28 parcs nationaux et 82 lieux historiques et des projets de rénovation d'envergure sont présentement en cours à la forteresse de Louisbourg, en Nouvelle-Ecosse, au parc d'Artigny au Québec et celui de Dawson City au Yukon. On prévoit également la restauration des écluses des canaux de Chambly, Trent et Rideau. Les autres dépenses concernent les musées nationaux, la Bibliothèque nationale, le Centre national des arts et les Archives publiques pour un total de $51.2 millions; le Conseil de radio-télévision canadienne, $7.8 millions; l'Office national du film, $18.6 millions; la santé et le sport amateur, $17.2 millions; l'aide aux arts et à la culture sous forme de subventions à divers groupes bénévoles, $6.1 millions; le développement de la citoyenneté, $18.0 millions et l'administration du Secrétariat d'Etat, $5.7 millions.

L'expansion économique

Le gouvernement fédéral projette de dépenser 12 cents par dollar prévu dans le budget principal des dépenses de 1974-75 afin d'encourager et de soutenir l'expansion économique canadienne.

Au cours de l'année financière commençant le 1er avril 1974, les dépenses au titre de l'expansion et du soutien économiques s'élèveront à $2.7 milliards.

La pénurie possible de pétrole accentue l'importance d'une politique nationale à long terme concernant l'approvisionnement en énergie et l'exploitation des ressources. De plus en plus en mesure de faire face à l'évolution rapide des circonstances influant sur l'offre et la demande de produits pétroliers, le gouvernement soutiendra une augmentation de la capacité de production d'énergie nucléaire. En 1974-75, on poursuivra les efforts en vue de stimuler le développement des régions canadiennes où l'on doit prendre des mesures spéciales pour créer des possibilités d'emploi productif. Le budget proposé, y compris les prêts du ministère de l'Expansion économique régionale, se chiffre à $513 millions pour 1974-75.



LE DEVOIR

Le bâtiment

La grève du zèle s'étend

par Gilles Francoeur

Selon le président du conseil des métiers de la construction du Québec, M. André Desjardins, environ 40,000 travailleurs des deux centrales ont commencé hier à ralentir le travail un peu partout à travers la province pour protester contre la décision du gouvernement Bourassa d'abolir les permis de travail. Le mouvement a notamment frappé la Place Desjardins, à Montréal, les chantiers de Port Cartier, du Mont Wright, des jeux Olympiques, du lac Saint-Jean et de la baie James.

Vu qu'une bonne partie de ces grèves du zèle se produisent spontanément dès que les travailleurs apprennent la nouvelle par les média d'information, les deux centrales ont elles-mêmes une certaine difficulté à évaluer l'ampleur du mouvement. Ce dernier devrait toutefois s'amplifier de jour en jour, car les porte-parole de la CSN et de la FTQ ont fait savoir hier que les deux centrales entendaient mener la lutte jusqu'au bout sur cette question.

Malgré la poussée de la base qui semble s'unir spontanément devant ce qui constitue à leur avis une menace à la stabilité des emplois dans le secteur de la construction, il semble improbable, du moins à court terme, de voir les états-majors de la Fédération du bois et du bâtiment (CSN) et du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) former un front commun contre les associations patronales qui défendent le projet du ministre Jean Cournoyer.

De son côté, le président de la FBB, M. Michel Bourdon, a officiellement tendu la main à ses collègues de la FTQ, avec qui il se dit prêt à entreprendre des actions communes. Quelques minutes plus tard, au cours d'une autre conférence de presse, le président de la FTQ, M. Louis Laberge, déclarait que "si la CSN est prête à supporter nos actions, nous ne nous y objectons pas."

Toutefois, devait ajouter M. Laberge, qui se dit d'accord en principe avec l'idée d'un front commun, "il faudrait peut-être que Michel Bourdon s'en retourne ailleurs. Nous sommes toujours prêts à rencontrer de vrais travailleurs; et on est prêt à rencontrer n'importe qui de la CSN qui connaît les problèmes de la construction".

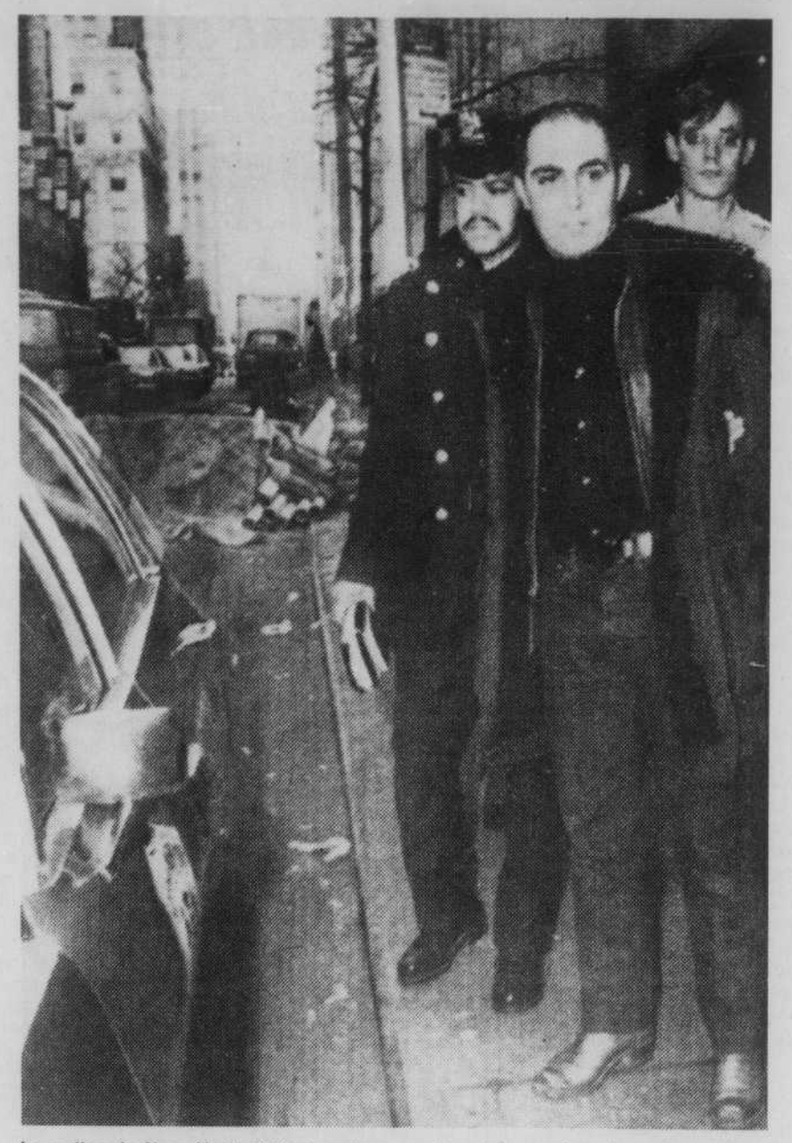
Atténuant la déclaration de M. Laberge, le président du Conseil provincial des métiers de la construction, M. Desjardins, devait déclarer par la suite qu'il n'excluait pas personnellement la possibilité d'une entente. Toutefois, a-t-il commenté, "Je sais que c'est moi qui va la faire cette bataille, avec mes 70,000 gars, et je ne vois pas la nécessité de voir en plus les 40,000 gars de la CSN. Je ne pense pas qu'on serait plus fort pour autant", a-t-il conclu.

Selon M. Desjardins, les déclarations de M. Bourdon constituent une parade "pour la galerie". Pourquoi, a-t-il déclaré, la CSN ne nous a-t-elle pas approché par téléphone ou par le biais du comité tripartite sur le maraudage pour nous en parler au lieu de nous inviter par la voix des journaux?

En dépit de ces problèmes de stratégie, les deux groupes de syndicats s'entendent pour rejeter la décision des autorités gouvernementales d'abolir les permis de travail et d'instaurer un régulateur "qualitatif" des effectifs de la construction, tel que le prévoit le règlement numéro un, déposé pour avis le 23 janvier dernier.

Selon la CSN, la disparition du permis de travail qui contingentait la main-d'oeuvre dans la construction en fonction des

Voir page 2: La grève



La police de New York détient un homme dans la trentaine, du nom de Tony Shafrazi, sous l'accusation d'avoir maculé la célèbre toile de Pablo Picasso "Guernica", qui se trouve au Musée d'art moderne de la métropole américaine. Les autorités du musée se sont empressées de faire enlever la peinture rouge que le vandale avait vaporisée sur la toile représentant la guerre d'Espagne, de sorte que le chef-d'oeuvre du cubisme n'est pas endommagé.

(Téléphoto AP)

Programme-cadre 1974/1976

Deux priorités à la CECM: pédagogie et communications

par Jean-Pierre Proulx

La CECM a adopté hier, à l'issue d'un long débat, son programme-cadre d'action pour les années 74-76. A défaut de consensus sur les finalités idéologiques à donner à ce programme, les commissaires se sont plutôt entendus sur des "objectifs prioritaires" d'action regroupés autour de deux grands pôles: la pédagogie et les communications.

Dans le domaine de la pédagogie, dit le programme, la CECM orientera son action "vers le service aux étudiants, dans le contexte d'une philosophie chrétienne de l'éducation respectueuse des options personnelles des étudiants et de leurs parents". Par "service aux étudiants", on veut dire que l'action de la commission aura moins comme objectif de faire acquérir telle ou telle connaissance mais plutôt l'apprentissage et la transposition des connaissances en schèmes de comportement.

En ce qui concerne d'autre part les communications, le document note "qu'il importe de raffiner les mécanismes déjà en place et d'en créer de nouveaux si nécessaire, pour permettre à tous les agents d'éducation de faire connaître leurs points de vue sur les projets de la commission les concernant et d'être bien informés des décisions prises et de leurs implications sur le milieu".

Ceci affirmé, le programme d'action découpe en cinq champs d'activités les objectifs prioritaires pour 74-76; la vie de l'école, les questions sociales, le personnel et les communications, l'administration, et l'équipement.

En ce qui concerne la vie de l'école, on propose comme objectifs; l'implantation plus poussée du progrès continu à l'élémentaire et, au secondaire, l'amélioration de l'enseignement professionnel; une évaluation des initiatives dès dernières années (enseignement des langues, l'enseignement religieux et la pastorale, l'éducation des adultes et l'orthopédagogie) enfin l'étude systématique des causes de l'absentéisme et de l'abandon prématuré des études.

A propos des questions sociales, la CECM veut mettre prioritairement l'accent sur l'accueil et l'intégration des immigrants au milieu francophone; l'étude sur la façon d'expérimenter des écoles multi ou non confessionnelles (étant donné qu'elle a l'obligation morale et légale de servir également des enfants de confessionnalités autres que catholique et protestante); l'adoption de mesures pour diminuer le vandalisme dans les écoles; l'adoption d'une politique de participation du milieu à la gestion scolaire, l'extension de l'Opération Renouveau et enfin, l'adoption d'une politique permettant une utilisation accrue des écoles à des fins d'activités communautaires.

Quant au secteur du personnel et des communications, la CECM entend: adopter une politique administrative valorisant le personnel en vue de services plus individuels; adopter un programme global de communications favorisant les échanges de vues entre les différents groupes qui composent la Commission.

Dans le secteur de l'administration, les commissaires veulent étudier les implications pour la CECM des différentes formules possibles de restructuration scolaire de l'île de Montréal et prendre position. Ils veulent aussi évaluer et consolider la décentralisation des structures de la CECM.

Enfin dans le domaine de l'équipement, il s'agira de prendre les mesures pour que toutes les écoles aient leur équipement le jour de l'entrée et en outre de faire un inventaire permanent des biens de la commission.

Pour réaliser ce programme, un cadre supérieur entouré d'une équipe sera responsable de chacun des cinq domaines. Il aura à présenter des rapports d'étapes à tous les six mois.

Ce programme, préparé à la suite de discussions entre les commissaires et de consultations auprès des parents et autres corps concernés, présentait les allures d'un discours du trône ce qui a donné lieu aux réactions prévisibles de "l'opposition".

Ainsi le commissaire Légaré a qualifié le programme "de fourre-tout, de lieux communs, de bonnes intentions dont l'enfer est pavé". Il a annoncé tout de go qu'il voterait contre.

Mme Poissant a déclaré pour sa part que tous les objectifs étaient bons en soi mais qu'il y manquait la définition d'un grand objectif vraiment prioritaire soit "d'adapter l'école aux besoins de l'enfant". Pour elle, l'école est faite en fonction des besoins des adultes et non pour ceux des enfants. Elle a aussi voté contre.

M. Bouchard pour sa part a déclaré que d'adopter des objectifs, c'était adopter implicitement une philosophie de l'éducation. Or, a-t-il dit, je voudrais qu'elle soit explicite. Il a aussi voté contre le programme, parce que "n'allant pas suffisamment au fond des choses".

M. Michaud a qualifié le programme "de programme pour un monde qui évolue tranquillement alors qu'il aurait fallu un programme pour un monde qui bascule." Selon lui, il s'agissait d'un programme "trop timide et retardataire".

Quant aux autres commissaires, ils se sont tous prononcés en faveur du

Voir page 2: Deux priorités

La CECM pense à la tv communautaire

La CECM pourrait bientôt utiliser le câblovision aux fins d'informer le public sur ses activités. Par un vote très serré (9 à 8), la Commission a en effet résolu hier de former un comité, où seront représentés toutes les parties formant la communauté scolaire, pour "examiner l'hypothèse de créer un organisme chargé de diffuser via un ou des circuits communautaires de télévision des informations, analyses et commentaires sur l'ensemble des activités et des questions relatives à la vie de la CECM".

"Attendu, dit la résolution, que la communauté scolaire est composée de diverses parties qui concourent tous aux mêmes objectifs avec toutefois des intérêts ou des points de vue différents; attendu aussi que l'information complète et de qualité ne va pas sans une nécessaire liberté de ceux qui sont chargés de la diffuser", la comité a reçu comme mandat "d'étudier quelles structures permettraient le mieux d'assurer la liberté d'action de l'organisme envisagé tout en assurant en même temps un lien organique de celui-ci avec la commission finalement responsable vis-à-vis du public".

Si cette résolution, proposée par le commissaire Carignan, a suscité un débat acerbe, c'est à cause du contexte où elle s'est située. En effet les commissaires étaient saisis d'une demande de l'Alliance des professeurs de Montréal l'autorisant, pour une période de trois mois, à brancher 20 écoles de la CECM sur le canal communautaire 9, par l'intermédiaire duquel elle aurait diffusé une fois la semaine une émission d'une heure à l'intention des professeurs. Selon le projet qui leur était soumis, ces émissions auraient été avant tout de nature syndicale.

Avant de présenter sa proposition, M. Carignan a déclaré qu'il était d'accord en principe avec la proposition de l'Alliance puisque si son journal entre dans les écoles, il n'y a pas d'objection à ce que des informations ou de la propagande syndicales entrent par la télévision. "J'ai cependant des doutes sur l'opportunité de la chose principalement parce que la CECM collaborerait à établir un déséquilibre des forces entre la CECM et l'Alliance en période de difficultés syndicales-patronales. L'Alliance aurait un puissant moyen que la CECM ne posséderait pas."

Si, a-t-il poursuivi, le projet de l'Alliance se veut par ailleurs un service pour l'école, il faudrait accorder une voix à tous les agents de l'éducation: parents, CECM, professeurs, etc. Il a alors présenté sa proposition.

Mais en réalité le débat qui a suivi et qui avait d'ailleurs commencé avant a plutôt porté sur le projet de l'Alliance. Sauf les commissaires Légaré et Michaud, et dans une certaine mesure l'abbé Lacoste, les intervenants se sont dit opposés à la demande de l'Alliance pour les raisons suivantes: danger de manipulation, danger du manque d'objectivité, nécessité de donner la voix à tout le monde sans privilégier l'Alliance, inopportunité dans le climat scolaire actuel.

Quant à M. Michaud, il a essayé d'expliquer à ses confrères qu'il s'agissait

Voir page 2: La CECM

Les trois morts de Templeton

Un verdict de responsabilité criminelle contre l'entreprise

par Guy Deshaies

Le juge Emile Trottier a émis, hier, un verdict de responsabilité criminelle contre la compagnie RBC Construction Inc. relativement à la mort de trois ouvriers le 14 juin 73 sur un chantier de construction à Templeton, dans le comté de Gatineau.

M. Trottier, juge des Sessions de la paix de Montréal, siégeait au titre de coroner ad hoc dans cette affaire qui a coûté la vie aux ouvriers Réal Prud'Homme, Romain Duval et Delphis Laflamme.

En gros, il s'agit d'une excavation faite dans un terrain glaiseux propice aux éboulis et dans laquelle les trois victimes avaient dû descendre afin de marquer les emplacements de la future fondation. Un éboulis s'était justement produit et les trois hommes avaient été ensevelis.

Mais dans son jugement de 55 pages le juge Trottier produit une étude presque exhaustive de la négligence criminelle au sens de l'article 202 et plus particulièrement des notions de "mens rea" ou intention qui ne sont pas les mêmes au civil et au pénal.

La compagnie RBC Construction, dont le président Claude Bérard, dirigeait personnellement les travaux à Templeton, avait entrepris l'excavation en se contentant seulement de plans préparés par une firme d'ingénieurs il y a trois ans et en ne faisant pas de forages pour sonder le sous-sol.

Bérard et son ingénieur Roy connaissaient bien le terrain dans cette région et savaient qu'il s'agissait d'un argile friable et propice aux éboulis.

Bien que l'excavation avait une pente de plus de 45 degrés et une profondeur d'une trentaine de pieds on n'avait pas étançonné (retenu les parois avec des pièces métalliques ou de bois) l'excavation contrairement aux normes de la sécurité.

Aucun avis n'a été donné à la Commission de l'industrie de la construction (Service des inspections).

Le juge Trottier résume minutieusement tous les faits, mais il élabore sur la "mens rea" qui doit être contenue dans la négligence criminelle et qui n'est pas la même que dans les autres délits actifs.

Ici, le juge établit que la "mens rea" peut être d'insouciance tout comme elle peut être intentionnelle.

M. Trottier poursuit en disant que cette insouciance doit cependant répondre à un double critère visant son objet d'une part et sa gravité d'autre part.

Il écrit: "L'insouciance requise à la constitution de la négligence criminelle reçoit en effet une double qualification, l'une relative à son objet: le risque, la conséquence prévue, atteinte à la vie et à la sécurité d'autrui; l'autre relative

Voir page 6: Templeton

Barreau et étudiants s'affrontent à grands coups d'injonctions

par Pierre O'Neill

Le conflit opposant le Barreau du Québec et les étudiants des écoles de formation professionnelle prend l'allure d'une guérilla judiciaire.

C'est à coups d'injonctions que les deux antagonistes s'affrontent depuis deux jours devant la Cour supérieure.

Les étudiants ont d'abord pris l'initiative du recours aux tribunaux, mercredi, en présentant simultanément deux requêtes devant le juge Nolan. Dans un premier temps, ils visaient à obtenir l'annulation des séances d'examens que le Barreau a prévues pour samedi prochain. Ils alléguaient que le Barreau ne peut forcer les étudiants de religion juive à se plier à des examens, ce jour du culte divin.

Lorsque le tribunal a voulu recevoir le témoignage assermenté des cinq étudiants juifs de l'Ecole de formation professionnelle de Montréal, sur leur degré de pratique religieuse, les procureurs de l'Association des étudiants ont simplement retiré la requête.

Mais le juge Nolan décidait par ailleurs de raconnaître le bien-fondé d'une seconde requête des étudiants, celle-là réclamant la disparition des exigences posées par le Barreau du Québec pour l'admission aux séances d'examens de samedi et prévoyant l'obligation pour les étudiants de signer une déclaration assermentée qu'ils ne feraient rien visant

Voir page 2: Barreau

Le Manoir de l'Age d'Or dément les accusations

La directrice du Manoir de l'Age d'Or, de la rue Jeanne-Mance, à Montréal, a nié hier les accusations portées la semaine dernière par la Fédération des affaires sociales (CSN) qui l'avait accusée d'antisyndicalisme et de mettre en danger la santé des résidents de cet établissement par des réductions de personnel.

Selon Mme Marie-Reine Loiselle, "Les résidents du Manoir de l'Age d'Or sont satisfaits d'être chez nous; ils n'ont jamais été en danger, n'ont pas souffert du manque de personnel et n'ont jamais eu à préparer leurs repas eux-mêmes", comme l'avait prétendu la FAS.

Mme Loiselle qui dirige l'établissement depuis sa fondation en 1972, a notamment déclaré "qu'il n'y a pas de conflit syndical" au Manoir. Le congédiement de 11 employés, dénoncé par la FAS, fait suite à une directive du ministère des Affaires sociales, datée du 8 février et non à une volonté de briser les reins du syndicat naissant. Les employés qui ont manifesté leur volonté de se syndiquer ont fait leur demande d'accréditation le jour où prenait effet leur renvoi. La FAS avait affirmé qu'ils avaient été congédiés le jour même de la demande d'accréditation. Selon la directrice, les employés concernés ont été avisés de cette décision une semaine à l'avance.

Mme Loiselle a d'autre part déclaré qu'elle favorisait la syndicalisation de ses employés auprès de la centrale de leur choix, "ce qui faciliterait ses rapports avec le ministère des Affaires sociales". "Si la FAS, a conclu Mme Loiselle, conteste le nombre d'employés autorisés par le ministère dans notre établissement, il n'a qu'à faire valoir son point de vue au ministère".

aujourd'hui

A 9h, ouverture du congrès annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 9h, journées dentaires du Québec à l'hôtel Reine-Elizabeth.

●

A 12h30, M. Paul Phaneuf, ministre d'Etat, préside la première réunion de l'Institut provincial des sports au bureau du ministère.

●

A 19h, ouverture des Jeux du Québec à Saint-Georges-de-Beauce.

DÉMÉNAGEMENT
VOUS PAYEZ $6.
AU LIEU DE $10.
RÉDUCTION DE
40%
SUR $10.
RÉDUCTION DE 40% SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS $10. EN MARS ET AVRIL
LIBRAIRIE
TRANQUILLE
67, Ste-Catherine ouest
Montréal 844-6571

DIAGNOSTIC
sur
VOITURES IMPORTÉES
$9.95
roger
Automobiles Ltée
4269 ouest, Ste-Catherine
932-2925
(Près métro Atwater)
SPÉCIALITÉ :
PEUGEOT — RENAULT

LA CORPORATION DES ADMINISTRATEURS DU QUÉBEC
invite
tous les hommes d'affaires
à
un souper-causerie



M. ROGER GOSSELIN, M.B.A.
professeur - Université du Québec à Montréal
traitera de
"TEMPS VIDES - TEMPS PLEINS"
(time management)
LE JEUDI 7 MARS
18h.30
au Cercle Universitaire
Cité du Hâvre
Prix: $15.00
(souper - vin - causerie)
Pour réserver, appeler
Mlle Céline Mantha
871-9842

COLLEGE DES NATUROPATHES DU QUEBEC



Mme Micheline Quézel, N.D. a été nommée secrétaire-trésorier du Collège des Naturopathes du Québec. Elle remplace Jean-Marc Brunet, N.D. Ce dernier a demandé au Bureau des Gouverneurs de le relever de ses fonctions de secrétaire-trésorier étant donné les charges de plus en plus lourdes qu'il doit assumer en tant que président du Mouvement Naturiste Social. Mme Micheline Quézel fut alors nommée pour la fin du mandat de Jean-Marc Brunet, N.D. Elle est la deuxième femme ayant embrassé la profession naturopathique, qui accède à une importante fonction au sein du Bureau des Gouverneurs du Collège des Naturopathes du Québec depuis un an. Mentionnons qu'à la demande du Bureau des Gouverneurs, l'ancien secrétaire-trésorier, Jean-Marc Brunet, N.D., a accepté de servir à titre de Conseiller spécial auprès du Bureau des Gouverneurs et du Président du Collège des Naturopathes du Québec.

Au cours de cette assemblée, le Bureau des Gouverneurs du Collège des Naturopathes du Québec a décidé d'aviser la population que l'acupuncture et la radiesthésie ne font pas partie de la naturopathie. Tous les naturopathes, membres du Collège, n'utilisent pas ces méthodes, lesquelles sont incompatibles avec la déontologie naturopathique québécoise.

Dans un même ordre d'idées, le Collège rappelle que ses membres ne prétendent pas connaître la cause du cancer, ni traiter d'aucune façon cette maladie, en laissant le soin aux médecins-cancérologues compétents.

éditorial

D'abord un défi démocratique

Les forces du Parti québécois à Montréal ont résolu de combattre le régime Drapeau. En apprenant cette nouvelle aussi spectaculaire que lourde de conséquences, maints péquistes de la banlieue huppée de l'île ou du reste de la province auront peut-être été étonnés, voire choqués. Durant la crise d'octobre, il est vrai, le chef du Parti civique de Montréal n'avait pas eu de scrupule à exploiter le FLQ à des fins électorales, sans se soucier des dommages considérables qui pouvaient en résulter pour le PQ. Mais pour bon nombre de Québécois, le promoteur de l'Expo conservait quand même un peu de cette admiration qui faisait dire à René Lévesque dans "Dimanche-Matin", à la veille de l'élection municipale de 1966: "Il faut plébisciter Jean Drapeau." Mais de la grandeur de 1967 il ne reste plus rien, et pour les péquistes de Montréal, citoyens de la métropole, malgré le climat pré-olympique, c'est le spectre de la décadence de Montréal qui s'impose aux esprits lucides. Voilà qui explique pour une bonne part cette soudaine et virulente déclaration de guerre du PQ de Montréal contre le régime Drapeau.

Certes, il était fatal que le PQ s'intéresse tôt ou tard à la scène politique montréalaise, ne serait-ce que pour faire échec aux tentatives des libéraux de recueillir la succession du régime Drapeau. Force est cependant de reconnaître, du moins à ce moment-ci de la vie politique à Montréal, que c'est une logique encore plus pressante qui pousse ainsi les militants du PQ à s'inquiéter du "parti unique" qui domine l'hôtel de ville ainsi que des rapaces urbains qui, dans son ombre, grugent Montréal.

•

On pourra lire ci-contre la déclaration émise par les dirigeants montréalais du Parti québécois. Cette prise de position, publiquement endossée par les députés Léger, Charron et Burns, ainsi que par l'ex-chef parlementaire Camille Laurin, compte parmi les plus vives dénonciations du régime Drapeau. Soucieux de protéger leurs arrières sur la scène provinciale, ne pouvant mesurer encore les "réactions de la base" à une telle aventure, les dirigeants péquistes auraient pu adopter un ton moins agressif et se contenter d'inviter les membres du parti à "prendre leurs responsabilités civiques" à l'hôtel de ville comme ailleurs. S'ils ont au contraire entrepris un procès en règle de l'administration Drapeau-Niding, c'est qu'il n'y va plus désormais d'une simple élection locale qu'on peut se permettre de perdre ou de gagner: ils ont finalement compris qu'aucun Québec démocratique ne sera possible tant que durera le cancer du parti unique qui, à travers la Communauté urbaine, domine le tiers de la population de la province.

Aux dernières élections municipales, avant même que n'éclate la crise d'octobre, bon nombre de militants péquistes n'avaient pas encore pris conscience à la fois du retard catastrophique que Montréal accusait dans tant de domaines et de la menace que représentait l'hôtel de ville pour n'importe quelle force d'opposition, locale ou provinciale, souverainiste ou pas. Depuis, plus de souverainistes ont compris que défi social et politique représente maintenant l'avenir de la plus importante ville de la province.

Paradoxalement, si les dirigeants montréalais du PQ doivent user de leur autorité morale pour mobiliser le plus de militants possibles à l'approche du 10 novembre, le Parti lui-même ne saurait se placer à l'avant-scène de la lutte qui s'annonce. La déclaration de mercredi est explicite à cet égard. Autant le Parti québécois est devenu le principal sinon "le seul" véhicule de l'opposition dans la province, autant il ne saurait en être de même à Montréal. En principe, le PQ pourrait former à lui seul un parti municipal. Dans la conjoncture actuelle, cependant, même s'il pouvait le faire pratiquement, il devrait rigoureusement s'en abstenir. Il favorise plutôt "un rassemblement le plus vaste possible de toutes les forces démocratiques prêtes à faire la lutte à l'administration actuelle". Plusieurs raisons rendent impérieux un tel effacement du PQ.

Si le Parti québécois devait se présenter comme tel aux urnes le 10 novembre, il diviserait sérieusement les forces potentielles d'opposition au régime Drapeau. Non seulement les électeurs libéraux qu'inquiète l'hôtel de ville seraient ainsi poussés dans les bras du PCM, de même que de nombreux citoyens de langue anglaise, mais d'autres partis pourraient se lancer dans la mêlée, au plus grand plaisir du maire. Autant en effet la question de l'indépendance effraie les anglophones et divise encore les francophones, autant par contre les problèmes urbains de plus en plus aigus qui se posent aux habitants de la ville rendent possible une alliance démocratique à Montréal.

Sans les forces péquistes, aucune opposition sérieuse ne peut plus être envisagée dans la Métropole; en contrepartie, un mouvement trop identifié au seul PQ risque de renforcer le Parti civique du maire, au lieu de l'affaiblir.

Aussi faut-il souhaiter que le PQ sache maintenir l'attitude d'ouverture qu'il vient d'afficher publiquement à l'égard des "démarches parallèles" qui ont été entreprises dans d'autres milieux, notamment parmi les militants syndicaux de Montréal et chez les membres du Mouvement progressiste urbain qui vient de se constituer dans quelques quartiers de la ville. D'autre part, la plus grande loyauté des dirigeants péquistes restera vaine si, de leur côté, les autres groupes qui ont entrepris de mobiliser des citoyens à l'approche de l'élection, transposent sur la scène municipale les griefs, les méfiances ou les divergences qu'ils peuvent avoir à l'égard du PQ sur la scène provinciale. S'il n'y a pas de place pour les forces péquistes dans un mouvement d'opposition à Montréal, la ville tombera en ruine avant que les citoyens en reprennent le contrôle.

C'est dire le défi qui s'annonce. Il est facile aujourd'hui de constater et de dénoncer le caractère anti-démocratique du parti unique qui règne à l'hôtel de ville. Il est plus difficile de définir le vrai forum démocratique où les citoyens et leurs organisations devraient confronter leurs intérêts et résoudre leurs débats. Pour certains puristes et extrémistes, on ne saurait parler d'alliance avec le PQ, ou avec des syndiqués, ou avec des "Anglais" de l'ouest de la ville. Ce sectarisme non seulement fait le jeu à court terme de l'hôtel de ville, mais il risque de consacrer pour bien des années encore ce pouvoir des "exploiteurs" de Montréal que tous les milieux d'opposition dénoncent par ailleurs.

•

Ainsi donc, avant que d'être une épreuve pour le régime Drapeau, l'élection du 10 novembre en sera une pour les forces d'opposition qui se prétendent démocratiques. Non seulement faut-il en effet proposer aux Montréalais un programme et une équipe qui sachent répondre à leurs besoins, mais, plus fondamentalement, doit-on mettre en marche les citoyens eux-mêmes, dans des structures d'action qui soient à leur portée, qu'ils puissent contrôler, et où ils apprendront ces rudiments de la vie démocratique dont l'hôtel de ville a perdu jusqu'au souvenir. En ce sens, il est moins important de "battre Drapeau" que de jeter les fondements, même modestes, d'une authentique démocratie municipale.

Jean-Claude LECLERC

Les péquistes contre Drapeau

Montréal: grandeur ou décadence?

Texte intégral de la déclaration émise mercredi par MM. Pierre Paquette et Philippe Bélec, présidents des régions Montréal-Centre et Montréal-Nord respectivement pour le Parti québécois, et intitulée "Montréal: grandeur ou décadence?".

•

Les 1er et 2 mars 1974 aura lieu un colloque organisé par les régions Montréal-Centre et Montréal-Nord du Parti québécois et portant sur le thème: "Montréal: grandeur ou décadence?"

Tous les membres du Parti québécois de la ville de Montréal ainsi que le public en général sont invités à cette réunion qui s'inscrit dans l'orientation votée au congrès national de février 1973, qui invitait les associations locales du P.Q. à participer activement à la politique municipale.

Déjà depuis plusieurs mois, les instances montréalaises du P.Q. se sont penchées sur la question municipale. Bien que cette démarche n'ait pas suscité beaucoup d'échos dans les média d'information, un vaste processus de consultation a été entrepris au sein du Parti québécois à Montréal sur la question de la participation du P.Q. à la vie politique municipale.

A la demande des conseils régionaux de Montréal-Nord et Montréal-Centre, tous les comtés de ces deux régions situés en tout ou en partie dans la ville de Montréal ont abordé cette question au niveau de leur comité exécutif, ou même, dans la plupart des cas, au niveau de leur assemblée générale.

Un large consensus se dégage jusqu'à maintenant de cette consultation: les membres montréalais du Parti québécois ne peuvent rester indifférents devant ce qui se passe à l'hôtel de ville de Montréal.

Le régime de parti unique qui sévit dans la métropole du Québec, le mépris que ce régime manifeste envers la population et l'incurie qui le caractérise face aux problèmes concrets (logement, transport, loisirs, environnement) des Montréalais sont l'antithèse de la philosophie politique contenue dans le programme du P.Q.

L'administration actuelle de Montréal est essentiellement celle des profiteurs, "développeurs" urbains et spéculateurs. Face au monde ordinaire et aux défavorisés, elle manifeste une indifférence, voire une hostilité, indigne d'un gouvernement démocratique. Qu'on se rappelle notamment les déclarations de M. Niding a propos des assistés sociaux.

Dans ces conditions, on comprend qu'un affrontement soit devenu inévitable entre l'administration actuelle de Montréal et les membres montréalais du Parti québécois. Le parti pris du P.Q., c'est le monde ordinaire, c'est-à-dire ceux dont les besoins essentiels sont ignorés par l'administration Drapeau. Déjà dans le passé, les élus montréalais du Parti québécois ont eu à lutter contre les politiques néfastes de l'administration municipale, notamment à propos des espaces verts, des jeux Olympiques, de l'autoroute est-ouest et du régime électoral municipal.

Aujourd'hui, alors qu'il devient de plus en plus évident que la santé démocratique du Québec tout entier exige que quelque chose soit fait à Montréal pour changer ce régime étouffant, les instances montréalaises du P.Q. n'ont pas l'intention de se dérober à la tâche.

D'ailleurs, à ce sujet, il faut noter que les Régions Montréal-Centre et Montréal-Nord agissent avec l'approbation complète du conseil exécutif national du P.Q., comme en témoigne la présence aujourd'hui du docteur Camille Laurin.

D'autre part, le Parti québécois est conscient que les conditions de la lutte politique ne sont pas les mêmes au niveau municipal qu'à Québec. Alors qu'à Québec, le P.Q. constitue le seul véhicule et la seule expression politique de l'opposition, à Montréal divers groupes ont déjà commencé un travail valable dans le but de présenter une alternative démocratique au régime Drapeau.

Bien que nos consultations à ce sujet ne soient pas terminées, il semble que la majorité des membres du P.Q. à Montréal favorise un rassemblement le plus vaste possible de toutes les forces démocratiques prêtes à faire la lutte à l'administration actuelle.

Le colloque de la fin de semaine prochaine sera une autre étape dans ce processus de consultation. C'est pourquoi un appel est lancé à tous les militants du Parti québécois à Montréal pour qu'ils participent à ce colloque qui sera également une excellente occasion de s'informer sur l'ampleur et l'urgence des problèmes qui existent actuellement sur la scène municipale.

L'évolution de la conjoncture au cours des prochaines semaines, notamment l'évolution des démarches parallèles à la nôtre entreprises dans d'autres milieux, détermineront de façon plus précise l'action du Parti québécois sur la scène municipale à Montréal.

Deux ou trois choses qu'on sait de lui (le Cegep)

par LAURENT LAPLANTE

Certains lui mettraient immédiatement la hache au cou. D'autres le porteraient sur les autels et lui décerneraient sans plus tarder l'auréole de la perfection. Mais le CEGEP est-il à ce point nocif ou réussi? A-t-il sonné le glas de toute véritable culture et a-t-il définitivement lancé notre collectivité dans le culte de l'approximation et du cloisonnement? A-t-il, au contraire, ouvert largement les portes de l'enseignement supérieur aux masses laborieuses?

Le recteur de l'Université du Québec, M. Robert Després, n'a pas plus de goût pour le goupillon que pour l'anathème. Il préfère donc nuancer le jugement actuel sur le CEGEP. Du CEGEP, il retient l'image d'une formule nouvelle qui a largement atteint ses objectifs sociologiques et qui peut encore, moyennant certaines retouches, atteindre aussi ses visées pédagogiques. Comme l'université constitue l'un des milieux qui reçoit les étudiants au sortir du CEGEP, le son de cloche de l'Université du Québec permettra sans doute au Conseil supérieur de l'Education une évaluation plus factuelle de cette formule.

Les objectifs pédagogiques

Conformément aux recommandations du rapport Parent, le CEGEP visait au départ un double objectif pédagogique. Il s'agissait de regrouper sous un même toit aussi bien le secteur professionnel que le secteur général de manière à doter tous les étudiants d'une base commune. Le CEGEP, paradoxalement, poussait aussi les élèves à songer d'avance à leur spécialisation future. A la condition d'être ainsi un dénominateur commun et un tremplin vers la spécialisation, le CEGEP formait à la fois des citoyens équilibrés et des compétences pleinement utilisables en Amérique du Nord.

Il semble que le CEGEP ait réussi à perdre de vue ces deux objectifs. La "formation générale" avait, nous déclare M. Després, mauvaise presse. Quiconque évoquait ce concept risquait d'être stigmatisé comme un défenseur de l'ancienne éducation élitiste. En outre, plusieurs des enseignants et même des cadres du CEGEP s'imaginaient qu'il incombe aux seuls cours communs de maintenir un lien entre les divers groupes d'étudiants. Ajoutons à cela que les universités elles-mêmes firent souvent pressions sur le CEGEP pour lui faire produire un certain type d'étudiant déjà passablement spécialisé, et l'on comprendrait pourquoi la formation générale fut rapidement réduite par le CEGEP au rang d'exigence théorique fort secondaire.

En jetant ainsi par-dessus bord l'un des objectifs pédagogiques majeurs du CEGEP, on tronquait du coup le contenu de l'institution. On avait raison, certes, de déplorer que la formation générale d'une certaine époque ait été réservée à une infime minorité, mais on en vint très vite, parce que la porte de l'ancien collège classique était trop étroite, à faire sauter l'institution toute entière. On se retrouve aujourd'hui, ainsi que le souligne à juste titre M. Després, avec des étudiants universitaires qui quittent le CEGEP handicapés de façon dramatique par une méconnaissance étonnante de la langue maternelle, une insuffisante préparation méthodologique et une conscience historique et critique souvent somnolante. On aurait tort de ne pas reconnaître aux diplômés du CEGEP un sens pratique plus développé et une débrouillardise reposante, mais tous ceux qui les approchent leur reprochent de connaître aussi mal leur langue que leur histoire.

L'autre objectif pédagogique demeure aussi inaccessible. On a tenté, certes, de préparer les étudiants du CEGEP à la spécialisation universitaire, mais on a oublié, note encore M. Després, les indispensables distinctions entre la spécialisation sectorielle et celle qui privilégie une discipline. Si l'on importe dans le CEGEP la spécialisation de type universitaire, on restreint indûment l'horizon de l'étudiant. Si, au lieu de familiariser le cégépien avec un secteur, on l'enferme déjà dans le corridor étroit d'une discipline trop nettement défini, alors on l'emprisonne dans une orientation qu'il ne pourra plus modifier. En outre, on le prépare fort mal à évoluer selon les exigences de sa propre orientation. Dans un monde qui pousse toujours davantage à l'éducation permanente, il faudrait rendre l'étudiant capable de suivre l'évolution. Dès lors, la spécialisation prématurée et excessive constitue à maints égards un handicap plus qu'un atout.

Les objectifs sociologiques

M. Després glisse rapidement sur les objectifs sociologiques du CEGEP. Il note que l'institution a "contribué largement à la démocratisation de l'enseignement postsecondaire et favorisé une accessibilité plus grande aux études universitaires" et il en conclut que "le CEGEP a globalement réalisé les objectifs sociologiques qui lui avaient été confiés". A deux niveaux différents, ce verdict mériterait des nuances. D'une part, même si le CEGEP constitue la pièce-maîtresse dans la nouvelle architecture académique du Québec, c'est au niveau du secondaire que notre collectivité devait depuis dix ans consacrer ses meilleurs efforts. Elle l'a fait et elle commence à en tirer les bénéfices escomptés. D'autre part, une marge considérable sépare et séparera pour longtemps encore les perspectives quantitatives et les perspectives sociologiques. Ce n'est pas, par exemple, parce que les effectifs croissent rapidement au niveau du secondaire ou du collégial qu'on peut conclure à la démocratisation ou à l'accessibilité. Les sociologues, quant à eux, ne sont pas du tout certains que les classes défavorisées obtiennent toute leur part dans les progrès de l'éducation.

Face à l'héritage issu d'une tradition élitiste, le Québec devait d'abord parer au plus pressé. Il a injecté des centaines de millions et des dizaines de milliers d'enseignants dans l'enseignement élémentaire et secondaire. Dès l'exercice 1971-1972, le ministère de l'Education consacrait à ces deux niveaux les efforts de 70,000 enseignants et près de $800 millions. A ce niveau, on peut croire que l'expansion de l'enseignement rejoint à la fois un plus grand nombre d'enfants et un plus important pourcentage d'enfants défavorisés.

Au niveau collégial, l'Etat dépensait au cours de la même période $122 millions et rejoignait environ 80,000 étudiants. Cependant, on ne peut plus ici confondre sans nuance l'accroissement des auditoires et une démocratisation qui profiterait tout particulièrement aux économiquement faibles. Une étude anglaise, **Education and the Working Class**, dont le sociologue Guy Rocher fait grand état, démontrait déjà il y a plus de dix ans que "l'obstacle qui barre la route des études supérieures à l'enfant de milieu ouvrier est finalement peut-être moins financier ou économique que psycho-social". Rocher cite encore William Spady à propos de son étude intitulée **Educational Mobility and Access: Growth and Paradoxes:** "Contrairement à l'idée courante selon laquelle l'augmentation du nombre d'élèves à l'école secondaire et au collège ait particulièrement favorisé les garçons des strates sociales inférieures, nous avons observé que les chances relatives qu'ont ces garçons d'atteindre le collège et de le terminer ont récemment diminué (1973) en comparaison des garçons dont les pères ont fréquenté le collège. On est donc devant ce paradoxe: alors que le taux de fréquentation du collège s'est élevé pour l'ensemble de la population mâle, la probabilité d'aller au collège et de le terminer a décrû pour les garçons de statut socio-économique inférieur... A moins d'un effort concerté pour favoriser davantage ces jeunes, ce qui apparaît aujourd'hui comme un paradoxe peut rapidement devenir un problème social aigu, qui ni l'indifférence, ni l'hostilité, ni l'action législative ne sauront régler".

M. Després est d'ailleurs à même d'observer des faits analogues: des études en provenance de l'UQAM et portant sur la clientèle de cette nouvelle université tendraient à prouver, en effet, que les couches sociales atteintes par la constituante de l'Université du Québec à Montréal ressemblent étrangement, au point qu'on s'y méprenne, au public rejoint déjà par l'Université de Montréal.

Le nouveau CEGEP

Que le CEGEP ne soit pas parvenu à une parfaite maturité en cinq ans, voilà qui ne devrait surprendre personne. Il a fallu beaucoup plus longtemps pour apprendre aux jeunes le chemin de l'école primaire, puis celui de l'école secondaire. En outre, même si les institutions scolaires rejoignent une clientèle sans cesse élargie, elles ne parviennent pas nécessairement, ainsi qu'on vient de le voir, à lever l'hypothèque qui pèse sur les classes sociales défavorisées. On doit donc, même si le bilan du CEGEP nous paraît à certains égards moins clair qu'à M. Després, conclure comme lui à la nécessité de le maintenir et de le développer.

Le mémoire de l'Université du Québec frappe juste en souhaitant au CEGEP un pèlerinage aux sources. Puisqu'on ne parvient plus à inspirer le moindre respect en brandissant l'étendard démodé de la "formation générale", qu'on renonce au terme, mais qu'on désigne d'une appellation appropriée pour l'étudiant d'aujourd'hui la réalité qui recouvre l'ensemble des qualités suivantes: maîtrise de la langue maternelle, préparation méthodologique générale, éveil de la conscience historique et critique".

Le mémoire met encore de l'avant une proposition éminemment valable lorsqu'il suggère une collaboration plus intense entre les universités et le CEGEP. Cette collaboration, paradoxalement, devrait permettre au CEGEP de prendre ses distances par rapport aux universités, de définir ses programmes sans toujours se soumettre servilement aux impératifs universitaires et d'offrir aux étudiants du niveau collégial une spécialisation qui ne recoupe pas l'enseignement universitaire. Les universités, quant à elles, apprendraient à cette occasion à mieux apprécier le CEGEP comme "niveau d'étude autonome et distinct".

Une dimension mériterait cependant d'affleurer davantage dans le prochain plan quinquennal du CEGEP et c'est précisément la dimension sociologique. Il faut, à ce niveau comme aux autres, que les administrateurs scolaires cessent de concevoir l'équité en éducation comme une simple opération mathématique, comme la répartition du budget de l'éducation en parts toujours égales. Certains milieux doivent, si l'on tient vraiment à l'égalité des chances en éducation et si l'on veut sincèrement la démocratisation et l'accessibilité de l'éducation collégiale, recevoir davantage pour que disparaissent les handicaps psycho-sociaux.

A ces conditions, le CEGEP sera celui dont rêve M. Després. Et nous avec lui.

lettres au DEVOIR

Des propos que M. André Raynauld n'a point tenus

Monsieur le directeur,

Dans un compte rendu de la Presse canadienne que vous avez reproduit en première page le mardi 26 février, des propos me sont imputés que je n'ai jamais tenus. Je désire donc m'inscrire en faux contre l'affirmation simpliste et erronée du titre de votre article "Ottawa injecte déjà trop d'argent dans la sécurité sociale". D'autre part, je n'ai certainement pas dit "qu'on devrait manifester une moins grande générosité envers les citoyens", et je n'ai pas "mis en garde le gouvernement fédéral et ses dix partenaires provinciaux contre l'instauration trop rapide d'un régime de revenu minimum garanti". Ce sont des extrapolations grossières d'une recommandation du Conseil économique que je me suis borné à répéter, à savoir que les paiements de transfert aux particuliers ne devraient pas excéder d'ici 1976 un taux d'accroissement annuel d'environ 11%. Les déclarations qu'on m'a attribuées contredisent cette recommandation du Conseil: il n'est ni possible ni convenable que je les ai faites.

Quant au régime de revenu minimum garanti, j'ai dit le contraire de ce qu'on rapporte. J'ai expliqué que suivant les modalités d'application, un régime de revenu minimum garanti pouvait coûter plus ou moins cher et que si les engagements financiers devraient être étalés sur un certain nombre d'années, l'instauration du régime était une question distincte qu'on pourrait fort bien examiner dès maintenant.

André RAYNAULD,
président,
Conseil économique du Canada
Ottawa, le 27 février 1974

Des accusations fausses

Monsieur Ryan,

Je viens de prendre connaissance d'un compte rendu d'une conférence de presse de la CSN, section des affaires sociales, concernant une résidence de personnes âgées, en l'occurrence le Manoir l'Age d'Or, où j'habite depuis déjà le 14 avril 1972.

En tant que président du Comité général des résidents du Manoir l'Age d'Or, je viens, en leur nom, protester auprès de la rédaction de votre journal contre l'article publié en troisième page, le 22 février dernier, intitulé "Le Manoir l'Age d'Or accusé d'antisyndicalisme et de graves négligences."

D'abord nous avons été profondément indignés par les faits rapportés étant donné que nous savons fort bien, nous les résidents, qu'ils sont faux et diffamatoires. Nous savons que l'administration du Manoir l'Age d'Or se chargera de les démentir officiellement, mais nous voulons protester auprès de vous pour avoir laissé publier dans votre journal une accusation aussi grave sans prendre la peine de vérifier ou de faire vérifier la vérité de son fondement.

Certains journalistes, à la conscience professionnelle plus affinée, ont pris la peine de s'enquérir auprès des autorités de notre résidence des imputations portées contre elles par la Fédération des affaires sociales de la CSN. On se serait attendu à ce que Le Devoir fût au premier rang de ces journalistes qui faisaient autrefois, par leur intégrité, l'orgueil de notre patrimoine national et culturel. Hélas, nous sommes peinés de nous rendre à l'évidence. On a versé ici dans la facilité.

L'article du Devoir a jeté la consternation et le désarroi dans le Manoir l'Age d'Or, parce qu'il sème le doute dans l'esprit de nos parents et de nos amis. C'est tout naturel qu'ils s'inquiètent de notre sort. Or, nous savons, nous, les résidents du Manoir, que ces accusations sont mensongères et qu'il faut, le plus tôt possible, rétablir la vérité. Vous recevrez sans doute dans les heures qui suivent une réfutation en bonne et due forme écrite pour le compte de l'administration du Manoir l'Age d'Or. Nous vous prions instamment d'accueillir dans les pages de votre journal la réfutation officielle comme vous avez accepté de publier les accusations erronées du porte-parole de la CSN.

Ernest BROSSARD,
président du comité des résidents,
Manoir l'Age d'Or,
Montréal, le 26 février 1974.

Les dimensions politiques de l'affaire Soljenytsine

A-t-on suffisamment insisté sur le fait que ce qu'il est convenu d'appeler "l'affaire Soljenitsyne", avant de poser des problèmes théoriques (liberté, démocratie, personne), est avant tout un problème politique? Problème politique et ce à deux niveaux: au niveau de la politique extérieure et à celui de la politique intérieure. Les deux points de vue sont forcément liés.

Le torchon a toujours brûlé et brûle encore entre les dirigeants de Pékin et ceux de Moscou. Doit-on attribuer ce fait uniquement aux différences idéologiques énormes qui existent entre les deux façons d'aborder le socialisme? Peut-être! Mais je pense que la difficulté est ailleurs et n'a pas été suffisamment explicitée. Il s'agit, me semble-t-il, d'un problème qui touche à l'aspect proprement "religieux" dont se réclame le "siège" de Moscou, problème qui n'est pas sans rappeler la querelle qui a séparé Constantinople et Rome. C'est à Moscou que se trouvent les restes de Lénine, c'est à Moscou que les martyrs du socialisme ont subit la mort et Moscou, par le fait même, prend une dimension qui le met au-dessus des autres régimes. Une sorte de primauté quoi!

Cette dimension "sacrale" lui permet de se présenter, "en toute vérité", comme la gardienne de l'orthodoxie marxiste. A partir de ce fait, et compte tenu que le XXe Congrès a exorcisé la mémoire de Staline, l'URSS ne peut accepter d'être remise en question. Il y va de sa crédibilité. Et cela prend encore plus d'importance au moment où la Chine sort de son isolement et se crée de plus en plus de sympathies parmi l'intelligentsia de gauche en Occident.

Les observateurs les plus avertis de la société russe admettent volontiers que le pays traverse une période difficile. Difficile à plusieurs points de vue. Parce que plusieurs s'interrogent sérieusement sur la rentabilité de l'option qu'a prise le régime au cours des années 1930 dans la voie de l'industrialisation lourde poussée, il importe d'en manifester les résultats. De plus, pour contrecarrer les velléités de ceux qui seraient tentés de recourir à la "voie maoiste", on insiste sur le fait que la Russie n'en est plus à l'étape de la dictature du prolétariat, mais qu'elle franchit allègrement les étapes qui la mèneront au socialisme démocratique. Face à ces réalités, il importe au plus haut point que la paix sociale règne dans le pays, et que les éléments marginaux ne viennent pas remettre en question les gains de la lutte révolutionnaire au moment même où le rêve de Marx est en train de se concrétiser.

Pour ces raisons, on ne peut évidemment admettre que la base du système soit remise en question. Pas plus d'ailleurs qu'on ne peut le faire en Occident. Cependant, pour ne pas mettre en cause la coexistence pacifique et aussi parce que les dirigeants n'ont absolument pas le goût de faire des victimes inutiles, on a préféré exiler Soljenitsyne. Non pas tant parce qu'il représente une tendance idéologique opposée au régime, mais parce qu'il symbolise la vieille mentalité russe contre laquelle s'est édifiée le socialisme et devant laquelle un révolutionnaire ne peut céder à aucun prix, au risque de renier Lénine.

Qu'ils aient raison ou non quant à l'imminence de l'instauration du socialisme, les dirigeants de Moscou, par leur attitude, manifestent que l'ère stalinienne est révolue. On peut arguer qu'il s'agit là d'une bien étrange conception de la démocratie. Et puis après, ce ne serait pas la seule.

Philippe TURCOTTE
Montréal, le 20 février 1974.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy

Directeur de l'information: Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: $40 par année, six mois: $22. A l'étranger: $45 par année, six mois: $25; trois mois: $13. Editions du samedi: $10 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: 90 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées | des événements | des hommes

Le "Duplessis" de Rumilly

1) On cherche encore un historien

par GERARD PICARD

• A titre de président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (devenue par la suite la CSN), Gérard Picard joua un rôle-clé dans les luttes qui opposèrent naguère le mouvement syndical à Maurice Duplessis. M. Picard a lu le "Maurice Duplessis", de Robert Rumilly. Y ayant trouvé maintes erreurs, il reconstitue, pour les lecteurs du DEVOIR, deux épisodes importants de la carrière de Duplessis, soit l'histoire du bill 5 et le règlement de la célèbre grève de l'amiante dont 1974 marque le XXVe anniversaire. M. Picard est maintenant membre du Conseil canadien des relations ouvrières.

Maurice Duplessis, personnage controversé, a dominé la scène politique du Québec pendant un quart de siècle environ, soit en qualité de premier ministre, soit comme chef de l'opposition. Il fut premier ministre de 1936 à 1939 et de 1944 à 1959. Il est décédé en 1959. Souvent, dans son entourage et chez ses partisans, on l'appelait "le Chef". Des adversaires politiques en faisaient autant avec une pointe d'ironie.

Robert Rumilly, de toute évidence, a voulu faire un classique, c'est-à-dire un ouvrage susceptible de faire autorité indéfiniment sur tout ce qui concerne Maurice Duplessis et son temps. C'est raté, Rumilly est un disciple aveugle du "Chef"; ils ont les mêmes idées, les mêmes admirations, les mêmes rancunes, les mêmes adversaires, le même esprit réactionnaire.

Il faudra donc attendre qu'un historien digne de ce nom s'attelle à la tâche de présenter une biographie vraie de Maurice Duplessis et une analyse de son régime sans s'arrêter à des détails fastidieux. De la valeur de l'ouvrage et du genre de l'auteur, je voudrais donner deux exemples: l'épisode du bill 5 et le Règlement de la grève de l'amiante. On comprendra ensuite le titre dont j'ai voulu coiffer ces souvenirs qui coïncident avec le 25e anniversaire de la grève de l'amiante.

Quand Duplessis consultait ses ministres

Sur cette question délicate et controversée, Rumilly rédige à l'anglaise, c'est-à-dire en usant et abusant de l'euphémisme (understatement). Voyons ce que ça donne sous la plume du biographe du "Chef":

"Duplessis est autoritaire parce qu'il croit à la nécessité de l'autorité. Il n'est pas le dictateur que la légende représentera. Il consulte ses collègues, parfois sans qu'ils s'en aperçoivent, et, en dehors du cabinet, des hommes de la trempe de Thomas Chapais, d'Edouard Asselin et du notaire Poirier. Au conseil des ministres, chacun exprime son opinion, surtout sur la question de son ressort". (Vol. 1, p.317) (...).

"Le 31 janvier 1951, qui est un mercredi, Maurice Duplessis préside le conseil des ministres comme toutes les semaines, avec Onésime Gagnon à sa droite et Albiny Paquette à sa gauche. Les longues discussions sont rares, au conseil. Duplessis a préparé chaque mesure importante dans son bureau avec le ministre intéressé, le laissant exprimer très librement son opinion, mais faisant habituellement prévaloir la sienne. Le vote, au conseil, est rare; l'harmonie n'y est presque jamais troublée". (Vol. 2, pp. 379-80).

C'est par distraction, évidemment, que Maurice Duplessis a oublié de consulter son ministre du Travail, Antonio Barrette, lors de la préparation d'un nouveau code du travail (Bill No 5). Rumilly, avec son sens aigu des nuances, relate ainsi ce fait inusité:

"Duplessis a blessé Barrette en faisant préparer son code du travail (...) presque sans le consulter. Le ministre du Travail présente cependant, le lendemain même de l'ouverture, le "bill 5" (...). (Vol. 2, p.243).

Ce bill ou projet de loi, soit dit en passant, a été retiré devant l'opposition énergique d'une coalition des diverses centrales syndicales du Québec. C'était au tout début de 1949, peu de temps avant l'historique grève des mineurs d'amiante (février-juin 1949).

Ces deux événements se sont produits l'un après l'autre, en 1949. J'étais fort bien placé pour les voir se dérouler:

Le "Bill No 5" était un projet de loi d'inspiration napoléonienne. Si je m'adressais à des anglophones, je dirais d'inspiration victorienne. C'est ainsi que les centrales syndicales le jugeaient et on comprend, dès lors, la lutte conjointe qu'elles ont menée, et rondement, jusqu'à son retrait inconditionnel.

Le "Bill No 5" avait pour titre "Loi édictant le Code du travail de la province de Québec". Trois cent vingt-quatre articles. Tous ces articles, cela va de soi, n'étaient pas asphyxiants, mais la philosophie générale de ce projet de loi était si rétrograde et si potentiellement répressive que ce n'était pas la peine d'en discuter les détails ni de signaler ici et là des procédures consolidées acceptables. En pareil cas, les travailleurs préfèrent une attaque globale. Autrement, tout le monde s'enferre. On a beau faire la toilette d'une guenon et l'habiller, c'est toujours une guenon.

Rumilly ne cite du "Bill No 5" que les têtes de chapitres, ce qui brouille les pistes. De plus, il semble convaincu que l'on pouvait normalement prévoir, à l'époque, une étude détaillée du projet "au comité des comptes publics" (?), où, selon lui, il y aurait eu "ample matière à discussion, à mise au point".

L'érudition (?)

Lorsqu'il s'agit de syndicalisme, de législation du travail ou de procédure, Rumilly n'est pas très fiable. On vient de noter sa référence naïve et fausse au "comité des comptes publics". Ce n'est certainement pas le comité qui aurait eu le mandat d'examiner le "Bill No 5". Voyons immédiatement comment Rumilly comprend la formule Rand. Il écrit:

"C'est la formule avec laquelle le juge Rand, de la cour supérieure des Etats-Unis, a réglé la grève des usines Ford en 1946".

A la suite d'autres remarques, il conclut: "c'est, en somme, notre "atelier fermé" renforcé".

Cette dernière phrase fait ressortir que le biographe du "Chef" ne comprend pas grand-chose aux diverses formes de sécurité syndicale. De plus, Rumilly laisse l'impression qu'il s'agissait alors des usines Ford des Etats-Unis et il affirme que le juge Rand était un juge américain. Or, le juge Ivan C. Rand était un juge de la Cour Suprême du Canada et sa sentence arbitrale s'appliquait aux usines Ford du Canada. (Voir Gazette du Travail, Ottawa, janvier 1946).

Le "Bill no 5" fournit surtout à Rumilly, une fois de plus, l'occasion de se défouler sur le dos des centrales syndicales du temps. Par exemple, entre autres, il soutient, sans sourciller, que "la Confédération des travailleurs catholiques, avec Gérard Picard pour président et Jean Marchand pour secrétaire (...) entre dans la lutte contre le "bill 5" avant même de l'avoir lu," Où diable a-t-il pris ça? Je puis affirmer que c'est faux. Marchand et moi, et bien d'autres, l'avions lu. Lu et relu. Ce projet de code, d'ailleurs, était de lecture facile, même si ce n'était pas emballant.

Deux exemples, pris aux extrêmes, donneront une idée de la portée du "Bill No 5".

En 1949, et depuis un certain nombre d'années déjà auparavant, le droit du travail avait établi de nouveaux rapports juridiques entre les collectivités syndicales et les entreprises. Ces rapports étaient fondés notamment sur le droit d'association et son exercice, et sur la convention collective de travail, ce "traité de paix" d'une durée déterminée qu'on appelle aussi "la loi des parties". Il en était ainsi au Québec comme ailleurs au Canada et dans la plupart des pays industrialisés. Chaque morceau de progrès avait été emporté de haute lutte par les syndicats.

A l'époque, cependant, nombre de travailleurs secouaient encore les chaînes du contrat individuel, de cette sorte de bail de service personnel entre un maître et un serviteur, l'une des assises du Code Napoléon et de notre code civil québécois. En d'autres termes, en 1949, le droit du travail luttait toujours en vue de s'affranchir davantage de sa dépendance du droit civil, droit des rapports individuels des citoyens entre eux. Il existe encore, certes, et il existera peut-être toujours des contrats individuels de divers types: les contrats individuels ne sont pas tous, loin de là, des contrats de travail et ils continuent d'être régis par le droit privé.

Le droit du travail, c'est un autre monde et il a une raison d'être. Il trouve sa place naturellement dans une société industrielle aux changements technologiques et professionnels fréquents, où des collectivités s'affrontent. Bien des juristes, ici et ailleurs, comprennent fort bien la distinction.

On n'édicte pas une disposition comme celle-là sans qu'il en découle des effets juridiques.

Le bill 5 et les "communistes"

Passons à l'autre extrême du "Bill No 5". Duplessis avait une conceptiom primaire du communisme et c'était son épouvantail à moineaux. Selon lui, ce sujet devait être traité nécessairement dans le code du travail. C'était, on le conçoit, politiquement plus rentable. Il faut aussi se rappeler, ici, que Maurice Duplessis était non seulement premier ministre mais encore procureur général. A ce dernier titre, il en menait large dans l'application des lois et il était, à toutes fins utiles, le chef de la police provinciale. Il comptait, enfin, des amis sûrs dans la magistrature.

Qu'est-ce qu'un communiste? Le "Bill No 5" nous décrit ce phénomène à l'article 16. Un travailleur est communiste,

16. (...)

a) s'il est membre d'une organisation ou d'un mouvement communiste ou marxiste ou d'un parti reconnu comme tel, quelle que soit son étiquette ou son nom;

b) s'il appuie une telle organisation, un tel mouvement, un tel parti ou coopère de quelque façon avec eux dans la poursuite de leurs buts;

c) s'il est notoirement reconnu comme adepte, prédicant ou propagandiste de la doctrine communiste ou marxiste;

d) s'il approuve ou préconise le renversement ou le changement de l'ordre établi, du gouvernement ou de toute institution gouvernementale par la force, la violence, le terrorisme, le sabotage, ou autres moyens illégaux ou inconstitutionnels;

e) s'il fait partie d'une organisation ou d'un mouvement poursuivant les buts mentionnés au paragraphe "d" ou appuie une telle organisation ou un tel mouvement ou coopère avec eux.

Ces dispositions parlent d'elles-mêmes. Inutile d'insister. Pour que tout le monde soit sur le même pied (quelle objectivité ou quel cynisme!), les mêmes dispositions s'appliquaient aussi à un employeur. Il n'en reste pas moins que la définition du communisme ou du marxisme ne pouvait être que celle qui était écrite dans l'esprit de Maurice Duplessis, procureur général, vu que le projet de loi n'en donnait pas. Ce n'était vraiment pas rassurant. Il y a lieu, enfin, de douter sérieusement de la constitutionalité des dispositions qui viennent d'être citées. Il existe un code criminel canadien, et ni les provinces, ni les municipalités, n'ont la compétence législative pour créer des crimes même si certains sentiers du droit pénal leur sont ouverts.

On comprend peut-être mieux maintenant pourquoi je me suis permis de dire que le "Bill No 5" était rétrograde et potentiellement répressif. Le présent article, toutefois, ne doit pas être interprété comme une charge contre le parti de l'Union nationale, car il y avait du bon monde dans ce parti. D'ailleurs, paradoxalement, le "Chef", qu'il ne faut pas sous-estimer, a largement contribué au militantisme syndical de son époque; mais ce n'était évidemment pas le but qu'il poursuivait.

(à suivre)

Demain: Le Règlement de la grève de l'amiante.

Sur l'affaire Soljenitsyne

Volume 56: un exemple de dogmatisme aveugle

par GILBERT TARRAB

L'auteur de cette libre opinion est professeur à l'Ecole de service social de l'université de Montréal.

•

On a déjà beaucoup écrit et dit sur l'affaire Soljenitsyne. Je n'aurai pas éprouvé cet ardent besoin de prendre la plume pour m'y mettre à mon tour si je n'avais lu, ahuri, le texte que publie le journal étudiant "Volume 56" (ce qui reste de l'ancien "Quartier Latin", de l'Université de Montréal), dans sa livraison du 20 février 1974, sous le titre: "Soljenitsyne: qui dénonce quoi et pourquoi?"

Que des étudiants se disant "de gauche", et d'une gauche radicale, écrivent ce qui suit me laisse pantois et songeur quant à leur ligne politique. Voici la conclusion de l'article, que je tiens à reproduire in extenso, pour la gouverne du lecteur:

"Ainsi ne nous y trompons pas, Soljenitsyne n'est pas le travailleur opprimé qui se lève pour défendre le socialisme contre les révisionnistes d'U.R.S.S. et qui cherche des voies de libération pour le peuple soviétique; si c'était le cas il est certain que l'on ne verrait pas toute la presse occidentale déployer ainsi ses batteries pour lui! Soljenitsyne est un libéral démocrate et chrétien qui défend ses positions réactionnaires et dénonce la révolution soviétique elle-même. Il expose longuement dans son livre la "répression" et la violence par lesquelles s'est faite cette révolution et passe sous silence ses causes mêmes, soit la violence par laquelle la bourgeoisie capitaliste assure sa domination et qu'elle oppose toujours à ceux qui tentent de s'en libérer."

Que la presse occidentale dans son ensemble se jette sur cette affaire comme sur une proie tombée du ciel, passe encore, bien que, comme le rappelle un **homme de gauche**, vrai celui-là, et qui a fait maintes fois ses preuves, n'en déplaise aux rédacteurs de "Volume 56", et qui s'appelle K.S. Karol, "pour la droite, il n'y a pas de "problème Soljenitsyne", pas plus qu'il n'y a de problème de de démocratie ou d'égalité en Union Soviétique. Elle a besoin de l'U.R.S.S. telle qu'elle est, pour en exploiter les déficiences productives et l'utiliser comme repoussoir auprès de l'électorat de son propre pays. En revanche, l'histoire et le sort de Soljenitsyne concernent directement les hommes de gauche, qui depuis plus d'un demi-siècle, ont, d'une manière ou d'une autre, lié leur destin à celui de l'U.R.S.S." (in **Le Nouvel Observateur**, 24 février 1974, no 484, p.29).

Non, ce qui me révolte profondément dans la conclusion de l'article de "Volume 56", c'est l'espèce de dogmatisme intransigeant et l'inconditionnalité aveugle qui s'en dégage. N'a-t-on pas encore compris, à "Volume 56", que le système soviétique (attention! je ne dis pas "socialiste") tel qu'il est vécu dans sa praxis, **aujourd'hui comme hier,** ne peut faire autrement que condamner des hommes comme Soljenitsyne, et ce quel que soit l'usage qu'en fait la presse occidentale dans le monde, qui me paraît être une question relevant d'un tout autre registre d'explication? N'a-t-on pas encore compris, à "Volume 56", que la **nature** même du système soviétique, tel que pratiqué **aujourd'hui comme hier,** fait en sorte qu'il est strictement incompatible avec des gens de la trempe de Soljenitsyne?

Et qu'il est tout à fait illusoire d'attendre de ce système, qui a trahi l'idée socialiste au point de la réduire à ce simulacre de liberté et de justice sociales, qu'il autorise et permette en son sein le moindre questionnement au sujet des crimes perpétrés dans le passé et qu'il continue impunément — puisqu'il a le pouvoir — aujourd'hui même à perpétrer en sourdine: car Soljenitsyne est un artefact, un accident de parcours, il a su réveiller l'opinion publique mondiale. Encore heureux que, dans un tel système, — et je le dis très sérieusement, — il s'en soit tiré à si bon compte.

Les autres Soljenitsyne

Les autres Soljenitsyne, messieurs de "Volume 56", purgent leur peine dans les glacis du Nord sibérien, où, comme tout le monde sait, on les convie à des parties de pêche suivies de promenades au grand air, avant le pique-nique arrosé de vin blanc. Ou on les envoie dans des hôpitaux psychiatriques ultra-modernes, qui ont révolutionné le monde puisqu'on y pratique des techniques thérapeutiques uniques en leur genre et qui donnent des résultats mirifiques et surtout rapides.

Vous avez raison, Messieurs de "Volume 56", sur un point au moins: on a fait trop de bruit autour d'un seul homme, et il est sans doute exact que la droite réactionnaire, mais aussi les pleutres mi-figue mi-raisin, s'en pourlèchent les babines. Mais, à dire vrai, ce n'est pas Soljenitsyne qui m'intéresse: ce sont les autres, nombreux, innombrables, hommes de la rue qui n'ont pas la chance de disposer du prestige international d'un Soljenitsyne, et qui pourrissent aujourd'hui dans des camps de concentration ou dans des asiles qui n'ont rien à envier à leurs homologues nazis, pour le seul crime d'avoir exprimé des opinions contraires aux intérêts du régime.

Roger Garaudy, un homme que vous connaissez bien, messieurs de "Volume 56", a écrit récemment que l'U.R.S.S. n'était jamais retournée au stalinisme parce qu'elle ne l'avait jamais quitté (cité par **Le Devoir**, du 23 février, p. 15). Si cela est exact, messieurs de "Volume 56", je dénoncerai la pratique stalinienne d'aujourd'hui, tout en dénonçant, comme vous le faites par ailleurs avec courage et persévérance, les pratiques non moins staliniennes en Grèce, au Chili, au Brésil, en Indonésie et en Iran: ce n'est pas incompatible. Comprenez-le une fois pour toutes: il n'y a pas de bonne torture, la torture n'a pas de couleurs, elle n'est ni de gauche ni de droite. La torture soviétique équivaut à la torture brésilienne, elle est même pire parce que sournoise et cachée, et qu'on l'avalise sous les couleurs du socialisme achevé, alors qu'il s'agit bien d'un socialisme abâtardi et repoussant.

L'idée socialiste trahie par l'URSS

Quant à l'autre question, la question proprement politique, je me contenterai de citer à nouveau K.S. Karol: "De grâce, que nos censeurs prosoviétiques cessent enfin, dans leurs accusations, d'invoquer une prétendue "grande campagne du capitalisme en crise contre l'U.R.S.S." Le capitalisme occidental ne se livre en fait, actuellement, qu'à une grande campagne de promotion pour sa technologie avancée qu'il cherche à échanger contre les matières premières soviétiques. L'U.R.S.S. est pour lui un partenaire, difficile sans doute mais indispensable, pour sortir de la crise qui le menace. Les quelques larmes de crocodile qu'il verse, périodiquement, sur le sort des opposants soviétiques ne sauraient masquer cette réalité".

Reconnaissez-vous ici, messieurs du "Volume 56", en filigrane, le langage et les analyses de Rosa Luxembourg sur le problème des débouchés?

Au-delà du "cas" Soljenitsyne, il faudrait examiner la situation d'un point de vue socianalytique et global, institutionnel, dirai-je même. Car enfin, Soljenitsyne s'est posé comme un "analyseur naturel" des orientations profondes du régime soviétique et des institutions qu'il a mises en place pour le protéger. Un analyseur naturel, c'est-à-dire tout événement, situation, personne ou groupes de personnes qui sortent intentionnellement des normes ordinaires et socialement acceptées ou valorisées par l'institution en place, et posent, de par leur seule présence, des questions plus ou moins brutales à cette institution, en faisant ressortir certaines de ses contradictions cachées; l'analyseur naturel force littéralement à prendre position (Evtouchenko et bien d'autres ont pris position en cette affaire), à se déclarer pour ou contre, il provoque l'analyse continue, et oblige l'institution à redéfinir ou à renforcer ses **finalités.** En régime soviétique, redéfinir ses finalités est impossible pour l'Etat, qui contrôle tout, y compris l'éducation, l'information et la culture. Et l'Etat réalise sa fonction d'occultation idéologique à travers ses médiations institutionnelles qui pénètrent profondément dans toute la texture sociale. Pourquoi donc l'Etat soviétique, évolué dans une énorme bureaucratie où les aparatchiks continuent plus que jamais à faire (littéralement) la loi, adopterait-il un comportement suicidaire, en laissant le "non-dit" et le "soigneusement voilé" émerger à la surface et changer la nature des rapports de force existants en U.R.S.S.? Car l'Union Soviétique, est-il besoin de le rappeler encore, a exclu les "prolétaires" des leviers de commande et du contrôle des destinées de la nation; en ce sens, l'idée socialiste a été trahie, et je le répète, la violence institutionnelle soviétique n'a strictement rien à envier à la violence institutionnelle des pays occidentaux; bien au contraire, étant plus camouflée, elle a les mains libres pour s'exercer sans vergogne et loin des scandales à la Watergate. Aussi, faut-il comprendre que, au-delà du "cas" Soljenitsyne, il y a tout un système que Soljenitsyne "dérange", dans ses fondements mêmes.

En d'autres termes, le système soviétique ne peut vivre avec ce que Soljenitsyne défend, et avec les idées pour lesquelles il se bat. Aussi, comment ne pas comprendre que la logique interne même du soviétisme actuel ne puisse fonctionner avec des idées aussi subversives: **l'Union soviétique ne peut, dans l'état actuel des choses, s'accommoder d'un Soljenitsyne.** Aussi, on n'hésite pas à l'écarter, comme on écarterait, mais sans doute pas avec la même élégance, toute particule qui viendrait parasiter les huilages du système.

A travers Soljenitsyne, ce sont les contradictions d'yn système idéologique qui sont mises au grand jour. En U.R.S.S., messieurs de "Volume 56", vous seriez intolérables, votre fonction d'interrogation serait intolérable, car non-viable, non-ajustable au pattern sociétal. Vous seriez déconnectés... et donc, stricto sensu et manu militari, rejetés. A moins que vous ne poussiez la naïveté de croire qu'en U.R.S.S., un journal comme le vôtre n'aurait pas sa raison d'être, puisqu'il ne saurait y avoir d'opposition — toute opposition étant du fait même "réactionnaire" — dans un pays où le "prolétariat" exerce le pouvoir!

RECTIFICATIF

Le Colloque interrégional annoncé dans la page frontispice de notre édition du 28 février est organisé par le Parti québécois. Nous avions malheureusement omis cette précision.

SETA-VACANCES
VOYAGES AVIONS NOLISÉS
Montréal-Paris
à partir de $249.
VOLS SPÉCIAUX NOLI-FRANCE
VOYAGES À CUBA
Sept jours
Transport aérien $299
Hôtel - repas
Tél.: 861-3906

GRANDE VENTE AVANT-SAISON
POUR JEUNES FEMMES ET DEMOISELLES
DEUX COLLECTIONS PRINTEMPS-ÉTÉ '74
Comprenant 44 styles dans un choix complet de couleurs et grandeurs. Tricots de luxe importés au prix du gros.
2 pièces, fin lainage cardigan, manches courtes, bouton avant et jupe avec élastique à la taille, garniture au collet et manches. Rég. $39. ..... Vente $18.
2 pièces, fin tricot de soie, jacquette courte, fermeture à l'avant et pantalon lavable avec élastique à la taille. Rég. $45. ..... Vente $22.
Ensemble pantalon en tricot bouclé corsage jusqu'aux hanches à texture rose, bleu marin, pantalon teinte unie. Choix de couleurs. Rég. $49. ..... Vente $24.
Ensemble pantalon en jersey de soie. Veste longue à texture, pantalon uni. Parfait 2 pièces couleur rouge, cerise, beige, etc . . . Rég. $49. ..... Vente $24.
Petit corsage court sans dos, en bouclé et pantalon uni avec élastique à la taille. Bleu, jaune et marine. Rég. $45. .... Vente $22.
2 pièces corsage et jupe en jersey double fil, encolure bijoux, manches courtes et jupes à panneaux circulaires. Rég. $39. .. Vente $18.
Ensemble veste boutonnée à l'avant et jupe légèrement évasée. Sur fond brun léger quadrillé blanc. Aussi beige, brun, marin et blanc. Rég. $45. ..... Vente $22.
Robe chemisier, boutonnée à l'avant, manches courtes piquées, collet élégant à pointes arrondies, ceintue à la taille. Beige, cerise etc. . . Rég. $45. ..... Vente $22.
Robe double fil ligne "A" avec superbes manches longues bouffantes, élastique aux poignets. Couleurs beige, rose, jaune et blanc. Rég. $39. ..... Vente $18.
Robe chemisier 4 boutons avant, corsage haut uni et jupe à rayures horizontales et manches courtes. Très élégant, choix de couleurs. Rég. $39. ..... Vente $18.
Aussi en vente 32 robes ORIGINAL BIBAN, 28 robes GIAN DOLL, 66 robes LADY ANN et 112 tricots POURELLE, exclusivités importées par nous.
CRÉATION DE MODE **ECUSSON Inc.**
6970 rue ST-DENIS — (prière de monter au 1er étage)
près rue BÉLANGER — près théâtre CHÂTEAU - Métro Jean-Talon
Tél.: 270-1182

423 St Claude, 878-3959
Le Fadeau
fine fleur de la gastronomie

VOTRE DESTIN
est dans vos mains
Les lignes de votre main sont comme une carte représentant le passé, le présent et l'avenir.
Le 13 juin 1969, notre chiromancien a prédit à l'Honorable Trudeau son mariage prochain par les lignes de sa main. Ce service est gratuit.
Pour une soirée inoubliable signalez **844-5702** avec un succulent repas au Maharaja.
2124 Drummond

MAINTENANT DISPONIBLES
LE MISSEL DU DIMANCHE
(à partir de $9.95)
1082 pages
LE MISSEL DE LA SEMAINE
(à partir de $24.95)
2,042 pages
Présentés par PIERRE JOUNEL
DEUX VOLUMES RELIÉS QUI CONSTITUENT LE SEUL MISSEL QUOTIDIEN COMPLET PARU À CE JOUR
LE MISSEL DU DIMANCHE contient toutes les messes qui sont célébrées le dimanche et les jours de fête avec le texte intégral des lectures réparties sur les trois années du cycle. On y a ajouté les éléments indispensables pour participer à la célébration des sacrements ainsi qu'un texte de prière du matin et de prière du soir tiré du nouvel Office divin.
LE MISSEL DE LA SEMAINE contient, avec l'Ordinaire de la Messe repris du MISSEL DU DIMANCHE, toutes les messes des divers temps liturgiques et celles des saints. On y trouve aussi, pour les différents COMMUNS, tous les formulaires de messes avec la liste des lectures, et douze formulaires de MESSES POUR DIVERSES CIRCONSTANCES ainsi que les textes essentiels de la liturgie des sacrements.
COÉDITIONS **DESCLEE/FIDES**

suites de la première page

LE DR ST-GERMAIN

L'accusé, qui se trouve au comptoir à une vingtaine de pieds de là en train d'étudier des fiches, est sollicité avec insistance par les ambulanciers et par Mme Demers qui soupçonnent l'urgence de la situation. Demers lui-même annonce qu'il va mourir et réclame des soins.

Le Dr Saint-Germain, toujours selon les témoins, demeure impassible; une discussion aigre-douce s'engage entre lui et un ambulancier et il finit par dire à l'ambulancier: "Toé, Christ, écoeure-moé pas."

Il dira plus tard que ces paroles étaient évidemment malheureuses et il révélera qu'il a conseillé aux ambulanciers de se rendre à Sacré-Coeur car il n'y avait pas de place à Fleury et qu'il ne pouvait pas traiter un tel cas.

Il admettra cependant n'avoir pas averti l'hôpital du Sacré-Coeur et il est avéré qu'il n'a examiné d'aucune façon l'infortuné Paul-Emile Demers.

Quant à l'engorgement de la salle d'urgence à cette heure, ce soir-là, il n'a pas été prouvé et au contraire l'examen de la preuve conduit à croire qu'il y avait certainement assez de place.

Pour ce qui est de la preuve médicale, les médecins entendus lors du procès ont admis le caractère urgent que présente la situation d'un malade qui vomit du sang.

Quelques minutes après l'arrivée de Demers, devant l'hostilité manifestée par M. Saint-Germain, laquelle aurait été accueillie par les applaudissements des infirmières en présence, les ambulanciers allaient au plus pressé et transportaient le moribond à l'hôpital Saint-Michel où le Dr Yves Balthazar ne pouvait que constater la mort en commençant son examen.

Le Dr Balthazar a décrit au tribunal les moyens qui devaient être employés d'urgence pour tenter d'enrayer l'épanchement massif du sang en pareil cas et il a affirmé que lui-même aurait tenté quelque chose s'il avait reçu Demers avant qu'il ne décède.

Parmi ces moyens mentionnons les sérums, les transfusions sanguines, les lavements d'estomac à l'eau glacée par l'emploi du tube de Levine, l'emploi du tube de Blackmore qui consiste à obturer les vaisseaux ouverts par gonflement d'un ballon dans l'oesophage.

Il a été avéré que le médecin à l'urgence pouvait avoir recours à d'autres confrères en pareils cas; il a été prouvé qu'il y avait des réserves de sang à l'hôpital Fleury de même que des solutés ou succédanés du sang employés en telles circonstances.

Devant ces faits, Me Millette avait suggéré au tribunal de retenir l'accusation portée contre Saint-Germain parce que ce dernier avait omis de faire ce que son devoir lui commandait de faire et qu'il avait montré une insouciance déréglée et téméraire à l'égard de la vie de Paul-Emile Demers. Enfin, le procureur du ministère public invitait le tribunal à conclure que cette négligence criminelle avait causé la mort dudit Paul-Emile Demers.

Sans démentir la plupart des faits allégués par les témoins de la poursuite, le Dr Saint-Germain avait dit en défense qu'il avait regardé le patient Demers et avait conclu qu'il n'avait pas ce qu'il fallait pour le traiter dans les meilleures conditions d'où sa recommandation de le transporter ailleurs.

Ces arguments n'ont pas résisté aux témoignages incriminants rendus contre lui.

Cependant, en droit, Me François Chapados avait allégué qu'aucune loi au Canada n'obligeait un médecin à traiter un patient et il avait cité le juriste anglais Lord Nathan qui avait établi qu'un médecin pouvait refuser d'accepter un patient et de le traiter. Le juge Roche a opiné que ce principe s'appliquait au médecin dans son cabinet à l'égard de ceux qui sollicitent une consultation. Quant à l'absence de loi spécifique au Canada, la cour a trouvé que cela n'invalidait en rien les obligations d'un médecin surtout en vertu des dispositions du code pénal. Autrement dit le médecin n'est pas à l'abri de la négligence criminelle non plus que de toute autre offense et son statut en certain cas ne peut servir que d'un simple moyen de défense.

Ensuite Me Chapados alléguait que certains règlements de la loi concernant les hôpitaux stipulaient que tout médecin peut traiter un cas d'urgence, ce qui voudrait dire implicitement que le règlement comporte la possibilité de refuser de traiter.

M. Roche a rapidement fait remarquer que ces règlements visaient les médecins qui ne sont pas membres du personnel de l'hôpital et donnaient à ces derniers le droit d'intervenir d'urgence dans un hôpital étranger.

Le juge Roche a blâmé l'organisation administrative de l'hôpital Fleury et il a exprimé son admiration pour les nombreux médecins de cette province qui se sont dévoués et se dévouent encore pour leurs concitoyens souvent au péril de leur santé.

Ainsi, le Dr Saint-Germain, selon le tribunal, avait l'obligation légale de prodiguer des soins à Paul-Emile Demers et il ne l'a pas fait tout en montrant une insouciance à l'égard de la vie de M. Demers. Cette omission a de plus été la cause (du point de vue légal tout au moins) de la mort de Demers.

Ainsi le Dr Saint-Germain est non seulement coupable de négligence criminelle mais d'avoir causé la mort par négligence criminelle.

Hier, il est aussi demeuré impassible en écoutant le jugement. Il demeure en liberté sous cautionnement au moins jusqu'au 11 mars, date des représentations sur sentence.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

La police recherche Jacques Rose

Un mandat d'arrestation a été émis contre Jacques Rose, en liberté sous cautionnement en attendant une décision de la Cour d'appel relative à sa condamnation pour sa participation à la fuite de son frère Paul, déjà condamné à l'emprisonnement à perpétuité pour l'enlèvement de Pierre Laporte.

Il semble que Jacques Rose ait omis de se présenter à l'officier de probation comme l'exige l'une des conditions formulées par la cour pour sa remise en liberté sous caution. Selon ses proches et ses compagnons de travail, Jacques Rose se serait rendu récemment aux Iles-de-la-Madeleine pour y travailler à la mise sur pied d'un garage coopératif.

Jacques Rose n'aurait pas été vu depuis deux semaines, mais les circonstances de sa "disparition" sont loin d'être claires. La police a enquêté auprès de la famille de Jacques Rose ainsi qu'auprès de ses compagnons de travail à Longueuil, mais on ignore si elle s'est rendue aux Iles-de-la-Madeleine.

Curieusement, à la SQ on semble tout ignorer de cette affaire.

L'OUEST

frir les mêmes avantages de croissance et de mise en valeur que les autres régions du Canada. Les quatre premiers ministres concluent que le gouvernement fédéral, en particulier le ministère de l'Industrie et du Commerce, a échoué dans sa tâche. Malgré les promesses faites à Calgary en juillet dernier, soulignent MM. Barrett, Blakeney, Schreyer et Lougheed dans un communiqué final, les efforts tendant à aider l'Ouest ont été insuffisants. Le ministère fédéral s'est trop employé à centraliser l'industrie, n'accordant à l'Ouest que 10% de son assistance.

LE CAHIER BLEU

celles versées aux Indiens et Esquimaux... sans oublier l'inflation des services publics, qui rajoutera cette année respectivement $82 et $137 millions aux déboursés fédéraux pour les soins médicaux et les soins hospitaliers.

En revanche, on constate que malgré la priorité que donne le nouveau discours du trône à l'alimentation, le budget général des dépenses pour 1974-75 affiche une baisse de 10 pourcent du budget de soutien de l'agriculture, lequel passe de $519 à $489 millions. Faut-il mettre en cause la sincérité du gouvernement Trudeau? Pas forcément, puisque la quizaine de mesures "alimentaires" annoncées mercredi nécessiteront de nouvelles lois, alors que le Conseil du trésor ne peut préparer ses budgets que dans le cadre de la législation existante. Au surplus, cette contraction du budget agricole est attribuable essentiellement à la disparition du programme de soutien du blé qui a coûté $74 millions l'an dernier et sera remplacé par de nouveaux programmes, ainsi qu'aux subventions aux produits laitiers ($12 millions l'an dernier) lequel doit également être renouvelé dans le cadre de la nouvelle politique de l'alimentation du gouvernement.

Signalons certains autres grands paramètres de ce budget des dépenses:

- malgré le déplafonnement annoncé l'an dernier, la hausse du budget de la défense demeure modeste à 6.1 pour cent (moitié moins que l'ensemble des dépenses) de sorte que nos forces armées devront se contenter de $2.4 milliards;
- après les frais généraux internes et les affaires sociales, la culture et les loisirs est le secteur d'activité fédérale dont le budget augmente le plus — 15.7 pour cent, pour atteindre $550 millions. Mais le gros de cette augmentation servira à financer une augmentation de $80 millions des subventions de fonctionnement à Radio-Canada, qui atteindront ainsi $299 millions;
- le budget des affaires étrangères augmente lui aussi plus que l'ensemble des dépenses (13.7 pour cent) pour dépasser le demi-milliard: $15 millions de plus pour les Affaires extérieures, $8 millions de plus pour les organismes internationaux que soutient le Canada et $40 millions de plus pour l'aide au développement que dispense l'ACDI;
- Si le budget de l'agriculture baisse — temporairement — tous les autres postes des dépenses de soutien et d'expansion économiques augmentent confortablement: $254 millions pour les pêcheries (19 p.c. de plus qu'en 1973-74), $30.5 millions et 10 p.c. de plus pour la promotion du commerce extérieur, environ 20 p.c. de plus pour la recherche en sciences sociales (mais l'aide aux sciences physiques piétine à $158 millions);
- Notons surtout la forte augmentation des dépenses de soutien au développement régional, qui passent de $456 à $543 millions, soit une hausse de près de 20 pour cent, le gros des fonds supplémentaires allant au ministère de l'expansion économique régionale (budget de $440 millions) tandis que les fonds consacrés au développement du Nord par le ministère responsable de cette région baissent de $57 à $55 millions et que la dotation annuelle de la Société de développement du Cap Breton augmente de 25 pour cent pour atteindre $48 millions;
- Mais il y a deux "parents pauvres" dans le secteur économique, soit l'industrie manufacturière, dont les programmes de soutien ne reçoivent que 3 p.c. de plus (soit $196 millions), malgré les velléités affichées par le gouvernement de mettre en oeuvre une quelconque "stratégie industrielle"; tandis que les programmes de soutien de la main-d'oeuvre reçoivent 27 p.c. de moins qu'en 1973-74 — soit $626 millions — surtout parce que le programme spécial d'emploi (Initiatives locales) doit être remplacé par la "stratégie de l'emploi" de M. Marc Lalonde, tandis que le budget du service national de placement a été coupé de $151 à $124 millions;
- L'augmentation moyenne du budget des transports et communications, qui atteindra $1.6 milliard, est concentrée dans les domaines suivants: transports aériens ($250 millions) Postes ($690 millions, soit une hausse de près de $100 millions), et les transports de surface ($24 millions). On constate en revanche une baisse du budget de soutien du transport ferroviaire, qui passe de $172 à $153 millions.

LE LABOUR

Barber, le chancelier de l'Echiquier, Peter Walker, ministre de l'intérieur.

Si l'on examine les résultats circonscription par circonscription, on s'aperçoit que le vote des Britanniques exprime en fait un mecontentement général: quelle qu'ait été son étiquette, c'est contre le député sortant que les votes se sont exprimés. Presque dans chaque cas, le député sortant a perdu des voix. Ce phénomène a joué même contre les libéraux, les rares fois où ils détenaient un siège.

Toutefois, sans avoir effectué la percée escomptée, les prévisions leur donnant au maximum une quinzaine de sièges, les libéraux n'ont pas perdu l'espoir de devenir les arbitres de la situation à Westminster.

Le caractère extrêmement serré de la course au pouvoir entre les travaillistes et les conservateurs a incité MM. Wilson et Heath à observer jusqu'à présent une certaine prudence. Tandis que le leader du Labour s'est simplement déclaré "raisonnablement encouragé", M. Heath s'est refusé à tout commentaire et est rentré se coucher à Downing Street sans aller sabler le champagne à l'Etat-Major de son parti.

Les nationalistes connaissent une indéniable réussite. Les nationalistes gallois du Plaid Cymru, qui n'étaient pas représentés dans le dernier Parlement, ont enlevé deux sièges au Labour. En Ecosse, les travaillistes ont également cédé deux sièges aux nationalistes écossais du S.N.P. (parti nationaliste écossais). Toutefois, la ravissante blonde Margo MacDonald, la candidate du S.N.P. qui avait fait sensation en novembre dernier en gagnant dans le fief travailliste de Govan, près de Glasgow, au cours d'une élection partielle, a été battue par le représentant du Labour.

Commentant les premiers résultats, M. Joe Gormley, le président du Syndicat des mineurs, a affirmé que "le pays ne s'etait pas laissé tromper". M. Gormley faisait allusion à l'épreuve de force engagée entre le gouvernement conservateur et les "gueules noires", dont la grève a joué un rôle déterminant dans la convocation des élections.

Le dépouillement a été suspendu à 5 heures et reprendra ce matin, à 11 heures.

En Irlande du nord enfin, qui envoie douze représentants à Westminster, les dernières heures du scrutin ont été marquées par une douzaine d'explosions qui, aux dernières nouvelles, ont fait un mort et plusieurs blessés.

ETHIOPIE

ment arrêtés et punis.

Un tract émanant de la police éthiopienne a par ailleurs été distribué en fin de journée dans les rues d'Addis Abeba, affirmant que la police apporte son soutien à l'action des forces armées éthiopiennes.

La question que l'on se posait hier à Addis Abeba, était de savoir qui sont les mutins et quels sont les véritables instigateurs de cette rébellion qui survient, alors que l'Ethiopie connaît un important malaise économique et social.

Cette mainmise de l'armée sur les points vitaux du pays s'est jusqu'à présent effectuée sans le moindre incident. On n'a eu connaissance d'aucune perte. L'efficacité, avec laquelle elle a été conduite, laisse supposer qu'elle a été préparée de longue date par des militaires rompus aux travaux d'état-major.

la météo

Un système dépressionnaire centré juste au nord du lac Huron passera au sud de Montréal et se trouvera au nord de la Nouvelle-Ecosse ce soir. Le système devait amener de la pluie ou de la neige mêlée sur le sud/ouest de la province la nuit dernière tout en se propageant vers l'est. Le reste de la province aura de la neige qui se propagera jusque sur le Bas-du-Fleuve dans la journée. Une possibilité de près de 4 pouces de neige est prévue au nord d'une ligne est/ouest en travers Québec. L'advection d'air froid commencera à se faire ressentir sur toute la province aujourd'hui. Par contre sur tout le sud/ouest il y aura un dégagement dans la matinée et un peu de soleil en fin d'après-midi dû à une haute pression venant du nord/ouest.

●

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: ensoleillé. Maximum environ 15. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Pontiac-Témiscamingue, de la haute Mauricie, des Laurentides: devenant ensoleillé en matinée. Venteux. Maximum 20 à 25. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

●

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est: de Québec/Trois-Rivières: dégagement graduel sauf pour la région de Québec/Trois-Rivières où le dégagement ne viendra qu'en fin de journée. Venteux. Maximum environ 30. La température commencera à descendre en après-midi. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé.

●

Région du Lac St-Jean: dégagement graduel. Venteux. Maximum 25 à 30. Aperçu pour samedi: généralement ensoleillé.

●

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski, de Sept-Iles, de Gaspé: neige légère. Devenant venteux. Maximum près de 30. Aperçu pour samedi: ensoleillé.

Le discours du trône

Stanfield dénonce la "faillite" de la politique économique des libéraux

OTTAWA (par Claude Lemelin) — Le chef de l'opposition progressiste-conservatrice aux Communes, M. Robert Stanfield, a présenté hier aux Communes la traditionnelle motion de non-confiance, à l'issue d'une longue intervention, lors du débat sur le discours du trône, dans laquelle il s'est employé à démontrer la "faillite" des politiques économiques du gouvernement Trudeau.

"Faillite lorsqu'il s'agissait de s'attaquer à la racine de l'inflation canadienne, faillite lorsqu'il s'agissait de contrer adéquatement les effets de cette inflation, faillite en ce qui touche à la restriction et au contrôle de l'extension du secteur public, faillite encore à ouvrir les officines gouvernementales et à soumettre certains programmes de dépenses à une enquête impartiale, faillite toujours à préserver l'ordre et la justice économiques pour les Canadiens ordinaires", de lancer M. Stanfield.

"Et plus grave encore, dans tellement de domaines, la faillite, le refus ne serait-ce que d'essayer. C'est là le véritable échec du leadership, le refus d'oser se comporter au pouvoir tel que l'exigent les défis et les occasions qui s'offrent présentement au pays", de reprendre le chef de l'opposition officielle, pour renchérir plus loin en accusant le gouvernement des libéraux minoritaires "d'insensibilité" devant les souffrances et les injustices que subissent les Canadiens et d'avoir perdu le "contact" avec les aspirations de la population.

Polémique par son ton, partisan dans ses critiques, M. Stanfield n'en a pas moins repris, dans son discours d'hier, plusieurs des "contre-propositions" de gouvernement dont il s'est fait l'infatigable protagoniste tout au long de la dernière session dans la plupart des cas:

- abolition de la taxe fédérale de vente sur tous les vêtements;
- indexation de l'intérêt versé aux détenteurs d'obligations d'épargne du Canada "lesquels, quoiqu'en pense M. Trudeau, ne sont pas tous des nantis mais surtout des petites gens;"
- suppression de la taxe fédérale de vente sur les matériaux de construction, afin de contenir quelque peu l'escalade des prix de l'habitation:

● et pour donner suite à ces propositions, la présentation d'un budget des revenus fédéraux "au plus tôt, maintenant si possible", et non pas en avril ou mai, comme le ministre des Finances, M. John Turner, a l'intention de le faire.

Le leader progressiste-conservateur a dénoncé le présumé fatalisme de M. Trudeau qui, en déclarant publiquement que le taux d'inflation sera sensiblement le même en 1974 qu'en 1973 et que son gouvernement n'y peut pas grand-chose, incite les citoyens à adopter une attitude de "sauve qui peut" qui ne peut que rajouter aux pressions inflationnistes."

"Les libéraux nous disent que leur politique anti-inflationniste n'est pas d'adopter une réglementation générale des prix et revenus, mais d'adopter des mesures "sélectives"; mais ils sont incapables de nous dire jusqu'où ils iront dans cette voie et combien de doigts ils devront mettre dans combien de trous de combien de digues pour endiguer l'inflation", de dire encore M. Stanfield.

"Et le chef tory s'est dit bien "tanné" de s'entendre dire par les libéraux surtout que le pays ne doit pas recourir aux contrôles généraux, même temporairement, parce qu'ils n'ont pas été efficaces aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Le Canada, s'il le veut, peut faire mieux, de reprendre M. Stanfield, en soulignant "tout de même" que l'inflation a été moins dure, ces derniers temps, chez les Américains que chez nous et qu'en Grande-Bretagne où le Parti libéral de Jeremy Thorpe préconise une réglementation que condamne son "cousin" partisan du Canada".

Après s'être moqué des ratages et du vague-à-l'âme de la politique pétrolière du gouvernement — sans vraiment la condamner — après avoir dit quelque bien des propositions du discours du Trône concernant l'alimentation — mais en rappelant que les libéraux, il y a quatre ans à peine, introduisait le programme "LIFT" pour limiter la production agricole, M. Stanfield s'est bien défendu de l'accusation, portée récemment par M. Trudeau, que se sont les conservateurs qui ont bloqué, l'an dernier, l'adoption des amendements à la loi sur l'assurance-chômage visant à mettre fin aux abus de ce programme. Les libéraux, a-t-il dit, n'ont jamais pressenti son parti après que le NPD eut déclaré son intention de voter contre ce projet de loi; ils ne peuvent donc, selon M. Stanfield, savoir quelle était leur position ni affirmer qu'ils étaient divisés sur une réforme qui, néanmoins, constituait surtout une opération de "maquillage", a lancé le chef tory. Cela dit, M. Stanfield a réclamé, comme il l'avait déjà fait lors de la dernière session, une enquête impartiale et indépendante sur le fonctionnement de l'assurance-chômage: non pas une "chasse aux sorcières", mais une enquête qui dévoilera vraiment à l'opinion canadienne l'ampleur des abus et des inefficacités allégués en divers milieux.

La police saisit $150,000 de bijoux dans un établissement de Donald Côté

par Jean-Pierre Charbonneau

Plus de $150,000 de bijoux en or et en diamant présumément volés ces derniers mois ont été saisis hier par la police de la CUM et la GRC à la bijouterie Sonia, rue Bélanger est, propriété de Donald Côté, actuellement devant les tribunaux pour une affaire de près de $1 million d'obligations volées et qui a échappé de justesse l'automne dernier à une tentative d'assassinat.

Une vingtaine d'enquêteurs de la police de la CUM, de la GRC et du service des enquêtes spéciales de l'impôt fédéral du revenu ont perquisitionné pendant plus de six heures hier en présence de Donald Côté qui était alors en compagnie de deux autres récidivistes connus, Henri Aubry et Dominique Sicari, ces derniers connus comme associés de Paolo Violi, identifié à l'enquête sur le crime organisé comme le numéro deux de la Mafia.

L'opération était sous la direction de l'inspecteur Jean Ratelle de la division ouest de la police de la CUM, assistés entre autres des sergents-détectives Fernand Villeneuve, Louis Lavigne et Claude Larivière.

Outre les bijoux, la police a saisi une abondante documentation qui dès aujourd'hui sera soumise à différentes expertises. Cette opération d'envergure s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet d'enquête de la police de la CUM concernant le racket des bijoux volés.

Par ailleurs, pour la troisième fois en moins d'une semaine, l'escouade de la moralité de la CUM a démantelé un autre réseau du preneurs aux livres qui opérait à différents endroits à Montréal, Laval et la Rive-Sud. Quatre personnes ont été arrêtées et doivent comparaître sous peu en Cour municipale. Cette opération s'est accompagnée de dix perquisitions qui ont également permis de découvrir une cache clandestine de billets de loterie.

Les opérations de la moralité étaient dirigées par les hommes du lieutenant André Tessier.

La loi 63

J.-Y. Morin prête à Québec l'intention d'une demi-mesure

par Claude Papineau

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, M. Jacques-Yvan Morin, soupçonne le gouvernement Bourassa de songer à amender la loi 63 de façon à obliger les enfants des nouveaux immigrants à fréquenter l'école française uniquement jusqu'à ce qu'ils reçoivent leur statut de citoyen.

Selon M. Morin, cette mesure aurait des répercussions très marginales puisqu'elle ne toucherait que quelques centaines de personnes, soit les immigrants arrivant au pays avec des enfants d'âge scolaire.

Il a par contre soutenu, alors qu'il était de passage à Hull hier dans le cadre d'une tournée provinciale, que le Parti québécois allait beaucoup plus insister sur les principes de langue de travail et de langue officielle au cours du débat sur cette question.

L'immigration ayant considérablement baissé au Québec depuis la fin des années 60, le problème de l'anglicisation des néo-Québecois se pose avec moins d'acuité de façon qu'il est temps d'aborder les vrais problèmes, soit le français langue de travail, a-t-il soutenu.

Le Parti québécois devrait à ce sujet faire paraître dès la semaine prochaine un document dans lequel seraient exposés les principes qu'entend défendre l'opposition officielle.

M. Morin, qui a rencontré successivement l'Association professionnelle des journalistes de l'Outaouais, des représentants des corps intermédiaires et les porte-parole des mouvements populaires, a expliqué que le but de sa tournée dans les différentes régions de la province s'inscrivait dans le sens d'une redéfinition du rôle de l'opposition parlementaire.

"Notre système parlementaire nous coupe de la réalité puisque nous n'avons qu'une perception abstraite des problèmes de la population; c'est pourquoi nous entendons visiter les régions de la province pour permettre à tous les Québécois, quelle que soit leur allégence politique, d'avoir recours à l'opposition en tant que service public", a-t-il expliqué.

M. Morin a souligné que le fait d'être confronté aux problèmes réels des gens pouvait lui permettre de réviser ses vues sur certaines questions.

"C'est le cas de l'industrie de l'amiante; après avoir rencontré hier les gens d'Asbestos, nous avons réalisé que ce qu'ils désirent, c'est la création d'une agence de mise en marché, alors que nous, nous envisagions plutôt la nationalisation."

Les principaux problèmes qui ont été abordés au cours des différentes rencontres que M. Morin a effectuées avec les gens de l'Outaouais ont particulièrement touché au regroupement régional, ainsi qu'à la répartition des services de santé dans les zones périphériques.

Selon certains représentants de la communauté outaouaise, le problème majeur de la région est attribuable à une pénurie du nombre des médecins causés en grande partie à leur mode de rémunération.

Le gouvernement devrait organiser la pratique médicale en fonction du respect de l'intérêt public et non en fonction du respect des privilèges, et on a, à cet égard, proposé une formule de contingentement des médecins, pouvant s'imbriquer dans une politique de salariat, visant à refouler les médecins vers les zones périphériques.

M. Morin a pour sa part reconnu que le Parti québécois serait plutôt tenté, afin d'assurer une plus juste répartition des médecins sur le territoire québécois, de préconiser le salariat, qui pourrait être appliqué en respectant certaines étapes.

Concernant le regroupement régional, les représentants municipaux de la région ont convenu de dénoncer la multiciplité des structures qui engendrent actuellement la confusion comme problème majeur de l'Outaouais.

Parmi les structures existantes prévues pour réaliser l'aménagement de la région, on compte la Commission de la capitale nationale, relevant du gouvernement fédéral, la Société d'aménagement de l'Outaouais, créée par le gouvernement québecois, et la Communauté régionale de l'Outaouais.

En fait, c'est la CCN, disposant des fonds les plus importants, qui aménage la région en douce, en ne tenant pas compte des importants déplacements des groupes sociaux-culturels qui s'ensuivent, a-t-on affirmé.

M. John Luck, maire de Gatineau et candidat péquiste aux dernières élections, a pour sa part soutenu que tout regroupement municipal devrait d'abord tenir compte des aspirations de la population, qui devra par ailleurs être adéquatement renseignée sur le coût, pour les contribuables, d'un tel regroupement.

M. Morin poursuit sa tournée aujourd'hui, alors qu'il doit rencontrer la population de Rouyn, en Abitibi.

Un truand tué était relié à la drogue saisie

par Jean-Pierre Charbonneau

Robert De Courcy, 32 ans, l'un des deux individus qui ont été abattus en novembre dernier à la suite du triple meurtre de Sainte-Anne-des-Plaines pour lequel le bijoutier montréalais Donald Côté a échappé de justesse à la mort, est selon la police l'un des voleurs qui ont dérobé en mai 1972 une cargaison de 2,200 livres de phénobarbital entreposée dans le port de Montréal.

Mercredi soir, les enquêteurs de la section des stupéfiants de l'escouade de l'aide à la jeunesse de la police de la CUM ont saisi un peu plus de 1,000 livres de cette drogue qui provenaient du vol perpétré dans le port de Montréal à l'occasion d'une grève.

A cette époque, De Courcy travaillait sur le port de Montréal où il occupait la fonction de contremaître vérificateur. Selon la police, ce poste lui a permis de dérober d'importantes quantités de marchandises.

Toutefois, son assassinat et celui d'Eddy Chiquette, dont les cadavres furent retrouvés mutilés dans une automobile, à Saint-Léonard, le 14 novembre dernier, ne sont pas liés, de l'avis des policiers, à cette affaire de phénobarbital mais plutôt à une autre affaire de drogue, celle-là concernant l'importation d'une tonne de haschisch.

A la mi-septembre 1973, la Brigade des stupéfiants de la GRC avait en effet saisi 1,705 livres de haschisch que venaient d'entreposer dans un garage de l'est de la ville De Courcy, Chiquette et un dénommé Jacques Picard.

A la suite de cette saisie qui entraînait une perte de plusieurs milliers de dollars, les trois accusés entrèrent en conflit avec les financiers du projet qui refusèrent de leur venir en aide pour défrayer leurs frais d'avocats.

S'en suivit la série de règlements de compte qui défraya la manchette des journaux en novembre dernier.

Les financiers de l'affaire de haschisch courent toujours tout comme le ou les complices de De Courcy dans le vol de phenobarbital. Quant à Jacques Picard, qui depuis l'automne dernier est recherché par la Sûreté du Québec en rapport avec la tuerie de Sainte-Anne-des-Plaines, il a disparu dans les heures qui ont précédé la découverte des corps de De Courcy et de Chiquette.

Enfin, toujours selon les policiers, un pourcentage important de la drogue volée dans le port est toujours aux mains des trafiquants qui, depuis environ un an, ont commencé à l'implanter sur le marché noir québécois.

Déjà au moins deux adolescents ont dû être hospitalisés à la suite de la consommation de cette drogue qui, à l'état pur, est un véritable poison. Les rapports médicaux indiquent que ces jeunes gens souffrent de lésions graves au cerveau.

Les briseurs de grèves

Le Conseil consultatif du travail rejette le projet de Cournoyer

par Gilles Francoeur

Le Conseil consultatif du Travail, formé des représentants du patronat et des trois centrales syndicales, a rejeté le projet de loi "anti-scabes" dont le ministre Jean Cournoyer a dit lundi qu'il le présenterait en dépit de l'opposition qui s'est manifestée jusqu'à présent à son endroit. Le président du conseil, M. Fernand Morin, a déclaré avant-hier à ce sujet à un journaliste anglophone que les deux parties avaient décidé "pour des raisons différentes" de se liguer contre le projet.

LE DEVOIR a d'autre part obtenu hier un exemplaire de l'amendement que le ministre a soumis pour fins de discussion au Conseil du Travail et dont il a dit que "ce n'est pas une loi pour les patrons ou les syndiqués, mais une loi destinée à assurer l'ordre". Le texte intégral qui suit, est présenté comme un amendement au Code du Travail, dont il constituerait le paragraphe 48a. Il se lit comme suit:

"Si un syndicat est accrédité pour représenter la totalité des salariés à l'emploi d'un employeur dans un endroit déterminé par l'accréditation, et,

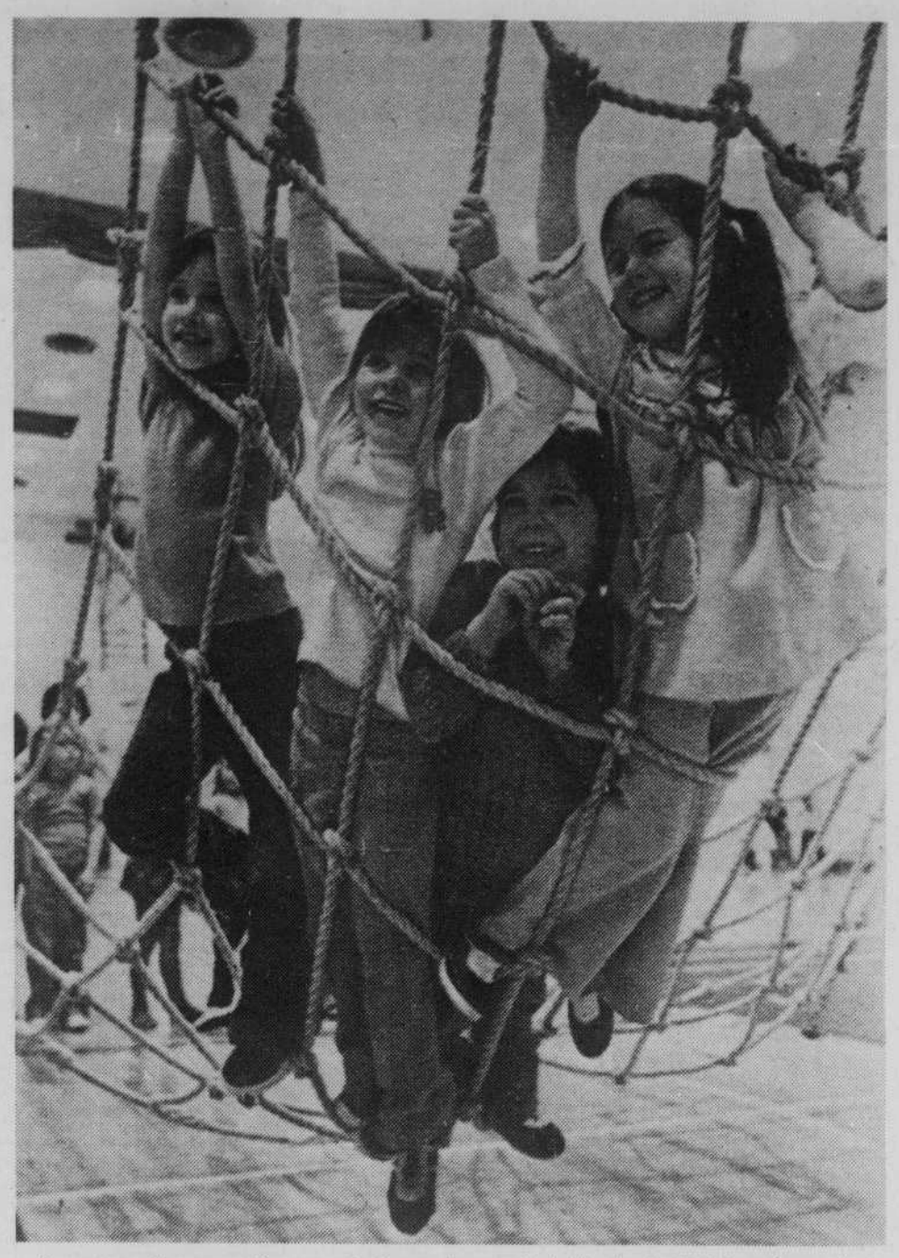
"si un vote secret, contrôlé par le ministère du Travail et représentant l'expression de 66 et deux-tiers pour cent des membres du syndicat accrédité décide de rejeter les dernières offres patronales et de recourir à la grève, et,

"si le syndicat exerce son droit de grève ou si l'employeur exerce son droit de lock-out acquis conformément aux autres dispositions de la présente loi,

"Il est interdit à l'employeur de continuer sa production en employant pour ce faire des salariés autres que les salariés à l'emploi de l'employeur dans la semaine qui précède la date du début de la grève et il est interdit à tout salarié en grève d'offrir ses services ou de travailler pour un autre employeur; ces interdictions durent aussi longtemps que dure la grève ou le lock-out, selon le cas.

"Dans les cas où les dispositions qui précèdent sont utilisées, des négociations en présence d'un représentant du ministre du Travail doivent être entreprises dans les 15 jours qui suivent le début de la grève ou du lock-out selon le cas et le résultat de ces négociations doit être communiqué aux membres du syndicat dans les 15 jours de leur début et un vote secret doit être tenu sous le contrôle du ministère du Travail et les interdictions prévues au paragraphe précédent se continueront après ce vote s'il représente l'expression de 66 et deux-tiers pour cent des membres du syndicat accrédité.

"Tout syndicat accrédité qui désire se prévaloir du présent article doit en faire la demande par écrit au ministre du Travail, 15 jours ouvrables avant que le droit de grève ne lui soit acquis conformément aux autres dispositions de la présente loi et le vote de grève prévu au présent article doit être pris 24 heures avant l'acquisition du droit de grève."



Les cours de gymnastique sont choses du passé à l'école du Précieux-Sang de Winnipeg; une période d'exercices libres les a remplacés pour la plus grande satisfaction des enfants, qui, durant 45 minutes, peuvent s'amuser à volonté dans des structures de jeux nouvelles, tels des réseaux d'échelles de cordes. (Téléphoto CP)

La CECM prévoit une baisse de plus de 30%

(Par Jean-Pierre Proulx) — Tard hier soir, la CECM n'avait pas épuisé son ordre du jour extrêmement chargé. Elle a néanmoins eu le temps de prendre connaissance des données démographiques pour la période 73-74 et d'amorcer l'étude de son plan d'aménagement d'école, de se donner une politique concernant la location des salles d'école, d'établir une procédure pour la consultation du milieu quand il y a des écoles à construire et enfin d'inviter le comité central de parents à amorcer une étude sur l'orientation générale des écoles secondaires en vue de préciser le mode d'administration des écoles.

● Les données démographiques rendues publiques hier sont quelque peu troublantes. Ainsi, de 1973 à 1978, on prévoit que le nombre d'élèves à l'élémentaire français diminuera de 24,697 soit une baisse de 34.1% tandis qu'à l'élémentaire anglais, la baisse sera de 4,680 élèves ou 21.7%.

Durant la même période, au secondaire français, le nombre d'élèves diminuera de 23,225 ou 32.9% et secondaire anglais de 2,875 ou 14.5%.

De 1978 à 1983, les diminutions prévues au niveau secondaire iront en s'accentuant, alors que le secteur français connaîtra une autre baisse de 16,500 élèves ou 34.8% et le secteur anglophone une baisse additionnelle de 3,600 élèves ou 21.3%.

Tandis que le nombre total des élèves à l'élémentaire pour les deux secteurs est de 93,902 en 73-74, on prévoit qu'il sera de 64,525 en 1978, soit une diminution réelle de 29,377. Quant au nombre d'élèves au secondaire, il passera de 90,205 en 73-74 à 44,200 en 1983.

● Pour combler son absence de politique cohérente en matière de location de ses salles et pour répondre par ailleurs aux attentes d'un public qui souhaite une utilisation communautaire des équipements scolaires, la CECM a decide que dorenavant "tous les coûts occasionnés par l'occupation des locaux seront défrayés à même les budgets des écoles, des régions et des services de la commission quand il s'agit d'activités reliés aux besoins d'enseignement et d'éducation des enfants, dans le cadre immédiat du mandat de la commission.

La commission n'assumera "cependant aucun des frais supplémentaires (concierge) occasionnés par la location quand ses locaux sont occupés par des groupes communautaires" (v.g. municipalité, paroisse, mouvement de jeunesse). Enfin la commission "recouvrera tous ses frais y compris ceux d'administration quand elle louera à des ministères provinciaux et fédéraux et retirera des revenus supérieurs à ses frais dans tous les autres cas".

Il reste maintenant à la commission de traduire cette politique en règlements et procédures.

● Après l'expérience de consultation relative au "défunt" projet de la polyvalente Hochelaga-Maisonneuve, la Commission a décidé de se donner une procédure de consultation pour les futurs projets de construction d'école.

D'abord tous les documents publics déjà disponibles seront à la disposition des comités régionaux de parents ou de tout groupe bona fide qui en feraient la demande.

Ensuite, la CECM expédiera par la poste à tous les parents concernés de l'information pertinente sur les hypothèses retenues par la Commission. Elle invitera particulièrement les comités d'écoles à faire une étude du dossier, à convoquer une assemblée générale de parents pour obtenir les réactions aux projets et à faire une synthèse des opinions recueillies.

Si d'autres groupes désirent se faire entendre, on leur fournira la même documentation. L'ensemble des avis sera ensuite étudié par les services de la commission qui feront rapport à la Commission. Enfin, la CECM expédiera par la poste à tous les parents, un document annonçant la décision et les raisons qui la motivent.

● Conscient des malaises dans les écoles secondaires concernant par exemple les règlements internes dans les écoles, les pouvoirs des directeurs et l'ambiguité qui s'y rattache, la Commission a prié le comité central des parents de la CECM de "piloter une étude qui permettrait à tous les comités d'écoles de se prononcer sur les aspects non techniques de l'orientation générale à donner à l'administration de nos écoles et sur le rôle plus spécifique que chaque comité pourrait être appelé à jouer à l'intérieur des cadres administratifs."

La résolution a donné lieu à un débat (suscité par Mme Poissant), étant donné qu'un comité étudie actuellement le problème de la gestion des écoles secondaires. Les commissaires ont finalement jugé à majorité qu'il n'y avait pas empiètement.

aux 4 coins du monde

Les États-Unis en héritage...

HARTFORD (AFP) — C'est trop tard. Ainsi en a décidé la justice fédérale saisie d'une demande de reconnaissance d'un titre de propriété qui aurait pu changer bien des choses. Mme Louis Hopp, de South Norwalk (Connecticut), a en effet tenté en vain de faire admettre que le grand chef Sitting Bull avait vendu les Etats-Unis pour 99 millions de dollars —payables à crédit — en 1864 à sa grand-mère, Mme Francesca Staedtler. Le dernier million a été versé en 1963. La requête, un rapport de dix pages adressé à un juge fédéral, précise que la transaction s'est faite légalement, avec l'aval du président Abraham Lincoln et du congrès. Deux exemplaires de l'acte de vente, a déclaré Mme Louis Hopp, existent et l'un est détenu par un chef indien, "Eagle", en Californie. Le juge John Newman a réfuté tous les arguments présentés. Une telle demande aurait dû être présentée selon lui devant une cour de justice dans les six ans après la fin du paiement. C'est trop tard, et la désillusion est grande pour Mme Louis Hopp, persuadée d'avoir reçu les Etats-Unis en héritage.

Texaco sondera le nord de l'Alaska

NEW YORK (AFP) — Texaco annonce la signature d'un accord l'autorisant à rechercher du pétrole et du gaz dans le nord de l'Alaska. L'accord a été signé avec Artic Slope Regional Corp., qui représente les intérêts des indigènes de cette région. Texaco obtient le droit d'effectuer des recherches géophysiques sur une étendue de près de 5,000 km carres. A partir des résultats de ces recherches, Artic Slope choisira les secteurs pour lesquels elle attribuera des permis d'exploitation.

Le France n'est pas vendu à Pékin

HONG KONG (AFP) — Le paquebot France n'est pas vendu à la Chine, a déclaré hier le commandant Christian Pettre au cours de la conférence de presse qui suit traditionnellement l'arrivée du navire aux escales de sa croisière autour du monde. Le France sera vraisemblablement vendu un jour ou l'autre, mais nul ne peut dire que cela est proche, a poursuivi le commandant avant d'ajouter qu'en tout état de cause la décision de vendre ou de ne pas vendre le France est du ressort du gouvernement français. Le commandant Pettre s'est montré philosophe face aux rumeurs qui courent sur la vente du navire. Le France a déjà été "vendu" plusieurs fois, a-t-il rappelé, tour à tour à l'URSS, à Monaco, à Hong-Kong même, mais pourtant il est toujours français.

La FTQ appuie la campagne lancée contre le code postal

La Fédération des travailleurs du Québec participera activement à la campagne de boycottage du code postal afin de forcer le ministère fédéral des Postes à négocier avec le Syndicat des postiers l'introduction de nouveaux changements technologiques.

Dans un communiqué, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ déclare: "Depuis de nombreuses années, le gouvernement d'Ottawa nous a habitués à l'improvisation et à l'arbitraire les plus complets dans le domaine des postes. Cet arbitraire vient d'atteindre un nouveau sommet avec la mise en place du système du code postal et des changements technologiques qui l'accompagnent".

La mise en oeuvre de ce système, souligne M. Daoust, aura pour principal effet d'éliminer des centaines d'emplois et d'entraîner la déclassification de plus de 1,000 postiers. Sans s'opposer à une automatisation plus poussée des opérations postales, le Syndicat des postiers s'élève contre le caractère arbitraire de la mise en application du système".

"L'objectif du boycottage est d'obliger le gouvernement fédéral à négocier avec les personnes directement concernées l'introduction de cette nouvelle méthode du tri du courrier."

Un refus d'Oswald Parent bloque une commission parlementaire

QUEBEC (G. LeBlanc) — La Commission parlementaire des engagements financiers n'a pu siéger, hier, suite au refus du porte-parole gouvernemental, M. Oswald Parent, de faire enregistrer les délibérations, comme le prévoit le règlement et tel que réclamé par les députés de l'opposition.

Créée en 1968 pour permettre l'examen des dépenses gouvernementales, cette commission est en fait la seule, dont les délibérations ne soient pas consignées au Journal des débats, comme le réclame le nouveau règlement de l'Assemblée nationale.

La commission siège habituellement à la fin de chaque mois, pour examiner les dépenses du mois précédent, et le 31 janvier dernier, M. Fabien Roy, député de Beauce-Sud, avait réclamé qu'on mette fin à cette irrégularité.

En dehors de l'étude annuelle des crédits, cette commission représente le seul instrument à la disposition des députés désirant interroger le gouvernement sur ses dépenses, M. Roy en concluait à la nécessité de consigner dans le Journal des débats, les réponses fournies par les représentants du gouvernement.

M. Oswald Parent, porte-parole du gouvernement à cette commission depuis 1970 en sa capacité de ministre d'Etat aux Finances, avait fait valoir la complexité de la transcription, les débats portant sur des contrats détaillés, pour refuser d'accéder à cette demande.

Devant l'insistance de M. Roy, appuyé par le péquiste Lucien Lessard, le député de Hull avait référé le tout à l'Assemblée nationale et la commission avait siégé comme toujours, à l'exception d'une courte expérience à l'été 1972, sans la présence de l'équipe du Journal des débats.

Revenant à la charge, hier, le tandem Roy-Lessard a de nouveau exigé la transcription des débats, faisant valoir cette fois-ci, l'irrégularité devant laquelle se plaçait la commission, puisque le règlement exige maintenant la transcription des travaux de toutes les commissions.

Le président de la commission, M. George Kennedy, a répondu qu'il suspendrait indéfiniment les travaux de la commission, à moins que l'opposition ne retire sa motion.

Après avoir fait valoir l'irrecevabilité de cette motion, M. Parent s'est ensuite rendu à l'interprétation du président. Il faut signaler l'arrivée peu auparavant de l'expert du PQ en procédures, M. Robert Burns.

Le tout reviendra devant l'Assemblée nationale, qui devra accepter la motion Roy-Lessard ou justifier pourquoi elle ferait une exception de la Commission des engagements financiers.

Les journalistes tout comme les députés de l'opposition tiennent grandement aux travaux de cette commission, seul point d'insertion à l'examen des dépenses gouvernementales.

Les Unions de familles proposent d'étudier la "garde des enfants"

Dans une lettre adressée à M. Claude Forget, la Fédération des Unions de familles souhaite que la politique actuellement élaborée par le ministère des Affaires sociales concernant les garderies soit comprise dans le sens global de "garde des enfants", sans s'attacher uniquement aux "centres de jour".

L'année dernière, la FUF avait fait connaître les résultats d'une recherche menée auprès des familles de quatre régions de la provinces: Arvida, Rimouski, Aylmer-Lucerne-Deschesne et Côte Vertu. Cette étude devait se concrétiser par la mise sur pied d'un projet-pilote intitulé "Garde à vous", que le gouvernement fédéral avait refusé de subventionner, alors que précédemment, il avait été le bailleur de fonds de la recherche elle-même.

Ce projet, encore en attente, représente une innovation au plan des méthodes et des procédés de garde d'enfants, souligne dans sa lettre au ministre la FUF. Jamais expérimenté au Québec, il accorde une attention individuelle à l'enfant, tout en lui conservant la possibilité d'une vie de groupe. Il maintient en outre l'idée d'utiliser à profit les ressources communautaires.

Deux manifestations d'appui aux grévistes de la Gypsum-Joliette

A Joliette, le conflit de la Gypsum a donné lieu hier à l'occupation du poste CJLM par quatre grévistes et par des membres des centrales CSN, FTQ, et CEQ. Il y a eu, sur les ondes, diffusion d'un programme d'une heure sur la grève à la Canadian Gypsum.

Dans la même ville, les 125 employés de l'hôpital Lanaudière ont fait un débrayage hier pour se plaindre du manque de personnel et pour signifier leur appui aux grévistes de la Gypsum. La direction de l'hôpital, après quatre heures de débrayage, en est venue à un accord avec la partie syndicale quant au manque de personnel. Quelques points en suspens seront discutés mardi prochain dans une autre rencontre patronale-syndicale.

Mongo Beti à Montréal

L'écrivain camerounais Mongo Beti participera le dimanche 3 mars à Montréal à une discussion sur les séquelles du colonialisme en Afrique. M. Beti, qui enseigne le français dans un lycée de Rouen, a vu sa dernière oeuvre: "Main basse sur le Cameroun" interdite tant en France que dans son pays d'origine. C'est un éditeur montréalais, Léandre Bergeron (Editions Québécoises) qui a pris la relève de l'éditeur parisien François Masnéro. Ces jours-ci paraît une édition québécoise de "Main basse".

Dimanche, Mongo Beti sera, à 15h, au 1205 de la rue Visiation (métro Beaudry), à une discussion organisée par le SUCO (Service universitaire canadien outremer). SUCO a fait savoir hier que M. Beti devait écourter son séjour au Canada et que, par conséquent, la rencontre qui était prévue pour le soir du 5 mars a dû être annulée et remplacée par celle de dimanche. La réunion est ouverte au public.

Selon des rumeurs qui n'ont pas pu être confirmées, les autorités françaises auraient refusé de prolonger trop longtemps le visa de sortie de M. Beti; l'écrivain doit donc rentrer à Rouen plus tôt que prévu, sinon le ministère de l'Education Nationale pourrait mettre fin à son engagement comme professeur dans un lycée français.

en bref

Condition physique

Le comité d'étude sur la condition physique des Québécois tiendra des audiences publiques à Québec le 28 mars, à Trois-Rivières le 2 avril, à Sherbrooke le 4 avril, à Montréal le 8 avril, à Chicoutimi le 29 avril et à Rimouski le 2 mai.

Nomination au COJO

Le président et commissaire général des Jeux de la XXIe Olympiade, M. Roger Rousseau, annonce la nomination de M. Raymond Beauchemin au poste de directeur général des communications du COJO. M. Beauchemin entrera en fonctions le 11 mars.

Rallye pour handicapés

Deux cents handicapés participeront le 2 mars au rallye-moto-neige qui se tiendra au Camp des enfants infirmes, à Saint-Alphonse-de-Rodriguez, comté de Joliette.

Nomination à Radio-Canada

A partir du 4 mars, M. Jean-Louis Arcand occupera le poste de directeur des relations générales à Radio-Canada.

COLLÈGE NOTRE-DAME

Dirigé par les Frères de Sainte-Croix

DERNIÈRE OCCASION

Examens d'admission pour Secondaire I
le samedi 2 mars 1974, à 9 heures 30

Pour renseignements:

Bureau des admissions
Collège Notre-Dame
3791, ch. de la Reine-Marie
Montréal H3V 1A8 - 739-3371

UNIVERSITÉ McGILL
ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ
29 juin au 11 août 1974

MAÎTRISE EN FRANÇAIS (avec ou sans thèse) en sessions d'été. Condition d'admission: B.A., B.Péd., Bac.Spéc.

PROGRAMME SPÉCIAL DE PERFECTIONNEMENT DES MAÎTRES pour l'enseignement du français langue seconde dans les écoles secondaires.

50 COURS GRADUÉS ET SOUS-GRADUÉS de Langue, Linguistique, Pédagogie, Audio-visuel, Littérature et Civilisation françaises, québécoises et africaines, complétés par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.

Conversation; Vocabulaire systématique et expressions usuelles; Phonétique; Pédagogie du français parlé; Grammaire pratique et stylistique; Explication de textes québécois et français; Lecture et commentaire de la presse québécoise et française; Méthodologie du commentaire des textes littéraires; Techniques de l'expression et de la communication; Stylistique littéraire; L'audio-visuel comme moyen d'enseignement et de communication; Recherches actuelles sur la vidéo-formation; Pédagogie expérimentale; Psycholinguistique; Sociolinguistique; Linguistique générale; Syntaxe générative et transformationnelle; Sémantique et lexicologie; Littérature française, québécoise, africaine et comparée: Rabelais; La Bruyère; Voltaire; La femme dans la littérature du 18e s.: Le romantisme; Balzac; Zola; Proust; Eluard; Introduction à la littérature québécoise; La femme dans le roman québécois; Nouveau roman québécois et français; Conte africain et québécois; Senghor; Renouveau communautaire au Québec; Dynamique des problèmes religieux actuels; Psychologie de l'enfant; Psychologie des profondeurs; Civilisation de l'image; Peinture et littérature.

PROFESSEURS: M. Descotes (Pau); J. Domerc (Lille); M. Fauguet (St-Cloud); F. Igbal (U.B.C.); M. Kane (Dakar); J. Lemyze (McGill); J. Lerède (McGill); R. Mercier (Lille); R. Molho (Paris); G. Paiement (U.Q.A.M.); J. Simon (Toulouse).

Directeur: **JEAN LERÈDE**

Informations: *3460, rue McTavish*
Montréal, P.Q.
H3A 1X9
Tél.: 392-4678 ou 4679

AU CARREFOUR INTERNATIONAL

AUJOURD'HUI à 20 H.

L'EMPRISE AMÉRICAINE SUR L'INDUSTRIE CINÉMATOGRAPHIQUE EN AFRIQUE ET EN AMÉRIQUE LATINE

avec André Paquêt et Darrio Pulgar

Cette soirée sera suivie au cours de mars (les mercredis et vendredis) de la projection de films du Québec et du tiers-monde.

Pour renseignements: **Carrefour International**
5059, St-Denis
(métro Laurier)
Tél.: 845-6516

COLLÈGE SAINT-JEAN-VIANNEY

14800 est, boul. Gouin,
Montréal
Tél.: 648-3821

Collège privé
Reconnu
d'intérêt
public

Nos objectifs:

COURS COLLÉGIAL (CEGEP); SEC. IV, SEC. V.
CHEMINEMENT EN ÉQUIPE
ENGAGEMENT DANS LE QUARTIER
VIE EN RÉSIDENCE

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 9

Conseil d'Education de Nipissing

North Bay, Ontario

École secondaire Franco-Cité

Sturgeon Falls, Ontario

Le Conseil scolaire sollicite des candidatures au poste de

PROFESSEUR DE MUSIQUE INSTRUMENTALE

pour septembre 1974

M.D. Lafleur, directeur
Tél.: Bureau (705) 753-1510
Rés. (705) 753-0587

COMMISSION SCOLAIRE de Sainte-Foy

1088 ROUTE DE L'ÉGLISE SAINTE-FOY, QUÉBEC 10

AGENT DE LA GESTION DU PERSONNEL

FONCTIONS

Sous l'autorité du directeur général, l'agent de la gestion du personnel planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives au recrutement et à l'embauche du personnel, à son perfectionnement et son évaluation, de même que l'application des conventions collectives.

QUALIFICATIONS REQUISES

Diplôme universitaire en relations industrielles ou en administration (option personnel). Minimum de trois (3) années d'expérience dans la gestion du personnel, de préférence en milieu scolaire.

La lettre d'offre de services fera état des raisons qui motivent la participation à ce concours et sera accompagnée des documents attestant que le candidat répond à toutes les qualifications requises.

Les candidats intéressés devront adresser leur demande par écrit avant le 15 mars à 16 heures, à l'adresse suivante :

Commission scolaire de Ste-Foy
Concours P-1-74
ATT : Secrétaire général
1000, rue Joli-Bois
Ste-Foy, Québec 10

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME

Offre d'emploi

Le Cegep de St-Jérôme demande un

COORDONNATEUR À L'ÉDUCATION PERMANENTE

Fonctions :

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, il voit à l'organisation de l'enseignement aux adultes, des méthodes propres à cet enseignement en fonction des besoins du milieu.

Qualifications :

— Posséder un diplôme universitaire de préférence en andragogie.
— Expérience du niveau collégial.

Salaire :

Selon les politiques salariales des cadres des collèges.

Prière d'adresser curriculum vitae au plus tard le 8 mars 1974 au :

Secrétaire général
Cegep de St-Jérôme
295, rue du Palais
St-Jérôme, Qué.

CHEF DE PUBLICITÉ

Il occupera des fonctions élevées dans l'une des plus grandes agences de publicité canadiennes.

Il administrera des budgets de publicité, au Québec, pour de grands annonceurs nationaux.

Il répondra auprès de ces entreprises des plans de média et aussi des travaux de création de la division française de l'agence.

Le poste exige une expérience générale de la publicité. Le candidat peut avoir été administrateur publicitaire au niveau de l'agence ou du client, avoir une préparation de marketing, ou avoir fait ses débuts en média ou en création.

Il devra faire lui-même l'ébauche de ses plans de média, même s'il a, pour le supporter, l'un des meilleurs services de média au Québec. Il doit savoir communiquer, par écrit ou verbalement, et assurer un lien efficace entre ses clients et son service de création à l'agence. Il doit enfin pouvoir reconnaître un bon concept de publicité.

Excellente rémunération dès le départ.

Case 2280,
Le Devoir,
Montréal H2Y 1X1

COMMISSION SCOLAIRE DE VAUDREUIL

POSTE:

PRINCIPAL-ADJOINT À L'ÉCOLE ST-JEAN BAPTISTE DE DORION

ÉCOLE:

Élémentaire

CLIENTÈLE:

675 élèves dont une centaine de langue anglaise.

QUALIFICATIONS REQUISES:

A/ L'autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le ministre.
B/ Une formation exigeant au moins 15 années de scolarité.
C/ Une expérience de 5 ans comme enseignant ou professionnel selon les responsabilités du poste.
D/ Bilinguisme adéquat.
E/ Aptitudes à diriger et animer la vie étudiante dans une école.

Les demandes accompagnées du curriculum vitae devront parvenir avant le 8 mars 1974 au:

Bureau du directeur général
Commission Scolaire de Vaudreuil
10, boul. Cité des Jeunes
Vaudreuil, Qué.
J7V 1E4

CONCOURS DE RECRUTEMENT

HÔPITAL DE LA PROVIDENCE

CHANDLER, CTÉ GASPÉ, P.Q.
C.P. 1000

DIRECTEUR DES FINANCES

Centre hospitalier de 101 lits en opération et de 145, en construction.

LE CANDIDAT ACCEPTÉ:

sera responsable sous l'autorité du Directeur Général, de l'administration des services financiers et de tout autre service prévu au plan d'organisation.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Etre détenteur d'un diplôme universitaire en comptabilité, ou posséder une expérience jugée équivalente à tel diplôme.

RÉMUNÉRATION:

Selon les qualifications et l'échelle des salaires du Ministère des Affaires Sociales.

Faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

DIRECTEUR GÉNÉRAL
HÔPITAL DE LA PROVIDENCE - C.P. 1000
CHANDLER, Cté Gaspé, P.Q.

LE CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES - CHALEURS

recherche les services de:

TROIS (3) MÉDECINS

FONCTION:

Il participe au sein d'une équipe multidisciplinaire aux programmes de prévention et de soins;

Il collabore à la mise en oeuvre et au développement des programmes d'intervention dans les domaines de la prévention médicale et des soins curatifs adaptés aux besoins de la population;

Il dispense les soins d'urgence de première ligne et les services externes généraux;

Il consacre une partie de son temps à la prévention et à la promotion de la santé de la population.

EXIGENCES:

— Être médecin omnipraticien reconnu par le Collège des médecins;
— Avoir la capacité et l'intérêt de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
— Avoir le goût de travailler dans un milieu rural.

TRAITEMENT:

A négocier avec le Conseil d'Administration du CLSC.

Les personnes intéressées à ces postes doivent nous faire parvenir leur demande écrite, accompagnée d'un curriculum vitae au plus tard le 29 mars 1974 à:

C.L.S.C. - Chaleurs,
a/s Jean-Marie LeBrasseur,
Directeur Général,
C.P. 760,
Paspébiac,
Cté Bonaventure, Qué.
GOC 2K0

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU BAS ST-LAURENT

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services aux étudiants planifie, organise coordonne et évalue un ensemble d'activités - orientation, psychologie, culte et pastorale, services sociaux, services de santé, services de placement, activités socio-culturelles et sportives, aide financière et logement - lesquelles, avec les activités d'enseignement, sont orientées vers la formation intégrale de l'étudiant.

Le directeur des services aux étudiants avise le directeur général et assiste les directeurs d'écoles au sujet des services de consultation à offrir aux étudiants et au sujet des programmes d'activités étudiantes et de leur intégration à la vie scolaire.

Il anime le personnel qui offre ces services.

Il fait partie de l'équipe de gestion des cadres supérieurs.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire exigeant un minimum de 17 ans de scolarité dans une ou l'autre des disciplines du champ d'activités des services aux étudiants.

Huit années d'expérience pertinente, dont au moins trois au niveau 2 ou l'équivalent.

SALAIRE:

Selon politique administrative et salariale du personnel de cadre.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 8 mars 1974 à:

M. Gérard Grenier,
Directeur Général,
C.S.R. du Bas St-Laurent,
320 est, St-Germain,
Rimouski
Concours: PE-OE-74-04

COMPTABLES AGRÉÉS

Notre cabinet recherche les services de

- C.A. ou C.G.A.
- Étudiants de 4e ou 5 e année

MALLETTE & CIE
René Chénier, C.A.
1440 ouest, Ste-Catherine, # 1000
Montréal, Qué.
Tél.: 861-8241

CENTRE DE RÉADAPTATION DU QUÉBEC

Centre hospitalier

Postes vacants:

ERGOTHÉRAPEUTES - PHYSIOTHÉRAPEUTES

Fonction:

Travail dans un centre spécialisé en traumatologie.

Salaires et bénéfices marginaux:

Ceux actuellement offerts dans le milieu hospitalier.

Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae au:

Directeur général adjoint
2275 est, rue Laurier
Montréal H2H 2N8

L'HÔPITAL STE-JEANNE D'ARC

recherche

DIRECTEUR DES FINANCES

Sommaire de l'emploi :

Assure la responsabilité des achats, de la comptabilité, des crédits, de la perception, du contrôle des budgets et de la paye des employés, de l'organisation et du contrôle des magasins, du contrôle interne des opérations financières, du portefeuille d'assurances, de la tenue des statistiques administratives.

Exigences :

— Diplôme universitaire (C.A. ou l'équivalent).
— Minimum de 3 ans d'expérience à un poste de direction relié à l'administration financière.

Rémunération :

Selon les barèmes du ministère des Affaires sociales.

Faire parvenir curriculum vitae au plus tard le 8 mars 1974 au :

Directeur du personnel
Hôpital Ste-Jeanne d'Arc
3570, rue St-Urbain
Montréal H2X 2N8

C.E.G.E.P. DE MATANE

POSTE OUVERT :

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE

Fonctions :

- Conseille les enseignants dans l'implantation de méthodes pédagogiques;
- Assure la cohésion et la continuité, au plan méthodologique, de l'ensemble des cours suivis par les étudiants;
- Conseille les enseignants sur l'utilisation des équipements pédagogiques.

Qualifications :

- Expérience de l'enseignement collégial
- Diplôme universitaire dans une discipline appropriée (de préférence en pédagogie) dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études.

Traitement :

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

Début de l'emploi :

Entre le 1er mai et le 1er septembre 1974.

Candidatures :

PAR ÉCRIT, avant le 15 mars, à l'adresse suivante :

M. Georges-E. Bouchard
C.E.G.E.P. de Matane
616, avenue St-Rédempteur
MATANE, Qué.

PROGRAMMEUR

L'EMPLOYEUR

Importante organisation oeuvrant dans le secteur social.

LE POSTE

Assumer la responsabilité opérationnelle des activités de codification, d'essai, d'implantation et d'entretien des programmes dans la mise sur pied d'un nouveau système chez notre client.

LE CANDIDAT

- Il possède un DEC professionnel avec spécialisation appropriée, ou une formation équivalente;
- il a trois ans d'expérience en programmation;
- il est familier avec le JCL;
- il a l'envergure requise pour participer aux différentes phases de l'analyse d'un système;
- il peut travailler en équipe et sous pression.

LES CONDITIONS

Échelle salariale: jusqu'à $9,500., selon les qualifications. Lieu de travail: Montréal.

Faire parvenir son curriculum vitae portant la mention "Dossier VI-350", à:

CGGL conseillers en gestion inc.
475 ave Victoria
St-Lambert, P.Q.
J4P 2J1

L'HÔPITAL JEAN-TALON

recherche

- **INFIRMIÈRES AUTORISÉES**

temps partiel régulier; temps complet; jour, soir, nuit.

- **AUXILIAIRES GRADUÉES**

temps partiel régulier; temps complet; jour, soir, nuit.

S'adresser au:

Service du personnel
1365 est, Jean-Talon
Montréal H2E 1S6
Tél. : 273-5151 poste 231

PROFESSEURS D'ÉLECTRONIQUE

demandés

TRAVAIL À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL
PROGRAMME : 243.03
NIVEAU COLLÉGIAL

TRAITEMENT SELON LES NORMES DU MINISTÈRE

PRIÈRE DE COMMUNIQUER VOTRE CURRICULUM VITAE À

JEAN MEUNIER, D.S.P.

TECCART

INSTITUT TECCART INC.
3155, Hochelaga, Montréal
526-0493

C.G.A., L.S.C., B.S.C.

Une entreprise financière importante, dont le siège social est à Chicoutimi, a un poste intéressant à offrir à une personne possédant quelques années d'expérience en administration et tenue de livres.

La préférence sera accordée au candidat possédant un diplôme universitaire avec option en comptabilité.

Âge: environ 30 ans.
Résidence: Chicoutimi.
Salaire et bénéfices marginaux intéressants.

Prière de téléphoner à (418) 549-7501 ou écrire à:

La Caisse d'Établissement Saguenay-Lac St-Jean
371, rue Racine Est
Chicoutimi, Qué.
G7H 1S8

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-EXUPERY

POSTE

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN LANGUES SECONDES

Devra consacrer, pour 1973-1974, 0.4 de son temps à l'enseignement de l'anglais, langue seconde.

QUALIFICATIONS REQUISES

Brevet d'enseignement.
Diplôme universitaire en sciences de l'éducation avec option appropriée.
Cinq (5) années d'expérience dans l'enseignement.
Connaissance de la didactique des langues secondes.
Habileté à communiquer en français et en anglais.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Selon la politique administrative et salariale du ministère de l'Éducation.

N.B. Toutes les demandes doivent nous parvenir avant vendredi le 8 mars 1974, à 16:45 heures et être adressées comme suit :

M. Normand Reid
Directeur
Services du personnel
32 rue Lorne
Saint-Lambert, Qué. JAP 2G8

Université Laval

LE SERVICE DU PERSONNEL EST À LA RECHERCHE

D'UN AGENT DE RELATIONS DE TRAVAIL

Sommaire de la fonction:

— effectue des recherches en vue des négociations;
— participe aux négociations;
— interprète les clauses des conventions;
— analyse les griefs ou les cas d'arbitrage;
— analyse les causes principales de griefs;
— conseille les autorités sur les moyens de résoudre les griefs;
— conseille les autorités pour l'établissement et le maintien de bonne relations de travail.

Formation et qualités requises:

— formation universitaire en relations industrielles ou en droit;
— quatre (4) ans d'expérience valable dans le secteur des relations de travail;
— maturité, diplomatie, tact, entregent et esprit de décision.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser par écrit en faisant parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante **avant le 15 mars 1974:**

Le Service du personnel
Pavillon de la bibliothèque
Bureau 3445
Cité universitaire
Québec G1K 7P4

Cité universitaire, Québec

Procès pour un sermon à l'évêque de Bilbao?

MADRID (AP) — Le gouvernement espagnol aurait demandé l'autorisation du Saint-Siège pour inculper Mrg Antonio Aniveros, archevêque de Bilbao, à la suite d'un sermon qui réclamait davantage de liberté pour les Basques.

Un porte-parole officiel n'a pu ni démentir, ni confirmer l'information. Au ministère de la Justice, il en est de même. Et la nonciature s'est refusée à tout commentaire.

Déjà, Mgr Aniveros et son vicaire général, Mgr Angel Ubieta, sont pratiquement en résidence surveillée. Selon un porte-parole du ministère de l'Information, le gouvernement — vraisemblablement le gouverneur civil de la province de Biscaye — leur a demandé de rester chez eux "par mesure de sécurité".

NN. SS. Anoveros et Ubieta qui, dit-on, sont chez eux, se sont également refusés à tout commentaire. Ils n'ont pu assister aux cérémonies du Mercredi des Cendres. Aux termes du Concordat de 1953, un évêque ne peut être arrêté et poursuivi sans l'agrément du Saint-Siège. En tout état de cause, l'assignation à résidence d'un prélat est sans précédent.

Dans un sermon prononcé dimanche, Mgr Anoveros avait dit notamment que le peuple basque, comme tous les autres peuples de l'Etat espagnol, a le droit de conserver sa propre identité. Il avait aussi réclamé une organisation socio-politique qui reconnaisse sa juste liberté.

On déclare, à Bilbao, que le sermon a été lu dans 90 pour cent des 200 églises de Biscaye. Dans une église de Bilbao, toutefois, des jeunes gens ont arraché le texte des mains d'un prêtre et l'ont emporté.

D'autre part, Mgr Narciso Jubany, archevêque de Barcelone, et 10 autres évêques catalans ont publié une lettre pastorale, dans laquelle ils réclament la reconnaissance juridique du droit d'assemblée, d'association et d'expression, "pour les minorités qui existent dans notre pays".

L'Europe à Neuf aborde une période cruciale

BRUXELLES (AFP) — Le mois de mars sera crucial pour l'Europe des Neuf estiment les milieux politiques européens à Bruxelles.

Il y aura d'abord aujourd'hui, à Bonn, la rencontre des ministres des Affaires étrangères de la France et de la RFA, MM. Michel Jobert et Walter Scheel. On tient cette rencontre pour certaine malgré le remaniement gouvernemental à Paris.

Après les divergences de vues qui sont apparues entre les deux pays à l'occasion de la conférence pétrolière des 11 et 12 février à Washington, les échanges de vues entre MM. Jobert et Scheel revêtent, de l'avis général, une importance capitale pour l'avenir de l'Europe. Ils se situent à l'avant-veille de la réunion intergouvernementale des chefs des diplomatie des Neuf sur la coopération politique qui servira elle-même, le 4 mars, à Bruxelles de prélude à une session particulièrement importante du conseil des ministres de la CEE. Il est évident qu'un rapprochement franco-allemand sur les relations atlantiques, le Proche-Orient et la crise de l'Energie, aurait les effets les plus heureux sur les réunions des Neuf lundi et mardi prochains à Bruxelles.

Ce même lundi, 4 mars, alors que les chefs de diplomatie des Neuf discuteront de coopération politique et de la manière de faire sortir l'Europe communautaire de l'impasse où elle piétine depuis décembre, le secrétaire d'Etat américain, M. Henry Kissinger, s'arrêtera à Bruxelles pour informer le conseil permanent de l'Otan des résultats de ses négociations au Proche-Orient.

Rien ne pouvait mieux que cette coïncidence illustrer le problème fondamental et majeur des Européens, qui est celui de leurs relations avec les Etats-Unis.

C'est encore sous le signe de ces relations que sera placée ensuite la semaine du 11 au 15 mars. Le comité politique de la CEE, qui aura siégé les 11 et 12 mars à Bonn, rencontrera le 13 mars, à Bruxelles, les directeurs politiques des Affaires étrangères des sept autres pays membres de l'Otan.

Une voix manque pour admettre le GRP

GENEVE (par l'AFP) — Par un vote extrêmement serré, la Conférence diplomatique sur le droit humanitaire (conventions de Genève) a rejeté hier l'admission du Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Sud-Vietnam à la conférence, donnant ainsi une importante victoire diplomatique à la République du Vietnam (Saïgon).

Le vote a été de 38 voix contre la participation du GRP, de 37 voix pour. Quarante-trois délégations étaient absentes ou se sont abstenues.

Ce vote signifie que la délégation de Saïgon continuera à siéger à la conférence au nom de la république du Vietnam. La délégation du Nord-Vietnam avait quitté la conférence la veille pour protester contre la non-invitation du GRP.

Peu avant que le vote n'intervienne, le président de la conférence, M. Pierre Graber, conseiller fédéral responsable du département politique suisse, avait annoncé le décès du Dr Mahmoud Aroussy, conseiller de la délégation d'Oman, frappé d'une crise cardiaque à l'ouverture de la séance. Tous les membres de sa délégation étaient absents.

"Ce n'est que partie remise", a déclaré, déçu, M. Raouf Boudjakdji, chef de la délégation algérienne et qui avait mené, au nom des pays non-alignés, la campagne en faveur de l'admission du GRP. "La communauté internationale a perdu l'occasion de réaliser l'universalité autour d'une question humanitaire."

"Nous espérions une plus grande marge en notre faveur", a déclaré de son côté M. Le Van Loi, chef de la délégation de la république du Vietnam (Saïgon).

La délégation du Nord-Vietnam, qui attendait dans les couloirs, dans l'espoir de pouvoir reprendre sa place à la conférence et y présenter la délégation du GRP est repartie.

"Nous regretterions que le Nord-Vietnam décide de rester hors de cette conférence", a déclaré le chef de la délégation américaine, M. George Aldrich.

Un grand nombre de pays africains — qui avaient obtenu dans la matinée, l'admission de la république de Guinée-Bissau — se sont abstenus dans ce vote.

L'admission de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et de quatorze mouvements africains de libération nationale est inscrite à l'ordre du jour de la conférence d'aujourd'hui.

Les documents Kennedy

Dès 1960, Khrouchtchev croyait à l'amitié avec les Etats-Unis

WALTHAM (AFP) — En 1960, Nikita Khrouchtchev estimait qu'il était possible d'arriver à une entente claire et amicale entre l'URSS et les Etats-Unis, révèlent des documents de l'ancien sénateur Bob Kennedy, rendus publics mercredi.

Selon ces documents, présentés au "Federal Records Centre" de Waltham, dans le Massachusetts, qui rassemble les archives sur les Kennedy, cette opinion du dirigeant soviétique avait été rapportée par l'ambassadeur soviétique à Washington, Mikhail Menshikov.

Ce dernier, ayant invité Bob Kennedy à déjeuner le 12 décembre 1960, lui avait également indiqué que l'URSS "ne voyait aucune objection à ce que Berlin reste libre sous les Nations unies".

L'ambassadeur avait d'autre part attribué les mauvaises relations soviéto-américaines passées, à la manière déformée avec laquelle des négociateurs américains, aux échelons subalternes, présentaient les positions de l'URSS à leur gouvernement. C'est ainsi que les positions des deux pays sur le désarmement et sur Berlin étaient beaucoup plus proches, avait dit M. Menshikov, que ne l'indiquaient les hauts-fonctionnaires du gouvernement américain.

Pour M. Menshikov — et toujours selon les documents laissés par le sénateur Bob Kennedy — Berlin était un exemple de la façon dont "la position de l'URSS avait été déformée".

La police intervient à l'ORTF pour neutraliser les grévistes

PARIS (AFP) — Des policiers sont intervenus hier dans les locaux de la Maison de la radio à Paris et ont interpellé quelques dizaines de grévistes qui manifestaient devant les bureaux de la direction générale de l'ORTF, afin d'obtenir la réintégration d'un délégué syndical récemment licencié.

Les policiers ont bousculé les grévistes contre une paroi vitrée qui s'est brisée sous la poussée, blessant trois personnes. Celles-ci ont été interpellées en compagnie de quelques dizaines de grévistes et conduites au commissariat du quartier où elles ont été relâchées après contrôle d'identité.

L'occupation des locaux de la direction générale entrait dans le cadre d'une grève d'une partie du personnel de l'Office de la radiodiffusion télévision française (ORTF). Les manifestants demandaient à être reçus par le directeur général de l'office, lorsque la police est intervenue.

L'intersyndicale de l'ORTF, qui n'a pas, non plus, pu être reçue par le directeur général après les incidents, affirme dans un communiqué publié hier que "jamais des incidents d'une telle gravité ne s'étaient produits" à l'office. Elle ajoute que "cette volonté délibérée de la direction de provoquer le personnel implique une réponse, dans l'unité".

La sécurité imposerait des limites à la coopération soviéto-américaine

WASHINGTON (AFP) — Le gouvernement Nixon a reconnu hier que la sécurité nationale des Etats-Unis imposait des limites au développement de la coopération économique avec l'Union soviétique.

Dans un discours qu'il a prononcé devant une centaine d'hommes d'affaires réunis au département d'Etat, M. William Casey, sous-secrétaire d'Etat pour les Affaires économiques, a déclaré que les dirigeants soviétiques "pouvaient chercher à utiliser la technologie américaine pour accroître la capacité militaire de l'URSS".

"Nous n'avons de toute évidence aucune intention de contribuer délibérément à ce processus", a-t-il dit en soulignant que le gouvernement devait examiner soigneusement tous les projets de coopération économique, afin d'interdire l'exportation de technologie susceptible d'être utilisée par l'URSS à des fins militaires.

M. Casey a toutefois réaffirmé l'attachement du gouvernement à la politique de détente et l'importance que le développement de la coopération économique tient dans le succès de cette politique.

Avant le sommet de Moscou de 1972, a-t-il dit, les Etats-Unis ne fournissaient que 5 pour cent de la technologie importée d'Occident par l'URSS. Ils en fournissent aujourd'hui 20 pour cent.

Edelstam invite le Sénat à poursuivre les critiques contre la junte chilienne

WASHINGTON (AFP) — Un appel à poursuivre les "critiques" contre la junte militaire chilienne a été lancé hier au cours d'une conférence au Sénat américain par l'ancien ambassadeur de Suède à Santiago, M. Harald Edelstam.

M. Edelstam, qui a été expulsé du Chili par les généraux à la fin de 1973, a apporté son témoignage au cours d'une conférence bipartite organisée au Sénat sous le patronage du sénateur Harold Hughes (démocrate) et réunissant de nombreux politiciens, syndicalistes, professeurs d'économie et autres témoins des origines et conséquences du coup d'Etat du 11 septembre dernier contre le président Salvador Allende.

L'ancien ambassadeur suédois, qui a précisé qu'il parlait à titre privé, a raconté, écouté dans un silence total par plus de trois cents personnes ayant pris place sur les bancs du public, une rencontre qu'il avait eue avec le chef du gouvernement d'Unité populaire douze jours avant le coup d'Etat: le président Allende a déclaré qu'il ne croyait pas en un coup militaire. Il a dit qu'il pourrait y avoir de l'agitation dans le pays, mais jamais un coup militaire. Les militaires, au Chili, étaient par tradition loyaux et fidèles au gouvernement au pouvoir, a-t-il dit. La confiance d'Allende a été "fatale", a ajouté le diplomate suédois, les généraux et amiraux étaient "tous des traîtres."

Le président Allende haïssait les méthodes oppressives, la violence et la brutalité", a rappelé M. Edelstam, qui a ensuite souligné la "brutalité de la junte"; il y a plus de six mille prisonniers politiques au Chili, entre 10,000 et 15,000 personnes ont été tuées; il y a aujourd'hui 30,000 orphelins, et 200,000 personnes privées de travail pour des raisons politiques, 25,000 étudiants privés d'études et de travail, a-t-il dit.

"Il est important que les critiques de la junte militaire ne s'arrêtent pas, mais continuent et que ses actes soient dévoilés", a souligné le diplomate suédois.

L'ambassadeur à Washington du nouveau régime chilien, le général Walter Heitman, a décliné l'invitation qui lui avait été adressée pour présenter le point de vue de la junte à la conférence, invoquant les "courts délais" dans lesquels il a été invité, et ne voulant pas "partager le même forum" que l'ambassadeur Edelstam.

Le point de vue du département d'Etat, dont certains hauts fonctionnaires avaient, selon un responsable de la conférence, accepté initialement l'invitation à la conférence, n'était en fin de compte représenté que par l'ancien ambassadeur des Etats-Unis au Chili, de 1964 à 1967, M. Ralph Dungan, et un fonctionnaire en retraite ancien spécialiste des affaires d'Amérique latine, M. Milton Barral. Ils ont dû faire face à de dures attaques contre le comportement des Etats-Unis vis-à-vis des événements chiliens.

Un consensus à l'ONU sur le débat irako-iranien

NATIONS UNIES (AFP) — Le Conseil de sécurité a adopté hier soir un consensus qui a clôturé ses débats sur la plainte de l'Irak contre l'Iran pour atteinte à son intégrité territoriale par une demande au secrétaire général de désigner un représentant spécial chargé d'enquêter sur les événements "qui ont motivé la plainte de l'Irak". Ce représentant spécial sera prié de faire rapport au Conseil de sécurité dans les trois mois.

Le consensus adopté demande à l'Iran et à l'Irak de s'abstenir de toute action militaire et de toutes mesures susceptibles d'aggraver la situation entre les deux pays. Il demande en outre à l'Irak et à l'Iran de mettre à profit le rétablissement récent de leurs relations diplomatiques pour rechercher sur une base bilatérale un règlement pacifique de leur conflit.

La Chine s'est dissociée de ce consensus en faisant valoir que le conflit entre l'Irak et l'Iran était de ceux qui doivent être réglés selon les principes de la coexistence pacifique et non pas par une intervention des Nations unies. Cependant, la Chine n'a pas objecté à l'adoption du consensus.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 8

COORDONNATEUR INFORMATIQUE DIRECTION GÉNÉRALE GÉNIE

Concours: D/G-4-078-1

Fonctions:
Conseiller le directeur général et les directeurs en ce qui a trait à l'utilisation de l'informatique.

Planifier conjointement avec la direction Science de l'ordinateur, les systèmes informatiques requis pour répondre aux besoins de la direction générale.

Exigences:
Posséder une expérience dans les systèmes opérationnels informatiques et dans le contrôle fonctionnel sur les méthodes de travail dans les systèmes informatiques.

Lieu de travail:
Montréal, édifice de la Bourse.

Salaire:
Selon la compétence et l'expérience.

VÉRIFICATEURS INTERNES

Concours: E/V-4-035-1

Fonctions:
Vérification opérationnelle
Vérification de contrats
Vérification financière
Vérification des systèmes mécanisés et d'ordinateurs

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire et/ou une accréditation comptable reconnue.

Posséder un minimum de deux (2) ans d'expérience dans les domaines de la vérification, de la gestion financière, des systèmes ou de l'informatique.

La variété et l'envergure du travail exigent de la part des candidats beaaucoup d'initiative, de maturité, d'imagination et de facilité à rédiger des rapports avec clarté et concision.

INGÉNIEURS

Concours: A/C-4-013-1

Fonctions:
Dans le cadre de la construction de la centrale Gentilly 2:
Participer avec le groupe Planification et Coûts, à la préparation des estimations des mandats et établir la programmation détaillée des travaux.

Déterminer, en collaboration avec un surintendant de section les moyens nécessaires à l'exécution des mandats et s'assurer de l'exécution efficace des travaux conformément au programme approuvé et à un coût optimal.

Fournir les services techniques requis par les équipes de construction de l'Hydro-Québec.

Exigences:
Détenir un diplôme universitaire d'ingénieur et être membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec (C.I.Q.).

Une expérience dans les centrales thermiques et thermo nucléaires serait un avantage.

INGÉNIEUR DE SECTION-ÉLECTRIQUE ET INSTRUMENTATION
Posséder au moins quatre (4) ans d'expérience en génie électrique et instrumentation sur les chantiers de construction.

INGÉNIEUR DE SECTION-MÉCANIQUE
Posséder au moins quatre (4) ans d'expérience en génie mécanique sur les chantiers de construction.

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 15 mars 1974, en mentionnant le numéro du concours sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

HYDRO-QUÉBEC
Direction Embauchage
Case postale 6106, Montréal, Qué., H3C 3H6

. . . ESPRIT DE RADISSON

Nous sommes à la recherche d'un associé bilingue pour une nouvelle entreprise bien fondée de service destiné à la direction pour combler des besoins qui s'accroissent de jour en jour en fonction du développement économique et culturel rapide du Québec.

Les qualifications nécessaires sont le diplôme universitaire, un esprit entrepreneur, la maturité et pouvoir de communication avec la haute direction de l'entreprise.

Au candidat choisi, nous offrons un emploi permanent, un excellent salaire, une participation active dans la direction de l'entreprise, des profits, la possibilité d'intérêt financier dans notre compagnie dans un avenir rapproché, tout pour assurer l'indépendance au professionnel accompli.

Si intéressé par ce défi et ces possibilités, prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1412
Place Bonaventure
Montréal, Québec

Notre discrétion est assurée. Nous communiquerons avec tout candidat.

THE ONTARIO MINISTRY OF TREASURY, ECONOMICS AND INTERGOVERNMENTAL AFFAIRS

Statisticien Provincial

La Province de l'Ontario a un poste vacant pour un exécutif senior (adjoint au sous-ministre) pour diriger la restructuration, le développement futur, l'organisation et l'administration des activités centrales et statistiques de la province. Le statisticien provincial choisi assumera les responsabilités suivantes:

- diriger les services de statistiques existants au "Ministry of Treasury, Economics and Intergovernmental Affairs";
- planifier et développer un nouveau bureau de statistiques, capable de pourvoir aux services de statistiques en appuyant le développement et la planification de la politique du gouvernement;
- développer un personnel d'une haute compétence selon les nouvelles orientations du bureau;
- coordonner les activités statistiques entre les ministères du gouvernement Ontarien et les agences extérieures.

L'objectif principal est de rencontrer les besoins prioritaires, grâce à une cueillette efficace et rentable d'informations statistiques précises et à jour.

Qualifications: Une personne hautement motivée avec expérience de l'administration et une grande facilité à communiquer aux niveaux technique et conceptuel; bonnes connaissances des statistiques et leur application; une certaine compréhension aux exigences des activités de la planification de la régie gouvernementale et un haut dévouement au service.

Une de vos responsabilités sera l'établissement et l'entretien de bonnes relations avec les sous-ministres et les adjoints des sous-ministres de tous les ministères provinciaux, Statistiques Canada et les agences statistiques des autres provinces.

Ce poste senior intéressera les exécutifs qualifiés dont le salaire actuel se situe à plus de $30,000. par année.

Les exécutifs qualifiés sont invités à soumettre un résumé détaillé avant le 20 mars 1974, au: Executive Secretary, Senior Appointments and Compensation, Ontario Civil Service Commission, Parliament Buildings, Queen's Park, Toronto, Ontario M7A 1Z5

Ce poste est ouvert également aux hommes et aux femmes.

Ontario Public Service

DEMANDES D'EMPLOI

Si vous désirez un INGÉNIEUR MÉCANICIEN de culture européenne (DEGREE IN ENGINEERING) origine ITALIE du Nord, langues-mère FRANÇAIS et ITALIEN, anglais passable, spécialisé en "COST ENGINEERING" et "PLANNING", avec une vaste expérience de 17 ans de travail dans plusieurs secteurs, actuellement "MANAGER" à moyen niveau, prenez contact avec moi, car je désire quitter l'Europe et je pourrais venir au QUÉBEC ou au CANADA, pour un travail intéressant.
Dr. Ing. ALFRED ZENONE - Villa FRACANZANA, 37036 - S. MARTINO B.A. (Verona) ITALIA

on peut vaincre le cancer

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

■ le point

Les Soviétiques arrivent

Pris de court par le rapide déblocage sur le front de Suez, les Soviétiques sont rentrés en force dans le circuit proche-oriental avant un quelconque accord sur le front du Golan.

Coprésidente de la conférence de paix, l'Union soviétique a d'autant plus intérêt à revenir à l'avant-scène diplomatique que Damas risque de s'aligner sur Le Caire, "ami" arabe sur lequel Moscou n'a plus aucune prise.

Qu'on se rappelle: célébrant ses héros de la guerre d'octobre, Sadate a froidement affirmé que cette confrontation avait été gagnée par le seul courage du soldat égyptien fort de la solidarité arabe. Et le matériel soviétique qui a permis au soldat égyptien de traverser le canal, d'interdire le ciel arabe aux avions israéliens? Une quincaillerie que l'on pourrait remplacer ailleurs?

Après l'expulsion des experts soviétiques, le message était clair. Il l'est davantage encore depuis hier qui a vu MM. Sadate et Kissinger rétablir formellement les relations diplomatiques entre leurs pays respectifs, avant qu'ils s'entendent sur le déblaiement, par des experts américains, du canal de Suez condamné depuis juin 1967.

Il est probable que le Kremlin, en laissant la vedette au seul Kissinger, ne croyait pas trop au succès de la voie pacifique. Le raisonnement a pu être que si Moscou partait avec le handicap de n'entretenir aucune relation diplomatique avec Israël, Washington était également pénalisé par l'absence de relations diplomatiques avec la plupart des pays arabes.

Que s'est-il donc passé? Il s'est passé que Sadate a pu concrétiser dans les faits son succès à Suez et le reste a été fait par l'arme du pétrole qui, agitée comme une appétissante carotte devant les Américains, a fait se démener le courtier de la Realpolitik à la mode de Washington.

De Damas, M. Gromyko se rend au Caire. Mais avant de se rendre en Syrie, il a mis les choses au point avec l'homme fort de Bagdad, M. Saddam Hussein. Quand on sait que l'Irak est opposé au cessez-le-feu intervenu entre Arabes et Israéliens, et quand on met dans la balance tout le poids de son influence tant sur Damas que sur certaines organisations palestiniennes, on se rend compte que la visite à Moscou de l'Irakien n'avait rien de fortuit.

Et c'est là que l'affaire sent fort le pétrole, avec le rôle que Bagdad est à même de jouer dans le golfe Persique qu'il dispute d'ailleurs à l'Iran. Cet Est de Suez gonflé de pétrole et grouillant d'une vie frénétique à fleur de sable.

On se rend enfin compte que Moscou s'est rajusté et que sa diplomatie proche-orientale repart sur une nouvelle équation qui ne remet nullement en question la détente avec Washington mais qui laisse place à la confrontation par alliés interposés.

Ce retour de Gromyko dans les pays directement impliqués dans la guerre contre Israël est positif dans la mesure où le but avoué est de parvenir à la paix. Entendre, une paix qui ne soit pas reddition pour les Arabes et à la faveur de laquelle le Kremlin pourrait enfin normaliser ses relations avec Israël, extirpant de son pied la douloureuse épine de l'émigration juive, dont Washington, en cas de rétablissement diplomatique avec Jérusalem, n'aura plus à être le grand champion. La situation actuelle, avec les millions de dollars de crédits américains à consacrer au développement soviétique que le Congrès bloque et bloquera chaque fois que le problème de l'émigration juive passera par une phase aiguë, est mortelle à la longue non seulement pour la face connue de la détente, mais pour la face cachée, là-bas, dans les coulisses du Kremlin et dans les rangs du Politburo où un accroc sérieux entre Washington et Moscou risque de coûter leur place aux champions de la manière douce, depuis Gromyko jusqu'à Brejnev.

Parti vers l'est, on retombe à l'ouest. Qui avait dit que la terre n'est pas ronde?

Georges VIGNY

"Pour en finir avec les bolcheviks"

La police de Cordoba entre en rébellion et s'empare de 80 personnalités politiques

CORDOBA (d'après Reuter et AFP) — La police de Cordoba, deuxième ville d'Argentine, est entrée en rébellion, mercredi soir. Sous la conduite de leur chef, le lieutenant-colonel Domingo Antonio Navarro, qui avait été licencié le matin même, les policiers ont arrêté le gouverneur, plusieurs ministres et environ 80 autorités de la province de Corboba.

Les mutins, qui ont occupé les stations de radio de la ville, proclamaient leur intention d'en finir avec les "bolcheviks" et de "balayer la clique marxiste d'Obregon Cano".

M. Ricardo Obegon Cano, gouverneur de l'Etat, avait congédié mercredi le colonel Navarro qui, dans un discours, avait affirmé que le gouverneur se proposait de licencier 1,600 policiers. Peu après les policiers dressaient des barricades d'autobus autour de leurs casernes et s'emparaient des chaînes de radio de la ville.

Peu après minuit, ils faisaient irruption dans le palais du gouverneur, s'emparant de M. Cano, de son adjoint, M. Atilio Lopez et de plusieurs ministres qu'ils enfermèrent dans des autobus.

Peu après, le lieutenant colonel Antonio Domingo Navarro s'est retranché dans la caserne centrale de la police avec près de 2000 hommes, les pompiers et la brigade de choc.

Selon les communiqués diffusés par les rebelles sur les ondes de trois radios, le gouvernement de Cordoba a été arrêté par les forces de la police au moment où il distribuait des armes à des civils peu avant minuit.

Hier, le troisième corps d'armée stationné à Cordoba a été consigné dans ses casernes pour faire face à une éventuelle aggravation de la situation à la suite de la rébellion de la police. Parmi ces forces, figure la dixième brigade de parachutistes. D'autre part, l'arrivée d'une douzaine de transports blindés appartenant à la gendarmerie nationale a été signalée, ainsi que celle de 230 policiers envoyés par les autorités nationales afin de maintenir l'ordre.

D'autre part, la police qui diffuse des communiqués sur trois chaînes de radios qu'elle contrôle, a mis la population en garde contre tout acte de désordre en prévenant qu'ils seraient réprimés avec énergie. La CGT locale a cependant appelé à une manifestation. Enfin le "Commando péroniste de la rébellion civile", qui soutient la police locale, a invité les membres des forces de l'ordre à regagner leurs postes de toute urgence.

D'autre part, on apprend qu'à Santa Fe, dans le nord de l'Argentine, la police a constitué une commission pour discuter avec les autorités d'un réajustement des salaires, tandis qu'à Mendoza, les forces de police se sont retranchées dans leurs casernes pour les mêmes raisons, cessant tout service public.

Le colonel Navarro avait été accusé par le gouvernement provincial d'être responsable de nombreux attentats perpétrés depuis un mois contre des comités péronistes appartenant à la "tendance révolutionnaire" (péronistes de gauche), de l'enlèvement de dirigeants de la jeunesse de gauche et de l'assassinat de cinq riches propriétaires terriens, que la police avait pris pour des guerrilleros.

Le chef de la police de Cordoba, un ancien militaire en retraite, fait partie de la ligne orthodoxe du mouvement péroniste chargé par le chef de l'Etat de procéder à une vaste épuration au sein du parti fortement miné par les forces de gauche, particulièrement marxistes.

La CGT de Cordoba, qui depuis de nombreuses années refuse de reconnaître les directives de la centrale de Buenos Aires, dominée par les péronistes orthodoxes, est sous le contrôle de dirigeants appartenant à la gauche et particulièrement au groupe marxiste dont le chef de file est le secrétaire général-adjoint Agustin Tosco.

Plusieurs fusillades se sont produites durant la mutinerie qu'appuient les 7,000 policiers de la ville et les 3,000 hommes de la police d'Etat. La seule victime de la rébellion semble avoir été un homme blessé à la jambe. La police affirme avoir essuyé des coups de feu d'un tireur isolé. Selon les témoins, les policiers ont tiré en l'air à plusieurs reprises pour disperser des groupes de jeunes gens hostiles. Durant la nuit de mercredi, de nombreuses bombes ont explosé dans divers quartiers ouvriers de la ville totalement déserte.

Pour leur part, des députés radicaux de la province de Cordoba ont demandé l'intervention urgente du gouvernement central pour trouver une solution à ce conflit qui "peut nous mener à un véritable désastre".

Cordoba, importante ville industrielle métallurgique de 900,000 habitants, où sont situées les principales usines d'automobiles, fut en mai 1969 le théâtre d'une sanglante rébellion populaire contre le gouvernement militaire du général Juan Carlos Ongania. C'est à ce moment que l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP; marxiste léniniste) commença à se manifester.

Gromyko à Damas

Les relations formellement rétablies, Sadate confie aux Américains le déblaiement du Canal

LE CAIRE (par AFP et AP) — Le président égyptien Anouar Sadate a déclaré hier que "l'Egypte et les Etats-Unis coopéraient au déblaiement du canal de Suez, déblaiement qui nécessite l'utilisation de certains équipements techniques américains".

Le président égyptien a fait cette déclaration à l'issue de ses entretiens avec le secrétaire d'Etat américain, Henry Kissinger, et au moment où il annonçait le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Egypte et les Etats-Unis.

Après avoir exprimé sa gratitude aux efforts de M. Kissinger, le président Sadate a souligné: "la venue du secrétaire d'Etat américain dans la région montre l'intention des Etats-Unis de régler le conflit (israélo-arabe) et c'est pourquoi les relations entre nos deux pays sont rétablies".

Parlant du désengagement sur le front syrien, le président Sadate a affirmé: "la Syrie est la première concernée dans cette affaire. Nous participons avec elle dans le règlement de ce problème en tant qu'élément catalyseur car nous formons un front unique et menons un même combat".

Il a ajouté qu'à son avis le désengagement des forces sur le front syrien "se réalisera comme il a été réalisé sur le front égyptien, c'est-à-dire en passant par quatre phases: les six points de l'accord, les entretiens au km. 101, la conférence de Genève et enfin les entretiens d'Assouan".

A propos du désengagement des forces sur le Golan, le président Sadate a souligné qu'il pouvait "conseiller le président Assad ou le consulter" mais qu'il ne pouvait pas "faire de proposition" sur ce point.

Il a d'ailleurs ajouté qu'il avait conseillé au président syrien de "donner une chance à M. Kissinger afin qu'il puisse agir et parvenir à un résultat comparable à celui obtenu dans la zone du canal de Suez".

Le chef de l'Etat égyptien a indiqué que la question du désengagement avait été au centre des entretiens de plus de quatre heures qu'il a eus avec le secrétaire d'Etat américain et qu'une carte du Golan avait même été examinée à cet effet.

Pendant ce temps, le général Hafez Assad, président de la république arabe syrienne, recevait, trois heures et demie durant, le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Andrei Gromyko qui se trouve à Damas depuis mercredi soir.

Le chef de l'Etat et le ministre soviétique ont examiné "la situation dans le monde arabe et sur le plan international", indique-t-on de source officielle. Au début de l'entretien, M. Gromyko a transmis au général Assad les salutations des dirigeants soviétiques et de M. Leonide Brejnev.

Dans une déclaration au correspondant à Damas de l'agence soviétique Tass, M. Gromyko a évoqué les raisons de sa visite. Rappelant la "ferme" position de l'Union soviétique, le ministre a ajouté: "la condition nécessaire à l'établissement d'une paix durable réside dans le retrait des troupes israéliennes de tous les territoires occupés ainsi que la prise en considération et la préservation des droits légitimes du peuple palestinien".

Toutefois, le comité international de la Croix-rouge est, pour le moment, dans l'impossibilité de confirmer que ses délégués pourront rendre visite à partir d'aujourd'hui aux prisonniers israéliens détenus en Syrie.

"Nous n'avons encore reçu aucune confirmation des propos de M. Kissinger selon lesquels nos délégués pourront rendre visite aux prisonniers, dit-on. Les autorités syriennes n'ont rien fait savoir à notre délégation à Damas".

On précise toutefois que les délégués du CICR présents en Syrie sont en mesure de commencer leurs visites aux prisonniers dès qu'ils en auront reçu l'autorisation.

Quant à Mme Golda Meir elle a adressé hier un message au président Ephraim Katzir, lui demandant un délai afin de poursuivre ses consultations pour mettre sur pied une nouvelle équipe ministérielle, dont elle espère annoncer la composition mardi prochain.

Le chef du gouvernement, en marge de ses efforts en vue de démêler l'imbroglio politique actuel en Israël, doit avoir de nouveaux entretiens avec M. Henry Kissinger, secrétaire d'Etat américain, en ce qui concerne l'élaboration d'un accord de désengagement entre Israël et la Syrie.

Dans les milieux du Parti travailliste, on laisse entendre que Mme Golda Meir ne considère pas le refus du général Moshé Dayan de participer à un nouveau gouvernement comme étant définitif. Selon le journal Jerusalem Post, elle envisagerait, à son intention, la création d'un nouveau poste ministériel qui serait chargé de coordonner les initiatives de paix avec l'Egypte, la Syrie et la Jordanie, et d'administrer les territoires arabes occupés.

Il reste à savoir si le général Dayan accepterait un tel portefeuille.

Toutefois, le général Dayan aurait assuré Mme Meir de l'appui des sept membres de sa faction à la Knesseth, qu'il entre ou non dans le nouveau ministère.

Mission secrète à Moscou de "l'homme fort" de l'Irak

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants soviétiques se sont efforcés de régler les problèmes en suspens entre Moscou et Bagdad, au cours de la visite de 36 heures en URSS de M. Saddam Hussein, vice-président du commandement révolutionnaire irakien.

"L'homme fort" de l'Irak est arrivé secrètement à Moscou lundi soir. Mardi, il s'est entretenu avec MM. Leonid Brejnev, secrétaire général du Parti communiste de l'URSS, et Alexei Kossyguine, président du conseil.

Avant son départ, il a eu mercredi matin un bref entretien à l'aéroport avec M. Andrei Gromyko, ministre des Affaires étrangères, qui s'apprêtait à partir pour Damas et Le Caire.

Le communiqué publié mercredi soir ne donne aucune précision sur l'état des relations soviéto-irakiennes. Il se contente de dénoncer "les tentatives des milieux impérialistes pour rétablir leur domination et leur influence au Proche-Orient". Ce passage vise, sans les nommer, les Etats-Unis.

Le document réaffirme d'autre part la volonté des deux parties de "développer au maximum et renforcer la coopération dans les domaines politique, économique et autres".

Il ne fait aucune allusion aux revendications irakiennes qui portent notamment sur la vente à l'URSS de pétrole brut irakien au prix de 16 dollars le baril.

L'Irak a vendu l'an dernier 11.6 millions de tonnes de pétrole brut à l'URSS. Il doit lui en livrer cette année 14 millions de tonnes. Bagdad, qui paie ses dettes à l'URSS sous la forme de livraisons de pétrole, demande que ses ventes soient comptabilisées en tenant compte des nouveaux cours mondiaux.

Les Soviétiques ont envoyé une mission à Bagdad au début du mois de janvier, dirigée par M. Vladimir Novikov, vice-premier ministre. Celui-ci, selon les indications recueillies à Moscou, n'a pas réussi à obtenir un assouplissement de la position irakienne.

Le Kremlin, croit-on savoir, n'est pas satisfait de l'évolution de ses relations avec Bagdad. Les Soviétiques ont été déçus par l'attitude des Irakiens qui ont refusé de leur confier la réalisation de trois grands projets: l'irrigation de la région de Kirkouk, la construction d'une aciérie et l'installation d'un nouvel oléoduc reliant les gisements de pétrole de Roumeilah-Nord au port de Fao, sur le Golfe persique.

Il est probable que les récents affrontements entre forces irakiennes et iraniennes ont été évoqués au cours des conversations, Moscou s'efforçant de jouer un rôle de médiateur entre Bagdad et Téhéran.

En recevant M. Saddam Hussein juste avant le départ de M. Gromyko pour Damas et Le Caire, les Soviétiques ont montré leur souci de ménager la susceptibilité des Irakiens. L'URSS, liée à l'Irak par un traité d'amitié et de coopération conclu en avril 1972, attache une grande importance à ses bonnes relations avec Bagdad, compte tenu du développement des échanges commerciaux entre les deux pays.

Messmer met un jour pour former le cabinet

PARIS (par l'AFP) — M. Pierre Messmer a formé une nouvelle équipe ministérielle, dont la composition sera rendue publique ce matin par la présidence de la République. Une allocution radio-télévisée du chef du gouvernement est attendue pour ce soir.

M. Messmer, qui succède à lui-même, a poursuivi, toute la journée d'hier des entretiens en vue de constituer son nouveau gouvernement.

D'ores et déjà on sait que M. Valéry Giscard d'Estaing fera partie du troisième gouvernement formé par M. Messmer. Le ministre de l'Economie et des Finances du précédent gouvernement après un entretien de trois-quarts d'heure à l'hôtel Matignon a en effet déclaré hier: "Nous avons bavardé en toute franchise et en toute simplicité des problèmes posés par la formation du gouvernement. M. Messmer m'a indiqué la fonction qu'il comptait proposer au président de la République de me donner. Je lui ai donné mon accord".

De bonne heure hier matin, et toutes les trente minutes, les visiteurs se sont succédé à l'hôtel Matignon. A leur sortie, ils ont tous observé une égale discrétion.

Avant de recevoir M. Giscard d'Estaing, le premier ministre avait reçu M. Olivier Guichard. Les journalistes ont pu ensuite voir arriver MM. Joseph Fontanet, Maurice Druon, Hubert Germain, Bernard Stasi et Alain Peyrefitte. Dès mercredi soir, M. Messmer s'était entretenu avec MM. Raymond Marcellin et Jacques Chirac.

Plusieurs personnalités politiques ont exprimé hier leur opinion après la "démission-éclair" de M. Messmer. M. Claude Estier, secrétaire national du Parti socialiste, se demande "pourquoi le pâle Messmer d'hier serait-il moins pâle demain"? S'interrogeant sur les motifs de cette reconduction, M. Estier déclare: "Peut-être le président de la République a-t-il voulu détourner l'attention des vrais problèmes, mais ceux-ci ne disparaissent pas pour autant".

M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du Parti radical, estime quant à lui que "démissionner Pierre Messmer pour le remplacer par Pierre Messmer" est un événement, dont l'explication reste pour lui entouré de mystère. M. Servan-Schreiber redoute que cette initiative du pouvoir ne pourra qu'inciter les Français "à éprouver un sentiment de découragement. Il valait mieux ne rien faire".

M. Pierre Abelin, secrétaire général du centre démocrate, estime pour sa part que "l'occasion s'offre au gouvernement de modifier fondamentalement les errements qui ont conduit à tant de déceptions et de gaspillage, s'il veut bien enfin établir de façon démocratique un plan intérimaire, qui ne soit pas un catalogue d'intentions et une nomenclature de mesures disparates financées par l'inflation... Faute de quoi la cinquième République risque de sombrer dans la tourmente".

M. Roland Leroy, membre du bureau politique du Parti communiste français, a déclaré: "Le changement de gouvernement montre l'incapacité du pouvoir actuel à résoudre les graves problèmes posés devant le pays. Les conditions dans lesquelles s'opère le changement de gouvernement, ont un caractère antidémocratique".

M. Jacques Maroselli, responsable du mouvement des radicaux de gauche, considère la formation d'un nouveau gouvernement comme "une politique en trompe-l'oeil". Il ajoute: "Nous allons vers une dramatisation des problèmes et nous n'attendons rien de valable de la future équipe gouvernementale".

M. Michel Durafour, président du groupe des réformateurs, reproche au pouvoir "ces jeux politiques" que leurs auteurs reprochent à d'autres. Les Français attendent autre chose: une politique nouvelle, une autre équipe de gouvernement décidé à affronter courageusement les difficiles problèmes de l'heure".

Nouvelle baisse de popularité pour le parti de M. Brandt

TUEBINGEN (AFP) — Si des élections générales avaient lieu actuellement en Allemagne fédérale, les sociaux-démocrates (SPD) du chancelier Willy Brandt, actuellement au pouvoir, n'obtiendraient que 32% des voix.

Ce chiffre est révélé hier par l'institut démoscopique "Wickert", de Tuebingen, qui indique que ce nouveau recul de la social-démocratie, moins 7% par rapport à un ancien sondage Wickert, est dû, essentiellement, à l'attitude favorable du parti gouvernemental envers la limitation de la vitesse à 130 sur les autoroutes de RFA.

Selon l'institut, le Parti-libéral (FDP), allié au SPD, obtiendrait 13%, alors que les chrétiens-démocrates (CDU/CSU) atteindraient 53%.

Un récent sondage effectué par l'institut d'Allensbach (Bade-Wurtemberg), cité lundi dernier par l'hebdomadaire hambourgeois Der Spiegel avait révélé que 35% seulement des électeurs ouest-allemands voteraient actuellement pour le parti du chancelier Willy Brandt, contre 50% pour la CDU/CSU et 13% pour le FDP.

Tito est fatigué mais il ne se retire pas

BELGRADE (AFP) — Le président Tito n'a pas l'intention de se retirer de la vie politique, a déclaré hier un porte-parole officiel yougoslave en réponse à des questions faisant état de rumeurs en ce sens.

M. Mila Zupan a ajouté que le chef de l'Etat yougoslave prenait actuellement un temps de repos, mais qu'il était en bonne santé et "se sentait bien".

Les rumeurs s'étaient développées après l'annulation le 15 février d'une visite officielle que le maréchal Tito, qui aura 82 ans en mai, devait effectuer deux jours plus tard en Hongrie. Elles avaient pris corps avec l'absence du maréchal lors de la séance solennelle du Parlement, au cours de laquelle fut adoptée la nouvelle constitution yougoslave le 21 février, et le fait que le commandant Raoul Castro, le numéro deux du régime cubain, n'ait pas été reçu en audience par le président yougoslave durant son récent séjour.

On confirme de source informée que le président Tito est actuellement à Karadjordjevo (Voivodine) au nord de Belgrade, où il est sous la surveillance constante de deux médecins. Il a présidé au cours du week-end une importante réunion politique au sommet consacrée à des nominations à de hautes fonctions intérieures.

Rome: le procureur demande la levée de l'immunité de plusieurs parlementaires

ROME (par l'AFP) — Le parquet de Rome a publié hier le document par lequel le procureur de la République a demandé la levée de l'immunité des secrétaires administratifs des quatre partis de la majorité gouvernementale: MM. Filippo Micheli, démocrate-chrétien, Giuseppe Amadei, social-démocrate, Adolfo Battaglia, républicain, tous trois députés, et Augusto Talamone, socialiste, sénateur.

Le document indique qu'au cours d'une perquisition effectuée dans les bureaux de l'Union pétrolière italienne (UPI), ont été saisis "certains documents qui mettaient en évidence une activité de corruption à l'égard de fonctionnaires de l'ENEL (Office nationale de l'électricité) en vue d'éliminer les obstacles s'opposant à la réalisation de nouvelles centrales thermo-électriques. De la documentation recueillie, il résulte en particulier qu'en avril 1972, l'AGIP (Agence générale italienne des pétroles) et les sociétés pétrolières adhérant à l'UPI s'étaient engagées à verser à l'ENEL la somme d'un milliard de lires, dont 875 millions comme participation de l'UPI elle-même".

"Les enquêtes successives, ajoute le document, faisaient apparaître que de nombreux chèques de dix millions de lires chacun avaient été encaissés directement ou par personne interposée par les secrétaires administratifs des partis de l'actuelle coalition gouvernementale".

La commission parlementaire chargée d'examiner et de se prononcer sur les demandes de levée d'immunités a été convoquée pour aujourd'hui. MM. Battaglia (républicain) et Amadei (social-démocrate) ont déclaré qu'ils voulaient renoncer à leur immunité parlementaire étant prêts à prouver leur bonne foi.

Entre-temps, l'enquête se poursuit au parquet de Rome. M. Nino Rovelli, président de la Société italienne des résines (SIR), une des cinquante personnes impliquées dans le scandale ENEL-UPI a été entendu mercredi. Il s'est présenté spontanément devant le substitut du procureur de la République, accompagné de son avocat. La SIR est une des principales industries italiennes du secteur chimique. Elle occupe la troisième place après Montedison et l'ENI (Office italien des hydrocarbures).

Et ces nouveaux développements du scandale des pétroliers sont intervenus au moment où la démission du ministre du Trésor, M. Ugo La Malfa (républicain) créait un climat de crise ministérielle en Italie.

Et cela, au moment où tout danger de démission du gouvernement semblait devoir être écarté après les vives polémiques enregistrées ces derniers jours à propos du prêt de 1.2 milliard de dollars accordé par le Fonds monétaire international à l'Italie.

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du journal LE DEVOIR

à Repentigny
Saint-Jean
Saint-Lambert
Brossard
Candiac
Longueuil

844-3361

DESIGNER D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DÉCORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIMÉ-RENAUD
ST-LÉONARD Mtl. 38
324-2580

VIAU, MORISSET, ARBOUR & ASSOCIÉS
décorateurs-ensembliers
designers d'intérieur
Jacques Viau, s.d.e.
Bernard Morisset, s.d.e.
Madeleine Arbour, s.d.e.
266 est, rue St-Paul,
Vieux-Montréal 127,
Tél.: 878-3846

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS
ARCHITECTE
3995 est, Sherbrooke
MONTRÉAL (H1X 2A7)
Tél.: 255-4033

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
MONTRÉAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, vendredi 1er mars 1974

Pour un recyclage complet de l'espace urbain sous-utilisé

par Michel Nadeau

Selon M. Raymond T. Affleck, un architecte de Montréal qui a conçu les plans de plusieurs gratte-ciel dont la place Bonaventure, l'heure est maintenant venue de repenser toute notre façon de concevoir l'habitation et d'évaluer les coûts véritables de la croissance numérique actuelle.

"En apprenant le mois prochain que telle ou telle région a connu un nombre record de mises en chantier, le monde de la construction devrait savoir aussi ce que cette croissance quantitative des logements signifie en termes d'éparpillement du tissu urbain, d'installation de services coûteux, d'utilisation encore plus importante de véhicules particuliers, de gonflement excessif de banlieues monotones, de gaspillage de terres propres à l'agriculture, etc..."

Dorénavant, les entrepreneurs et les architectes devraient se soucier davantage de la qualité de l'habitat et de ses relations avec l'environnement, selon M. Affleck qui est associé dans un important bureau d'architectes de la métropole.

Il y a quelques jours, il avait laissé stupéfaits les participants au congrès de l'Association canadienne de l'industrie du bois en les invitant à dépasser leurs préoccupations de rentabilité personnelle pour se pencher sur une vision plus "globale" de l'aménagement urbain.

"Tout d'abord, il faut bien prendre conscience que ce qui se raréfie aujourd'hui, ce n'est plus la brique ou l'automobile mais des ressources naturelles en bon état: de l'air pur, de l'eau propre, de grands espaces.

M. Affleck estime que nous n'utilisons pas actuellement de façon optimale toutes les ressources de nos villes. Par exemple, la densité de nos centres urbains est encore trop faible. Il faut abolir la distinction entre aires d'habitation et zones de travail. Dans la même veine, tous les édifices de notre patrimoine telles les vieilles gares et les constructions servant à des fins religieuses doivent être conservés et surtout modifiés selon les besoins de notre époque.

"Le premier geste à poser est d'entreprendre un recyclage complet d'un très grand nombre de terrains utilisés à des fins de stationnement, d'entreposage ou de spéculation. "Ces terrains sous-utilisés nous donnent l'impression de vivre toujours au 19e siècle."

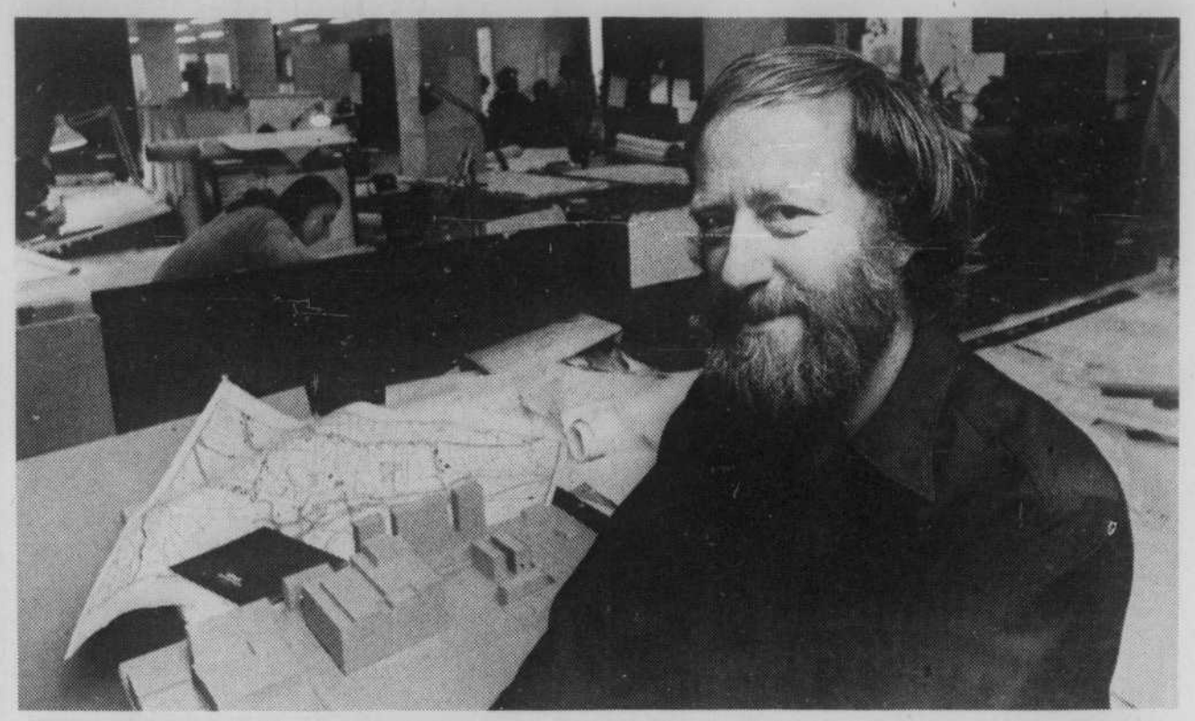
Il serait ainsi plus facile, selon l'architecte montréalais, de multiplier les espaces verts, de mieux les répartir sur l'ensemble de l'île et de les intégrer harmonieusement au décor des maisons. Il est important de prévoir un taux minimum d'espaces verts afin d'éviter des surprises. Dans le cas de l'Ile des Soeur, les Américains ont construit un ensemble résidentiel intéressant mais les Montréalais ont raté l'occasion de se pourvoir d'un immense parc près du centre-ville.

Cet accroissement de la densité des centres urbains n'implique pas nécessairement le repliement dans la vie souterraine. Pour en avoir été souvent le concepteur, M. Affleck tient à préciser que les grands espaces et les couloirs sous les immeubles de la métropole visent d'abord à protéger les piétons des variations de température.

La vie sous terre n'est pas naturelle pour un être qui a besoin d'air et d'espace pour vivre. Cet univers souterrain doit être animé pour devenir "habitable" et rendre au transport sa vocation première: la rencontre des hommes.

"Actuellement, les automobilistes dans leurs capsules métalliques ne se rencontrent pas. Dans quelques années, la meilleure façon d'aller d'un point à un autre ne sera plus la plus rapide mais la plus agréable. Il faudra revoir nos modes de transport intra-urbains pour faire une plus grande place aux transports en commun , aux piétons et aux cyclistes. Voilà un autre aspect qui pourrait accroître la douceur de vivre dans les villes de demain!"

"Les architectes doivent prévoir également que les citadins deviendront de plus en plus mobiles. Les hôtels que nous construisons devront être l'extension de leur maison. Le cloisonnement séculaire entre la ville et la campagne se dissipera avec l'augmentation de la qualité des modes de liaison."



L'augmentation continuelle du nombre de logements mis en chantier ne rend pas vraiment compte de la santé du secteur de l'habitation. Il faut maintenant voir la qualité de l'habitation et de tout ce qui l'entoure, estime M. R.T. Affock, un architecte bien connu dans la métropole. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Toujours selon l'architecte, Montréal conserve sa bonne place au tableau des villes où il est agréable de vivre. "Il est heureux que son maire songe à en faire non la plus grosse mais la première ville du monde pour la qualité de vie". Toutefois, nous fait remarquer M. Affleck, Toronto et Vancouver ont dû prendre des mesures coercitives pour conserver la chaleur et la sensibilité de leur milieu.

A l'intérieur de cette approche qualitative, il considère que les architectes doivent demeurer au premier plan en adoptant une attitude plus souple, moins empreinte de l'arrogance de l'expert.

"Tranquillement, nous entrevoyons l'urgence du passage d'une société de consommation et d'exploitation à une société de conservation. Nous devrons réviser notre code professionnel pour concilier plus souvent nos idées et nos réalisations."

"Les besoins du public changent: les constructeurs et les architectes doivent maintenant s'ajuster aux nouvelles exigences des usagers de leurs édifices."

A la Maison de la Sauvegarde

Un portrait unique de la vie de l'habitant au 18ème siècle

par Jacques Thériault

On ignore à peu près tout sar la vie quotidienne de l'habitant du 18ème siècle en Nouvelle-France et, cela va sans dire, sur le type particulier de maison qu'il devait construire à la hâte en débarquant au pays, sans penser à se prémunir contre la rigueur de l'hiver. Pour parer contre le froid, les familles de colons se voyaient généralement forcées de vivre dans une seule et unique pièce servant à la fois de cuisine, de salle de séjour et parfois même de salle à coucher.

Dans le but de faire revivre l'esprit communautaire qui présidait à cette vie familiale intense autour d'un bon feu de cheminée, la Maison de la Sauvegarde présente depuis hier, dans un lieu lui-même historique, une exposition groupant des meubles et des objets qu'on trouvait habituellement dans cette salle. Organisée dans le cadre du programme d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal qui, depuis sa fondation, a ménagé une place spéciale à l'étude des monuments et des arts anciens au Québec, cette exposition contribue véritablement à nous éclairer sur le souci de confort et d'harmonie de l'habitant de cette époque, mais aussi sur la simplicité inhérente à l'aménagement de ce "centre nerveux" qui occupait les trois quarts de l'habitation.

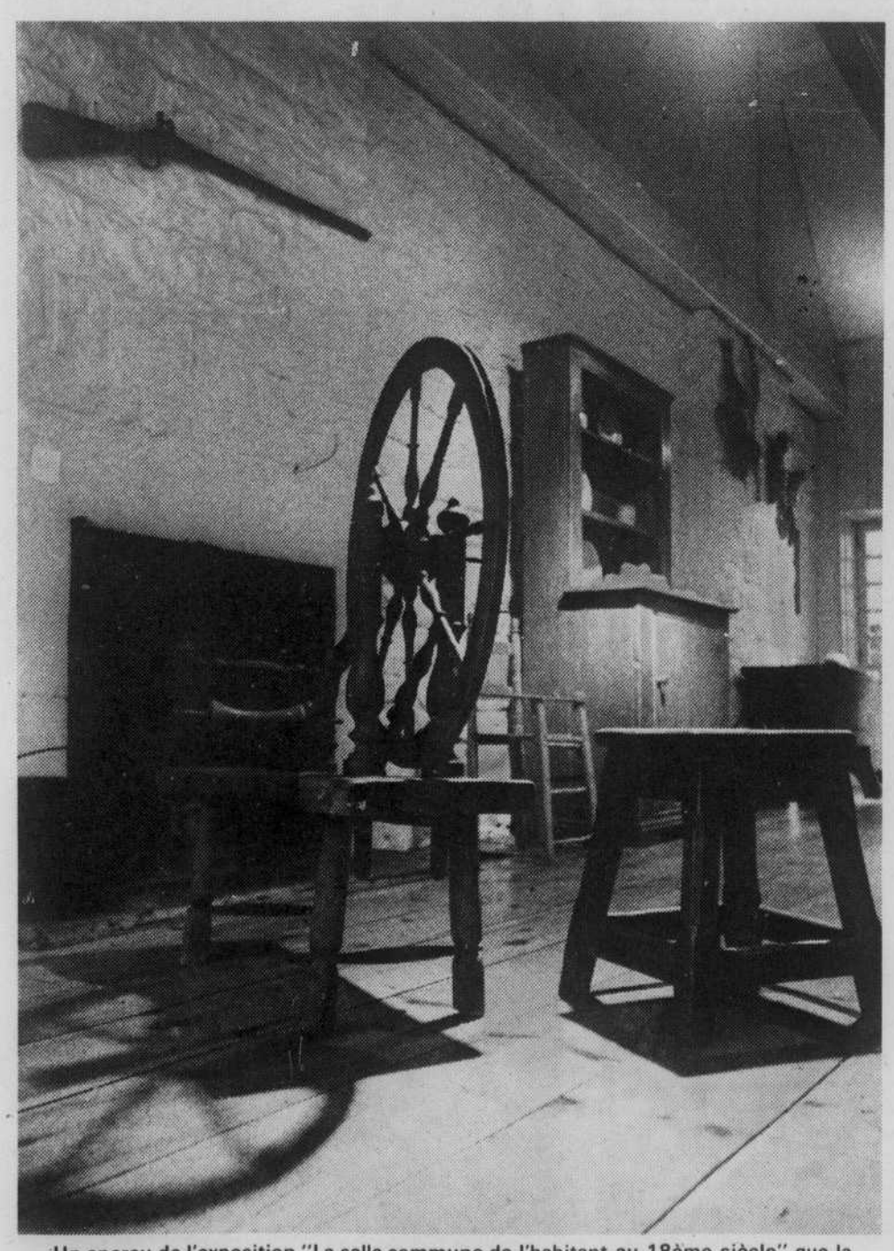
Ainsi que l'explique M. Luc d'Iberville-Moreau, professeur d'histoire de l'art, "cette exposition ne se veut donc pas un étalage de meubles bourgeois, ou de meubles rares et de grande qualité. L'habitant n'en possédait pas, car il n'en avait pas les moyens. Notre but a été de reconstituer l'esprit communautaire de cette pièce et d'étudier, en particulier, le développement de certains meubles ou objets durant le 18ème siècle".

Expliquant que le climat rigoureux des mois d'hiver avait dicté l'évolution de cette grande pièce, M. d'Iberville-Moreau précise: "L'obligation de bien la chauffer obligea pendant longtemps les constructeurs à limiter les divisions des pièces et la hauteur des plafonds. Le mobilier y sera petit et simple, car l'importance de l'espace devra tenir compte de la liberté d'action. Les meubles seront, donc, peu nombreux, fonctionnels, pouvant quelquefois se plier et se ranger le long des murs, afin d'utiliser au maximum l'espace vital, surtout durant le long hiver où la famille, souvent nombreuse, est réunie".

Les artisans-menuisiers travaillant surtout pour la bourgeoisie et le clergé, l'habitant devait assurer lui-même la construction de son mobilier; le pin était le bois le plus fréquemment utilisé dans leur fabrication. Près de la cheminée, non loin de la table, dominait un "dressoir" servant à ranger plats et assiettes de grès, bols en bois, boîtes à épices et ustensiles. Les repas étaient servis sur ce qu'on appelle une "table à battants", de forme carrée et de style Louis XIII. Le couvert se composait d'une seule assiette, d'une cuillère et d'une fourchette — chaque convive ayant soin d'apporter son propre couteau. Outre des chaises chevillées, un escabeau et parfois un petit tabouret, la salle commune pouvait également comprendre une huche servant à pétrir la pâte et à conserver le pain, une "chaise à bras" pour le maître du foyer, un long banc sans dossier, ainsi qu'un petit meuble de rangement appelé "l'encoignure". L'ensemble de ce mobilier était la plupart du temps peint de couleurs éclatantes, question d'ajouter un peu de lumière et de gaieté dans cette pièce faiblement éclairée au bougeoir, à la lanterne de forme cylindrique, au martinet, ou à la "lampe à flotte", composée d'un réservoir de verre rempli d'huile de baleine.

Cette exposition, qui a demandé plusieurs mois de recherches à une dizaine d'étudiants en Patrimoine, fait également place aux jouets de fabrication domestique, dont un cheval de bois et une catin rembourrée de feuilles de maïs qui nous sont parvenus dans toute leur splendeur naïve. On pourra voir également un métier à tisser remarquable, un lit à baldaquin exceptionnel, un rouet, des moules à ustensiles d'étain (les plus communs parce que moins coûteux), d'énormes clés et une petite assiette peinte avec autant de simplicité que de bon goût.

De nombreuses photographies et des projections de diapositives sur la civilisation et la vie quotidienne en Nouvelle-France ajoutent au faste de l'exposition et complètent le portrait de la salle commune chez l'habitant du 18ème siècle. Une visite à la Maison de la Sauvegarde, d'ici le 12 mars prochain, est pour le moins susceptible d'élargir nos connaissances sur notre patrimoine et la façon de vivre de nos ancêtres.



Un aperçu de l'exposition "La salle commune de l'habitant au 18ème siècle" que la Maison de la Sauvegarde, site historique du Vieux Montréal, présentera jusqu'au 12 mars prochain. (Photo Le Devoir par Alain Renaud)

Informatour 74 se met en marche

QUEBEC (Le Devoir) — Pour la deuxième année consécutive, le gouvernement lance aujourd'hui une tournée provinciale d'information dans les centres commerciaux.

A la lumière des succès et des insuccès d'Informatour '73, le service des expositions du ministère des Communications a mis sur pied une formule légèrement modifiée cette année.

Dans une première session de quatre semaines, quatre villes seront visitées, du 4 mars au 2 avril: Sept-Iles, Hauterive, Chicoutimi et Rimouski. Les organismes participants sont: les affaires sociales et la périnatalité; la régie des rentes; l'Office de planification et de développement du Québec; la justice et le code des loyers.

Dans une deuxième session, du 24 avril au 30 juin, les finances s'ajouteront aux quatre premiers organismes. A tour de rôle, ils visiteront les villes de Sherbrooke, Laval, Tracy, Thetford et Saint-Hyacinthe.

Enfin, après la relâche des mois de juillet et d'août, soit du 4 septembre au 12 novembre, Informatour se rendra à Montréal, Saint-Jean, Saint-Eustache, Saint-Jérôme et Mont-Laurier.

Pour Informatour '74, les préposées à l'accueil et aux stands ont été engagées par la direction générale des communications gouvernementales et feront l'ensemble de la tournée. Elles ont reçu une formation particulière et uniforme, qui correspond au caractère provincial de la tournée.

Le lancement officiel de la tournée a lieu cet avant-midi aux ateliers du Grand Théâtre de Québec, en présence du ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier et de hauts fonctionnaires des organismes participants.

Les pneus doivent porter au flanc les lettres DOT

QUEBEC (Le Devoir) — Seuls les pneus portant en flanc les lettres "DOT", sont conformes aux normes de sécurité du ministère des Transports.

Le titulaire de ce portefeuille, M. Raymond Mailloux, émettait hier un communiqué de presse pour rappeler aux automobilistes l'importance de cette mention "DOT", "certitude de sécurité", dans l'achat de pneus de rechange.

Par ailleurs M. Mailloux fait siens les commentaires du Conseil canadien de la sécurité relativement au choix de pneus. Il rappelle une série de ces recommandations.

"Lorsque l'automobiliste choisit des pneus pour remplacer ceux qui sont usagés ou endommagés sous son véhicule, il doit opter pour des pneus de dimension identique, jamais de dimention plus petite."

"Il est indispensable, pour une très bonne tenue de route, d'utiliser des pneus de même construction sur les quatre roues, exception faite, bien sûr, de ceux conçus pour un usage spécial comme c'est le cas des pneus à neige."

Le pain: Ottawa attend le rapport de la commission

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral attend le rapport définitif de la Commission de révision du prix des aliments avant de prendre position sur la hausse de quatre cents envisagée par l'industrie de la boulangerie.

Le ministre de la Consommation, M. Herb Gray a déclaré hier à la Chambre des Communes que "lorsque le document nous sera parvenu, nous devrons être prêts à prendre nos responsabilités." M. Gray répondait ainsi à une remarque du chef du NPD, M. David Lewis qui disait douter de la volonté d'agir du gouvernement après que ce dernier eut refusé à la Commission le pouvoir d'annuler certaines hausses injustifiées.

Dans un premier rapport sur le prix du pain, la Commission de révision du prix des aliments s'est opposée à la hausse de quatre cents proposée en février par le Conseil de la boulangerie du Canada. La Commission estime que quelques boulangeries ont vu leurs coûts s'accroître de $0.01 à $0.01¾ au cours des six derniers mois.

Donc, cette augmentation justifierait une hausse maximale de $0.02 du prix de vente actuel.

Cependant, à la suite d'un accroissement récent du prix de la main-d'oeuvre, du sucre et des produits laitiers, la Commission n'écarte pas la possibilité d'une augmentation additionnelle de $0.01 du prix de vente mais seulement "à une date future non encore déterminée".

Un porte-parole de la Commission a ajouté que la date n'a pas encore été fixée car les coûts varient trop d'une boulangerie à l'autre. Les grandes entreprises qui peuvent acheter à l'avance des quantités importantes d'ingrédients ne sont pas aussi durement frappées que les petits boulangers.

Selon l'organisme fédéral, le système traditionnel de distribution et de fixation des prix favorise les boulangers qui accroissent leurs bénéfices à chaque augmentation de prix.

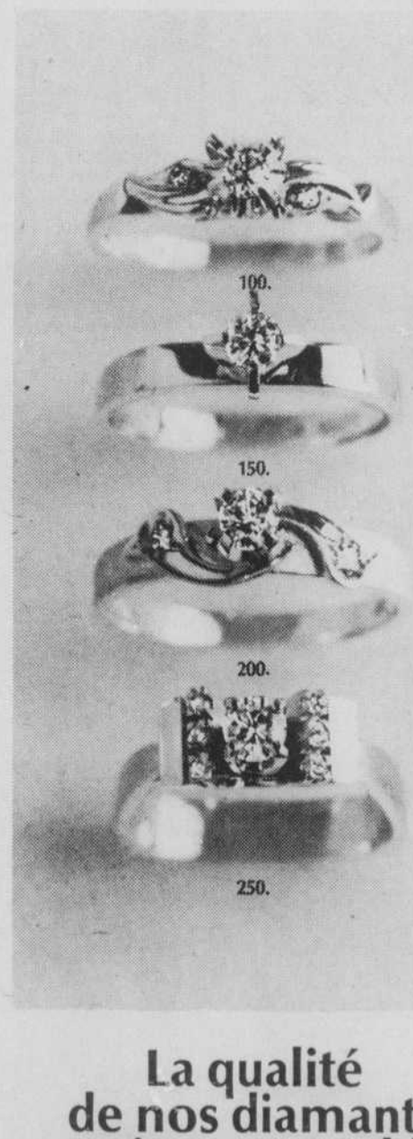
Aussi, la Commission suggère une série de mesures pour réduire les coûts de l'industrie.

On recommande entre autres de changer la coutume qui veut que les vendeurs soient payés sur une base de commission calculée sur les prix de détail pour adopter un système fondé sur le volume d'unités vendues.

La Commission favoriserait également l'abandon du système de consignation du pain chez les détaillants. "Les marchands doivent vendre le pain et non le retourner à la boulangerie".

De plus, le rapport s'inquiète de la prolifération des différentes grosseurs de pain et des abus dans l'emballage.

Enfin, les petites et moyennes boulangeries qui affrontent actuellement de nombreux problèmes devant la concurrence des géants devraient recevoir toute l'attention requise de la part des autorités fédérales et provinciales.



La qualité de nos diamants est incomparable

L'importance de notre chiffre de ventes de diamants nous permet de maintenir nos prix au plus bas. Quelle que soit la classe du diamant que vous achetez et indépendamment du prix que vous voulez y mettre, nous vous assurons que votre diamant Birks sera de la meilleure qualité possible.

Les montures? A votre goût, des plus discrètement classiques aux plus audacieusement modernes.

Facilités de paiement

BIRKS
JOAILLIERS

radio-télévision

"Travail à la chaîne"

par Daniel Pinard

Je ne regarde jamais "Le travail à la chaine" sans exaspération. Il est bien sûr affligeant de voir Jacques Houde qui anime l'émission 5D avec intelligence et sensibilité et qui fait, en compagnie de Tante Lucille un oncle Jacques fort attachant, se laisser aller ici à d'insupportables pitreries. Toujours à l'affût de bons mots, il nous pique de ses traits d'esprit aussi faciles qu'inévitables. Rares sont les noms des concurrents qui échappent à ses agaçantes facéties. "Que gagne madame Gagné, que se console madame Sansregret". L'humour qui "fuse" en jeux de maux rend fort insupportable cette émission-douleur de Radio-Canada. Quant à Serge Laprade, il ressemble à la fleur-symbole dont il agrémente coquettement sa boutonnière: déraciné, il suffoque. Il ferait peut-être mieux de chanter ou, mieux encore, d'être bellâtre et de se taire. Au cours de cette émission qui a la prétention d'éduquer tout en divertissant, le "beau Brummel" ne rate jamais l'occasion de nous servir ses anglicismes-maison. Il rappellera à ses fidèles auditeurs d'envoyer des lettres "dûment timbrées" et répétera à l'envie son sempiternel "de toute manière". Mais il serait injuste de faire porter aux deux animateurs tout l'odieux de l'émission. La perversion réside dans la formule même.

Pour triompher dans leurs course volubile contre l'horloge, les invités doivent s'astreindre à des règles dont la fonction même est d'empêcher toute communication cohérente. Il s'agit de parler pour ne rien dire, de s'astreindre à l'ascèse de l'anti-langage. Ce sont là règles totalitaires qui traduisent, bien à leur insu, un monde où le langage se prête publiquement à l'insignifiance. Le langage devient ici contre-sens et perd toute fonction. Celui qui s'entête à poursuivre une idée sombre aussitôt: la cloche du juge le rappelle à l'ordre, le condamne au silence. Celui qui au contraire s'astreint aux règles de la circulaire insignifiance est proclamé "champion", que dis-je, **travailleur** émérite. Que périsse l'esprit, que triomphe la sottise. Mais ce n'est pas tout.

Suit en effet le "jeu-boni" où l'on soumet le concurrent à la question. Après la perversion du langage, voilà le "grand-esprit - qui-manie-tout" qui s'érige en censeur de la langue. La réussite est ici fonction de la chance ou de la scolarité. Quand aux incultes malchanceux, les voilà soumis à une double humiliation parce qu'ils ignorent le genre d'un mot ou parce qu'ils parlent anglais sans le savoir. Qu'on les prive d'argent! Le français international fait encore une fois office de bourreau alors que le vrai juge coupable est ailleurs. On s'étonnera ensuite de voir les humiliés accourir à l'anglais.

"Le travail à la chaine", "Le français d'aujourd'hui": Radio-Canada, hommage à ta schizophrénie!

La foire de Montréal: Québec s'inquiète

QUEBEC (PC) — Le directeur général du Salon international du livre de Québec (SILQ), M. Lorenzo Michaud, considère comme une "affirmation gratuite" la déclaration faite lundi par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Guy Saint-Pierre, qui a prétendu que la Foire du livre, qui se tiendra à Montréal du 15 au 19 mai 1975, ne nuira en rien au Salon de Québec.

M. Michaud a déclaré, au cours d'un entretien, que la Foire de Montréal visait exactement le même objectif que celle de Québec, c'est-à-dire favoriser les transactions entre éditeurs canadiens et étrangers.

Selon lui, il semble que M. Saint-Pierre se soit laissé berner par le groupe de M. J.-Z.-Léon Patenaude, directeur général de cette Foire et du Conseil supérieur du Livre.

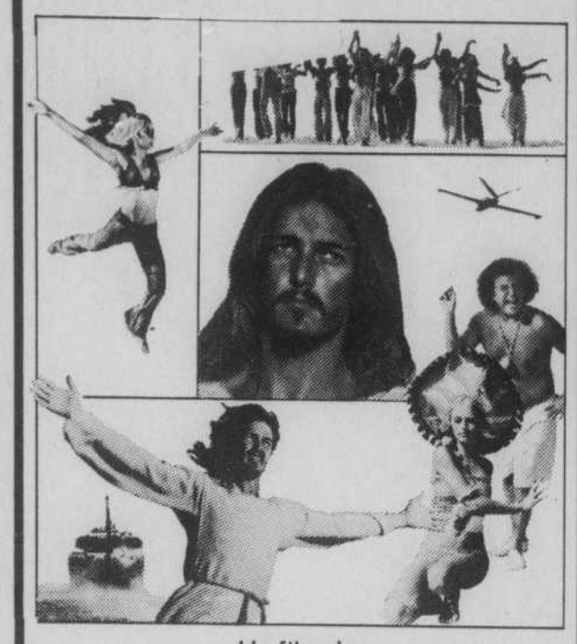
Le directeur-général du SILQ a d'autre part qualifié de "farfelue" la décision d'exclure le public de la foire montréalaise.

"C'est du Patenaude", a-t-il dit, soulignant qu'il semblait y avoir anguille sous roche.

"On a dû prévoir que la presse réagirait mal à cette façon de voir et l'on annoncera probablement que, devant les pressions de l'opinion publique, une telle politique sera modifiée plus tard."

M. Michaud a également réfuté une information publiée dans un quotidien montréalais voulant qu'il songe à réclamer l'intervention de l'Office international qui régit l'organisation des foires. Cet organisme, qui siège à Paris, "n'est tout de même pas pour décider qui, de Montréal ou de Québec, aura un salon du livre et il n'a, d'ailleurs, aucun pouvoir en ce sens", a-t-il conclu.

et maintenant le film... POUR TOUS



Un film de NORMAN JEWISON

"JESUS CHRIST SUPERSTAR"

VERSION FRANÇAISE

avec TED NEELEY · CARL ANDERSON · YVONNE ELLIMAN

CREMAZIE

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

Sem. 7-30-9.40 Sam. - Dim. : 1.00 - 3.10 - 5.20 7.30 - 9.40

STANLEY KUBRICK 18 ANS

Orange Mecanique

le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

UN IMMENSE ECLAT DE RIRE

L'EMMERDEUR A DEJA FAIT RIGOLER

800,000 PARISIENS;

POUR TOUS

ET CA CONTINUE...

À L'AFFICHE !

un film de EDOUARD MOLINARO

"l'emmerdeur"

avec

· LINO VENTURA

· JACQUES BREL



le DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

SEM.: 7:30-9:30

SAM.-DIM.: 1:30-3:30-5:30 7:30-9:30

Dans le ton des meilleurs films de Sergio Leone — "BULLDOZER" est un film "au boutte". Harel dirige ses comédiens d'une manière non seulement convaincante, mais avec une précision remarquable.

(Luc Perreault, La Presse)

On voit poindre des traits de génie. Le jeu des comédiens m'a "pogné" . . .

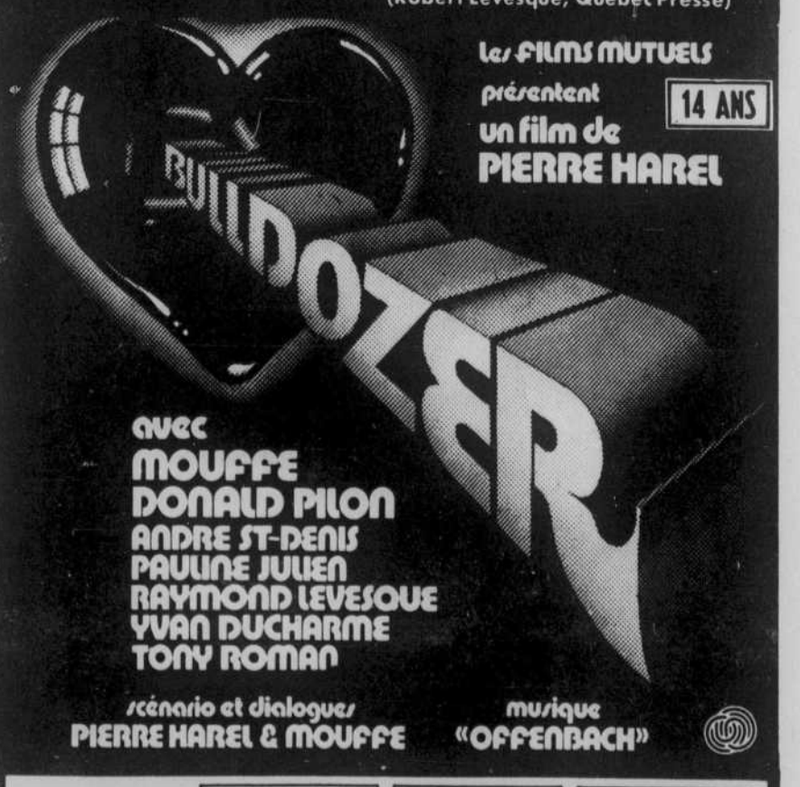
Maurice Desjardins, Journal de Montréal)

Le film québécois dans lequel les personnages sont les plus vrais et les mieux interprétés / Donald Pilon vraiment excellent, Yvan Ducharme résolument exceptionnel / Une ambiance fantastique . . . Une musique qui supporte beaucoup le film . . . des images magnifiques.

(René Homier Roy, Bon Dimanche)

"BULLDOZER" est un film intéressant. Captivant. Nouveau. Il nous arrive en plein coeur, et ne laissera personne indifférent Des couleurs absolument bouleversantes, nouvelles, merveilleuses. Donald Pilon, Pauline Julien, Yvan Ducharme et tous les autres y trouvent leur meilleurs rôles au cinéma.

(Robert Lévesque, Québec Presse)



Les FILMS MUTUELS présentent 14 ANS

un film de PIERRE HAREL

avec MOUFFE DONALD PILON ANDRE ST-DENIS PAULINE JULIEN RAYMOND LEVESQUE YVAN DUCHARME TONY ROMAN

scénario et dialogues PIERRE HAREL & MOUFFE

musique «OFFENBACH»

3e SEMAINE

LAVAL 688-8200 Centre d'achats Laval

PARISIEN 861-3697 484 ouest, rue Ste-Catherine

VERSAILLES 353-7880 7265 est, rue Sherbrooke

(Laissez-passer non valable — aucun prix jeunesse) Parisien, représentation à 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 p.m. Laval-1, Versailles (Salon Bleu) sur semaine à 7.30, 9.30 p.m. Samedi et dimanche à 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 p.m.

STUDIO B TOUS

LES ARPENTEURS

ÉTUDIANTS $1.50

AVEC MARIE DUBOIS J.-L. BIDEAU

7 DERNIERS JOURS (VENDREDI 1er MARS)

GRAND PRIX FESTIVAL DE DINARD 72

STUDIO A GRAND PRIX DU JURY CANNES/73 TOUS

Dernières Semaines

L'INVITATION

SEM.: 6.00-7.55-9.45

DIM.: 2.25-4.10-6.00-7.55-9.45

Vieux Montréal 136 est, St-Paul 861-7863

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement les programmes-calendrier ?

CINÉ OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145

15 JOURS AVANT BINGO

SALLE RESNAIS POUR TOUS

AVANT TOUT UN FILM D'AMOUR — L'AURORE

MICHEL PICCOLI 4e LEA MASSARI



Elysée 39 MILTON RAV-6053 SALLE EISENSTEIN POUR TOUS

7e MOIS

Une oeuvre exceptionnelle JOURNAL DU DIMANCHE

Une vraie leçon de cinéma. L'EXPRESS

LA BONNE ANNEE DE CLAUDE LELOUCH

tnm DÈS LE 8 MARS du 8 mars au 7 avril '74

84 ouest, rue ste-catherine – tél. 861 0563

la charge de l'orignal épormyable

claude CAUVREAU

théâtre du rideau vert 25e Anniversaire

Du mardi au samedi 20 h. Dimanche: 19h.

un chapeau de paille d'italie Comedie de Labiche

Mise en scene YVETTE BRIND'AMOUR

GUY GODIN ANDRE CAILLOUX YVETTE THUOT ARLETTE SANDERS GAETAN LABRECHE JACQUES LORAIN YVONNE LAFLAMME MARUSKA STANKOVA DANIEL ROUSSEL

Décor Jean-Claude Rinfret — Costumes Francois Barbeau

Reservations 844-1793

Métro Laurier, sortie Gilford – 4664, rue St-Denis

Centre national des Arts — National Arts Centre



catherine lara

dimanche trois mars au théâtre vingt heures

3.50,4.50,5.50

RENSEIGNEMENTS

OTTAWA: Centre national des Arts-(613)237-4400

HULL: Place Cartier-(819)770-9193

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE

'LA MOSCHETA'

DE RUZZANTE & GUY DUFRESNE

mise en scène CLAUDE DESLANDES

décors MICHEL CATUDAL

costumes CLAUDE GAGNON·CHOQUETTE

musique GINETTE BELLAVANCE

AVEC

HELENE LOISELLE

EDGAR FRUITIER

LUC DURAND

JEAN-PIERRE CARTIER

1200 Bleury Renseignements 866-1964

VENEZ . . .

LIRE VOS POÈMES ÉCOUTER LES MIENS ET CEUX DES AUTRES . . .

Le deuxième dimanche

INVITATION À LA POÉSIE

Session 2

JEWISH PUBLIC LIBRARY

5151 chemin Côte Ste-Catherine

7:30 P.M. Dimanche, 10 mars 1974 Animateur : Shulamis Yelin

RADIO-MUSIQUE · RADIO-LITTÉRATURE · RADIO-THÉÂTRE · RADIO-CULTURE

Concert de Radio-Canada

ORCHESTRE DE RADIO-CANADA

Direction SYLVIO LACHARITÉ

MOZART

Ouverture de Don Giovanni

HAYDN

Symphonie no 92 "Oxford"

FAURÉ

Masques et Bergamasques

GRÉTRY

Céphale et Procris, ballet

Ce soir à 20 h 30

Salle Claude Champagne

200 avenue Vincent-d'Indy

Entrée gratuite

VICTIME D'AMNÉSIE... UN PRÊTRE DEVIENT AMOUREUX ET PÈRE! 14 ANS

GUÉRI QUEL CHOIX FERA-T-IL?



LE CIEL ET TOI

EN COULEURS — Distribution CINÉ-AGENCE DU QUÉBEC

Aussi 2e Grand FILM dans chaque Cinéma

À L'AFFICHE PAPINEAU : À 1.05, 4.30 & 7.40 P.M. GREENFIELD-1 : SEMAINE DÈS 6.15 P.M., SAM. & DIM. DEPUIS 12.35 P.M. LAVAL-1 : SEMAINE DÈS 6.20 P.M. SAM. & DIM. DEPUIS 1.15 P.M.

PAPINEAU PAPINEAU & MT-ROYAL 521-6853

CINEMA LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL 688-8200

GREENFIELD PARK PLACE GREENFIELD PARK 671-6129

REGAL 4905 E. BOUL. GOUIN 322-7030

COMMODORE 5780 O. BOUL. GOUIN 334-8560

TOUS LES VENDREDIS ET SAMEDIS À MINUIT

14 ANS

MONTREAL BLUES



B.B. BLUES, UNE FILLE AU "BLUES"

réalisation: Pascal Gélinas musique: la "Journée off"

une création collective du CRASH CIRQUE CRUISAIRE

distribution: France-Film

production: les Ateliers du Cinéma Québécois

1594, ST-DENIS 849-4211 st-denis $1.99

les échecs

par Léo Williams

La mort héroïque

La première étape des matches Candidats (éliminatoires pour déterminer le prochain aspirant de Fischer), est terminée. A Moscou, Anatoli Karpov a démoli Lev Polugaievsky en huit parties, chacune des trois parties décisives provenant d'une variante inférieure pour les noirs que ceux-ci ont obstinément refusé d'abandonner, même si le jeu de Karpov est devenu de plus en plus précis à chaque rencontre. A San Juan, Spassky eut encore moins de peine avec Robert Byrne, et sa victoire en six parties n'a étonné personne.

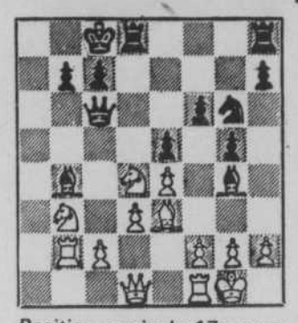
La rencontre à Majorca s'est terminée finalement par la victoire de Petrosian sur Portisch par le compte de 3-2 (parties décisives). Ce fut une magnifique bataille, surtout pour le Hongrois qui a annulé l'avantage initial de 2-0 du Soviétique avant de perdre la rencontre clé.

Du point de vue esthétique, le match Korchnoi-Mecking à Augusta fut le plus déplaisant. Quand les experts eurent décidé que cette rencontre était la moins balancée de toutes, il n'était plus besoin alors que d'une brève intervention chirurgicale qui permettrait à Korchnoi de s'imposer en quelques coups de scalpel. Le Soviétique lui-même semblait du même avis, car il était surpris de l'esprit combatif du jeune Brésilien, qui n'hésitait point à entamer les confrontations périlleuses.

Korchnoi est un être étrange. Quand il détient les faveurs de la Fortune, il peut se permettre impunément d'agir déraisonnablement sur l'échiquier. Il en fut ainsi dans les 1ère, 5e et 7e parties du match, où Mecking fut toujours sur le seuil d'un bouleversement. Mais Korchnoi a pu gagner deux de ces rencontres, et l'affrontement perdit son intérêt aux yeux de tous sauf pour Meking qui refusait de céder. Dans la 12e partie, on lui permit une réplique héroïque avant qu'il tombe dans l'inévitable oubli.

Dans la partie Espagnole, les blancs adoptent la variante 4.Fxc6., un choix qui permet aux blancs de jouer pour le gain tout en limitant les possibilités des noirs. Pour leur part, les noirs refusent également de suivre les chemins solides, par 5..f6 6.d4 Fg4 etc. Leur activation de la dame par 5..Dd6 a pour but le grand roque rapide et une offensive contre le roi adverse. La suite de cette partie montre la superficialité de ce plan.

Au lieu du modeste 5.D3, la continuation 5.c3 était à considérer, p. ex. 5..Ce7 (si 5.. Fg4 6.d4! exd4 7.cxd4 Fxf3 8.Dxf3 Dxd4 9.Td1 avec avantage) 6.d4 f6 7.Fe3 avec un développement rapide. Remarquons que 5.d4 serait inférieur, 5..exd4 6.Cxd4 Dg6! suivant et le fou c8 sortant avec gain de temps.



Position après le 17e coup des blancs: 17. Cfd4!

Les coups suivants ne sont pas difficiles à comprendre, et la simplicité de l'avance sur l'aile dame est très instructive. Après 14.Txb5, les menaces des blancs sont nombreuses, ils peuvent attaquer la cible b7, ou bien s'infiltrer sur la ligne-a. La réponse des noirs place la dame sur une case vulnérable, comme démontrera le 17e coup des blancs. Si 14..Da6, alors 15.Db1 suivi de 16.Db2 et 17. Tal donne encore l'avantage aux blancs, et après 14..Ch4, vraisemblablement le meilleur coup, les blancs peuvent sacrifier leur structure de pions afin de continuer l'offensive: 15.Db1 Fxf3 16.Cxf3 Cxf3éch 17.gxf3 Dc6 18.Db3 etc.

Par 16.Cb3! les blancs présentent le dilemme aux noirs, un échange de fous défavorable, et la menace de Ca5. La seule réponse est 16..Fb4, mais ceci permet la manoeuvre 17.Cfd4!, gagnant un pion dans une profonde série de coups. Autre que le coup du texte, les noirs peuvent essayer 17..Fxd1 18.Cxc6 bxc6 19.Txd1, mais leur position reste horrible. 17..Dd7 serait également inutile après 18. Da1 gagnant du temps avec la menace de mat. Dans la suite de la partie, les blancs gagnent un pion par 20.Cxd4, quand toutes les apparences indiquent que les noirs doivent gagner du matériel par 20.. Fc3. Tout est clair après 22. Ta3! qui recueille le Fc3 (22.. Fb2 23.Tb3, ou 22.Fb4 23. Ta8éch).

Les blancs commencent une étape de consolidation et n'entreprennent presque rien en attendant l'ajournement au 40e coup. Mais les noirs, cherchant un peu d'activité, s'affaiblissent par 29..g4, et les blancs profitent de l'erreur. Avant l'ajournement, les blancs se permettent quelques coups sadiques, et les noirs abandonnent sans reprendre la partie.

NOUVELLES: Le 10e tournoi du Carnaval de Québec fut un succès avec 342 participants. Pourtant, la très grande quantité de joueurs faibles et sans cote dans la section A, une situation favorisée par l'absence de la cote canadienne et par des droits d'inscription un peu trop accessibles dans cette catégorie, ont provoqué une lutte étrange pour le premier prix. Car, même avec un système d'appariement accéléré, les experts se voyaient obligés d'imposer leur technique contre les joueurs inférieurs, au lieu de s'affronter eux-mêmes. Dans cette bataille indirecte, Charles Létourneau de Québec s'est démontré le plus solide, étant le seul à s'en tirer avec une fiche parfaite de 5-0. Il a mérité le premier prix de $350. Les deuxième et troisième prix furent partagés entre Léon Piasetski et ce chroniqueur à 4½-½ ($175 chacun). A 4-1 suivirent N. Weinstein (maître américain et le favori qui subit une défaite inattendue en 2e ronde contre Pageau), J. Hébert, G. Angers, R. Pageau, B. Ouimet, J. Faille, J. Forest, R. Nadeau, J. Bélanger, D. Blaise.

E. Mecking (Brésil)--V. Korchnoi (URSS)
Partie Espagnole

1.	e4	e5	23.	Txc3	Te8
2.	Cf3	Cc6	24.	f3	Rd7
3.	Fb5	a6	25.	Ta1	Tb5
4.	Fxc6	dxc6	26.	Rf2	Rd6
5.	0-0	Dd6!?	27.	Taa3	h5
6.	d3	f6	28.	Ta4	c6
7.	Fe3	Fg4	29.	Tca3	g4?
8.	Cbd2	0-0-0	30.	Ta5	Tee5
9.	Tb1!	Ce7	31.	Txb5	Txb5
10.	b4	g5	32.	fxg4	hxg4
11.	a4	Cg6	33.	Rg3	Tb1
12.	b5	cxb5	34.	Fd4	Tc1
13.	axb5	axb5	35.	Tc3	b5
14.	Txb5	Dc6?!	36.	Fxf6	b4
15.	Tb2	Fc5	37.	Tb3	Tf1
16.	Cb3!	Fb4	38.	Fg5	c5
17.	Cfd4!	exd4	39.	c3	bxc3
18.	Dxg4éch	Dd7	40.	Txc3	Td1
19.	Dxd7éch	Txd7	41.	Fe3	c4
20.	Cxd4!	Fc3		Les noirs abandonnent.	
21.	Ta2	Txd4			
22.	Ta3!	Tb4			

Le doublage des films, une préoccupation de l'Union des artistes

L'une des questions rattachée au projet de loi d'aide à la production cinématographique et qui préoccupe de façon prioritaire l'Union des artistes est celle de la version française des films étrangers projetés au Québec.

Evoquant le projet de loi que le ministre des Affaires culturelles s'est engagé à déposer au cours de la prochaine session (et que son prédécesseur avait également promis de faire adopter lors des deux précédentes), M. Robert Rivard a expliqué cette semaine, à l'issue d'une rencontre de son Union et de la Fédération du cinéma avec M. Denis Hardy, que l'aspect particulier du doublage des films est d'autant plus préoccupant que le Québec serait, avec l'Australie et quelques autres pays, l'un des rares territoires où n'existent pas de dispositions législatives garantissant aux artistes locaux la post-synchronisation dans leur langue des films importés.

Cette activité constitue naturellement une importante source de revenu pour les artistes du Québec. Mais il est faux de prétendre, affirme le président de l'Union, que le coût de la post-synchronisation en français est plus élevé au Québec qu'en France. Selon M. Rivard, le taux officiel reconnu par les syndicats de France est de $1.20 la ligne lue, à quoi il convient d'ajouter les charges sociales fixes qui représentent 37%. Au Québec, le taux officiel et reconnu est de $1.05 la ligne lue.

Il est vrai, reconnaît M. Rivard, qu'il existe en France une organisation parallèle qui échappe aux syndicats et qui assure à meilleur compte le doublage des films. Mais le mouvement syndical français compte enrayer cette activité irrégulière qui serait en régression.

Au surplus, souligne encore M. Rivard, des arguments culturels militent en faveur d'une version québécoise des films venus de l'étranger. Il est gênant par exemple de visionner des oeuvres américaines dont l'argot d'origine est devenu un argot parisien.

Au plan technique, le président de l'Union des artistes assure que le matériel, les méthodes, les studios et l'ensemble des moyens dont disposent les entreprises reconnues de post-synchronisation au Québec sont au moins aussi bons que ceux des entreprises françaises et, depuis quelque temps, souvent supérieurs grâce à une technologie plus raffinée qui a l'avantage de faciliter le travail des "doubleurs".

N'est-il pas agaçant toutefois de reconnaître derrière les visages de comédiens étrangers, au cinéma ou à la télévision, les voix familières de vedettes québécoises? "Et pourquoi donc? répond M. Rivard qui ajoute: après tout, je ne m'étonne pas quand on me reconnait dans les rues de Montréal pour mon rôle dans Rue des Pignons!"

En conclusion, le président de l'Union des artistes a bon espoir que le ministère des Affaires culturelles tiendra compte de ces problèmes de doublage dans la préparation du projet de loi sur le cinéma.

Les plaques: un délai

QUEBEC (PC) — Le ministère des Transports a décidé d'accorder un délai aux automobilistes québécois qui ne se sont pas encore procuré leurs plaques d'immatriculation.

Le directeur du bureau des véhicules automobiles a annoncé, jeudi matin, que la date limite pour l'achat des plaques avait été reportée à lundi, le 4 mars, à 17 heures.

Les bureaux d'émission de plaques seront ouverts jusqu'à 20 heures 30 jeudi soir.

Ils ne seront toutefois ouverts qu'aux heures régulières vendredi et lundi.

En annonçant cette décision, un porte-parole du bureau a déclaré qu'il était impossible d'avancer des chiffres quant au nombre de retardataires.

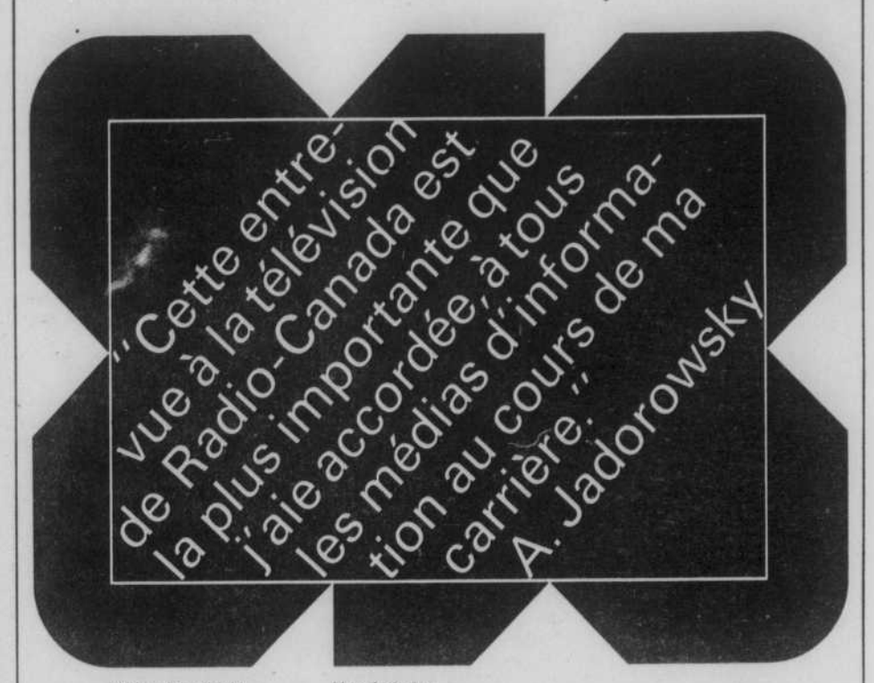
Il a cependant précisé que 2,438,220 jeux de plaques avaient été émis jusqu'à maintenant.

Le délai pour l'achat des plaques devait normalement expirer à minuit jeudi soir.

Le bureau des véhicules automobiles rappelle par ailleurs que les personnes qui ont fait parvenir leur demande de renouvellement par la poste après le 12 février ne pourront recevoir leurs plaques avant la date limite.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Femme d'aujourd'hui — Une heure avec Alexandre Jadorowsky — le vendredi 1er mars à 13h35



Minou Petrowski s'entretient avec le réalisateur de El Topo

Une émission de Robert Séguin.

On regarde Radio-Canada

CBFT 2 MONTRÉAL CBOFT 9 OTTAWA-HULL CBVT 11 QUÉBEC CBGAT 9 MATANE CKRN 4 ROUYN-NORANDA CBAFT 11 MONCTON CBWFT 3 WINNIPEG CBLFT 25 TORONTO CHAU 5 CARLETON CKRT 7 RIVIÈRE-DU-LOUP CBXFT 11 EDMONTON CJBR 3 RIMOUSKI CHLT 7 SHERBROOKE CKRS 12 JONQUIÈRE CKTM 13 TROIS-RIVIÈRES

télévision

CBFT 2

- 9.10 Ouverture et horaire c
- 9.15 En mouvement c
- 9.30 Les Oraliens c
- 9.45 Les 100 tours de Centour c
- 10.00 Au jardin de Pierrot c
- 10.15 Tribulle c
- 10.30 Initiation à la décoration intérieure c
- 11.00 Les recettes de Juliette c
- 11.30 Mon pays, mes amours c
- 12.00 Fanfreluche c
- 12.30 Boubou c
- 1.30 Téléjournal c
- 1.35 Femme d'aujourd'hui c
- 2.30 Cinéma: "Le grand risque" (Aventures — Américain 1961) c
- 4.00 Bobino c
- 4.30 Sol et Gobelet c
- 5.00 Joseph Balsamo c
- 6.00 Skippy, le kangourou c
- 6.30 Actualités c
- 7.30 Marcus Welby M.D. c
- 8.00 Hors série: "Elizabeth R" c
- 10.00 Dossier: "Le Droit et l'entant" c
- 10.30 Téléjournal c
- 10.50 Nouvelles du sport c
- 11.00 Appelez-moi Lise c
- 12.00 Cinéma: "J'ai tout donné: Johnny Halliday" c
- 1h30 Cinéma: "Le crâneur" (drame policier - Français 1955.)

CFTM 10

- 7.40 Horaire-bienvenue c
- 7.45 Bonjour Montréal c
- 8.45 36-24-36 c
- 9.00 Les bouts d'chou c
- 9.30 Pour vous mesdames c
- 11.00 Les Tannants c
- 12.00 Les p'tits bonshommes c
- 12.15 Ligne ouverte c
- 1.15 Ciné-vendredi: "Goubiah... mon amour" (Aventures - Français 1956) c
- 3.00 Adèle c
- 3.30 Personnalités c
- 4.00 Patofville c
- 4.30 Furie c
- 5.00 Sauve qui peut c
- 6.00 Pierre, Jean jasent c
- 7.00 Le 10 vous informe c
- 7.30 En première: "Promesse" (drame psychologique - Français 1969) c

NE L'OUBLIEZ PAS
LA CROIX-ROUGE
AGIT EN VOTRE NOM

- 9.15 Vedettes-vérités c
- 9.30 Gala de la médaille d'or c
- 10.00 On est comme on naît c
- 10.30 Les nouvelles TVA c
- 11.00 La couleur du temps c
- 11.15 En pantoufles: "Le jardin du diable" (Western — Américain 1954) c
- 12.45 Sans pantoufles: "Possédées du démon" (drame policier - Italien 1964).

CBMT 6

- 8.21 Standby six and religious thoughts c
- 8.30 Mon Ami c
- 8.45 Friendly Giant c
- 9.00 Quebec School Telecast c
- 10.00 Canadian School Telecast c
- 10.30 Mr. Dressup c
- 11.00 Sesame street c
- 12.00 The Phil Silvers Show c
- 12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
- 1.00 One o'clock report c
- 1.15 Job Line c
- 1.30 Audubon Wildlife theatre c
- 2.00 Juliette and friends c
- 2.30 The Lucy Show c
- 3.00 Take 30 c
- 3.30 The Edge of Night c
- 4.00 Family Court c
- 4.30 Drop-in c
- 5.00 Hi-Diddle Day c
- 5.30 Gilligan's Island c
- 6.00 City at Six c
- 7.30 The Irish rovers c
- 8.00 All in the family c
- 8.30 Mash c
- 9.00 The Tommy Hunter Show c
- 10.00 The world at war c
- 11.00 The National c
- 11.22 Viewpoint c
- 11.30 Montreal Tonight c
- 11.55 Ciné-Six: "Goodbye Mr. Chips" (drame 1939)

CFCF 12

- 5.57 Sign-on c
- 6.00 University of the air c
- 6.30 Hercules
- 7.00 Canada A.M. c
- 8.30 Romper Room c
- 9.00 Yoga c
- 9.30 The community c
- 10.00 Eye Bet c
- 10.30 The Art of cooking c
- 11.00 Hercules
- 11.30 McGowan and co c
- 12.00 The Flintstones c
- 12.30 Jack Curran's movie matinée: "Dr. Strangelove" (Comédie - Américain 1964)
- 2.30 Somerset c
- 3.00 Another World c
- 3.30 What's the good word c
- 4.00 Anything you can do c
- 4.30 Pay cards c
- 5.00 Truth or consequences c
- 5.30 The new Beat the Clock c
- 6.00 Pulse c
- 7.00 Star Lost c
- 8.00 CTV Friday Night Movie: "Apollo 13" c
- 9.30 Sing a good song c
- 10.00 The F.B.I. c
- 11.00 The CTV National News c
- 11.20 Pulse c
- 12.00 Friday night feature movie: "The good, the bad and the Ugly". (Western de S. Leone — 1968) c

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "Chacal" 9.20 et "Joe Kid" 7.40

ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E., 288-2943. "Credo de la violence" 2.30, 5.50, 9.15 et "Quelques dollars pour Django" 12.55, 4.15, 7.40. "The last Tango in Paris" 7.15, 9.30

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon, 935-4246 "The sting" 12.20, 2.30, 4.50, 7.20, 9.30

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon, 931-3313. " The last Tango in Paris" 7.15, 9.30.

BEAVER: 5117 av. du Parc. 844-1932 "Teenie Tulip" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 878-2424 "L'homme des hautes plaines" 2.10, 6.00, 9.45. "Tuez Charley Varrick" 12.20, 4.00, 8.00.

BIJOU: 5030 Papineau, 527-9137 "Les hotesses de lit" 12.50, 3.54, 6.38, 9.42. "Les jeunes masseuses" 2.09, 5.13, 8.17.

CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Les cinq doigts de la mort" 1.00, 5.35, 8.10, "Cité de la violence" 2.35, 6.15, 9.50.

CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 "Nos plus belles années" 2.10, 6.10, 10.10. "L'or noir de L'Oklahoma" 12.05, 4.10, 8.10.

CHATEAU: 6956 St-Denis 271-4000 "Dossier érotique d'un notaire" 2.50, 6.05, 9.25. "Perfection de l'amour physique" 1.20, 4.35, 7.50.

CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 Queiqu'un derrière la porte" 11.50, 3.18, 6.26, 9.54 "Journée noire pour le bélier" 1.23, 4.51, 8.19.

CINEMA V: 5550 Sherbrooke) 429-5559 (Salon Rouge) "The adventure of Rabbi Jacob" 7.30, 9.30. (Salon Bleu) "The grande bouffe" 7.10, 9.35.

CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine) 861-2996 "Les aventures de Rabbi Jacob" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E 722-0302 "Le Parrain" 9.00 "La mort d'un prof" 7.00.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke) 486-7395 "The day of the dolphin 1.10, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "Jésus Christ superstar" (en français) 7.30, 9.40.

DAUPHIN: (McLaren): 2396 Beaubien, 721-6060 "Orange mécanique" 7.00, 9.25 (Salle Renoir) 2396 Beaubien 721-6060 "L'emmerdeur" 7.30, 9.30.

ELECTRA: 1114 Ste-Catherine E. 522-9177 "Dossier érotique d'un notaire" 1.00, 4.20, 7.45 "Perfection de l'amour physique" 2.55 6.20, 9.45.

ELYSEE: 35 Milton 842-6053 (Salle Eisenstein) "La bonne année" 7.30, 9.30 (Salle Resnais): "La femme en bleu" 7.30 9.30.

FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E 525-8600 "La grande bouffe" 7.10, 9.35.

FLEUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E 288-3303 "Les aventures de Rabbi Jacob" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 9.00, 10.00.

IMPERIAL: 1420 Bleury 288-7102 "Les hotesses du lit" 1.00, 3.55, 6.50, 9.50, "Les jeunes masseuses" 2.25, 5.20, 8.20.

JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E 725-7000 "Les aventures de Rabbi Jacob" 6.00 8.00, 10.00

LOEWS: 954 Ste-Catherine) 866-5851 "The exorcist" 2.00, 4.30, 7.00, 9.30, 11.45.

LUCERNE: 855 Décarie 744-2734 "Cry of the wild" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E 525-2174 "Les cinq doigts de la mort" 8.10 "Cité de la violence" 6.15, 9.50.

MERCIER: 4260 Ste-Catherine E 255-6224 "L'homme des hautes plaines" 8.00, "Tuez Charley Varrick" 6.05, 9.50.

OUTREMONT: 1248 Bernard) 277-4145 Buster Keaton: "Our Hospitality" 7.00, "El Topo" (s.t.A.) 9.30 "Harold and Maude" 12.00 p.m.

PALACE: 698 Ste-Catherine) 866-6961 "Papillon" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00.

PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 "Le ciel et toi" 2.50, 6.10, 9.35. "De profondis pour un tueur" 1.05, 4.30, 7.55.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine 861-2597 "Buldozer" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Un violon sur le toit" 7.20.

PLACE DU CANADA: Hotel Champlain, 861-4595 "Summer wishes" 7.15, 9.15.

PLACE VILLE-MARIE: (petit cinéma) 277 Dorchester) 866-2644 "Sleeper" 1.30 3.20, 5.10, 7.00, 8.50.

PLACE VILLE-MARIE: (grand cinéma) 377 Dorchester) 866-2644 "Dont'look now" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.

PLAZA: 6505 St-Hubert: 274-6155 "Les cinq doigts de la mort" 1.00, 4.35, 8.10, "Cité de la violence" 2.35, 6.15, 9.50.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "The sensual girls"12.20, 3.05, 6.00, 8.45, et "Six women" 1.30, 4.15, 7.10, 10.00.

RIVOLI: 6906 St-Denis 277-4129 "Lady Frankenstein" 2.55, 6.15, 9.30, et "Lachez les chiennes" 1.10, 4.25, 7.45.

SAINT-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Terreur aveugle" 12.05, 3.29, 6.33, 9.57, "L'Hôpital en folie". 1.34, 4.58, 8.22. "Montreal blues" 12.00 p.m.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine) 932-1139 "Fantasia" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.05.

SNOWDON: 5225 Décarie 482-1322 "Single girls" 1.10, 4.00, 6.50, 9.40 "Love time three" 2.25, 5.15, 8.05.

VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Ash Wednesday" 1.15, 3.20, 5.25, 7.30, 9.35.

VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Up your alley" 12.30, 2.15, 4.05, 5.50, 7.40, 9.25.

VERDUN: 3841 rue Wellington 768-2092 "Le chant de la forêt" 7.00, 9.00.

VERSAILLES: (Salle bleue) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Buldozer" 7.30, 9.30.

VERSAILLES: (salle rouge) 7625 Sherbrooke E 352-4020 "Dossier érotique d'un notaire" 6.15, 9.40 "Perfection de l'amour physique" 8.10.

VIEUX MONTREAL: 136 St-Paul E 861-7863 (Studio A) "L'Invitation" 6.00, 7.55, 9.45 et (Studio B): "Les Arpenteurs" 6.30, 8.15, 10.00.

VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Le roi du Kung Fu attaque" 6.10, 9.25 "Le gang des otages" 7.40.

WESTMONT SQUARE: Westmount, 931-2477 "Serpico" 1.30, 4.10, 6.50, 9.20.

YORK: 1487 Ste-Catherine O 937-8978 "American Graffiti" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.

CINEMATHEQUE QUEBECOISE: 1700 St-Denis 866-4688 "O.N.F. Vancouver" 7.30. "Another Smith for paradise" (de T. Shandel — Canada 1971) 9.30.

CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE: 1455 Bl. de Maisonneuve 879-4349 relâche.

SOCIETE DES FILMS DE McGILL: Relâche.

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) 485 Sherbrooke O. 844-3691. Le groupe faire la vie —22h30

CENTAURE: 453 St-François Xavier, 288-1229. "The Promise" d'Aleksei Arbuzov — 20h.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 1,200 Bleury, 866-1964. "La Moscheta" de Ruzante (horaire irrégulier).

REVUE THEATRE: 1858 Maisonneuve O. 937-2733. "Little murders" de Jules Feiffer —21h.

RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis, 844-1793, "Un chapeau de paille d'Italie" d'Eugène Labiche — 20h.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau, 523-1211. "En attendant Trudot" de Victor — Levy Beaulieu 20h30.

THEATRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563. "Eux" de E. Manet—20h.

THEATRE DE QUAT'SOUS: 100 Av. Des Pins E. 845-7277, Relâche

SALLE WILFRID PELLETIER: Prescilla, François Guy, Jim et Bertrand — 19h30

THEATRE MAISONNEUVE: Jean-Pierre Ferland, 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL: "Charbonneau et le chef" de J. T. McDonough — 20h30

Hors série

Elizabeth R

Le vendredi à 20h30

Feuilleton historique en six épisodes traçant un portrait mémorable de la grande Elizabeth 1re qui régna sur l'Angleterre durant 45 ans, soit de 1558 à 1603.

Le récit dramatisé du règne d'Elizabeth évoque la victoire sur l'Armada espagnole, la gaieté de la cour des Tudor, les idylles passionnées de la souveraine ainsi que l'ombre omniprésente et sinistre de la Tour de Londres.

En vedette: Glenda Jackson, Robert Hardy, Daphne Slater, Ronald Hines et Vivian Pickles. Réalisation: Roderick Graham. Production: BBC.









On regarde Radio-Canada

CBFT 2 MONTRÉAL CBOFT 9 OTTAWA-HULL CBVT 11 QUÉBEC CBGAT 9 MATANE CKRN 4 ROUYN-NORANDA CBAFT 11 MONCTON CBWFT 3 WINNIPEG CBLFT 25 TORONTO CHAU 5 CARLETON CKRT 7 RIVIÈRE-DU-LOUP CBXFT 11 EDMONTON CJBR 3 RIMOUSKI CHLT 7 SHERBROOKE CKRS 12 JONQUIÈRE CKTM 13 TROIS-RIVIÈRES

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 15

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

NO: 500 12-039390-749

JEAN-PAUL BINETTE, résidant et domicilié au 7249, Henri-Julien, dans les cité et district de Montréal,

requérant.

-vs-

DAME MARILYN TREPANIER, d'adresse inconnue,

intimée.

PAR ODRE DU JOUR
L'intimée, DAME MARILYN TREPANIER, est par les présentes requise de comparaitre dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la DIVISION DES DIVORCES, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite. contre vous.

Montréal ce 22 février 1974.

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE-ADJOINT.

BUREAU DE:
ME JEAN GADBOIS, C.R.,
800 est, Boul. de
Maisonneuve, suite 812,
Montréal, H2L 4M7
PROCUREUR DU REQUERANT.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que MARK BRIAN EPSTEIN résidant et domicilié au 5717 Wentworth, Côte St-Luc, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneux en Conseil, pour un décret changeant son nom de MARK BRIAN EPSTEIN à celui de MARK BRIAN ESPTEIN SINGER.

Montréal, ce 19 février 1974

Mes Rothman & Rubin,
800 Carré Victoria, suite 3327,
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-005099-747

LA SKALA ENTREPRISES LTD., corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

STUART MOSER, résidant à Route 22, Maxon Union, New Jersey, U.S.A.,

défendeur

IL EST ENJOINT à STUART MOSER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Boisvert & Assoc's
suite 2610
800 ouest Dorchester
Montréal
Avocats de la demanderesse

GECO (QUEBEC) LIMITED

AVIS

Avis est par les présentes donné que la compagnie GECO (QUEBEC) LIMITED, corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies de la province de Québec, ayant son siège social dans la ville de Montréal, Québec, demandera au ministère des institutions financières, compagnies et coopératives de la province, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies du Québec.

MONTREAL, Québec, ce
ce 25e jour de février 1974

Per Hall
Président

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-001636-743

YVON HOULE, journalier, résidant à 1499 Chambly, ville et district de Montréal,

-contre- demandeur

ROSE ALINE LANDRY, fille majeure, autrefois de 11 Genest, ville de St-Romuald, district de Québec, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à ROSE ALINE LANDRY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Me Joseph P. Miller
suite 205
168 est Notre-Dame
Montréal
Avocat du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

Prenez avis que CHRISTIN AUTO LOCATION INC. permis no: s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé de louer des véhicules de promenade à court terme, à ses propres clients et aux clients de CHRISTIN AUTOMOBILE, pendant que leur véhicule est en réparation et/ou inspection au-dit garage situé au 12011 Sherbrooke est, Pointe-Aux- Trembles.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

BENOIT GROLEAU
Procureur de(du) requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-18-000186-743

CITY LOAN & FINANCE CORP., corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

Demanderesse

-contre-

ARMAND GAGNON, autrefois de 2565 Davidson, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus

Défendeur

AVIS DE 60 JOURS
AVIS est donné au défendeur: ARMAND GAGNON, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier no: 500-18-000186-743, que l'Avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire pour lui.

Le dit Avis de 60 jours concerne un emplacement situé dans le comté de Montcalm et comprenant: les lots no: UN, DEUX, TROIS de la subdivision officielle du lot originaire no: TRENTE "A", dans le rang CINQ (30A-1,2,3, Rg. V) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chertsey, division d'enregistrement de Montcalm, et, les lots no: CENT QUINZE, CENT SEIZE, CENT DIX SEPT de la subdivision officielle du lot originaire no: VINGT NEUF "A", dans le rang CINQ (29A-115,116,117, Rg. V) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de 60 jours de la date du dernier des Avis, la demanderesse: CITY LOAN & FINANCE CORP., deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut.

Une copie de l'Avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à vos intentions.

Montréal, 21 février 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Mendelson & Assoc's
suite 2800
630 ouest Dorchester
Montréal
Avocats de la demanderesse

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que — SCOOP FASHIONS INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, Qué. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 1er jour du mois de septembre 1970 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 9ème jour du mois de septembre 1970 sous le numéro 2229722. Daté à Montréal, Qué. ce 19ème jour du mois de février 1974. LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que NESEL FAST FREIGHT INC., du 8220 Boulevard Industriel, Ville D'Anjou, Province de Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation d'opérer immédiatement le permis numéro 22,406-V détenu sous le nom de J.B. Cartage Company Ltd., lequel autorise les services de transport suivants:
ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE — TRANSPORT RESTREINT — UNITES SPECIALLEMENT AGENCES — Des frontières Québec-Ontario (port d'entrée: Hull) à Hull et toutes les localités situées dans un rayon de 25 milles des limites de la dite ville et retour, pour le transport d'ameublements neufs, emballés ou non emballés, lampes, oreillers, biens rembourrés incluant lits, matelas, coussins et les ressorts des dits ameublements, avec unités spécialement agencés "Drop-frame type moving vans" pour le compte des manufacturiers de ces dits biens, à ou de ces points tel qu'autorisé dans la Province de l'Ontario.
ROUTE RESTREINTE — LONGUE DISTANCE — TRANSPORT RESTREINT — UNITES SPECIALEMENT AGENCES — Des frontières Québec-Ontario (port d'entrée: Hull, Pointe Fortune et Rivière Beaudette) à Montréal et toutes les localités situées dans un rayon de 125 milles de la dite ville, avec l'exclusion de Cowansville, Waterloo, Victoriaville, Arthabska, Warwick, Princeville, Plessisville et Davelyuville, et retour, pour le transport d'ameublements neufs, emballés ou non emballés, lampes, oreillers, biens rembourrés incluant lits, matelas, coussins, et les ressorts des dits ameublements, avec unités spécialement agencés "Dropframe type moving vans" pour le compte des manufacturiers de ces dits biens, à ou de ces points, tel qu'autorisé dans la Province de l'Ontario.
CONDITION: Les deux services ci-haut mentionnés seront opérés en conjonction avec un certificat complémentaire émis par l'Ontario Highway Transport Board.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, Boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS TEMPORAIRE

PRENEZ AVIS que FERNAND WARNETT, détenteur du permis 13981-V émis par la Commission des Transports du Québec, demande l'autorisation spéciale de modifier la clause (h) de son permis, pour qu'elle se lise, à l'avenir, comme suit:
h) De Montréal à la frontière Québec-Ontario (ports de sortie: Rivière Beaudette et Pointe Fortune) via routes 2 et 17, pour le transport de circulaires à destination de: Cornwall, Brockville, Kingston, West Brook, Belleville, Trenton, Cobourg, Toronto, Hamilton, Grimsby, Niagara Falls, London, Kitchener, Guelph, Bradford, Barrie, Orillia, Peterborough et retour, pour le compte de l'IMPRIMERIE DUMONT INC., Ville LaSalle, P. Québec, avec interchange à London pour les circulaires destinés à Windsor.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposés à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boulevard de Maisonneuve, suite 700, Montréal 132.

SIGNE: Gaëtan Champagne
Procureur de (du) requérante (e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-14-000638-742

DANS LA CAUSE DE: FEU LOUIS SEGAL, de son vivant, ingénieur, de 3250 Ellendale, app. 515, ville et district de Montréal,

Décédé

-et-

DAME SONIA SEGAL, retraitée, veuve de feu Abie Segal, de son vivant marchand, de Don Mills, Ontario, résidant à 275 Cassandra,

-et-

DAME REBECCA PEKILIS, ménagère, épouse séparée de biens de Stanley Pekilis, comptable, de 221 Cassandra, Don Mills, Ontario,

-et-

BENNIE SEGAL, ingénieur, de 20 Rockfield, Ottawa, Ontario,

Demandeurs

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le 8 avril 1974, à 9h.30 heures de l'avant-midi, DAME Sonia Segal, veuve, retraitée, résidant à 275 Cassandra, Don Mills, Ontario, Dame Rebecca Pekilis, ménagère résidant à 221 Cassandra, Don Mills, Ontario, et Bennie Segal, ingénieur, résidant à 20 Rockfield, Ottawa, Ontario, en appelleront à un des juges de la Cour Supérieure de la ville et du district de Montréal, chambre 2.16, pour obtenir des lettres de vérification établissant que la succession de Louis Segal, autrefois ingénieur, résidant à 3250 Ellendale, app. 515, ville et district de Montréal, est échue à Sonia Segal, Rebecca Pekills et Bennie Segal, le tout selon les conclusions contenues dans la requête pour lettres de vérification.

MONTREAL, 28 décembre 1973

Mes Kravitz & Kravitz
Avocats des demandeurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

Prenez avis que KING'S TRANSFER VAN LINES INC. 287, rue Eleanor Montréal, Prov. Québec permis no: 1347-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour une augmentation moyenne de 15% sur ses tarifs de service local: Montréal-Métropolitain et Montréal rayon de 30 milles.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de(du) requérant(e).

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES
3CD715-002
DATE DE FERMETURE:
pour 15h30
HEURE DE MONTREAL
Le mardi, 19 mars 1974
550,000 PMP bois de construction, épinette, dimensions assorties;
105,000 pi. ca. contre-plaqué et 8,000 pi. ca. aspenite.
POUR PROJET LG-2

Toutes les conditions du présent appel d'offrés sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction de
l'Approvisionnement
SOCIETE D'ENERGIE DE LA BAIE JAMES
800 est, boul. De Maisonneuve, 19e étage
Montréal, Qué. H2L 4M8
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUINZE MILLE DOLLARS ($15,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à la Société d'énergie de la baie James et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Dans le cas d'une soumission partielle, ledit dépôt doit être d'un montant d'au moins DIX POUR CENT (10%) de la somme totale de la soumission jusqu'à concurrence du montant ci-dessus.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la baie James sont admises à soumissionner.

La Société d'énergie de la baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur de
l'Approvisionnement
A. ROUSSEAU, ING.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-500-038355-743

DAME THERESE CLOUTIER,

Requérante

-contre-

LEON CARRIERE,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé LEON CARRIERE est par les présentes requis de comparaitre dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

CHATEAUGUAY, le 26 février 1974

JACQUES PERRON
Registraire

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPC-74-19040
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 26 mars 1974
Aménagement Manicouagan 3
(Comté de Saguenay)
FOURNITURE ET MONTAGE DE LA GRUE PORTIQUE POUR LES VANNES D'ASPIRATEURS

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de HUIT MILLE DOLLARS ($8,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE — W.E. JOHNSON
Montréal, le 21 février 1974

---

avis public

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

Matériaux de construction Section IV
PROJET DE MODIFICATION

Le ministre du travail et de la main-d'oeuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (S.R.Q., 1964, ch. 143 et am.), que la "Centrale des Syndicats Démocratiques" lui a présenté une requête à l'effet d'être acceptée comme partie contractante de deuxième part au décret 2203 du 6 décembre 1960 et amendements, relatif à l'industrie des matériaux de construction dans la province de Québec.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la Gazette officielle du Québec.

Durant les 30 jours à compter de la date de publication de cet avis dans la Gazette officielle du Québec, le ministre du travail et de la main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Le sous-ministre, Réal Mireault.

Ministère du travail et de la main-d'oeuvre, Québec

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

---

avis public

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA MAIN-D'OEUVRE

Carton ondulé — Province

Projet de Modification

Le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, monsieur Jean Cournoyer, donne avis par les présentes, conformément à la Loi des décrets de convention collective (**S.R.Q.**, 1964, ch. 143 et am.), que les parties contractantes à la convention collective de travail relative à la fabrication de boites de carton ondulé au Québec, rendue obligatoire par le décret 728 du 6 juillet 1955 et amendements, lui ont présenté une requête à l'effet de soumettre à l'appréciation et à la décision du lieutenant-gouverneur en conseil les modifications suivantes audit décret:

1. Remplacer le paragraphe 3.04 de l'article III par le suivant:
« **3.04** Les heures de travail des diverses équipes sont étalees de la façon suivante:
1ère équipe: entre 7h et 18h;
2e équipe: entre 14h et 1h;
3e équipe: entre 23h et 8h.
Dans le cas d'un employeur opérant seulement avec une équipe, les heures de travail seront étalées entre 7h et 17h. »

2. Remplacer le paragraphe 4.07 de l'article IV par le suivant:
« **4.07** a) L'employeur doit accorder au salarié 2 pauses, avec paie, de 10 minutes chacune par équipe.
b) Lorsqu'un salarié est appelé à effectuer 2 heures supplémentaires ou plus, l'employeur doit lui accorder une pause de 10 minutes, avec paie, avant ou après les heures régulières de son équipe.
c) Lorsqu'un salarié est appelé à effectuer 4 heures supplémentaires ou plus, l'employeur doit lui accorder une pause de 15 minutes, avec paie, à un moment fixé par l'employeur. »

3. Biffer le paragraphe 4.09 de l'article IV.

4. Remplacer le paragraphe 5.01 de l'article V par le suivant:
« **5.01** Les salaires horaires minimaux sont les suivants:

Taux de salaires minimaux	A compter du 1er avril 1974	1er oct. 1974
Classification des emplois		
Chef d'équipe	$3.40	$3.55
Machine à onduler:		
Conducteur	3.30	3.45
Conducteur temporaire	3.24	3.39
Découpeur	3.24	3.39
Conducteur de colleuses double face	3.19	3.34
Ramasseur et placeur de rouleaux.	3.00	3.15
Machine à onduler (petit format — papier cristal (glassine):		
Conducteur	3.20	3.35
Découpeur	3.09	3.24
Ramasseur — placeur de rouleaux et aide	2.89	3.04
Encocheuse — imprimeuse et presse flexographique:		
Conducteur	3.24	3.39
Aide-conducteur	3.14	3.29
Margeur et ramasseur	3.05	3.20
Presse à imprimer sur la longueur:		
Conducteur	3.19	3.34
Ramasseur	3.05	3.20
Encocheuse (grosses boites):		
Conducteur	3.10	3.25
Ramasseur	2.95	3.10
Encocheuse (petites boites):		
Conducteur:		
Classe A	3.05	3.20
Classe B	2.72	2.87
Ramasseur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Mitrailleuse de boites (coupe et traçage: 1ère opération):		
Mitrailleur	3.15	3.30
Ramasseur	2.95	3.10
Mitrailleuse de feuilles (coupe et traçage divers):		
Mitrailleur	3.09	3.24
Ramasseur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Encocheuse — mitrailleuse de cloisons:		
Conducteur	3.14	3.29
Ramasseur:		
Classe A	3.04	3.19
Classe B	2.67	2.82
Encocheuse simple de cloisons:		
Conducteur:		
Classe A	3.05	3.20
Classe B	2.72	2.87
Ramasseur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Machine à assembler les cloisons:		
Conducteur:		
Classe A	3.10	3.25
Classe B	2.72	2.87
Margeur	2.67	2.82
Ramasseur	2.67	2.82
Assemblage des cloisons:		
Assembleur	2.67	2.82
Coupeuse de rabats:		
Découpeur	3.10	3.25
Ramasseur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Plieuse — colleuse:		
Conducteur	3.22	3.37
Ramasseur et inspecteur.		
Classe A	3.14	3.29
Classe B	2.72	2.87
Plieuse — enrubaneuse:		
Conducteur	3.22	3.37
Ramasseur et inspecteur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.72	2.87
Rubaneuse semi-automatique:		
Conducteur:		
Classe A	3.05	3.20
Classe B	2.72	2.87
Ramasseur et inspecteur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Pliage de boites:		
Plieur	2.67	2.82
Rubaneuse à la main:		
Conducteur	2.67	2.82
Machine automatique à plier et à piquer:		
Piqueur	3.18	3.33
Margeur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.67	2.82
Ramasseur et inspecteur:		
Classe A	2.95	3.10
Classe B	2.72	2.87
Machine semi-automatique à piquer:		
Piqueur:		
Classe A	3.10	3.25
Classe B	2.72	2.87
Machine à piquer à la main:		
Piqueur:		
Classe A	3.10	3.25
Classe B	2.72	2.87
Scie à ruban:		
Scieur	2.95	3.10
Coucheuse à nappe:		
Conducteur	3.19	3.34
Ramasseur	2.95	3.10
Machine à laminer, teindre et imprimer:		
Conducteur	3.24	3.39
Aide	3.00	3.15
Attacheuse automatique de courroies Métalliques:		
Conducteur	3.14	3.29
Presse automatique à découper:		
Mécanicien	3.22	3.37
Aide ou décortiqueur	2.95	3.10
Presse à platine à découper margée à la main:		
Conducteur	3.19	3.34
Aide ou décortiqueur	2.95	3.10
Bobineuse et coupeuse (simple face):		
Conducteur:		
Classe A	3.09	3.24
Classe B	2.72	2.87
Ramasseur:		
Classe A	3.04	3.19
Classe B	2.67	2.82
Paraffineuse:		
Conducteur	3.04	3.19
Empaquetage et ficelage:		
Ficeleur:		
Classe A	3.00	3.15
Classe B	2.67	2.82
Matières adhésives:		
Préposé à la colle	3.10	3.25
Presse à balles:		
Conducteur	3.05	3.20
Aide	3.00	3.15
Manutention de rouleaux:		
Chef manutentionnaire	3.10	3.25
Manutention motorisée:		
Conducteur	3.10	3.25
Manutentionnaire	3.00	3.15
Manutention:		
Conducteur de chariot élévateur-automoteur	3.10	3.25
Machines non classées:		
Conducteur	3.09	3.24
Margeur:		
Classe A	2.89	3.04
Classe B	2.67	2.82
Expédition:		
Expéditeur	3.24	3.39
Aide-expéditeur	3.14	3.29
Vérificateur	3.04	3.19
Conducteur de camion à remorque	3.19	3.34
Conducteur de camion	3.14	3.29
Aide	2.98	3.13
Entretien:		
Hommes de métier	3.34	3.49
Mécanicien	3.34	3.49
Aide aux hommes de métier	3.15	3.30
Huileur	3.09	3.24
Concierge	2.97	3.12
Chaufferie:		
Conducteur mécanicien de machines fixes:		
2e classe	3.54	3.69
3e classe	3.37	3.52
4e classe	3.27	3.42
Travaux divers: L'échelle de base de salaire pour les travaux divers est la suivante:		
Aide tous travaux:		
Classe A	2.89	3.04
Classe B	2.63	2.78

Définition classe A: Travail généralement lourd, impliquant la manutention de grandes boîtes.
Définition classe B: Travail généralement léger quant aux dimensions et à la pesanteur du matériel manipulé. »

5. Remplacer les paragraphes 7.02 et 7.03 de l'article VII par les suivants:
« **7.02** **Droit au congé:** Tout salarié régi par le présent décret a droit:
a) après un an de service continu pour le même employeur pendant l'année de référence, à un congé payé continu d'une durée minimale de 2 semaines;
b) s'il a moins d'un an de service continu pour le même employeur pendant l'année de référence, à un congé payé continu dont la durée est déterminée à raison d'un jour par mois de travail sans que la durée totale du congé exigible excède 2 semaines;
c) s'il a au moins 8 ans de service continu pour le même employeur, à un congé dont la durée est de 3 semaines;
d) s'il a au moins 18 ans de service continu pour le même employeur, à un congé dont la durée est de 4 semaines.
7.03 Le salarié doit toucher pour son congé annuel une indemnité déterminée de la façon suivante:
a) 4% de ses gains durant l'année de référence s'il justifie de moins de 8 ans au service de son employeur;
b) 6% de ses gains durant l'année de référence s'il justifie de 8 ans au service de son employeur;
c) 8% de ses gains durant l'année de référence s'il justifie de 18 ans au service de son employeur. »

6. Remplacer les paragraphes 8.06 et 8.07 par les suivants:
"**8.06 Congé de mortalité:** Lors du décès de son conjoint ou de son enfant, de son père ou de sa mère, de son frère ou de sa soeur, le salarié permanent peut s'absenter pour la période qui s'étend du jour du décès au jour des funérailles. Il doit être rémunéré pour chaque jour faisant partie de sa semaine normale de travail, jusqu'à concurrence de 3 jours, pourvu que:
a) il assiste aux funerailles;
b) il ne soit pas absent du travail à ce moment en raison de maladie, d'accident, de compensation ou de congé annuel.
S'il ne peut assister aux funérailles, il n'a droit qu'à une indemnité de 8 fois son taux horaire.
8.07 Lors du décès du beau-père ou de la belle-mère du salarié, ce dernier ne peut s'absenter que le jour des funérailles, pourvu qu'il y assiste. Il doit toucher pour cette journée, si elle fait partie de sa semaine normale de travail, une indemnité de 8 fois son taux horaire."

7. Remplacer le paragraphe 10.02 de l'article X par le suivant:
« **10.02** **Durée du décret:** Le décret entre en vigueur le jour de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec* et demeure en vigueur jusqu'au 1er janvier 1975. Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite, à moins qu'un groupe prépondérant des parties contractantes patronales ou ouvrières ne donne aux autres parties un avis écrit à ce contraire, dans un délai d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours avant le 1er janvier de toute année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre.''

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec.*

Durant les 30 jours à compter de la date de publication dans la *Gazette officielle du Québec,* le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre recevra les objections que les intéressés pourront désirer formuler.

Ministre du Travail et
de la Main-d'oeuvre, Québec

Le sous-ministre
Réal Mireault.

GOUVERNEMEMT DU QUÉBEC

VILLE DE MONTREAL

MODIFICATION AU PLAN GENERAL DE LA VILLE

PAR L'ETABLISSEMENT DE LIGNES HOMOLOGUEES, en vue de réserver aux fins de rue, certains terrains situés au sud-est du boulevard Perras et au sud-ouest du boulevard Marc-Aurèle Fortin, selon le plan R-163 Rivière-des-Prairies

Avis vous est par la présente donné que le 19 avril 1974, à 10:00 heures a.m., une requête sera présentée à la Cour Supérieure, division de pratique, chambre 2.16, au Palais de Justice, à Montréal, demandant la permission de modifier le plan général de la Ville, par l'établissement de lignes homologuées ci-dessus mentionnées, le tout conformément au plan R-163 Rivières-des-Prairies, certifié par le directeur du Service des Travaux publics, le 26 octobre 1973, et approuvé par le Comité exécutif le 8 janvier 1974, lequel plan peut maintenant être examiné à l'Hôtel de Ville chambre no 315 et dont copie certifiée conforme sera produite lors de la présentation de ladite requête.

HOTEL DE VILLE,
MONTREAL, le 1er mars 1974.

COTE PELOQUIN ET BOUCHARD
Procureurs de la Ville de Montréal

Travaux publics Canada — Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Chef des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, Pièce 108, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1P 5H1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, pièce 110, Immeuble Lord Elgin Plaza, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario) K1P 5H1 sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISE

Numéro 78044 - Aménagement paysager, édifice Lester B. Pearson, 125, promenade Sussex, Ottawa, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumissions aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Toronto et Montréal.

Date limite: jeudi, le 21 mars 1974
Dépôt: $50.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Le Chef des Services financiers et administratifs de la région de la Capitale, J.J. Carette

Profitant des hésitations de Québec

Les spéculateurs s'emparent des sols arables, craint l'UPA

par Pierre O'Neill

L'Union des producteurs agricoles (UPA) croit que les spéculateurs profitent des hésitations du gouvernement pour s'emparer des sols arables.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Montréal, le président de l'UPA, M. Paul Couture, a sévèrement reproché au ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, d'avoir déclaré aussi longtemps à l'avance ses intentions alors qu'il apparaît impuissant à court terme à mettre en place une législation qui freinerait les abus de la spéculation foncière et les effets néfastes pour l'agriculture d'un développement désordonné des villes.

L'Union des producteurs agricoles estime que le ministre s'est montré maladroit "car les spéculateurs vont profiter du délai qui leur est accordé pour acheter et lotir le plus grand nombre possible de terrains indépendamment des besoins réels des villes".

Qu'est-ce qui permet de croire que c'est effectivement ce qui se passe? A cette question, M. Couture répond que ces appréhensions sont basées sur de vagues indications et il reconnaît que c'est pour l'instant impossible à prouver. Il souligne néanmoins que la publication d'un certain genre d'annonces discutables dans les journaux témoignent des intentions et des activités des spéculateurs et justifient toutes les craintes.

Les dirigeants de l'UPA ne doutent pas des intentions du ministre mais soupçonnent qu'il n'a pas le feu vert et se bute à des pressions au sein même de son gouvernement.

Bien plus, M. Couture croit savoir qu'une lutte interministérielle empêche M. Toupin de préparer sa législation. Soulignant que la préservation, et l'exploitation des sols arabes concernent d'autres secteurs de l'activité économique, M. Couture précise que quatre ministères ont déposé des projets de loi visant des objectifs distincts devant le comité législatif du gouvernement Bourassa.

L'UPA s'étonne de plus qu'au moment même où le ministre de l'Agriculture annonce ses intentions, le gouvernement Bourassa continue à prendre des décisions qui vont à l'encontre de ses propres objectifs. A titre d'exemples, il rappelle: l'aménagement des environs de l'aéroport de Sainte-Scholastique et le tracé proposé pour l'autoroute Montréal-Hull.

Dans le premier cas, l'UPA estime que le schéma d'aménagement régional qui a été retenu, parmi les cinq envisagés, occasionnerait une perte de $7.3 millions de revenus de production agricole annuelle "alors qu'on aurait pu opter pour un développement qui n'aurait fait perdre que $2.8 millions à l'agriculture". Pour ce qui est de l'autoroute Montréal/Hull, l'UPA est d'avis que le tracé proposé par le ministre de la voirie couperait l'étroite bande de bonnes terres situées entre la rivière Outaouais et les Laurentides.

Au cours de récents entretiens avec le ministre de l'Agriculture, le président de l'UPA a reçu l'assurance qu'une législation viendra remédier à la situation dès la prochaine session. Mais cela ne lui suffit plus. Il souhaiterait qu'une mesure gouvernementale officielle gèle immédiatement l'action des spéculateurs en attendant l'effet rétroactif d'une loi.

Pour l'UPA, les intentions exprimées dans le discours du Trône du gouvernement Trudeau ne peuvent prétendre régler le problème. D'ailleurs, M. Paul Couture rappelle que ces politiques sont de juridiction provinciale et il préfère que l'initiative vienne du gouvernement Bourassa. Entre-temps, l'UPA aura de nouveaux entretiens avec les hauts fonctionnaires du ministère québécois de l'Agriculture et un document en voie d'élaboration leur sera sous peu soumis pour que le projet de loi comporte les suggestions de l'UPA.

Au Québec, la superficie de terres arables se situe entre cinq et six millions d'acres dont quelque deux millions se trouvent localisées dans la région de Montréal. L'UPA évalue qu'environ 400,000 acres de ces sols arables sont actuellement aux mains des spéculateurs. "On voudrait parer à ce que la

Se référant aux témoignages d'experts américains et de réputation mondiale, l'UPA croit qu'il faut s'inquiéter de la transformation radicale que l'économie alimentaire est en train de subir et que "nous passons d'une situation d'abondance, de surplus d'aliments, à une situation de rareté".

En conclusion de quoi, l'UPA déclare: "Il faudrait songer à traiter les bons sols agricoles comme une ressource rare et précieuse qu'on ne peut se permettre de gaspiller impunément."

La Commission parlementaire entendra Francoeur avant de décider de convoquer d'autres témoins

par Gérald Leblanc

QUEBEC — La Commission parlementaire de la liberté de la presse reprendra ses audiences mardi prochain à 15h pour examiner la vente du quotidien Le Soleil à M. Jacques Francoeur.

C'est d'ailleurs le nouveau propriétaire du Soleil qui sera alors appelé à témoigner devant les parlementaires. Il s'agira de la deuxième présence de M. Francoeur, puisqu'il avait été le premier témoin entendu par la commission le 29 janvier.

M. Francoeur avait alors déposé deux volumineux rapports sur les transactions intervenues avec son ancien associé, M. Paul Desmarais, pour partager l'empire des deux hommes, ainsi qu'avec la famille Gilbert pour l'acquisition du Soleil. Il avait été libéré immédiatement après, afin de permettre aux parlementaires de prendre connaissance de ces dossiers.

Le porte-parole de l'opposition officielle, M. Claude Charron, aurait préféré entendre les autres témoins, notamment M. Desmarais, avant de rappeler M. Francoeur. Le gouvernement en a décidé autrement et le Parti québécois craint que le gouvernement, dans sa hâte de liquider cette affaire, ne suspende les travaux de la commission immédiatement après le second témoignage de M. Francoeur.

D'autres organismes, comme la Fédération professionnelle des journalistes, ont également manifesté leur intention de témoigner devant la commission.

Au cours d'une entrevue téléphonique, M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat au Conseil exécutif et représentant du premier ministre dans ce dossier, indiquait hier au DEVOIR que la décision de convoquer d'autres témoins dépendait des renseignements obtenus des deux principaux acteurs, le vendeur et l'acheteur. Rappelons que M. Guy Gilbert, porte-parole de la famille propriétaire du quotidien jusqu'au 14 janvier 1974, a comparu devant la commission le 16 février.

"En vendant le Soleil à Unimedia, les frères Gilbert ont-il vendu à Jacques Francoeur ou à son ancien associé Paul Desmarais?" Telle est, selon M. Lalonde, l'unique question posée à la commission parlementaire.

Le ministre se dit prêt à entendre la Fédération des journalistes, mais à condition que son témoignage porte sur la vente du Soleil et non sur le phénomène général de la concentration de propriété dans les entreprises de presse.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 14

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
DIVISION DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-039 226-745

DAME PAULINE CARDINAL, ménagère, demeurant au 6541 29ième Avenue Rosemont, District de Montréal.

REQUERANTE

-vs-

GILLES LEFEBVRE, de domicile inconnu.

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, GILLES LEFEBVRE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la date de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention.

PRENEZ de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, ce 25 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500 05-002557-741

GISELE THERIAULT, ménagère, domiciliée et résidant au 6010 Alphonse à Brossard, district de Montréal

Partie Demanderesse,

contre

JEAN-PAUL PARE,
d'addresse inconnue

Partie Défenderesse

PAR ODRE DE LA COUR

La partie défenderesse JEAN-PAUL PARE est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation est laissée au Greffe de la Cour à son intention. Que la partie défenderesse prenne avis qu'à défaut par elle de déposer une comparution dans les délais indiqués, la partie demanderesse procédera à obtenir jugement contre elle par défaut.

St-Hubert, le 22 février 1974

Registraire

Lamarre, Lacroix, Tremblay,
Avocats
3258 Grande-Allée,
St-Hubert
678-9936

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES GPC-74-19050 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 2 avril 1974

Aménagement Manicouagan 3 (Comté de Saguenay)

DEBLAIEMENT DES TERRAINS SUJETS A SUBMERSION APRES LA MISE EN EAU DU BIEF D'AMONT

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Qué. Canada
H2Z 1A4

Un dépôt de soumission au montant de DEUX CENT MILLE DOLLARS ($200,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 21 février 1974

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-005083-741

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 500, Boul. d'Auteuil, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal,

Demanderesse

-contre-

MAX ZIMMERLI, domicilié à 17 Konrad Ilg Strasse, Zurich, Suisse,

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à MAX ZIMMERLI à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Robitaille & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal H2Y 3L9
Avocat de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-039247-741

GEORGE MARVIN MYERS, mécanicien de 73 Pardo, Pointe-Claire, district de Montréal,

Requérant

-contre-

MARGUERITE GEORGINA SPRING MYERS, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée MARGUERITE GEORGINA SPRING MYERS est par les présentes requis, de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Laurier & Di Clementi
suite 310
620 ouest St-Jacques
Montréal 101
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-038908-749

DAME JULIETTE MAJOR-BARKER, résidant à 3427, Des Erables, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

ARTHUR BARKER, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé ARTHUR BARKER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 26 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Malo & Assoc's
2197 est Sherbrooke
Montréal H2K 1C9, Avocats de la requérante

SAINTE-JULIE
VILLE DE

PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-JULIE

DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par Madame Denise Blain, greffier de la Ville de Sainte-Julie, comté de Chambly pour l'extension d'égout, d'aqueduc et de pavage dans certaines rues de cette municipalité, jusqu'à lundi le 11 mars 1974 à 16:00 heures p.m.

Les plans et devis peuvent être obtenus au bureau de l'Ingénieur de la municipalité, Monsieur J. Ducharme Noël, 1568 rue Montarville, Saint-Bruno de Montarville, sur paiement de la somme de $25.00 non remboursable.

La Ville de Sainte-Julie ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues et ouvertes.

DONNE A VILLE DE SAINTE-JULIE, ce 1er mars 1974.

Philippe Huard
Gérant et Trésorier

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 05-002-057-741

George St. Arnault

demandeur,

-contre-

Avis Transport of Canada Ltd., J.A. Besner & Sons Ltd., ET ANDRE LOISELLE, Chauffeur de camion, autrefois de 7150 — 9me. ave., Appt. 1, à la Ville et district de Montréal,

les défenderesses

Le défendeur, ANDRE LOISELLE, est appelé à comparaître dans un délai de trente (30) jours et sa copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe.

MONTREAL, le 26 février 1974

Me. W. Lefebvre, Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-038863-746

CATHERINE DARIOU, résidant à 3463 Ste-Famille, app. 1915, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

JOHN FLOROPOULOS, de Grèce,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé JOHN FLOROPOULOS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Boisvert, Pickel & Assoc's
suite 2610
600 ouest Dorchester
Montréal 101
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

(Division des Divorces)

NO: 500-12-039 454-743

DAME DENISE FROMENT, épouse commune en biens de Paul-Emile Diotte, résidant et domiciliée au 8335, rue Ontario, app 3, Montréal, district de Montréal,

Requérant (e)

-contre-

PAUL-EMILE DIOTTE, d'adresse inconnue,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PAUL-EMILE DIOTTE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 25 février 1974

(S) JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Johanne Gagnon Trudel
Hargreaves, Monette, Trudel
Leduc
5125, rue du Trianon,
suite 230
Montréal H1M 2S5

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO: 500-12-039401-744

(Division des Divorces)

DAME IRMA ST-CYR, ménagère, épouse séparée de biens de Pierre Allard, résidant et domiciliée à 0370 Bergevin, Appartement 5, Cité de LaSalle,

Requérant (e)

-contre-

PIERRE ALLARD, de lieux inconnus,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé (e) PIERRE ALLARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 22 février 1974.

(S) WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE

BARRIERE, BROTT & NEUER
1024 Notre-Dame,
Suite 3,
Lachine, P.Q.
Avocats de la Requérante

AVIS

Avis est par les présentes donné que Elijah Resnikoff, importateur, 347 Avenue Lazard, Ville Mont-Royal, district de Montréal, Québec, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil afin de changer son nom en celui de Allan Rayson.

Montréal, le 14 février, 1974

H. SOLOMON, C.R.
Le procureur du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-011871-73

PETER HARSANY, domicilié à 4715 A, Dorval, Montréal 247, district de Montréal,

demandeur

-contre-

HUBERT ANTON KNAPP, de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à HUBERT ANTON KNAPP à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
PHOTONOTAIRE ADJOINT

Mes Leggat & Assoc's
suite 3301
1155 ouest Dorchester
Montréal 102
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-002704-745

CITY LOAN & FINANCE CORPORATION, corporation légalement constituée ayant son siège social à 24 ouest, Ave. Mont-Royal, ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

DAME CECILE BERGERON LOYER, autrefois de R.R. No: 1, St. Théodore de Chertsey, Cté Montcalm, district de Joliette, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à DAME CECILE BERGERON LOYER à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 21 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Mendelson & Assoc's
suite 2800
630 ouest Dorchester
Montréal 101
Avocats de la demanderesse
A)?)

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No. 500-02-003615-742

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MAURICE BINETTE, de 2362 St. Patrick, ville et district de Montréal,

-et-

SYLVIO CHARTIER, autrefois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

IL EST ENJOINT à SYLVIO CHARTIER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Reinhardt & Assoc's
suite 810
500 Place d'Armes
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-038904-748

ANASTASIOS SOUPLIOTIS, résidant à 2484 Ste-Hélène, Longueuil district de Montréal,

Requérant

-contre-

DAME EVLABIA THANOU, ménagère, de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME EVLABIA THANOU est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 20 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Me Harry Blank
suite 300
1255 University
Montréal
Avocat du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-005490-748

COMMISSION DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION, corporation légalement constituée ayant son siège social dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

LES ENTREPRISES NEPTUNE LTEE., corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à 5555 Bélanger, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à LES ENTREPRISES NEPTUNE LTEE. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un déali de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Ferron & Hamelin
3530 ouest Jean-Talon
Montréal 301
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 6789

PETER SOSIUKALO (connu aussi comme SOLO) représentant, de lieux inconnus,

Requérant

-contre-

SABINA SOSIUKALO, épouse divorcée de Peter Sosiukalo (connu comme SOLO) analyste, résidant à 8188, 25e Avenue, Ville St-Michel, district de Montréal,

Intimée

AVIS

AVIS est par les présentes donné à PETER SOSIUKALO, que la requête pour suspendre le droit de visite sera présentée devant la Cour Supérieure, Division de Pratique, chambre 2.01, le 23 avril 1974, à 9.30 a.m., au Palais de Justice de Montréal, 10 est rue Craig.

Veuillez agir en conséquence.

MONTREAL, 25 février 1974.

Jacques Perron
Registraire

Me Rosa B. Gualtieri
suite 415
360 ouest, St-Jacques
Montréal
Avocat de l'intimée

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-038954-743

Mme SOLANGE PEPIN, ménagère, domiciliée à 6991A, Bordeaux, ville et district de Montréal,

Requérante

-contre-

GERARD GAGNE, de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé GERARD GAGNE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 20 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Seguin & Beaudoin
2486 est, Jean-Talon
Montréal
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-015797-73

DAME MARGARET ROSS YOUNG, ménagère, épouse séparée de biens de John Walker, résidant à 420 Burke Ave., app. 1C, Dorval, district de Montréal.

demanderesse

-contre-

WILLIAM J. MEATH, professeur, autrefois de 4350 ouest, Sherbrooke, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LABELLE,

mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à WILLIAM J. MEATH à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 décembre 1973

JACQUES PERRON
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Lazarus & Assoc's
suite 405
606 Cathcart
Montréal 111
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-004508-748

LA COMMISSION SCOLAIRE LES ECORES, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires à 500, Boul. d'Auteuil, Duvernay, ville de Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

BELLEVUE DEVELOPMENT LTD, corporation légalement constituée ayant autrefois sa principale place d'affaires à 7200, Hutchison, suite 201, ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à BELLEVUE DEVELOPMENT LTD à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER adjoint

Mes Robitaille & Assoc's
suite 1980
500 Place d'Armes
Montréal H2Y 3L9
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-001612-741

PIERRE TURGEON, gentilhomme, domicilié à 865, 40ième Rue, Pointe-Calumet, district de Terrebonne,

demandeur

-contre-

BERNARD PARADIS, autrefois de Rang des Chutes, Ham Nord, Wolf. maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à BERNARD PARADIS à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER ADJOINT

Mes Gravel & Terreault
ch. 305
350 boul. Sauvé
St-Eustache
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que BLUE BIRD MOVING & STORAGE LTD. — R.R. 3 — Bowmanville, Ontario (Québec: 200 ouest, rue St-Jacques — suite 905 — Mtl. Québec) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée à exploiter le service de transport de THOMAS E. MONKS faisant affaires sous le nom de ARROW CARTAGE, permis no 20611-VM-V de la Commission des Transports du Québec.

PRENEZ AVIS également que BLUE BIRD MOVING & STORAGE LTD. est agent de NORTH AMERICAN VAN LINES (CANADA) LTD.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(DIVISION DES DIVORCES)

No. 12-039331-743

EDWARD ROBERT SWANSON, commis, domicilié et résidant au 8381 de la 23ième avenue, dans les cité et district de Montréal,

requérant

-vs-

DAME MARIE NANCY ANN ROBILLARD, de lieux inconnus.

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimée, DAME MARIE NANCY ANN ROBILLARD, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure, Place de la Justice, 10 est rue Craig, Montréal, Québec, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par l'intimée de signifier et de déposer une comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre l'intimée par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite sans autre avis à l'intimée.

MONTREAL, le 25 février 1974

JEAN-GUY VAUGEOIS
Régistraire adjoint

Me SAM GOLDWATER,
10 ouest, rue St-Jacques,
Tél. 845-3231
Avocat du Requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-001771-748

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal,

demanderesse

-contre-

GILLES ROULEAU, autrefois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à GILLES ROULEAU à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

CLAUDE DUFOUR
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Baker & Assoc's
suite 1007
1155 ouest Dorchester
Montréal
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-038853-747

DAME WAFA MOURAD ABOU-KHAIR, vendeuse de 1475 Emile Yelle, Montréal-Nord, district de Montréal,

Requérante

-contre

SHAHIN ABOU-KHAIR, autrefois de 22552 Côte Vertu, app. 206, ville St-Laurent, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé SHAHIN ABOU-KHAIR est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 18 février 1974

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Mes Posteinik & Assoc's
ch. 1598
500 Place d'Armes
Montréal
Avocats de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No 05-010305-73

HENDERSON FURNITURE LTD, corporation légalement constituée ayant son siège social à 380 Sir Wilfrid Laurier, St-Lambert, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MACHINE GAGNON INC., corporation légalement constituée, de 45 Boul. Gagnon, Beloeil, district de Montréal,

-et-

TIME SAVERS-SANDERS DE MINNEAPOLIS MINNESOTA, MINNESOTA, U.S.A.

-et-

A.V.D. LINDEN V.D. de Hollande,

défenderesses

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ENJOINT à TIMESAVERS-SANDERS

-et-

A.V.D. LINDEN V.D. à l'intention desquelles une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 26 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
PROTONOTAIRE ADJOINT

Mes Pépin & Assoc's
360 St-Jacques
Montréal 126
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(division des divorces)

No: 500-12-037986-746

GILLES MARTEL, journalier, résidant à 748 Laval, ville et district de Montréal,

Requérant

-contre-

DAME CARMELLE LEMIEUX, ménagère, autrefois des ville et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME CARMELLE LEMIEUX est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la première publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 26 février 1974

WILFRID LEFEBVRE
REGISTRAIRE ADJOINT

Mes Kaufman & Posman
suite 908
1255 Carré Phillips
Montréal H3B 3G1
Avocats du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

Prenez avis que LEO BEAUREGARD & FILS LTEE Route Rurale No. 3 St-Hilaire Prov. Québec permis no: 543-A s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour faire des voyages à charte-partie originant de Beloeil, St-Hilaire et Otterburn Park, à destination des frontières Québec-U.S.A.; Québec-Ontario; Québec-Nouveau-Brunswick, et retour.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 800 est, boul. de Maisonneuve, Suite 700, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE,
Procureur de (du) requérant(e).

CANADA
PROVINCE DE QUEVEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO 500-02-000700-745

LAWRENCE MYERS, homme d'affaires, résidant à 10429, Parc-Georges, Montréal-Nord, district de Montréal,

Demandeur

-contre-

RICHARD LEROY, autrefois de 836, Ave. Galt, Verdun, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à RICHARD LEROY à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 12 février 1974

CLAUDE DUFOUR
Greffier adjoint

Mes Samson & Tardif
suite 500
31 ouest St-Jacques
Montréal 126
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que EVERETT KENNEDY LTD — siège social à Truro, Nouvelle-Ecosse, principale place d'affaires: St-Stephen, Nouveau-Brunswick; adresse au Québec: a/s Quebec Vegetables Distributors Inc., Rang St-André, Napierville, Prov. Québec, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour exploiter immédiatement par voie de permis spécial les permis permanent et spéciaux no: 23221-V, détenus actuellement par la compagnie GEORGE A. LEW

toronto

Marché très actif

La Bourse de Toronto a fermé à la baisse hier au milieu d'une grande activité, qui s'était d'ailleurs manifestée tout au long de la séance. Des prises de bénéfices ont fait baisser les prix.

L'indice industriel recule de 1.08 et tombe à 222.67. Il s'agit de sa première baisse en 13 séances. Les aurifères, pour leur part, reculent de 6.53 et tombent à 510.85.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 283 contre 276 alors que 234 valeurs demeuraient inchangées.

Le virement se situe à 4.57 millions d'actions d'une valeur totale de $36.82 millions, au regard de 4.80 millions d'actions d'une valeur totale de $41.85 millions la veille.

Les mines industrielles, les banques les aciéries, les grands magasins et les raffineries de pétrole sont au nombre des plus forts perdants, alors que les communications, les boissons alcooliques, les produits chimiques et le prêt et la fiducie se classent parmi les gagnants.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	6240	$13⅞	13⅝	13⅝	— ¼
Abitbi 7½p	z20	$49¼	48¾	49¼	
Acind	25100	$12⅛	11¾	12	
Acme Gas	4500	14	14	14	— 1
Acres Ltd	300	$11⅛	11¼	11¼	+ ⅛
Acres A pr	z50	$43½	43¼	43½	
Acres wt	1700	121	121	121	
Advocate	100	135	135	135	—10
Afton Min	2000	$8	8	8	+ ⅛
Agnic E	27850	$9	8⅛	9	+ ⅜
Akaitcho	2300	240	235	235	—10
Albany	2150	68	68	68	— 2
Alt East G	3150	$7⅝	7¼	7¼	— ¼
Alt Gas	25783	$13½	13	13¼	+ ¼
Alta G C p	100	$63	63	63	
Alta G D p	z5	$140	140	140	
Alta Naf	272	$18⅜	18⅜	18⅜	+ ½
Alcan	5285	$35⅝	34¾	34¾	— ⅜
Algo Cent	1675	$14½	14	14½	— ⅜
Algoma St	5545	$25¼	24¾	25⅛	+ ⅛
Algon	200	460	460	460	+20
Alarco	55075	$9½	8⅞	9½	+ ½
Alliance B	1150	$9⅞	9⅝	9⅝	— ½
Alminex	820	$6⅞	6¾	6¾	— ⅛
Alpa Ind	100	$8¼	8¼	8¼	+ ¼
Alum 4½ p	z60	$33½	33½	33½	
Am Larder	8700	90	87	88	— 6
A Eagle	18400	114	109	114	+ 7
Am Leduc	3500	8	8	8	
A Quasar P	100	$12⅝	12⅝	12⅝	+ ⅛
Andres W	z25	$18¾	18¾	18¾	
Anglo-cn	1860	$20	19½	19½	— ¼
Ang U Dev	8600	136	129	129	— 1
Aqutin	43035	$30	29½	29⅝	— ¼
Argosy	500	28	28	28	
Argus	800	$20	20	20	
Args 250 p	z25	$31	31	31	
Argus C pr	955	$12½	12¼	12½	+ ½
Asamera	4160	$12⅝	12⅛	12⅛	— ½
Asbestos	534	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
Ashland C	1200	$10⅜	10⅜	10½	+ ⅛
Ashland pr	3000	$25¼	25¼	25¼	+ ¼
Asoc Porc	1898	225	200	225	+10
Atco A	2465	$18¾	18½	18½	— ⅜
Atl C Cop	3500	60	60	60	— 1
Atlas Yk	8000	19	17½	18½	—1½
Auto El	200	$6½	6½	6½	— ½
Ato Hard A	100	$10	10	10	+ ½
Avoca M	3500	75	70	70	— 5
Bad Boy	150	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Ballndery	4200	133	130	130	— 8
Bankeno	1845	490	490	490	—10
Bk Mtl	27448	$20⅜	19⅞	20¼	+ ⅛
Bank N S	8654	$39¾	39¼	39⅜	— ⅞
B Cdn Nat	725	$18½	18½	18½	— ¼
Barbr-Ell	400	$30½	30	30	— 1
Bartaco	500	150	150	150	
Bary Expl	500	80	80	80	+ 3
Baton B	7800	490	485	490	
Beavr Eng	200	430	430	430	+ 5
Becker B p	900	375	370	375	—10
Bell Can	17163	$44¼	43⅛	44⅛	
Bell A pr	562	$45¾	45⅜	45⅜	— ⅛
Bell B pr	1500	$47¼	47	47	— ¼
Bell C pr	528	$30⅜	30¼	30¼	— ⅛
Bthlm	10856	$15½	15¼	15½	+ ½
Big Nam	10000	29	29	29	
Bl Hawk	2000	68	67	67	+ 2
Black P A	1300	$5½	5¼	5½	+ ¼
Blkwod A	3200	495	485	495	+55
Block Bros	4400	370	365	365	
Bombrder	1200	235	230	230	—10
Bonanza I	2400	245	240	245	+ 5
Bovis Cor	3904	202	195	202	+ 5
Bow Val	15270	$26⅞	26⅜	26¾	— ⅛
Bow Vly pr	350	$13	12¾	12¾	+ ¼
BP Can	8944	$16	15⅞	16	
Bralor Res	4300	234	220	234	+ 4
Bramalea	4905	$6¾	6⅜	6½	— ⅛
Brameda	648	60	60	60	— 1
BrascanA	5465	$16⅞	16⅝	16⅞	+ ¼
Brnda	10005	$7¼	7¼	7¼	— ¼
Brinco	15945	$5⅜	5¼	5¼	
BC Forest	334	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
BC Sugar p	z10	$13¾	13¾	13¾	
BCPh 4⅜ p	z10	$54¼	54¼	54¼	
BCPh 6 pr	z60	$74	73	73	
Br Reef	10700	77	70	70	— 6
Bruck A	900	$12	12	12	— 1
Bruck B	z10	$8¼	8¼	8¼	
Brunswk	4450	$5⅝	5½	5½	
Budd Auto	300	9	9	9	+ ⅛
Budd A w	400	330	320	320	— 5
Burns Fds	1600	$14½	14¼	14½	
Bushnell	100	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅛
Cad Dev	4225	$18¼	17½	18¼	+ ¾
Cad Dev b p	z15	$19⅜	19⅜	19⅜	
CAE Ind	1837	$10½	10¼	10½	
Cal Pow	1560	$24¾	24⅜	24¾	+ ⅛
Cal P 4 p	z10	$50½	3⅜7½	50½	
Cal P 7 p	150	$93¼	93¼	93¼	
Calmor I B	1000	68	68	68	
Calvert	16000	23	21	22	— 1
Cam Mine	2500	23	23	23	
Cambridg	1175	$17¾	17⅜	17¾	+ ⅛
Camfi	17240	$19	18	18⅞	
Cam Chib	2700	$8½	8¼	8⅜	— ½
Camp RL	595	$72¼	71½	72¼	— ¾
Campau A	2920	$9½	9¼	9¼	— ¼
Campu 7p	100	$11	11	11	
Can Cem L	6028	$14⅞	14½	14¾	+ ⅛
C Cem L p	225	17	17	17	
C Geother	4000	205	195	195	— 5
CNor W	23057	$9⅜	9	9⅜	+ ⅜
C Pakrs C	600	$24½	24½	24½	— ⅛
Can Perm	475	$20¼	20	20	— ¼
C Safway p	z5	$81⅜	81⅜	81⅜	
CS Pete	9300	$5½	5¼	5½	
CSL pr	248	450	450	450	—10
C Tung	10300	385	360	365	— 5
Cdn Arrow	6500	30	28	30	+ 2
C Bonza	12000	145	140	142	+ 2
C Cablesy	2400	$16¼	16	16	— ½
C Cable w	410	280	280	280	— 5
Cdn Can A	100	$9	9	9	
Cdn Cel	10247	$7	6¾	6⅞	
C Curtis	3350	64	60	64	+ 4
Cdn Equty	3550	$19½	19¼	19½	
C Ex Gas	4100	325	320	320	— 5
C Homestd	4065	$7⅛	6⅞	6⅞	— ¼
C Hydr	1420	$7½	7⅜	7½	— ⅛
C Hydr pr	100	$14½	14½	14½	+ ½
C Im B	17095	$31	30⅝	30⅞	+ ⅛
C Ind Gas	9343	$10¼	9⅞	9⅞	— ¼
CIL	715	$19	18¾	19	
C Lencour	2000	19½	19½	19½	
CLI Pete	z181	27	27	27	
C Manoir	2800	400	390	400	
C Mal	11500	53	50	50	— 5
C Marconi	z60	340	340	340	
C Merrill	300	460	460	460	+ 5
C Ocdental	3050	$13⅞	12⅜	13⅞	+ 1⅜
CP Inv	21715	$17⅜	17½	17½	+ ⅛
CP Inve pr	5115	$35½	34⅞	35	+ ⅜
CPIn w	40265	355	345	350	+15
CP Ltd	12400	$16½	16¼	16½	
CPL A p	1433	$10½	10½	10½	
C Reserve	2500	450	440	450	+25
Cdn Salt	500	$14¾	14¾	14¾	
Cdn Sup O	5600	$57½	57½	57½	+ ½
Cdn Tire A	1302	$46	45½	45½	— ¾
C Uilties	200	$10⅜	10⅜	10⅜	
C Vickers	200	$17⅜	17⅜	17⅜	
CWN 5½ p	100	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Candel Oil	180	$10¾	10¾	10¾	
Canron	850	$21⅞	21½	21⅞	+ ⅜
Capit Div	700	31	31	31	— 1
Carl OK	6585	370	355	370	+15
Carl OK B p	z60	$27¾	27¾	27¾	
Carma D	1800	$11	10¾	11	+ ½
Carrier JD	600	205	205	205	— 5
Cassiar	3000	$10½	10	10½	+ ½
Cassidy p	100	$8⅝	8⅝	8⅝	
CC Yachts	700	355	330	350	
Celanese	2345	$5½	5⅜	5½	+ ⅛
Celan 175 p	z80	$20	20	20	
Cent Pat	100	125	125	125	
CFCN	800	$7¼	7⅛	7¼	+ ¼
Chemaloy	3400	265	260	262	— 5
Chestrvile	6500	17½	17	17	
Chib-K	13000	24½	24	24	
Chib M	1000	53	53	53	— 2
Chieftan D	9450	$10¾	10½	10⅝	+ ⅛
Chimo	300	118	118	118	— 2
Chrysler	1947	$17½	17¼	17⅜	— ¼
CHUM	z55	$8	8	8	
CHUM B	235	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅜
Ciarcan	3966	$5⅞	5¾	5¾	+ ⅛
Coch W	14860	255	225	244	+ 3
CWill r	15350	21	17½	21	
Cckfield	200	$5⅜	5¼	5¼	— ⅛
Coin Lake	9000	30½	29	30	— 1
Coldstm	z83	285	285	285	
Coles Book	700	$6⅝	6⅝	6⅝	
Compro	100	325	325	325	+70
Comb Met	3000	13½	13	13	
Cominco	8650	$32¼	31	31½	— ⅜
Com Cap	1825	235	225	225	
C Holiday I	200	$8	8	8	+ ¼
Computel	250	$6¼	6	6¼	+ ½
Corby vt	100	$21¾	21¾	21¾	
Cornat Ind	5400	480	460	475	
Cornat pr	100	$24	24	24	
Corp Food	z20	460	460	460	
Coseka R	2880	238	225	235	+10
Costalin R	1500	$7⅞	7¾	7⅞	
Costin R w	300	340	335	335	
Courvan	2000	20	19	19	— 1
Craigmt	1800	$6	6	6	
Crain R L	5400	$8¼	8⅛	8¼	
Crsbk	20950	$8⅜	8	8¼	+ ¼
Cstland	3100	22	22	22	
Crow Nest	400	$27	27	27	+ ½
Crush Intl	2100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
Cuvier	17500	280	275	275	+ 3
Cygnus A	z5	$7¾	7¾	7¾	
Cygnus B	z15	$7¾	7¾	7¾	
Dalmy A	600	$5¾	5½	5¾	+ ¼
Daon Dev	1660	$10⅛	10	10⅛	+ ⅛
Decca R	3450	$5⅝	5¼	5¼	— ¼
D Eldona	5300	52	51	51	
Delta Htl	200	225	225	225	
Denison	1977	$52⅜	52	52⅜	+ ⅜
Dicken	14730	$8¼	7½	8¼	
Digtech	z25	125	125	125	
Discovry	1000	168	168	168	— 7
D Seag	12511	$44¼	43¾	44¼	+ ½
Doman I	300	$8	7¾	7¾	— ¼
Dome	465	$16¼	158	161	— 2
Dome Pete	7758	$42¾	42¼	42⅝	— ⅛
D Bridge	1100	$41¼	41¼	41½	+ ¼
D Explor	1100	53	53	53	+ 2
Dofasco	2310	$33⅛	32⅞	33	— ¼
Dofasco p	200	$66	65¾	65¾	— ¾
Dom Store	5300	$14½	14	14½	— ⅛
D Textie	5625	$10½	10¼	10¼	— ⅛
D Textile p	z2	$101	101	101	
Domtar	8249	$25¼	25	25¼	+ ¼
Domtar pr	100	$13½	13½	13½	— ½
Donlee M	400	450	450	450	+15
Douglas L	300	340	340	340	—10
Dover Ind	150	$9⅞	9⅞	9⅞	+ ⅜
DRG Ltd A	100	$7¼	7¼	7¼	+ ¼
Dr Mc C A	2300	$19	18½	18⅞	
Dunde Pal	z166	36	36	36	
Dunraie	1500	35	35	35	
Du Pont	489	$28	27¾	27⅞	+ ⅛
Dylex Ltd	200	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅜
Dylex L A	4874	$5⅞	5¾	5¾	+ ⅛
Dynasty	1870	$10½	10¼	10⅜	
Estn Can S	325	$15½	15	15	— ¼
East Mal	6090	$8⅞	8¼	8¾	— ⅜
East Sull	2100	335	325	335	
Eddy Mtch	300	$19	18¼	19	— 1
E-L Fin	1800	$7½	7⅛	7¼	+ ¼
E-L Fin w	1200	205	205	205	—15
Electro Itd	2120	$9¼	8⅞	9¼	+ ⅜
Elks Stors	100	$12½	12½	12½	+ ½
Emco	3550	$6⅜	5⅜	6¼	+ ½
Exquisite	1000	230	225	225	+10
Extndcar	6120	$8½	8¼	8¼	— ¼
Fairview	1650	$23⅜	23¼	23⅜	— ⅛
Falcon C	3587	$12¾	12⅝	12¾	
Falcon	3640	$63⅝	63	63	— ¼
Fed Diver	2000	135	130	135	+10
Fed Ind Ltd	600	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Fed Pion	100	$21¾	21¾	21¾	— ¼
Fields S	100	$16⅜	16⅜	16⅜	+ ⅜
Finning T	900	$11¼	11	11	— ⅛
F City Fin	1300	$11½	11¼	11½	+ ½
F City F wt	500	$6⅞	6½	6⅞	+ ⅜
F Mar	1000	76	76	76	+ 1
F Orenada	500	18	18	18	— 1
Foodcrp Lt	1900	122	121	121	— 1
Foodex S	1600	$5¼	495	5¼	
Ford Cnda	531	$83	82⅜	83	+ ¼
F Sea A pr	100	$8¼	8¼	8¼	
Francana	470	$10	10	10	+ ⅛
Frobex	14111	33	32	33	+ 1
GH Steel	1100	$7½	7½	7½	— ¼
Gaz Metr	1350	$6⅜	6¼	6⅜	— ⅛
Gen Baker	1520	375	375	375	
G Develop	1000	$7	7	7	+275
Gen Distrb	z25	$8⅜	8⅜	8⅜	
GMC	z147	$49¼	48⅞	49	
Genstar L	7555	$18½	17⅞	18½	
Gnstar L w	1000	$5⅜	5¼	5⅜	— ⅛
Gesco Dis	700	$5	495	5	
Gnt Masct	632	225	224	225	+ 3
Giant Yk	2138	$20	19¾	20	— ½
Gibraltar	4170	$11¼	10⅜	11	
Glendale	100	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅛
Gold Crest	1000	$6¼	6	6	+ ¼
Goldund M	3400	100	99	99	— 1
Goldray	1900	61	61	61	— 1
Goldrim	9600	8	7½	8	+ ½
Goodyer	100	$16½	16½	16½	+ ½
Godyear p	z50	$34¼	34¼	34¼	
Graff G	2600	$24¾	24½	24¾	+ ¾
Granduc	1000	310	310	310	
Gt Coilsds	500	$10¼	10	10	
GL Nickl	2700	240	236	240	+ 1
GL Paper	700	$24⅞	24½	24½	+ ¼
GL Pap w	1000	$7½	7½	7½	
GN Capital	900	$7¼	7¼	7¼	
Gr Plains	695	$28⅞	28¾	28⅞	— ⅛
Gt W Life	z43	62	62	62	
G West wt	800	110	110	110	
Greb I B	400	$12¼	12	12	
Green A L	1200	250	250	250	+50
Grey G	z20	420	420	420	
Greyhnd	325	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ¼
GSW Cl A	200	495	490	490	—10
GSW Cl B	1200	475	455	475	+15
Guar Trst	588	$10⅛	10	10	— ⅛
Gulf C	11712	$34⅜	33¾	33¾	— ¼
Gulfstrem	9200	129	123	125	— 6
H Group	2700	$7¼	7⅛	7⅛	
Ham Tr	z10	$11	11	11	
Hardee	4606	120	110	110	— 5
Hard Crp A	400	$6⅜	6¼	6¼	
Hard Crp C	315	$6	6	6	
Harris J S	1410	$9¼	9	9¼	+ ¼
HWood A	300	280	270	270	—10
HWood B	1800	95	94	94	+ 4
Hawker S	2025	$6⅛	5¾	6	— ¼
Hawker pr	105	$66	66	66	+ 1
Hayes D A	526	$7¼	7¼	7¼	+ ⅛
Hedway C	200	465	465	465	+10
Hollinger	850	$44	43¾	44	+ ¼
Homco Ind	200	425	425	425	+10
Home A	1802	$53½	52½	53½	+ ¾
Home B	300	$48	48	48	+ ½
H Bramor	200	490	480	490	+15
Houston O	2033	282	280	280	+ 5
Hoden DH	900	$5¼	5⅛	5¼	+ ⅛
Huds Bay	3827	$25⅞	25¾	25¾	— ⅛
Hudson	21150	$16⅞	16⅜	16¾	
HB Oil Gas	1384	$45½	44½	44½	— ¾
Hu-Pam	3000	36	34	34	— 2
Huron Eri	575	$29⅜	29½	29½	+ ½
Husky	13984	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅛
Husky A pr	z40	$41	41	41	
Husky B pr	100	$40½	40½	40½	+ ½
Husky D w	6720	$7¼	7	7	+ ⅛
Husky E w	500	$9⅞	9⅜	9¾	+ ⅛
Hydrd	36564	70	64	69	
IAC	6213	$19⅛	19	19	
IAC 5¾ p	100	$19½	19½	19½	
IAC wt	200	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Imasco	1000	$30¼	30	30¼	+ ¼
Imp Gen	300	450	420	450	+45
Imp Gen w	4700	40	20	32	+ 9
Imp Oil	9945	$39¼	38⅞	38⅞	— ⅛
Indal Can	150	$12¼	12¼	12¼	— ⅛
Inland Gas	100	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Inter-City	2289	$5¾	5⅝	5⅝	+ ⅛
Inter C B w	600	360	360	360	+10
Intrmetco	1400	450	450	450	—10
IBM	97	$228	226	228	
IMC	100	$40	40	40	+4½
Int Mogul	1688	$10⅞	10½	10¾	+ ¼
I Mogul A	z50	$16	16	16	
Inco	34575	$38⅜	37¾	37⅞	— ½
I Obask	16000	39	37	39	+ 1
Interpool	1610	$13	12¼	13	+ 1
IPipe	13125	$21⅛	20⅜	21	— ¼
Int Pipe w	1905	$6¾	6⅜	6⅜	— ⅜
Ipsco	419	$15½	15	15	— ¼
Inter Tech	1000	27	27	27	— 1
Inv Grp A	2026	$9¾	9½	9⅝	+ ⅛
Inv Grp S p	350	$19½	19½	19½	
Irish Cop	5500	10	10	10	
Iron Bay T	2100	405	400	400	— 5
Irwin T A	101	290	290	290	—10
Iso	3100	206	204	205	+ 2
ITL Ind	500	295	295	295	
IU Intl	8292	$18⅜	18¼	18¼	— ⅛
Ivaco Ind	1150	$12	11¾	11⅞	+ ⅛
IWC Com	3700	215	210	215	+15
Jannock	925	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Jannock D	z10	$6¼	6¼	6¼	
Janock 6 p	z10	$64½	64½	64½	
Jannock A	500	$12⅜	12⅜	12⅜	
Jannock B	895	$12¾	12⅜	12¾	+ ⅜
Jelex	2000	24	24	24	
Joliet	3500	26	26	26	
Jonsmith	8000	8	8	8	— ½
Jorex Ltd	4500	81	80	80	— 1
Joutel	5600	56	52	52	— 5
Kaiser	21425	380	340	360	—140
Kam Kta	10000	81	76	80	— 3
Kaps Tran	2210	455	440	445	— 5
Keen Ind	300	$10	10	10	
Keeprite B	200	$9½	9⅛	9½	+ ½
Kerr Ad	16588	$15⅛	14⅝	14¾	— ⅜
K Anacon	2000	41	41	41	— 1
Koffler	5215	$5⅛	5	5	
Koffler A p	200	$8¾	8¾	8¾	
Labatt A	1735	$23¼	23	23	— ½
Labatt A p	825	$23⅛	22⅞	23	— ½
Lacanex	8100	108	100	105	
Lacanex w	2500	30	30	30	— 1
Lacroix I	500	$6	5¾	6	+ ¼
Laidlaw T	350	$7⅜	7⅜	7⅜	
Lailaw B p	500	$8	7¾	8	+ ¼
Lakehead	2000	18	18	18	— 1
LOnt Cem	3155	405	385	405	+15
L Osu	5500	9	8½	8½	— ½
L Shore	2440	$6⅜	6⅜	6⅜	— ⅛
Langis	8000	17	16	16	—1½
Laura Sec	275	$5	485	485	— 5
Laurasia	8000	69	68	69	+ 2
Lau Fin	1269	$12	11⅜	12	+ ⅛
Leigh Inst	1060	410	395	410	+20
Leons Frn	100	$8½	8½	8½	— ⅛
Levy A pr	100	$5¼	5¼	5¼	
Liberian	420	$11¼	11¼	11¼	— ¼
Life Inv	13450	19	12	12	— 3
Life I A	88365	3½	1½	3	— ½
LL Lac	7716	330	295	330	+15
Livingsto	z24	$8⅜	8⅜	8⅜	
Lob Co A	726	$6⅜	6	6⅜	+ ⅛
Lob Co B	965	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Lob Co pr	160	$26⅞	26⅞	26⅞	+ ⅛
Lob Ltd Ap	100	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
Lochiel	2800	289	281	289	+ 4
Loeb M	800	380	380	380	+ 5
Lost River	2000	380	370	370	
Lytton M	5067	155	153	155	
Mclan H A	2800	$9	9	9	+ ⅛
MH Cable	100	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅜
MB Ltd	7255	$30⅜	30	30⅛	— ⅛
Madeline	7450	$5¼	5	5¼	+ ⅛
Madsn	22895	300	287	300	— 5
Magna Int	4425	$12¾	12	12¾	+ 1
Magnetcs	1000	71	71	71	— 2
Major H D	1296	350	340	340	—10
Malartic	3100	261	245	255	
Man Ba	23750	205	190	191	—17
MLM	12500	$21⅜	20¾	21	+ ⅛
M L Mills p	z5	$100	100	100	
Marcana	z9	17	17	17	
Maritime	1140	$18½	18½	18½	
Markboro	z1	$17¼	17¼	17¼	
Martin	36500	58	50	55	— 2
Mas F	14845	$18¼	16¼	18¼	+ ¼
Match	71750	22	17	20	— 2
Matt	22600	$33¼	33	33	
Mc Adam	1000	40	40	40	
McGraw H	500	450	425	450	+30
Mc Intyre	1035	$54¾	54½	54¾	+ ¼
McLaghln	725	$21	21	21	+ ½
McLagn w	500	$11	11	11	— ¼
MDS Helth	200	305	305	305	— 5
Melton R E	3610	425	395	420	+25
Melton A w	6700	270	250	270	+35
Ment	17950	249	220	239	+ 7
MEPC	220	$9⅞	9¾	9¾	
Mercantil	3750	$22	22	22	
Merla E	22600	212	205	205	— 9
Meta Uran	3200	25	24	25	
MICC	700	$17⅜	17	17¼	— ¼
Microsyst	3488	$8½	8⅛	8¼	— ⅛
Micrsys w	3800	385	360	360	—25
Mindamr	7100	435	430	435	— 5
Moffat	200	$9¼	9	9¼	+ ¼
Moison A	2505	$23⅛	22¾	23	+ ⅛
Molson B	600	$22⅜	22	22	
Mon Inv	100	$9	9	9	
Mon Inv w	z50	235	235	235	
Monenco	100	$10¼	10¼	10¼	
Moneta P	1500	61	61	61	+ 1
Mtl Trust	200	18	18	18	+ 1
Moore	20345	$52⅝	51½	52¼	+ ¼
Morse A	z50	$18½	18½	18½	
Morse pr	300	$38¼	38	38¼	+ ¼
Morse B pr	z30	$34	34	34	
Mt Wright	z18	13	13	13	
MTS Inter	500	41	41	41	
Multi-Mi	9450	75	72	74	— 1
Multi Acc	600	480	475	475	
Murphy	224	$8½	8½	8½	— ⅛
Mymar M	4944	70	68	68	+ 2
NaChrs I	4500	$7⅞	7¾	7¾	
N Hees Ent	135	249	249	249	+14
Nat Pete	4600	39	38	38	— 2
Nat Trust	550	$18¼	18¼	18¼	
N B Cook	1600	259	250	250	+ 5
NBU Mine	7040	435	415	420	
Neonex	2525	270	260	260	— 5
New Ath	2200	29	25	28	
NB Tel	150	$13½

Des compagnies... en bref

Noranda: projet d'expansion de $37 millions

La société Noranda Mines Limited a annoncé hier que de nouveaux travaux d'expansion à ses installations métallurgiques de Noranda entraîneront des déboursés de quelque $37 millions.

Le programme d'expansion comprend la construction d'un second concentrateur, une usine d'acide, une usine d'oxygène, et l'installation d'appareillage pour le contrôle des émissions.

Des tests faits à l'usine de smeltage ont démontré que l'insufflation d'oxygène dans les jets du réacteur du procédé Noranda de smeltage en continu pouvait en doubler la capacité de smeltage. La commagnie projette de construire une usine d'oxygène pour alimenter le réacteur, ce qui aura pour effet une production deux fois plus grande de scories provenant du réacteur. Le recyclage de ces scories nécessitera la construction d'un deuxième concentrateur.

Les travaux de construction se poursuivront sur une période d'au moins deux ans, créant de nombreux emplois.

Le dernier programme d'expansion, qui vient tout juste d'être complété, avait ajouté environ 70 nouveaux emplois à la force ouvrière de la division Horne de la Noranda. On y compte actuellement 1,540 employés. Les nouveaux projets annoncés hier contribueront à maintenir une stabilité économique régionale qui repose en grande partie sur l'activité minière et métallurgique de la Noranda.

Marco

Imasco Limitée a déclaré hier un premier dividende trimestriel de 25 cents l'action, soit une augmentation de 23 cents au regard des paiements trimestriels de 1973.

En haussant le dividende, le but de la compagnie est de répartir une plus grande partie du total annuel en paiements trimestriels. Si les conditions le garantissent. Marco continuera à payer 25 cents pour les trois autres dividendes de 1974. Le conseil d'administration de la Compagnie considérera le paiement d'un dividende supplémentaire pour l'année, au mois de décembre.

La Compagnie a également déclaré son dividende semestriel de trois pour cent sur les actions privilégiées à dividende cumulatif. Ces deux dividendes sont payables le 20 mars aux actionnaires inscrits au régistre le 12 mars.

L'assemblée annuelle de la Compagnie aura lieu au Cinéma du Westmount Square (The Cinema), Westmount, Québec, le 10 avril, à 10 heures.

Northern Electric

La compagnie Northern Electric a annoncé que la filiale américaine du groupe, Northern Telecom Inc., de Boston, s'est portée acquéreur de l'actif d'AYM Florida, Inc., fabricant de plaquettes de circuits imprimés et filiale d'AVM Corp., de Jamestown, New York.

Dans son usine de 50,000 pieds carrés située à Mangonia Park, localité voisine de West Palm Beach, en Floride, cette entreprise emploie une cinquantaine de personnes à la fabrication de plaquettes de circuits imprimés utilisées pour le montage d'équipement électronique.

Cette acquisition va permettre à la Northern Electric de disposer immédiatement aux Etats-Unis d'installations complémentaires à celles qu'elle possède déjà à Montréal et à Belleville pour la production de plaquettes de circuits imprimés.

Continental Discount

Continental Discount Corporation annonce l'ouverture de sa première succursale à l'extérieur de la province de Québec à Timmins en Ontario. L'objectif principal de la compagnie est d'ouvrir au moins une succursale d'affaires dans chacune des dix provinces canadiennes, le tout sur une période de cinq ans.

E.B. Eddy

La compagnie E.B. Eddy, de Hull, a obtenu un contrat d'un montant de $1,449,588. Décerné par la Corporation commerciale canadienne pour le compte de l'Agence canadienne de développement international, ce contrat prévoit la livraison au Zaire, Afrique équatoriale, pour avril 1974, de 1,970 tonnes de papier pour l'impression de manuels scolaires.

L'once à $169.5

Chute brutale de l'or

PARIS (AFP) — La chute des cours de l'or a été particulièrement brutale hier sur les marchés européens. L'once d'or est retombée à 162.50 dollars à Londres hier après-midi, deux jours après avoir atteint le niveau record de 184 dollars sur ce marché.

L'or avait déjà baissé de quatre dollars au fixing du matin sur le marché londonien, à 169.5 dollars contre 173.5 dollars hier en clôture. Puis la déclaration faite hier par le ministre allemand des Finances, M. Helmut Schmidt, selon laquelle "une partie des importations de brut pourraient être financées par les réserves d'or des banques centrales", semble avoir précipité la chute des cours qui sont retombés à 162.5 dollars au fixing londonien de l'après-midi et à 163 dollars à la clôture du marché zurichois. Une légère amélioration a été enregistrée par la suite, le secrétaire d'Etat allemand aux Finances ayant indiqué que l'Allemagne n'avait pas besoin de vendre de l'or, parce qu'elle dispose de réserves de change suffisantes en devises.

A Paris, où les cours maintiennent leur avance par rapport à ceux de Londres et de Zurich, la chute des prix n'a pas été moins brutale, le napoléon baissant de 14-0/0 à l'ouverture et le lingot perdant 7-0/0. Le prix de l'once est revenu à 170.35 dollars contre 182.36 la veille. De plus, la baisse du napoléon a entraîné un nouveau repli de l'emprunt 4.50-0/0 1973, indexé sur l'or, dont le cours est tombé à 480.30 francs après être monté jusqu'à 515 francs il y a deux jours.

A Francfort, le mouvement de repli a été très sensible également, le prix de l'once passant de 178.77 dollars mercredi à 171.18 dollars hier.

A l'origine de cette baisse, les spécialistes voient surtout une réaction à la hausse extrêmement rapide de ces dernières semaines. L'or en effet n'était jamais monté si vite et les investisseurs continuent à prendre leurs bénéfices. Les déclarations de M. Schmidt n'ont fait qu'accentuer un mouvement de repli qui se dessinait depuis mercredi, et qui a fait retomber les cours bien en deçà du "mur psychologique" des 175 dollars franchi allègrement au début de la semaine.

Sur les marchés des changes européens, la baisse de l'or n'a pas entraîné de raffermissement du dollar. Au contraire, la monnaie américaine a continué à s'effriter, les résultats de la balance commerciale américaine ayant été jugés décevants, bien qu'ils dégagent un excédent de 644 millions de dollars.

Par contre, le dollar s'est quelque peu redressé sur le marché des changes newyorkais, dans une ambiance toujours moyennement active. Seul le dollar canadien a poursuivi sa progression tandis que les monnaies européennes et le yen japonais s'affaiblissaient dans l'ensemble par rapport à la monnaie américaine.

En fin d'après-midi le franc français était coté à 20.65/70 cents pour le financier et le commercial contre 20.88/93 pour le premier et 21.00/05 pour le second la veille.

De son côté, le dollar canadien atteignant 1.0327/30 dollar contre 1.0320/25 la veille, tandis que la livre sterling était relativement stable à 2.3035/50 dollars contre 2.3040/60 la veille et que le yen japonais se situait à 34.70/80 cents contre 34.85/35.05 la veille.

Le mark allemand, quant à lui, avait légèrement régressé à 37.34/37 cents contre 37.46/49 la veille, tout comme le franc suisse à 31.87/90 contre 32.05/15 et le franc belge à 2.4700/50 contre 2.47/48.

De l'Arctique aux Etats-Unis

Un pipe-line de $8 milliards par un consortium de 27 compagnies

WASHINGTON (PC) — Un consortium formé de 27 entreprises canadiennes et américaines devrait, d'ici deux semaines, déposer devant les autorités américaines une soumission pour la construction, au coût de $8.2 milliards, d'un pipeline depuis l'Arctique jusqu'à la région sud, via le Canada.

Cette nouvelle a été annoncée hier par M. Wilber H. Mack, président de la société American Natural Gas Co., lors d'une conférence des sénateurs de la région des Grands Lacs. M. Mack a déclaré: "Le premier ministre Trudeau souhaite la construction de ce pipeline; son ministre de l'Energie M. Donald MacDonald a soutenu que le pipeline était essentiel pour les Canadiens".

M. Mack, qui parlait au nom de l'Arctic Gas Study Group, a précisé que le projet de construction du pipeline, depuis les côtes de l'Alaska jusqu'à la frontière de la Colombie Britannique et du Montana, nécessiterait des déboursés de l'ordre de $5.7 milliards.

Le prolongement depuis ce point jusqu'en Pennsylvanie coûterait $1.5 milliard. Il faudra en outre compter $1 milliard additionnel pour la construction du pipeline jusqu'en Californie.

"Nous souhaitons, a déclaré M. Mack que le projet pourra être entièrement financé par des intérêts privés."

Le financier a incidemment soutenu que la réalisation de ce projet serait sans doute la plus importante jamais complétée par le secteur privé.

Dans son exposé, M. Mack a déclaré:

"Nous croyons pouvoir déposer nos requêtes d'ici deux semaines devant la Commission fédérale de l'Energie des Etats-Unis et devant la Commission canadienne de l'Energie. Si ces deux organismes procèdent avec diligence à l'examen de nos requêtes, la construction du pipeline devrait être complétée vers 1978 ou 1979.

Le pipeline aura une capacité de transport de 4 milliards de pieds cubes de gaz par jour lorsqu'il fonctionnera à plein rendement. Ce pouvoir pourrait être augmenté avec la découverte de nouvelles sources".

Le porte-parole du consortium estime que les autorités canadiennes ne feront pas obstacle à la réalisation de ce projet.

M. Mack a exhorté ses interlocuteurs à hâter la conclusion d'un accord canado-américain, en appuyant le projet devant la Commission américaine de l'Energie.

Le projet mis de l'avant par le consortium a semblée soulever l'enthousiasme des sénateurs qui étaient présents à la conférence.

L'un d'eux, le Sénateur William Proxmire, démocrate du Wisconsin, a déclaré à M. Mack: "Vos arguments sont très forts, très puissants".

M. Mack a par ailleurs indiqué que le consortuim qui, au début, ne comptait que trois membres, en a recruté maintenant 27, aussi bien au Canada qu'aux Etats-Unis.

"Maintenant, a-t-il précisé, nous avons dépensé plus de $50 millions pour étudier en détail les aspects techniques, économiques et ceux de l'environnement."

Le projet consiste en la construction d'un pipeline de 48 pouces de diametre sur une longueur de 2,500 milles depuis Prudhoe Bay jusqu'à la frontière américano-canadienne.

La route proposée en territoire canadien est celle qui longe le fleuve Mackensie.

Légère baisse du dollar canadien

MONTREAL — Le dollar US a monté de 1-50 jeudi à Montréal et y a atteint $0.96 43-50 et la livre sterling y a baissé de 6 73-100 et y est tombée à $2.23 13-25.

A New York, le dollar canadien a baissé de 1-50 et est tombé à $1.03 6-25 et la livre sterling a monté de 1 4-5 et atteint $2.30 77-100.

■ fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.			
Acrofund	1.27	1.37	xKeystone Cust S-1	19.51	21.38
A.G.F. Japan	11.04	12.13	xKeystone Cust S-4	3.68	4.04
A.G.F. Special	2.53	——	xKeystone Polaris	3.19	3.49
All Canadian Com	6.55	7.12	xLexington Research	12.96	14.16
All Canadian Div	6.86	7.46	xManhattan	3.22	3.52
All Canadian Ven	3.52	3.83	Maritime Equity	2.83	3.10
All Canadian 4000	4.54	4.94	Marlborough	4.84	5.29
All Canadian Energy	4.39	4.77	Mutual Accumulating	6.13	6.74
American Growth	4.75	5.22	Mutual Bond	10.15	11.16
Andrea Equity	5.37	5.87	Mutual Growth	3.23	3.56
Associate Investors	6.03	6.09	Mutual Income	5.25	——
Canada Growth	5.62	6.18	Natrusco	15.89	16.59
Canagex	10.72	11.59	Natural Resources	4.97	5.46
Cdn Gas Energy	14.81	16.27	N.W. Equity	5.41	5.95
Cdn Investment	5.01	5.50	N.W. Canadian	5.43	5.97
Cdn Security Growth	5.30	5.82	N.W. Growth	4.67	5.13
Cdn South African Gold	15.80	16.63	xOne William Street	15.06	——
Cdn Trusteed	4.86	5.34	xOppenheimer	6.46	7.06
Capital Growth	12.51	12.82	Pacific Dividend	5.39	——
xChase Fund	7.57	8.27	Pacific U.S.	3.62	——
Collective Mutual	5.24	5.76	Pension Mutual	7.81	7.81
Commonwealth Intl	13.91	——	Phillips, Hager and North	12.62	12.87
Commonwealth Intl Lev	3.24	——	Planned Resources	5.05	5.55
Commonwealth Venture	5.84	——	Principal Growth	4.57	5.02
xCompetitive Capital	4.13	4.72	Prudential Growth	6.39	6.98
Corporate Investors	6.46	7.10	xPutnam Growth	9.86	10.78
Corporate Investors Stock	4.96	5.45	Regent Growth	8.94	——
xDreyfus Inc.	10.53	11.54	Regent Venture	3.33	——
xDreyfus Intl	10.96	12.01	Royfund	6.83	7.11
Eaton Viking	5.73	——	Sav Inv Pret et Rev	7.13	7.84
Educator's Equity	7.21	7.59	Sav Inv am Pret	8.65	9.50
Entarea Investment	6.46	7.10	Spec	5.37	5.86
Executive Fund Cda	6.40	6.40	Taurus Fund	3.63	3.99
Executive Intl Inv	1.45	——	xTech	6.17	6.76
xFidelity Trend	21.03	22.98	Templeton Growth	7.55	8.28
Fonds Collectif A	7.63	5.57	Timed Investment	7.58	——
Fonds Collectif B	5.40	5.57	United Accumulatiev	4.66	5.12
Fonds Collectif C	6.53	7.14	United Accumulative Ret	5.16	5.67
Fonds P.E.P.	2.88	3.13	United American	1.36	1.49
GIS Compound	8.75	9.62	United Horizon	1.91	2.10
GIS Income	3.10	3.41	United Security	5.04	5.54
Growth Equity	7.39	8.12	United Venture	2.78	3.05
Guardian Enterprise	.98	1.08	United Venture Ret	4.36	4.79
Guardian Growth	8.32	——	Universal Savings Equity	8.18	9.00
Harvard Growth	6.42	6.42	Western Growth	5.63	5.99
International Growth	5.42	5.96	Xanadu Fund	3.52	3.52
Keystone Cda	6.36	6.97	York Fund of Canada	4.67	5.08
xKeystone Cust K-2	5.237	5.88	x Fonds américains		

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Sénateur Maurice Riel, C.R. Clermont Vermette
Gérald J. Ryan, C.R. Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. Jean-Louis Tétrault
Michel Green Alain Grégoire
Jean-Pierre Archambault Jean-Pierre Saintonge
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Télex: 01-26407

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné, en vertu de l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des corporations (S.R.Q. 1964 C.275), que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage, passé devant Maître Pierre Lapointe, notaire, sous le numéro 3646 de ses minutes, le 11 septembre 1973 entre L. WOODS & SON TRANSPORT LTD. et MONTREAL TRUST COMPANY, et enregistré le quatorze septembre 1973 dans la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2460152 est, par défaut de ladite compagnie, devenue exécutoire.

Montréal, le 25 février 1974
Leon Friedman, C.A.
Agent pour le fiduciaire,
Montreal Trust Company

"COMPAGNE D'ASSURANCE DU HOME CANADIEN

Avis d'assemblée annuelle

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que l'assemblée annuelle des actionnaires de la Compagnie d'Assurance du Home Canadien aura lieu à son siège social,, 1075 Côte du Beaver Hall, Montréal, le mardi 19 mars 1974, à 11:30 a.m. pour les fins suivantes:

1) recevoir les états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1973
2) élire les administrateurs
3) nommer les vérificateurs
4) transiger toutes autres affaires qui pourraient être soumises à l'assemblée.

Montréal, le 1 mars 1974

Jacques Legault
Secrétaire

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
PAIEMENT, Marcel & Claude Lavigne (Suite à une vente)	16620, boul. Pierrefonds, Ste-Geneviève	Taverne
McCREADY, Jean-Claude "Les Entreprises McCready Inc." (Suiite à une promesse de vente)	850 est, rue Mont-Royal Montréal	Taverne
KAMBOUROPOULOS, Constantin (Costas) "Restaurant Delta Inc."	1400 Côte Vertu, Montréal	Salle à manger - Bar
MARTIN, Henri (Suite à une promesse de vente)	682, rue Charron, Montréal	Épicerie
PICHÉ, Aurore (Marier)	9592, boul. St-Michel, Montréal	Restaurant
BENOÎT, Berthold "Hôtel Nelson Inc." (Suite à une promesse de vente à la Compagnie)	407-409, Place Jacques-Cartier, Montréal	2 Salles à manger
DUBROFSKY, William "Bar des Arts Inc."	286, rue Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger Bar-Cabaret
BRODEUR, Guy	1906, boul. Henri-Bourassa Est, Apt. # 101, Montréal	Épicerie
PAIEMENT, Marcel & Claude Lavigne (Suite à une vente)	16622, boul. Pierrefonds, Ste-Geneviève	Salle à manger-Bar
MAILLET, René	3455, Côte des Neiges, Montréal	Épicerie
LU, Wun-Chen (Suite à une vente)	1550, rue Fullum, Montréal	Épicerie
TOMEO, Olindo (William) "Old Spaghetti Warehouse (Montréal) Inc."	29 est, rue St-Paul Montréal	2 Salles à manger-Bar
PETROPOULOS, Basile (Suite à une vente)	903 ouest, rue Liège, Montréal	Épicerie
WONG, (Steven) Sur Hong "Maison Moon Wah Inc." (Suite à une vente)	1206, rue Union, Montréal	Salle à manger

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC
— Établi en 1880 —
C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif
Édifice des comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière — Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables Agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 — 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C., C.A.
Michel H.-Gosselin, M.S.C., C.A.
Robert Moreau, M.S.C., C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201 Montréal 351 — 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
F.J. Bastien, C.A. Yvon Normandin, C.A.
R. Barrière, C.A. G.R. Normandin, C.A.
G. Barduas, C.A. J.G. Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
P. Dumont, C.A. J.L. Richard, C.A.
G. Bouchard, C.A. F. St-Aubin, C.A.
P. Contant, C.A. M. Gagné, C.A.
L. Lemay, C.A.

BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN, ROY & ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal, Ottawa, Québec, Hull, Hawkesbury, Grand'Mère, Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Granby, Lévis, St-Georges de Beauce, Chicoutimi, Baie-Comeau.
225 ouest, Notre-Dame Montréal, Qué. — H2Y 1T4 (514) 844-4445

LORENZO BELANGER ET ASSOCIES
Comptables Agréés
En collaboration avec
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon et Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montréal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande-Bretagne
2055 rue Peel - Suite 1025 Montréal 110 Tél.: 849-9167

BERGERON, SOUCHEREAU HOTTE, TÉTREAULT & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Maurice Bergeron, C.A.
C.-Raymond Souchereau, C.A.
Georges H. Hotte, C.A.
André Tétreault, C.A.
René Lemire, C.A.
614 St-Jacques, Suite 400 Montréal H3C 1E2 842-9433

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601 Montréal — 845-0209

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
222 est, Henri-Bourassa Montréal 357, Qué. Tél.: (514) 389-5995
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis Philippe Chamberland, C.A.
Raymond Robillard, C.A.

"CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIES"
MONTRÉAL-NORD 3737 rue Monselet 321-3832
ST-DONAT Poste Lussier, C.P. 30 424-5443

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
P.M. Adamson, C.A. R.V. Barnett, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. J.G. Bonnycastle, C.A.
M. Comirand, C.A. H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. G. Chamberland, C.A.
W.A. Farlinger, C.A. H.R. Germain, C.A.
J.B. Gick, C.A. A.W. Gilmour, C.A.
G. Gingras, C.A. G. Limoges, C.A.
D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A.
R. Pearl, C.A. R.A. Sinclair, C.A.
W.J. Smith, C.A.
Associés-résidents Montréal -- Québec
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmondon, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, FONTAINE, CROTEAU & ASSOCIES
Comptables Agréés
L. Cloutier, M.S.C., C.A. C. Charbonneau, C.A.
R. Fontaine, C.A. Y. Séguin, C.A.
G. Croteau, C.A. R. Lafond, C.A.
1320, Boul. Graham, Ville Mont-Royal, Qué. H3P 2G7

COOPERS & LYBRAND
Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 514-875-5140
et à travers le monde

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette, C.A. Guy Charette, C.A.
Roger Poupart, C.A. Martin Lajeunesse, C.A.
Hubert Mercier, C.A. Jean-Paul Berti, C.A.
Raymond A. Poirier, C.A.
507 Place d'Armes 842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIES
Comptables Agréés
J.-P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
Jean-Guy Lavoie, B.A., M.Sc.C., C.A.
Pierre Goulet, C.A.
60, rue Saint-Jacques Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables Agréés
423 est, boul Henri-Bourassa Montréal 357 — 384-1890

FORTIER, THIBAULT, MARCHAND & CIE
Comptables Agréés
50, Place Crémazie Suite 610, Montréal 351 — 384-0430

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
561 est, boul. Crémazie Montréal 354 — 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montréal, Cobourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA Montréal 126 — 844-3307

W. PIERCE GOULD
Comptable Agréé
Chambre 914, Édifice Sun Life, Montréal, P.Q.
866-4375

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
1015 Côte Beaver Hall 866-8563

MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Listowel, Winnnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver et autres grandes villes à travers le monde.
1155 O. boul. Dorchester Montréal, P.Q. - H3B 3T9 (514) 871-8630

MAHEU, NOEL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
COLLINS, LOVE, EDOIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux à
Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Montréal, et dans d'autres villes au Canada. Correspondants en Grande-Bretagne et aux États-Unis d'Amérique.
507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514 — 842-6651

MALLETTE & CIE
Comptables Agréés
Paul-E. Mallette, C.A. André Roussel, C.A.
Bertrand Dumais, C.A. Gilles Choquette, C.A.
J. G. Hébert, C.A. Jean-J. Lecavalier, C.A.
Joseph E. de Repentigny, C.A. A. Massé, C.A.
D. Robert Garnepy, C.A. Jean La Couture C.A.
René Chénier, C.A.
G. De Grandpré, C.A. Louise Doucet, C.A.
Michel D'André, C.A. Claude Sarrazin, C.A.
1440 ouest, rue Ste-Catherine Montréal, H3G 1R8 Téléphone: 861-8241 Succursale St-Jérôme

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C., C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50 Place Crémazie Suite 921 Montréal 351 — 384-1020

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER, SENECAL & ASSOCIES
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux à Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays
Édifice B.C.N., Bureau 2000 500 Place d'Armes, Montréal 126 — 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.
5 Place Ville-Marie 866-9701

PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
Suite 1225 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué., Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIES
Comptables Agréés
Société nationale affiliée
Raymond Campbell
Montréal, Sherbrooke, Rouyn, Toronto, Ottawa, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton
820, Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal 115, Québec (514) 878-2691

RIDDELL, STEAD & CIE
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montréal, New Westminster, Ottawa, Québec, Régina, St-Jean T.-N., Toronto, Vancouver, Winnipeg.
McLintock Main Lafrentz & Co. Comptables Agréés
630 ouest, boul. Dorchester 866-7351

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000 Avenue du Parc, Suite 301 Montréal 15 — 274-2797

ST-GEORGES, HEBERT & CIE
COMPTABLES AGRÉÉS
Incorporant **K. NAKASHIMA & CIE**
Comptables Agréés
J.-Guy St-Georges, C.A. Eddy Ghirotta, C.A.
J.-G. Hebert, C.A. Magella Girard, C.A.
Kimiaki Nakashima, C.A. J.-C. Legault, C.A.
Réjean Paille, C.A. Jacques Lefebvre, C.A.
401 est, boulevard St-Joseph Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX ET ASSOCIES
Comptables Agréés
Montréal — Québec
Rimouski — Sherbrooke
Trois-Rivières — Ottawa
Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 — 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-John, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Régina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria.
Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde.
1 Place Ville-Marie 861-8531

LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
Robert Roy, C.A.
Pierre Doray, C.A.
Yves Charbonneau, C.A.
210 ouest, boul. Crémazie 388-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIES
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave. Verdun, Verdun 204 7708, rue Édouard, LaSalle 690 769-3871

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

AMEUBLEMENT À VENDRE

MOBILIER salle à manger, table, 5 chaises, buffet et bahut. Tél: 747-1965. 4-3-74

ANTIQUITÉS DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

DEMANDE: liquidation de successions et de meubles anciens, agents spécialisés. Taux raisonnable. Tél: 932-5950 ou 932-6844. 7-3-74

ANTIQUITÉS À VENDRE

TABLE A TRAVERSE en pin, très rare avec 8 chaises, $575. Armoire 2-corps en pin, glacière, lampe, lit de brasse. Ste-Scholastique Tél: soir 1-258-3286. 5-3-74

AUTHENTIQUES MEUBLES québécois en pin du XVIIIe et XIXe siècle, avec leurs couleurs d'origine. R. Coutu, 38, Richelieu, St-Charles-sur-Richelieu, sortie 69, Transcanadienne. Tél: 584-2631. 4-3-74

CANAPE — 2 PLACES, époque Directoire, bois fruitier, recouvert jaune or, bon état, dossier 40", longueur 52", profondeur 21". Autres meubles Tél: 733-7339. 4-3-74

ACHETONS ET VENDONS: choix considérable — meubles antiques, porcelaine, vaisselle, fixtures, etc. Prix très raisonnables. Ouvert 7 jours par semaine. 2 boul. Labelle, Ste-Thérèse, 435-4350. J.N.O.

ARMOIRE EN PIN, couleur d'origine — $275. Rouet — $110. Buffet — $125. Chaises — $35. Petit bureau complet avec cruche et bassin — $110. téléphone 1908, miroirs, cruches, moules, tournette, huche à pain, plafonnier Tiffany, lampes à l'huile et ber. Particulier 669-3182 2-3-74

APPARTEMENT À PARTAGER

6½ à partager, filles seulement. $90. par mois. Outremont. A partir de mai. Tél.: 274-5159 6-3-74

APPARTEMENTS À LOUER

ROSEMONT: 5487, 6e avenue, 3e étage, 3 pièces, propres, 220, gaz, $60. Tél: 274-1381 4-3-74

BROSSARD: 3½ et 6½ chauffés, neufs avec stationnement, $122, à $162. par mois, 5505 Platon. Tél: 678-1417 ou 671-3691. 4-3-74

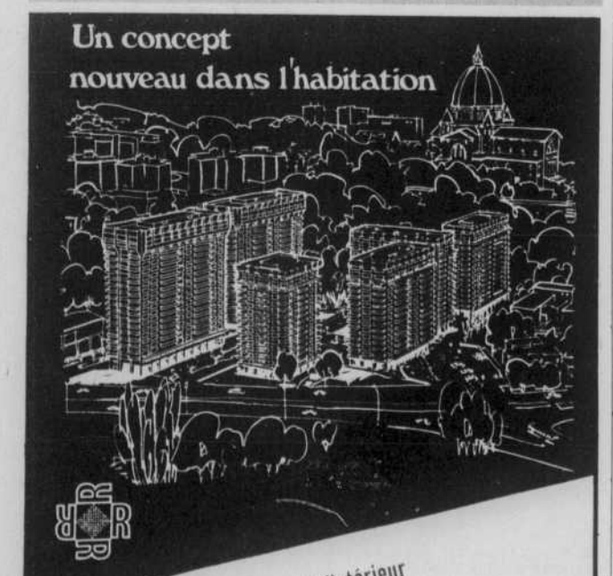
ARTICLES À VENDRE

SKI NEUF, métal "Victor de Luxe of Italy" harnais Alpine automatiques, pôles Kohla, bottes Cader à boucles, grandeur 8 avec supports. Lunette soleil. Tout compris - aubaine $120. Tél.: 748-7249 2-3-74

AVIS

Avis est donné que C. Leboeuf Transport Inc., fera une demande de permis spécial pour extension du permis octroyé le 20 août 1973, à la Commission des Transports du Québec (piggy back). Tout intéressé qui désire s'opposer à la présente requête doit le faire dans les quatre jours qui suivent la première publication de cet avis, à la Commission des Transports. 4-2-74

APPARTEMENTS A LOUER



- Mail de boutiques à l'intérieur
- Piscine ouverte à l'année
- Salles de sauna
- Patinoire
- Portier affable
- Nombre d'autres caractéristiques de luxe

LOYERS RAISONNABLES

Studios et bachelors, appartements de 3½ et 4½ pièces.
Maisonnettes penthouses à deux étages de 4½ et 5½ pièces.
Visite de 11 a.m. à 9 p.m. chaque jour. Fin de semaine, 11 a.m. à 6 p.m.

ROCKHILL

4858 Côte des Neiges
731-6444

2-3-74

ARTICLES À VENDRE

MACHINE A TIMBRER et à cacheter, marque "Pitney-Bowes", avec accessoires, comme neuve. $400. Demandez M. Telles, 527-1286 de 9 à 17 heures 2-3-74

CLASSEUR "Cardwhell", pour cartes 4" x 6", modèle P4610MTR. Capacité 1,000 cartes. Comme neuf. $75. Demandez M. Telles, 527-1286 de 9 à 17 heures. 2-3-74

AMEUBLEMENT À VENDRE

POUR DES MEUBLES DIFFERENTS: tables, tréteaux, étagères, bibliothèques, rangement, sections démontables et autres articles fonctionnels. Communiquez: J'en fabrique à bas prix. 274-1653 après 5 heures 2-3-74.

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien est, Tél: 276-9067. J.N.O.

MOBILIER CHAMBRE simple "Imperial loyalist", bois érable, 10 morceaux. Cabinet à liqueur; tables à café; ensemble canapé — 2 places, 4 chaises. Etagère; tables de bout; canapé-lit, etc. Tél: 733-7339 4-3-74

BUREAUX À LOUER

- Très beau bureau
- Chauffé

En plein centre de Montréal
5754, HOCHELAGA
Tél.: 254-8286
2-3-74

CHALETS À VENDRE

ILE PERROT: bord de l'eau, 100' x 225', lac St-Louis, chalet 30' x 30', 3 chambres, quai à bateaux. $15,000. Tél: après 18 heures 352-5845. 4-3-74

CHAMBRES À LOUER

METRO SHERBROOKE: Parc Lafontaine, chambre dans logement nouvellement décoré, toutes commodités. Pour personne avec références. $80. par mois ou $20. par semaine. Tél: 523-4492 6-3-74

COURS PRIVÉS

SI VOUS ETES INTERESSE A APPRENDRE l'espagnol par professeur d'expérience, téléphoner à 931-5631 14-3-74

PROFESSEUR BRESILIEN donne chez-lui ou à domicile, cours de portugais par la méthode situationnelle. Tél: 524-5754 après 5 p.m. 6-3-74

ENSEIGNEMENT PRIVE: mathématiques: secondaire, collégial. Individuel ou en petit groupe. Pour renseignements Mme Sabourin, 271-4724 entre 9-5 p.m. 4-3-74

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSILE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outremer. Emballage. Entreposage. 725-2421. 4-3-74.

DEMANDES D'EMPLOI

TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, 2 ans d'expérience en microbiologie, cherche emploi stable et intéressant, de préférence dans la recherche ou l'enseignement. Tél: 670-2855, après 6:30 p.m. 2-3-74

ÉDUCATION

ENSEIGNANTE, longue et fructueuse expérience en première année pour Commissions scolaires, désire expérience nouvelle: enseigner dans institution privée pour septembre 1974, accepterais de rester sur place si nécessaire. Ecrire Case 164, Le Devoir. 5-3-74

ENTREPRENEURS

BRIQUE, FOYER, PIERRE, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Rénovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. J.N.O.

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

"PORT DE MER"
Métro Longueuil

Médecins . . .
Spécialistes . . .
Professionnels . . .

Vous trouverez chez-nous les commodités et avantages que vous recherchez.
Profitez du dernier espace disponible que nous vous réservons dans cet édifice de prestige.

Inf.: **IMMEUBLES GUEYMARD INC.**
courtiers
677-5216
2-3-74

FEMMES DEMANDÉES

DACTYLO-DICTAPHONISTE
Important bureau d'avocats du centre-ville demande personne bilingue avec 3-4 années d'expérience.
Bénéfices sociaux gratuits, 3 semaines de vacances.
Tél.: 878-3711
4-3-74

INFIRMIÈRE LICENCIÉE
Avec au moins 10 ans d'expérience, pour occuper poste de surveillante, le jour de 7:30 hres à 15:30 hres, dans hôpital pour malades chroniques de plus de 100 lits.

AUXILIAIRES LICENCIÉES
Pour travail à temps régulier, le soir de 15:30 hres à 23:30 hres.
HÔPITAL BOURGET
645-1673
2-3-74

FEMMES DEMANDÉES

ORGANISME D'ÉDUCATION À TORONTO
demande les services d'une

SECRÉTAIRE BILINGUE

- Expérience requise
- Avantages sociaux
- Entrée en fonction immédiatement
- Excellent salaire

Faire parvenir curriculum vitae à:

M. G. Molloy,
Suite S-500
252 Bloor St. West,
Toronto, Ontario M55 IV5
4-3-74

POUR NOTRE SERVICE D'EXPANSION DES AFFAIRES
(Outremont)
Nous recherchons une

SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

ayant un minimum de **deux années** d'expérience, parfaitement bilingue.
Le salaire sera en fonction du dynamisme et de l'expérience de la candidate.
Adresser votre demande d'emploi au:

Service des ressources humaines
TRUST GÉNÉRAL
909 ouest, boul. Dorchester,
Montréal 113
2-3-74

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

De préférence avec expérience dans bureau légal.

TÂCHES:
- tenir à date les procès verbaux de 5 corporations;
- préparer l'ordre du jour des réunions de comités;
- assister aux réunions et rédiger les procès verbaux;
- agir comme secrétaire du président.

RÉMUNÉRATION:
Selon expérience et compétence.

Pour entrevue:

TECCART

JEAN MEUNIER, D.S.P. 526-0493
INSTITUT TECCART INC.
3155, Hochelaga, Montréal
526-0493
2-3-74

FEMMES DEMANDÉES

SECRETAIRE LEGALE, sténo-dactylo, minimum 1 à 2 ans d'expérience. Tél: 288-5171 2-3-74

STÉNO-DACTYLO
- Bilingue. Apparence soignée
- Expérience non essentielle

Avantages sociaux.
Se présenter:
Bureau-Chef,
Chaussures T-Canada Ltée,
9700 Parkway,
Ville d'Anjou
M. Lamarre
5-3-74

HOMMES DEMANDÉS

HOMME SÉRIEUX QUI PEUT TRAVAILLER SANS SURVEILLANCE. Revenu $14,000. par année plus boni. Pour contacter clients dans région de Montréal. Territoire limité avec voiture. Nous entraînons. Doit être bilingue. Écrire, par avion, J.K. Dick, Prés. Southwestern Petroleum, Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S.A.
4-3-74

3 CAPITAINES
Qualifiés pour D.C. 3, demandés immédiatement. Doivent posséder expérience du vol et I.R. Classe 1.
Pour travailler dans le Nord du Québec.
Laurentian Air Services Ltd.
Ottawa
Tél.: 613-321-4871
7-3-74

3 INGÉNIEURS
diplômés
Qualifiés dans le D.C. 3, pour travailler dans le Nord du Québec.
Laurentian Air Services Ltd.
Ottawa
Tél.: 613-321-4871
14-3-74

REPRESENTANTS D'ASSURANCE: avec ou sans expérience, avec auto. Salaire-commission. Tél: 389-7341 entre 9 - 4:30 p.m. 4-3-74

HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

Clinique privée de Physiothérapie à Montréal cherche:

PHYSIOTHÉRAPEUTE

- Très bon salaire et conditions de travail avec avantages marginaux.

Écrire curriculum vitae au:
Centre de Physiothérapie Sherbrooke,
2120 est, Sherbrooke,
Suite 204, Montréal
ou téléphoner au:
527-4155
4-3-74

FEMMES DEMANDÉES

LOGEMENTS DEMANDÉS

DESIRE LOUER logis de 7 à 8 pièces, aussi près de l'Université de Montréal que possible ou du Collège Brébeuf. Tél: 637-8781. 1-4-74

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT
Luxueux bas-duplex, très propre, 7 pièces plus sous-sol avec foyer, grande cuisine-dinette, salle à manger, 3 chambres. Garage. Chauffage électrique $375.
IMMEUBLES PAL ENRG.
courtiers
489-1260
5-3-74

BOUL. GOUIN EST: 2 logements, duplex (séparé mur mitoyen) 5 pièces, 2 chambres chacun. $150. Tél: 322-2910 après 1 p.m. 5-3-74

COTE-DES-NEIGES: Lacombe, duplex détaché, 6½ pièces, chauffé, eau chaude, réfrigérateur, cuisinière. Libre 1er mai. Tél: 5 à 7 p.m. 737-0644 5-3-74

OUTREMONT: Haut-duplex détaché, 6 grandes pièces, 2 salles de bains, chauffé, libre 1er mai. Tél: soir seulement 271-1842. 2-3-74

HENRI-JULIEN — Villeray, 4 pièces, 2 doubles, 3e étage, gaz, 220, $65. par mois. Idéal pour couple ou personne seule. Tél: 279-0570 4-3-74

LONGUEUIL: semi sous-sol de triplex, tapis mur-à mur, chauffé, entrée laveuse-sécheuse, prix raisonnable pour personne capable en retour, de préparer une fillette pour départ à l'école quelques matins par semaine. Références exigées. Possibilité d'arrangements sur rendez- vous 670-3635. 2-3-74

MAISONS À LOUER

ST-BRUNO: Bungalow, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage, près de toutes commodités. $290 par mois. Denise Parent, 653-2496 ou 653-6531. Immeubles Westgate, courtiers. 4-3-74.

OUTREMONT: voisinage immédiat Université. Rue ombragée, tranquille. Maison semi-détachée, 6 pièces, excellent état. Sous-sol: salle de séjour pouvant servir chambre à coucher avec toilette. Grand jardin. Loyer mensuel: $330. taxes comprises. Aussi garage chauffé facultatif. Visites sur rendez-vous 481-5727. 4-3-74

MONNAIES-TIMBRES

COLLECTION TIMBRES: Colonie Française, montée dans 10 albums. Valeur catalogue, $1,800. Règlement succession. Tél: 376-4953. 4-3-74

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette. b. a., b.péd.b.ph.1. ès lettres Tél: 524-3852. (J.N.O.).

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information 729-0680. 2-3-74

HOMMES DEMANDÉS

LIVRAISON À DOMICILE

TRAVAIL:
- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.

CONDITIONS:
- Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
- Être disponible immédiatement.

Faire parvenir demande en mentionnant:

Nom - adresse - téléphone - âge - marque et année du véhicule, à:

"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.

"Nous communiquerons avec chaque correspondant"
J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE



LONGUEUIL

Magnifique maison Canadienne en pierre-des-champs. Entièrement rénovée. **Construction environ 1700.** Salle commune 26' x 28', 2 foyers. Conviendrait pour résidence-relais gastronomique - brasserie. Terrain 100" x 140'. Très bien située. Comptant minimum requis: $15,000.

Consultez Gilles Petit 679-8220 ou 653-2974
IMMEUBLES WESTGATE, courtiers
2-3-74

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

L'EPIPHANIE: Bâtisse 65' x 65' X 20', sur site commercial 22,500 pieds carrés ou plus. Informations 588-2196 ou 588-3691. 4-3-74

PROPRIÉTÉS DEMANDÉES

MAISONS DEMANDÉES
S.O.S.
Aux propriétaires de St-Lambert, St-Bruno et St-Hilaire.
6 familles de l'extérieur veulent s'établir dans notre région. Ils cherchent de belles maisons avec 3 ou 4 chambres à coucher, salle familiale, foyer et double ou simple garage. Grand terrain,. Prix entre $45,000. et $60,000. et ils disposent d'un comptant élevé. Date de possession à discuter. **Si vous avez une maison qui correspond à cette demande,** appelez-moi sans obligation de votre part.
Richard Hinch, 672-0321 ou 769-4877.

A.E. LePAGE
&
WESTMOUNT REALTIES INC.
courtiers
2-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE: Bord de l'eau, idéal pour professionnel, modèle exclusif. Il faut voir. M.L.S. Appelez 655-7611. Immeubles Westgate, courtiers. 4-3-74.

LONGUEUIL: Secteur Fatima, 4 logements de 4½ dont 1 avec 4 chambres au sous-sol. Tous loués. Prix: $29,450. Roger Champagne, 679-8220 ou 653-7021. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

SILLERY cottage brique, détaché, terrain boisé — 10,000 pieds carrés, à proximité Université Laval et Collège Jésus-Marie, 9 pièces plus sous-sol, foyer, den, 4 chambres, 2½ salles de bains. Garage détaché. $52,000. Pas d'agent. Tél: 1-418-681-2898. 4-3-74

ST-LAMBERT: Magnifique cottage sur terrain de 11,000 pieds carrés boisés, 9 pièces, salle à diner, foyer, situé au coeur du Vieux St-Lambert. J. Huppertz, 678-8060 ou 671-7729, Immeubles Carbonneau, courtiers. 2-3-74

ST-MARC-SUR-RICHELIEU: bungalow pierre et brique, construit en 1959, 5 grandes pièces, garage double chauffé, très grand terrain, bord du Richelieu, MLS. Irène Roy, 467-0285 ou 467-0581. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

POINTE-AUX-TREMBLES: superbe domaine, sur rive du fleuve, terrain 113,000 pieds, cottage canadien unique, façade au fleuve, 200 ans, 10 pièces, dépendance. Idéal pour atelier, centre d'art ou clinique ou restaurant. Lise D. Ferland, 254-6083 ou 581-3790. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

STE-JULIE: "Beau — bon — pas cher petit bungalow, 4 pièces, 2 chambres, cave ciment, entrée pavée. Exclusif. $16,900. Appelez Jeff Thornton, 653-2496 Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

VIMONT: Bungalow, 1966, excellente condition, 3 chambres, sous-sol fini noyer. Quartier résidentiel, $37,500. MLS. Mlle Chapelle 687-1342. Immeubles Westgate, courtiers. 4-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

N.D.G.
Cottage très éclairé

Grand hall d'entrée avec powder-room et douche, beau salon avec foyer céramique, vaste salle à manger séparée, cuisine immense et très fonctionnelle, joli coin pour manger. À l'étage: 4 chambres à coucher, salle familiale. Sous-sol: grande salle de jeux, powder-room, chambre de lavage. Jardin. Garage.

$51,500. Occupation 1er juin ou possibilité 1er mai.

ISABELLE LAFRENIÈRE
courtiers
482-1381
"Notre intuition féminine vous aidera"
4-3-74

BOUCHERVILLE, secteur tranquille, split level, 8 pièces, garage, beaux arbres, $32,000. Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194 (M.L.S.) Immeubles Carbonneau, courtiers. 2-3-74

BOUCHERVILLE: Dans la Seigneurie, près du golf, bungalow pierre-brique avec foyer pierre, très bien décoré, grands arbres. Comptant $6,000, Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-655-7194 (M.L.S.) Immeubles Carbonneau, courtier. 2-3-74

ST-BRUNO: Au Sommet Trinité. Superbe cottage, 3 chambres, luxueusement construit, 2 salles de bains, foyer dans le salon, magnifique terrasse avec foyer B.B.Q. garage. Terrain arboré et paysagé. $57,000. Exclusif. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

LONGUEUIL: Vous n'aimeriez pas commander votre maison et l'habiter en juillet? Superbes cottages avec garages doubles. 3 ou 4 chambres à coucher, foyer, salle à manger, 3 salles de bains. Prix: $34,950. avec $3,286. comptant. Maisons "Novelec". Appelez Rita Bourner, 679-8220 ou 651-1749. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

BOUCHERVILLE: Superbe split level, brique et pierre, 6 niveaux, 11 pièces, idéal pour professionnel. Comptant $5,000. Paulette Parisot, 655-9400 ou 655-7194 (M.L.S.) Immeubles Carbonneau, courtiers. 2-3-74

BOUCHERVILLE: Récent bungalow brique, 3 chambres, sous-sol fini, garage, laveuse-sécheuse, rez-de-chaussée. M.L.S. Chantal Trudel, 655-7611 ou 767-9260. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

PROPRIÉTÉS À VENDRE

A. E. LePAGE
COURTIER BROKER
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

TRACY

Petit domaine, 26,000 pi. ca. Ancienne maison rénovée, 8 pièces, foyer, pierre-des-champs, entièrement gazonné. Arbres matures en bordure du fleuve. Prix demandé: $36,000. Pour information, communiquez Jacqueline Gervais, 655-9532 ou 672-0321. 2-3-74

OUTREMONT
AVENUE DUNLOP, entre chemin Ste-Catherine et Lajoie.
12½ pièces, 5 chambres, grande bibliothèque-fenêtre panoramique, 2 salles bains, sous-sol fini: 40' x 25', foyer mur-à-mur pierre naturelle, placards cèdre, fenêtres Rusco, garage double, jardin paysagé, 2 galeries. Vue Parcs Pratt - Joyce; proximité collèges, couvents, Université. Terrain 107' x 50'. Pas d'agent.
Tél.: 738-9576
4-3-74

STE-JULIE: Nouvelle inscription. Coquet bungalow 1967, 7 pièces, 4 chambres, sous-sol fini, chauffage électrique. Occupation 1er mai. Beau terrain 8,000'. Prix demandé: $32,900. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

ST-HUBERT: Idéal pour bricoleur. Cottage, brique-8 pièces, 4 chambres, sous-sol fini plus bachelor meublé. Garage et atelier de travail détachés. $34,000. MLS. Appelez J.P. Tanguay, 678-9415 ou 678-7405. Immeubles Westgate, courtiers. 2-3-74

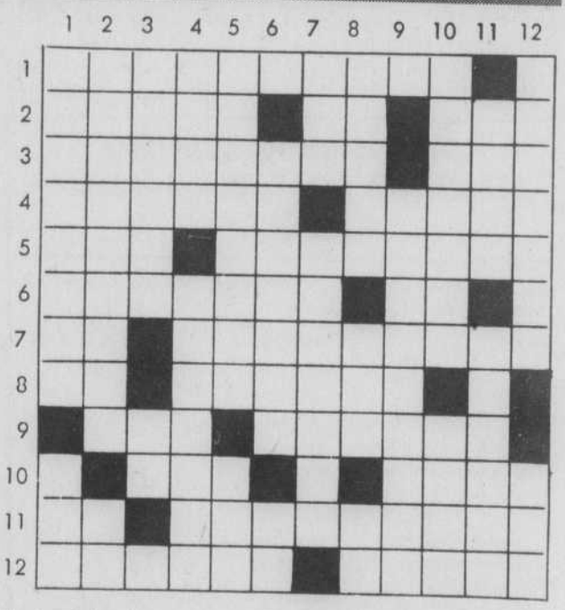
TERRES À VENDRE

27 MILLES DE RIMOUSKI, route 6, 168 acres, 7 bâtiments, grande maison, pièce sur pièce, terre de culture, arbres fuitiers, 2 cours d'eau. Possibilités d'une pente de ski, terrain de camping et grand lac artificiel à 300 pieds de la maison. Prix $32,000. Ecrire à: Yves April, Route 6, Ste-Angèle de Mérici, Comté Rimouski, Tél: 418-775-4949 4-3-74

TERRAINS À VENDRE

STE-MARGUERITE: 2 terrains, 46,000 pieds carrés, 140 pieds bord lac Masson, belle plage pente douce au soleil, accès année entière. Tél: 653-8154. 2-3-74

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Action de tituber.
2—Tentera avec audace. — Edouard. — Terre entourée d'eau.
3—Revers de main donné sur la face. — Chacune des pièces de bois qui soutiennent un navire en construction.
4—Personne admise, après un concours, à enseigner dans une faculté. — Ensuite.
5—Terre entourée d'eau. — Travail du nielleur.
6—Qui sort. — Altesse Royale.
7—Charpente du corps humain. — Tout muscle qui produit un mouvement d'adduction.
8—Notre-Seigneur. — Donner d'un mets à un convive.
9—Genre de légumineuses. — Quartier résidentiel de l'ouest de Londres.
10—Barrot. — Obtenues.
11—Actinium. — Qui contribue à l'intégralité d'un tout.
12—Art de faire des vers. — Divinité mythologique.

Verticalement

1—Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'un ouvrage composé de plusieurs volumes. — Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer.
2—Se dit de lieux situés sur le même domaine linguistique et présentant plusieurs phénomènes grammaticaux identiques. — Cobalt.
3—Couvrir de terre. — Rubidium.
4—Vase d'ornement. — Réduisais de volume par pression.
5—Action de se baigner. — Sans inégalités.
6—Simuler. — Tellure.
7—Pareil. — Action d'étuver.
8—Qui n'existe que dans l'imagination. — Poil des paupières. — Gadolinium.
9—Carrière ou four à plâtre.
10—Se dit de l'acier durci par chauffage dans une atmosphère azotée. — Assortis les couleurs dans les ouvrages de laine et de soie.
11—Attacher. — Qui ne peut être différé.
12—Personne qui a l'habitude de méditer. — Sainte.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	L	E	C	H	E	F	R	I	T	E	■	A
2	I	L	L	U	V	I	A	L	■	X	I	Y
3	M	O	■	R	I	E	N	■	E	T	R	E
4	B	I	L	L	E	■	C	O	U	R	■	N
5	A	G	U	E	R	R	I	R	■	A	P	I
6	L	I	N	■	M	O	U	R	D	E	R	■
7	R	E	M	E	D	E	■	R	E	E	L	■
8	E	M	A	N	A	T	I	O	N	■	T	A
9	■	E	N	T	I	E	R	■	A	B	E	R
10	O	N	U	■	M	U	A	N	C	E	■	T
11	I	T	E	M	■	R	I	E	L	■	C	D
12	E	■	L	I	T	■	S	T	E	P	P	E

AVEC LE PETIT ROBERT . . .
PAS DE PROBLÈME



Avec toute la grâce et le style d'un champion, Claude Larose, auteur de quatre buts hier soir, déjoue habilement le gardien Gary Inness des Penguins de Pittsburgh, lors de la victoire facile de 7-1 du Canadien. De plus en plus chez ces derniers, l'important c'est maintenant Larose... (Téléphoto PC)

C'est le monde à l'envers pour Larose...

par Jean-Luc Duguay

Claude Larose ne comprend pas Phil Esposito.

"Il compte presque à chaque partie, la pression est sur lui mais il continue quand même. Je ne sais pas comment il fait."

Dans le vestiaire du Canadien, après le match d'hier soir remporté sans peine 7-1 par le Canadien contre les Penguins de Pittsburgh. Claude Larose était aussi entouré que ne le sera jamais le grang joueur de centre des Bruins de Boston. Il venait de marquer 4 buts, lui qui en avait obtenu 3 lors de la partie précédente, mardi contre les Flames d'Atlanta.

Pour cet ailier droit qui, en 10 saisons dans la ligue Nationale s'est forgé une réputation de joueur qui compense par l'acharnement la limite de son talent, marquer 7 buts en deux matches, c'est plus qu'un exploit, c'est le monde qui se met à tourner à l'envers.

Il y a quelques jours à peine, Larose assistait aux rencontres du haut de la tribune des journalistes. Blessé à l'aine après avoir manqué le début de la saison à cause d'une fracture à la jambe subie lors des éliminatoires de la saison dernière, il se demandait s'il jouerait de nouveau cette saison.

Mais la vedette de l'équipe, Yvan Cournoyer, a été blessée à son tour et c'est ainsi que l'instructeur, Scotty Bowman, n'a eu d'autre choix que d'envoyer Larose dans la mêlée.

"Il me semble que je ne fais rien de spécial, sauf peut-être que je me place mieux devant le filet. Dans le fond, c'est une question de confiance en soi. Chaque fois que la rondelle touche mon bâton, je suis devant le but en position de lancer", de commenter Larose après le match.

"Même durant l'exercice avant la partie, je sens que ce n'est plus la même chose. Ce soir, par exemple, des coéquipiers m'ont fait remarquer que je lançais plus fort et plus rapidement quand la partie commence, je n'ai pas peur de lancer sur le but, je ne me dis pas que quelqu'un prendra la rondelle et s'échappera."

Larose, pendant la majeure partie du match, a joué en compagnie des deux frères Mahovlich, Frank remplaçant à ses côtés Steve Shutt, ébranlé à la suite d'une collision avec le rude défenseur des Penguins, Steve Durbano.

Il a marqué deux fois au 1er tiers et deux fois également au dernier engagement. Les autres compteurs du Tricolore ont été Pete Mahovlich, Chuck Lefley et le capitaine, Henri Richard. Jean Pronovost a permis aux Penguins d'éviter le blanchissage lorsqu'il a déjoué Wayne Thomas à la 3e période.

Les Penguins ont offert hier un spectacle lamentable. Après que le Canadien eut pris une avance de 3-0 après 9:37 de jeu, le nouvel instructeur des Penguins, Marc Boileau, a retiré son gardien partant, Gary Inness, qu'il a remplacé par Andy Brown.

Boileau, pourtant, sans doute pour aiguillonner ses joueurs, est revenu sur sa décision 37 secondes plus tard et a de nouveau fait appel à Inness. Cette haute "stratégie" n'a cependant porté aucun fruit et, de toute façon, n'a aucunement dérangé Larose qui, pendant toute la partie, croyait que Brown était devant le filet...

A part Shutt, le défenseur Pierre Bouchard a lui aussi été blessé à la main gauche, à la 1ère période, en tentant d'arrêter un lancer. Il s'est rendu à l'hôpital après le match pour y subir des rayons X.

Après le match, le directeur-gérant du Canadien posait en compagnie de Larose. Il ne se souvenait pas de la dernière fois où un joueur du Canadien avait marqué 4 buts en une partie.

1ère période
1—MONTREAL: Larose (7), Shutt, P. Mahovlich 2:14
2—MONTREAL: P. Mahovlich (29), Lapointe, F. Mahovlich 8:31
3—MONTREAL: Lefley (21), Lemaire, Lapointe 9:37
4—MONTREAL: Larose (8), P. Mahovlich, Robinson 18:37
Pun.: Lukowich P 4:37.
2e période
5—MONTREAL: Richard (13), Lambert, Robinson 10:39
Pun.: Robinson M 3:49, Kelly P, Savard M, 8:07, Lapointe M 12:19.
3e période
6—MONTREAL: Larose (9), Lapointe, Lafleur 7:43
7—PITTSBURGH: Pronovost (27), MacDonald 8:20
8—MONTREAL: Larose (10), F. Mahovlich, P. Mahovlich 12:01
Pun.: F. Mahovlich M 2:47, Durbano P 3:45, Kelly P 6:45.
Lancers par:

Pittsburgh	10	9	9—28
Montréal	8	4	8—20

Gardiens: Inness et Brown, Pittsburgh; Thomas, Montréal.
Assistance: 16,581.

Esposito réussit ses 450e et 451e buts

1ère période
1—BOSTON: Bucyk (23), Sheppard, Vadnais 4:38
2—BOSTON: Hodge (41), Esposito 15:17
Pun: Johnston D 5:37, Vadnais B 11:40.
2e période
3—BOSTON: Sims (3), Esposito, Orr 1:22
4—BOSTON: O'Reilly (8) Orr, Savard 4:08
5—BOSTON: Esposito (52), Hodge 5:16
6—DETROIT: Roberts (7), Dionne 15:53
Aucune punition.
3e période
7—BOSTON: Esposito (53), Forbes, Hodge 12:39
8—BOSTON: Sheppard (12), Schmautz, Forbes 13:45
9—BOSTON: O'Reilly (9) 16:20
Aucune punition.
Lancers par:

Détroit	8	10	11—29
Boston	10	13	12—35

Gardiens: Grant, Détroit; Brooks, Boston.
Assistance: 15,000.

Leafs 6, Islanders 4

1ère période
1—TORONTO: Sittler (33), Turnbull, Henderson 12:18
2—TONROTO: Salming (4), Kehoe 13:51
3—ISLANDERS: Harris (15), J. Potvin, D. Potvin 19:51
Pun: Nystrom I 2:34, Turnbull T 7:38, Glennie T, Harris I, 8:23 D. Potvin I 9:40, Henderson T 13:16, J. Potvin I (majeure), 13:35, Salming T 17:52, Pelyk T, Nystrom, Hart 10:46
2e période
4—ISLANDERS: Spencer (5), Stewart, MacMillan 2:40
5—ISLANDERS: Westfall (17), Nystrom, Hart 1046
Pun: Monahan T 6:48
• 3e période
6—TORONTO: Henderson (20), Ellis, Salming 2:06
7—TORONTO: Ecclestone (7), Keon 9:39
8—TORONTO: Henderson (21), Turnbull, Ullman 13:00
9—ISLANDERS: D. Potvin (5), Westfall, Nystrom 14:31
10—TORONTO: Henderson (22), Turnbull 19:31
Pun: Monahan T 3:50, Marshall I 7:05, Sittler T 7:59.
Lancers par:

Toronto	10	9	16 — 35
Islanders	11	9	7 — 27

Gardiens: Favell, Toronto; Desjardins, Islanders.
Assistance: 10,726.

Stars 2, Flyers 2

1ère période
1—MINNESOTA: Oliver (12) Gibbs, Stanfield 3:51
2—PHILADELPHIE: Jim Watson (2) Dornhoefer, Clarke 8:55
Pun: Parisé M 5:49, O'Brien M 12:39, Kindrachuk P, Drouin M, (majeures), O'Brien M, Schultz P, (majeures), 14:58, Barber P 16:10, Nanne M 18:42.
2e période
3—PHILADELPHIE: Flett (10) Clarke 13:14
Pun: Barrett M 7:36, Flett P 17:52.
3e période
4—MINNESOTA: Parisé (13) Nanne, Gibbs 5:17
Pun: Saleski P, (mineure double), Reid M, 3:24, Hextall M, Dornhoefer P, 8:51.
Lancers par:

Minnesota	10	7	8 — 25
Philadelphie	14	11	12 — 37

Gardiens: Maniago, Minnesota; Parent, Philadelphie.
Assistance: 17,007.

Hawks 2, Sabres 2

1ère période
1—CHICAGO: Russell (9) Martin, Pappin 5:33
2—CHICAGO: Mikita (23) Martin, Hull 3:20
3—BUFFALO: Dudley (12) Korab 13:42
Pun.: White C 4:47, Lorentz B 12:51.
2e période
Aucun pointage.
Pun.: Maki C 3:56, Korab B, (mineure et majeure), Hull C, (majeure), 18:08.
3e période
4—BUFFALO: Ramsay (16) Dudley, Luce 16:04
Aucune punition.
Lancers par:

Chicago	12	8	4 — 24
Buffalo	9	12	7 — 28

Gardiens: Esposito, Chicago; Dryden, Buffalo.
Assistance: 15,858.

Kings 3, Flames 1

1ère période
1—ATLANTA: Leiter (18) Stewart, Richard 7:58
Pun.: Stewart A 5:07, Kosak LA 6:35, Corrigan LA 9:34, 14:35, Hextall A 17:01.
2e période
2—LOS ANGELES: Goring (18) Murdoch, Kannegiesser 4:56
Pun.: Murphy LA, Stewart A 3:29, Vachon LA, servie par Lesuk, Kozak LA, McCreary A 12:57, Richard A 15:00.

ASSOCIATION MONDIALE

Nordiques 9, Blazers 4

1ère période
1—QUEBEC: Dujour (24) Gaudette, Guindon 7:15
2—QUEBEC: Leclerc (13) Guindon 10:49
Pun: Hoganson Q 3:30, Jones V 5:37, Beaudoin V, Leclerc Q, 12:40, Myers V, Bernier Q, 13:40, Hutchison V 17:53.
2e période
3—QUEBEC: Gilbert (15) Dufour, Houle 1:36
4—QUEBEC: Houle (20) 1:47
5—QUEBEC: Bernier (30) Roy, Dufour 6:40
6—QUEBEC: Guindon (24) Leclerc, Gaudette 9:17
7—VANCOUVER: MacKenzie (14) Beaudoin, B. Campbell 10:20
8—QUEBEC: Roy (2) Guité, Parizeau 11:46
Pun: Hutchinson V 17:06, Parizeau Q 17:55.
3e période
9—QUEBEC: Gaudette (19) 0:56
10—QUEBEC: Houle (21) 1:49
11—VANCOUVER: B. Campbell MacKenzie, Lawson 7:02
12—VANCOUVER: Migneault (17) Jones, Beaudoin 11:24
13—VANCOUVER: B. Campbell (23) Lawson, Walton 16:42
Pun: Guité Q 2:54, 6:20, MacKenzie V, Beaudoin V, Guité Q, (majeures), Roy Q, (mineure et majeure), 15:08.
Lancers par:

Vancouver	3	19	16 — 38
Québec	17	14	12 — 43

Gardiens: Donnelly, Vancouver; Brodeur, Québec.
Assistance: 7,297.

Toros 3, Jets 0

1ère période
1—TORONTO: Carleton (31) Brewer, Sentes 0:57
2—TORONTO: Trottier (22) Leduc, Dillon 13:36
Pun: Cunningham T 6:40, Brewer T 17:06, Hall W 19:01.
2e période
3—TORONTO: Hicke (19) Simpson 17:08
Pun: Hornung W 15:50.
3e période
Aucun pointage.
Pun: Leduc T 2:54.
Lancers par:

Winnipeg	13	10	5 — 28
Toronto	13	9	10 — 32

Gardiens: Gratton, Toronto; Daley, Winnipeg.
Assistance: 7,236.

A Blue Bonnets

HIER SOIR

Pari double: Lady Manor (8) et Keystone Noble (5): $79.00.

1ère quiniela: Frisky Chip (2) et Victory Bell (9): $43.80.

2e quiniela: Vernon Drummond (7) et Matt Coats (2): $44.60.

3e quiniela: Sullys Music (7) et Elise Angus (4): $53.20.

Exacta: Firefly (4) et R. T. Legrand (7): $35.30.

Mutuel: $650,183.

Assistance: 7,711.

Loto-Perfecta: 6-8-1-2.

Crusaders 6, Saints 6

1ère période
1—MINNESOTA: Smith (6), Antonovich, Heatley 1:53
2—CLEVELAND: Walker (9), Brindley 5:11
3—MINNESOTA: Arbour (6), Johnson 19:04
Pun.: Smith M 11:38, Shmyr C 19:27.
2e période
4—CLEVELAND: Andrea (11), Heindl 0:55
5—CLEVELAND: Ward (19), Pinder, Jarrett 5:01
6—MINNESOTA: Klatt (11), Smith 5:30
7—CLEVELAND: Heale (6) 9:09
8—MINNESOTA: Johnson (11), Walton 12:18
9—CLEVELAND: Walker (10), Clearwater 18:13
Pun.: Antonovich M 10:50, Paradise M 17:34.
3e période
10—MINNESOTA: Walton (36), Johnson, Ball 3:23
11—CLEVELAND: Edur (6), Krake 7:20
12—MINNESOTA: Cardwell (21), Boyd, Antonovich 14:34
Aucune punition.
Prolongation
Aucun but.
Aucune punition.
Lancers par:

Cleveland	16	14	5	2—37
Minnesota	14	8	12	3—37

Gardiens: Whidden, Cleveland; Curran, Minnesota.
Assistance: 5,655.

Whalers 3, Knights 3

1ère période
1—NEW JERSEY: Reichmuth (7) Block 17:18
2—NEW JERSEY: Sheehan (11) Bradley, Morrison 16:59
Pun: Morenz NJ 7:52
2e période
3—NEW JERSEY: Lacroix (25) Peacosh, Morrison 2:09
4—N.-ANGLETERRE: Blackburn (17) Williams, Ley 14:46
Pun: Sheehy NA 9:05.
3e période
5—N.-ANGLETERRE: Earl (10) Williams, Ley 8:54
6—N.-ANGLETERRE: Sheehy (23) 10:26
Aucune punition.
Prolongation
Aucun but.
Aucune punition.
Lancers par:

N.-Angleterre	10	9	7	4	— 30
New Jersey	12	11	6	4	— 33

Gardiens: Smith, N.-Angleterre; Junkin, New Jersey.
Assistance: 1,253.

Aeros 9, Cougars 4

1ère période
1—HOUSTON: Hughes (35), Lund, Hinse 4:55
2—HOUSTON: Mark Howe (29), G. Howe, Hale 6:48
3—CHICAGO: Popiel (11), Sicinski, Mavety 7:59
4—HOUSTON: Mark Howe (30), G. Howe 12:00
5—CHICAGO: Paiement (19), Mavety 12:54
6—HOUSTON: Hughes (36), Lund, Hinse 13:54
Pun.: Watson C 3:28, Hall H 6:16, Taylor H 11:13.
2e période
7—HOUSTON: Hall (28), Taylor, Labossière 0:39
8—CHICAGO: Backstrom (23), Stapleton, Liddingson 3:29
9—HOUSTON: Mark Howe (31), Sherritt, G. Howe 14:42
Pun.: Kannegiesser H 9:18.
3e période
10—HOUSTON: Sherritt (20), G. Howe, P. Popeil 11:35
11—HOUSTON: Hinse (22), Lund, Hughes 12:06
12—CHICAGO: Hardy (23), Paiement, Liddingson 17:53
13—HOUSTON: Hughes (37), M. Howe 19:25
Pun.: Schella H 14:32.
Lancers par:

Houston	11	9	14—34
Chicago	15	9	16—40

Gardiens: Rutledge, Houston; Coutu, Chicago.
Assistance: 5,416.

Jouer de hockey banni pour 2 saisons

SEATTLE (d'après AP) — Connie Forey, des Spurs de Denver, de la ligue de hockey de l'Ouest, a reçu une suspension sans précédent hier en plus d'être condamné à payer une amende d'au moins $10,000, pour s'être attaqué à un arbitre.

Agé de 23 ans et originaire de Montréal, Forey, un ailier de 6'2" pesant 190 livres, a attaqué l'arbitre Malcolm Ashford au cours d'un match contre Seattle, le 20 février dernier, et lui a fracturé le nez.

Bill MacFarland, président de la LHO, a suspendu Forey jusqu'à la saison 1975-76. Il a de plus posé comme condition de son retour qu'il verse son amende de $10,000 ou qu'il paie les dommages au cas où Ashford déciderait de le poursuivre en justice, le plus fort des deux montants.

Scotty Morrison, arbitre en chef de la LNH qui emploie Ashford, a dit qu'il était heureux de constater que MacFarland accordait son appui aux arbitres. Clarence Campbell, le président de la LNH, a dit pour sa part qu'il ne voulait pas commenter une décision d'un collègue mais qu'il ne disputerait pas cette décision sévère.

Repêché du 67 d'Ottawa en 1970 par les Penguins de Pittsburgh, Forey a ensuite appartenu aux Bears de Hershey, aux Islanders de New York et aux Blues de St-Louis avant d'être cédé aux Spurs l'automne dernier.

Vic Stasiuk, son instructeur, a dit qu'il trouvait la décision des plus sévères et qu'il croyait ferme que Forey irait en appel.

•

MENACEE d'une grève aujourd'hui par les employés de la cuisine et du restaurant dont le contrat est expiré depuis le 31 octobre dernier, la direction de la piste de Windsor (Ont.), propriété du Montréalais Jean-Louis Lévesque, a décidé de fermer ses portes indéfiniment hier. A Montréal, la piste Blue Bonnets est également menacée d'une grève par l'Association des hommes de chevaux, qui ne peuvent s'entendre avec la direction sur la signature d'un nouveau contrat. Le débrayage aurait lieu lundi prochain si on n'en arrive pas à un règlement.

•

UNE CENTAINE de joueurs représentant 10 régions du Québec participent, aujourd'hui jusqu'à dimanche, au championnat provincial omnium de badminton, à la Polyvalente de Jonquière. C'est la 1ère fois dans l'histoire du badminton québécois que cette compétition est présentée ailleurs qu'à Montréal ou Québec. Ces deux villes, avec 15 et 27 représentants respectivement, fournissent la grosse part des participants.

•

LA KANDAHAR, qui sera présentée demain et dimanche au mont Tremblant, vient de s'enrichir de la participation de 21 skieurs de l'équipe nationale, dont neuf de l'équipe de la Coupe du Monde. Les slaloms géants masculin et féminin auront lieu demain et les slaloms spéciaux dimanche. Ces épreuves entrent dans le cadre de la coupe Pontiac, dont les meneurs sont Yves Blackburn, de Chicoutimi, et Beth Cosulich, de Vancouver.

•

QUELQUE 494 participants sont inscrits aux championnats provinciaux d'athlétisme en salle, pour catégories benjamin et cadet, qui auront lieu demain et dimanche à la base militaire de Saint-Jean. Seize régions du Québec y seront représentées et un total de 40 épreuves sont au programme. Selon l'organisateur George MacCauley, il s'agit d'un nombre-record de participants.

Breeden refuse toujours

DAYTONA BEACH, Floride (d'après AP) — Le costaud joueur de 1er-but Hal Breeden, seul joueur des Expos de Montréal n'ayant pas encore signé son contrat pour la saison 1974, a discuté salaire avec le directeur-gérant Jim Fanning hier, mais aucune entente n'a encore été conclue. Breeden, un réserviste qui évolue dans la ligue National de baseball depuis quelques années, a connu sa meilleure saison l'an dernier, grâce à une moyenne offensive de .275 et 15 circuits.

•

ARNOLD PALMER doit faire un retour de 18 ans dans ses souvenirs pour trouver une journée où il a su trouver l'impulsion qui lui a valu de faire un retour en dépit d'un triple bogey huit au premier trou d'une tournée... Pourtant, hier en première ronde du tournoi Citrus dont la bourse totale s'élève à $150,000, l'illustre golfeur de 44 ans, a ignoré ce méfait et s'en est tiré avantageusement avec un compte de 68, quatre sous la normale, ce qui le place à un coup de trois meneurs, Jerry Heard, Richard Crawford et Jack Ewing, ce dernier ayant de plus réussi un trou d'un coup. "J'avais décidé de travailler avec acharnement ou bien de me retirer du tournoi," a-t-il dit à l'issue de la journée. Par ailleurs, le favori Lee Trevino a présenté une carte de 69, alors que Curtis Sifford et Jim Simons réussissaient également des trous d'un coup...

•

LA CLAUSE DE RESERVE, qui empêche les athlètes professionnels d'offrir leurs services à une autre organisation de leurs choix quand leurs contrats sont arrivés à terme, fait encore l'objet d'étude, alors que le Républicain John F. Seiberling a parrainé, hier, un bill visant à rendre illégale cette clause ainsi que l'entente tacite qui régit les rapports entre dirigeants quand vient le temps de négocier avec un athlète dont le nom serait sur la "liste noire".

•

LA SASKATCHEWAN, grâce à une 8e victoire d'affilée, 11-3 contre la Colombie-Britannique, hier à Victoria, s'est assurée le titre canadien de curling féminin pour une 6e fois consécutive. Par ailleurs, les représentantes du Québec ont mérité un 3e gain, 11-8 contre la Nouvelle-Ecosse, après avoir subi cinq revers. Le Québec est donc au 7e rang et il reste encore une manche à jouer.

•

FRANK HOWARD, le géant qui a terrorisé les lanceurs de la LN puis de la LA durant plusieurs saisons, en fera apparemment voir de toutes les couleurs à ceux de la ligue du Japon. Howard, 6'7" et 270 livres, joue maintenant pour les Lions de Taiheiyo. Agé de 37 ans, il vient de cogner 10 circuits en 37 présences au marbre au cours de la période d'entraînement. L'équipe aspire maintenant mieux que la 4e place qui lui fut dévolue l'an dernier sur 6 clubs.

HOCKEY

LIGUE NATIONALE

Section Est

	pj	b	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	59	42	10	7	270	159	91
MONTREAL	61	37	16	8	229	170	82
RANGERS	60	32	16	12	227	18	76
TORONTO	61	28	21	12	222	183	68
BUFFALO	60	26	26	8	191	198	60
DETROIT	61	22	31	8	202	252	52
ISLANDERS	59	15	29	15	143	193	45
VANCOUVER	61	17	34	10	169	232	44
Section Ouest							
PHILADELPHIE	59	35	14	10	200	126	80
CHICAGO	60	32	12	16	202	112	80
ST-LOUIS	61	23	28	10	169	166	56
ATLANTA	62	22	29	11	160	191	55
LOS ANGELES	62	22	30	10	170	197	54
MINNESOTA	61	18	28	15	184	214	51
PITTSBURGH	60	19	35	6	171	220	44
CALIFORNIE	61	11	42	8	156	265	30

Mercredi soir
Rangers 4, Vancouver 2
Chicago 3, Minnesota 1
Pittsburgh 4, Los Angeles 1
Californie 2, St-Louis 2
Hier soir
Montréal 7, Pittsburgh 1
Boston 8, Détroit 1
Toronto 5, Islanders 4
Chicago 2, Buffalo 2
Minnesota 2, Philadelphie 2
Los Angeles 3, Atlanta 1
Ce soir
Aucun match à l'affiche
Mercredi soir

BLUES 2, SEALS 2

1ère période
1—CALIFORNIE: Laframboise (6) Mott 5:23
2—ST-LOUIS: Giroux (4) Wright, Sabourin 9:43
Punitions: Shakes C., 1:31; McAneeley C., 7:21; Polis SL, 9:55.
2e période
3—ST-LOUIS: Brooks (6) Sather, Unger 6:38
Punitions: Johnston C., 2:44; Gilbertson C., 10:17; B. Plager SL, 14:01; Polis SL et Mott C (majeures) 17:21.
3e période
4—CALIFORNIE: Weir (8) Leach, Boldirev 19:51
Punitions: Plante SL, 5:37; McAneeley C., 10:09.
Lancers par:

St-Louis	12	12	9—33
Californie	10	5	6—21

Gardiens: Davidson, St-Louis; Meloche, Californie.
Assistance: 3,155.

ASSOCIATION MONDIALE

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
N.-ANGLETERRE	63	34	26	3	227	209	71
TORONTO	66	33	29	4	254	227	70
QUEBEC	64	33	28	2	248	223	69
CLEVELAND	61	28	27	6	198	203	62
CHICAGO	60	27	30	3	196	213	57
JERSEY	63	26	34	3	196	238	55
Ouest							
HOUSTON	62	39	18	5	257	164	83
MINNESOTA	62	34	26	2	252	218	70
WINNIPEG	64	29	30	5	206	231	63
EDMONTON	60	30	30	0	207	216	60
VANCOUVER	61	23	38	0	229	262	46
LOS ANGELES	62	21	41	0	182	249	42

Hier soir
Québec 9, Vancouver 4
Cleveland 6, Minnesota 6
Toronto 3, Winnipeg 0
N.-Angleterre 3, Jersey 3
Houston 9, Chicago 4
Ce soir
Minnesota à Winnipeg
Houston à Edmonton
Cleveland à Chicago

LIGUE AMERICAINE

Section Nord

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ROCHESTER	61	34	17	10	244	204	78
PROVIDENCE	64	33	23	8	281	206	74
NEW HAVEN	63	31	22	10	242	210	72
N.-ECOSSE	62	29	23	10	217	184	68
SPRINGFIELD	60	16	31	13	194	255	45
BOSTON	62	17	36	9	189	248	43

Section Sud

CINCINNATI	61	34	20	7	221	187	75
BALTIMORE	62	33	21	8	245	193	74
HERSHEY	62	32	20	10	257	201	74
VIRGINIE	62	20	34	8	176	233	48
JACKSONVILLE	63	20	36	7	187	263	47
RICHMOND	60	18	34	8	181	251	44

Mercredi soir
Cincinnati 4, Virginie 1
Richmond 7, Hershey 5
Springfield 7, New Haven 5
Hier soir
Springfield à New Haven
N.-Ecosse 4, Baltimore 1
Ce soir
Richmond à Cincinnati
New Haven à Rochester
Baltimore à Springfield

LIGUE MAJEURE DU QUEBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SOREL	59	49	9	1	530	254	99
QUEBEC	60	46	12	2	456	264	94
SHAWINIGAN	58	25	30	3	292	323	53
CHICOUTIMI	60	20	40	0	238	381	40
TROIS-RIVIERES	60	17	43	0	263	405	34
Section Ouest							
CORNWALL	58	40	16	2	357	262	82
MONTREAL	58	32	23	3	363	279	67
SHERBROOKE	60	31	28	1	276	295	63
LAVAL	58	25	30	3	290	343	53
DRUMMONDVILLE	59	20	38	1	246	352	41
HULL	60	12	48	0	186	339	24

Hier soir
Cornwall 6, Sorel 3
Montréal 5, Drummondville 4
Ce soir
Hull à Montréal
Chicoutimi à Québec
Laval à Shawinigan
Drummondville à Sherbrooke
Trois-Rivières à Sorel

LIGUE UNIVERSITAIRE DU QUEBEC

Mercredi soir
Sherbrooke 3, Sir George W. 6
(1ere partie, série finale 2 de 3)
Hier soir
Sir George Williams 4, Sherbrooke 2
(Sir George gagne la série finale, 2-0)
Demain
Sherbrooke à Sir George W.
(partie finale décisive, au besoin)

Les choix de M. Lee à B.B.

Avant le programme d'hier soir, notre pronostiqueur totalisait 70 vainqueurs en 260 épreuves pour une moyenne de 26.9%.

Voici maintenant ses choix pour le programme de ce soir:

1ère course: 1-Belle Gay Pat (3); 2-Break O Glory (1); 3-Douane Coloniale (8).

2ème: 1-Demon's Parade (2); 2-Fly Fly Way (8); 3-Choice Hanover N (1).

Paris doubles suggérés: 3-2, 3-8 et 3-1.

3ème: 1-Mr. True (2); 2-Golden Armbro (5); 3-J.J. Scarlet (3).

4ème: 1-Boss Allen (2); 2-Auswyn Brook (9); 3-Ruth Ann Charlton (8).

Quinielas suggérées: roulette 2-9-8.

5ème: 1-Nippy Frost (6); 2-Fashion Streak (2); 3-Capital Cain (5).

6ème: 1-El Sol (5); 2-Stuyvesant (4); 3-Sacre Bleu (2).

Quinielas suggérées: 5-4, 5-2, 5-1, et 5-3.

7ème: 1-Wingy Mir (2); 2-Miramichi Night (6); 3-Parnelli Hanover (9).

8ème: 1-Town Taxi (1); 2-Provo Hanover (3); 3-Rocket Angus (6).

Quinielas suggérées: roulette 1-3-6-7.

9ème: 1-Baker Lobell (8); 2-Ballad Senator (7); 3-Jet Mar Mic (5).

10ème: 1-Pegasus Choice (9); 2-The Hood (7); 3-Meadow Jacob (5).

Exactas suggérées: 9-7 et 7-9.

SKI EXPORT "A"
ski-sécurité ski-joie



conseils-ski EXPORT "A"
en collaboration avec
l'alliance des moniteurs de ski du Canada
par Murray Yeudall, AMSC



Murray Yeudall, AMSC
Bromont, Qué.

détendez-vous

Il faut délier vos muscles avant d'entreprendre la première descente, et il en est ainsi au cours de la journée.

Commencez par toucher vos orteils, pour ensuite vous accroupir sur les talons. À répéter à quelques reprises. Glissez chaque ski devant vous. C'est excellent pour étirer les muscles derrière les genoux. Vous pouvez escalader la pente sur une courte distance. Exécutez des mouvements de rotation des épaules et du cou.

Commencez par décrire une large courbe, puis terminez par des virages courts et rapides. Sautez quelques bosses pour assouplir votre corps. Vous devez être en forme, particulièrement lorsque la température descend sous zéro.





pour les conditions-neige
et les conseils-ski écoutez...

CJMS CJRP CJRC CJTR CJRS

Jeudi: 7h20, vendredi: 7h20 et 17h45, samedi: 7h40, 8h40 et 16h45, dimanche: 7h20 et 8h50.

CKGM pour les conseils-ski à 7h55 du lundi au samedi

CHOM pour les conditions-neige et les conseils-ski:
Mercredi: 7h45, jeudi: 7h45 et 17h45, vendredi: 7h45 et 17h45, samedi: 7h45, 8h45 et 17h45, dimanche: 7h45 et 8h45.



CLAUDE LAVOIE
Conseils-Ski



GUY THIBODEAU
Conditions-Neige

salon nautique '74
PLACE BONAVENTURE - 22 fév. - 3 mars
• Plus de 500 bateaux - Des milliers d'accessoires
• SPECTACLE NAUTIQUE ÉPOUSTOUFLANT
En première mondiale: Démonstration de kayak en eau vive
Compétitions de ski nautique
• Plongée • Natation • Navigation
Mini-modes par les marchands de Place Bonaventure
OUVERT: Vend. 22 février 5:00 p.m. - 10:30 p.m.
Samedis, 23 fév. et 2 mars 10:30 a.m. - 10:30 p.m.
Dim. 24 fév. au Ven. 1 mars Midi - 10:30 p.m.*
Dim. 3 mars: Midi - 9:00 p.m.
*Lundi, 25 février - ouvert de 5:00 p.m. - 10:30 p.m.
PRIX D'ENTREE: Adultes: $1.75; Etudiants: $1.10; Enfants: (12 ans et moins): $0.50

Une invitation de Jaro, mascotte des Jeux d'hiver du Québec.



En direct de Saint-Georges de Beauce, l'Univers des Sports présentera les dimanches 3 et 10 mars, à 14h00, les Jeux d'hiver du Québec. A la télévision de Radio-Canada.

Les Français ont affaire à une nouvelle génération de gangsters qui prennent des otages et tirent à gogo

PARIS — Chicago! Les Français n'ont à la bouche que ce mot magique, évocateur de tueries, d'insécurité collective. Voilà maintenant que Paris serait transformé en champs de bataille, tel Chicago au temps d'Al Capone.

La comparaison est exagérée. Il a suffi qu'un vieux monsieur, se promenant sur les Champs Elysées et un paisible citoyen de banlieue soient, au cours de la même journée, tués à l'occasion de fusillades entre policiers et bandits pour que l'imagerie du gangstérisme à l'américaine fasse trembler le citoyen moyen.

Le commissaire principal Gilbert Raguideau résume la réalité des faits et l'impression produite sur la population par une affirmation claire:

"Autrefois, les Français prenaient connaissance des hold-ups en lisant leur journal quotidien. Aujourd'hui, n'importe qui risque d'être blessé ou tué lors d'une agression armée. Voilà le fait nouveau. Nous avons affaire à une nouvelle génération de gangsters qui prennent des otages et qui tirent sur n'importe qui."

Le phénomène a pris des proportions spectaculaires au cours des dernières semaines, mais il se développe depuis deux ou trois ans.

Installé dans son confortable bureau de la Direction de la Police judiciaire, rue des Saussaies, le commissaire ressemble plus à un "jeune cadre" qu'à Maigret. Gilbert Raguideau est à l'aise et pas du tout sur la défensive comme le sont souvent les policiers face aux journalistes. Il a pratiqué son métier "sur le terrain", il est diplômé universitaire et il a voyagé, particulièrement en Amérique, y compris à Montréal qui, semble-t-il, lui est très familier. Pas de morale, pas de propagande "pro domo". C'est un technicien de la répression, qui paraît aimer ce métier et prend plaisir à en parler.

"C'est il y a deux ans qu'on a connu les premières prises d'otages dans le banditisme de droit commun, dit-il. Après une agression à Villefranche, les hommes ont emmené des otages. L'un d'entre eux fut abattu à Lyon. A Toulouse, des agresseurs ont négocié leur sortie d'une banque avec la même méthode. A Paris, il y a eu la fameuse affaire Jubin, au cours de laquelle des accusés prirent la fuite du palais de justice, entraînant avec eux un juge et un greffier. Ceux-ci furent bientôt relâchés, et les kidnappeurs appréhendés trois jours plus tard."

Même taux d'agression qu'aux Etats-Unis

Si la sécurité des personnes demeure plus grande en France qu'aux Etats-

par **Adèle Lauzon**

correspondance particulière au DEVOIR

Unis, le nombre d'agressions contre les établissements est égal dans les deux pays, compte tenu de la population. Il y a deux aspects distincts à considérer dans cette "gangstérisation" de la France: d'une part, l'accroissement quantitatif, d'autre part, la transformation du mode d'opération.

En ce qui concerne le nombre, la cause principale est simple et se démontre statistiquement. Entre 1969 et 1971, les banques françaises se rapprochent de leur clientèle en créant une multitude de petites succursales, à proximité, soit des grands ensembles d'habitations, soit de gros édifices à bureaux. C'est commode pour le client et valable pour la banque qui, dans une minuscule succursale, accumule un fonds de caisse quotidien de 50,000 à 100,000 francs. Cette sorte de banque représente pour le voleur une incontestable aubaine, parce qu'il y trouve une prise substantielle pour un minimum de risques. Dans un local exigu, l'agresseur est nez à nez avec le caissier qui n'est tout de même pas payé pour se faire tuer. Quant aux systèmes d'alarmes, il présentent de sérieuses lacunes. Trop sensible, au moindre faux mouvement il se déclenche de sorte qu'on croit toujours à une fausse alarme. Pas assez sensible, on ne l'entend pas. Il s'agit ici de systèmes peu coûteux qui présentent comme seul avantage, quand ils fonctionnent, d'alerter des gens qui doivent ensuite avertir la police.

"Bref, dit le commissaire, cela donne le temps au voleur de faire pas mal de chemin avant que nous puissions intervenir. Quant aux systèmes d'alarmes sérieux — ceux qui sont reliés directement à un poste de police, ils coûtent très chers et constituent une denrée rare. Vous connaissez le problème du téléphone à Paris. Des dizaines de milliers de demandes qu'on ne peut satisfaire, faute de câbles. Eh bien, les systèmes d'alarmes sont reliés au poste de police par câble téléphonique. Faut-il mettre un agent en faction devant chaque établissement bancaire? Il existe des milliers d'agences dans la région parisienne, sans compter les commerces.

Une coïncidence parfaite

"De toute façon, ajoute le commissaire, le rapport entre l'installation des mini-comptoirs bancaires et le nombre des agressions est évident dans les statistiques. Leur installation a commencé en 1968-69 et a duré jusqu'en 1971. Or, le nombre des agressions en 1968, fut de 806. En 1971, il passait à 1,763, c'est-à-dire qu'il a plus que doublé dans la période correspondant exactement à l'installation des petites agences. Par contre, en 1972, on a enregistré un accroissement infime de 40. En 1972, les banques avaient fini de quadriller la France avec leur nouveau système. Le plafonnement des agressions correspond exactement à cela."

La rentabilité est un autre facteur d'encouragement au banditisme. En 1969, la moyenne de gain par agression se chiffrait par 11,450 F. En 1972, elle passait à 37,200 F. Plus que le triple. Les endroits les plus souvent frappés sont les banques, les bureaux de poste, les caisses d'épargne, les transports de fonds et les bijouteries.

Géographiquement, la palme va à Paris, suivi de Versailles, (banlieue aisée de Paris), Lyon, Marseille, Montpellier, Lille. Soit l'axe nord-sud des villes commerçantes.

Un dernier chiffre surprend le profane: c'est la proportion du nombre d'agresseurs par agressions. Le commissaire principal Raguideau estime qu'une bande de six hommes commet en moyenne 100 agressions par deux ans avant d'être capturée. Ce ne sont que des calculs de moyenne parce que les bandes se font et se défont facilement. Les individus continuent à faire des coups mais en changeant de partenaires.

Ce que nous appelons chez nous le crime organisé n'existe pas en France. Même dans le domaine de la drogue. Par exemple le chimiste qui, à Marseille, accepte de transformer de l'opium, en héroïne, le fait par contrat individuel. Une fois le contrat exécuté et payé, le bonhomme est libre d'accepter ou de refuser un nouveau contrat.

"La drogue, dit le commissaire Raguideau, voilà un secteur que nous contrôlons bien à présent. Par exemple, il y a en ce moment une demande de dix kilos d'héroïne à Montréal. L'héroïne est à Marseille, mais personne n'ose se charger du passage parce que la surveillance est très efficace et la peine encourue de 20 ans de prison. La contre-partie, c'est que des trafiquants sont obligés de se reconvertir soit au proxénitisme, soit aux agressions armées. Ce qui contribue à aggraver la situation en ce domaine, tout comme le Marché commun qui, en ouvrant les frontières européennes, a permis aux gangsters d'aller se "planquer" à Francfort, Rome ou Bruxelles, jusqu'à ce qu'on les oublie.

"Mais tout cela fonctionne à un échelon réduit. Les Français, contrairement aux anglo-saxons et, curieusement, aux Latins, n'ont pas le sens de la discipline et de l'obéissance exigées par une grande organisation du crime. Les coups se préparent par association spontanée entre gens qui se connaissent."

L'accroissement du nombre de vols à mains armées depuis quelques années est passé relativement inaperçu du grand public parce qu'il n'offrait pas d'élément spectaculaire.

Des crimes sanglants

Ce qui frappe l'opinion à présent c'est la nature sanglante des agressions. Les Français sont nostalgiques du temps des anciens truands qui préparaient soigneusement leurs coups, cherchaient l'argent là ou ils étaient sûres d'en trouver. Ils ne tiraient jamais sur un policier, jamais sur un passant ni sur une personne qui se trouvait sur les lieux d'un vol à moins que celle-ci ne tente d'entraver l'opération ou la fuite. Ils avaient une sorte de code moral et un sens du travail bien fait, sans bavure.

Maintenant, ce n'est plus la même chose. Le bandit n'hésite pas à tirer et ne s'encombre pas de tabous. Comment en est-on arrivé là?

"Bien sûr, il y a l'atmosphère de violence qui se répand dans nos pays dits civilisés, explique le commissaire. Et puis, nous avons affaire à une nouvelle génération de bandits qui ont entre 20 et 30 ans. Ils sont pressés, veulent tout, tout de suite et sont à l'aise dans la violence. Ils n'ont pas une mentalité à se mettre en apprentissage chez un vieux truand et franchir les étapes progressivement comme ça se faisait avant. Eux aussi sont influencés par la société de consommation. Ils sont constamment sollicités par des objets de luxe, par une vie de luxe qu'ils ne connaîtront jamais en menant une vie normale. De plus, ils trouvent des armes facilement — des armes des Américains au Vietnam, de la guerre d'Algérie, des mercenaires du Congo etc., qui ont été vendues ou volées ici. Sans compter les armes importées des pays européens où elles sont en vente libre. Voulant profiter jeunes du luxe qui leur passe sous les yeux, facilement armés, décidés et violents, ils passent vite à des gros coups.

La hâte des agresseurs à se procurer les objets qu'ils convoitent aide la police dans son dépistage. L'achat d'une grosse voiture par un type qui n'en a pas les moyens peut être le point de départ d'une enquête fructueuse.

"Certe, nous avons affaire à un nouveau type de criminels. Mais les méthodes de la police demeurent à peu près les mêmes, souligne le commissaire. Surveiller, observer, faire des recoupements. Dans la prévention comme dans l'enquête. Ces gens-là ont leurs habitudes, leurs quartiers, leurs bars, leur cafés favoris. C'est surtout là qu'il faut les guetter.

"Et puis, la majorité des criminels-agresseurs ne sont pas intelligents.

"Durs, astucieux, oui, mais pas vraiment intelligents. Heureusement pour nous. Les criminels intelligents se dirigent vers l'escroquerie qui rapporte plus en moins de temps."



Les braves gens sont-ils encore en sécurité au coeur de Paris? "Assurément !" répond l'agent.

Que faut-il faire avec ces nouveaux criminels?

Le jeune commissaire croit aux vieilles méthodes.

"Changer les méthodes? Celles que nous avons suffisent. Changer la loi pour la rendre plus répressive? Non plus. Notre code date de Napoléon, il est suffisamment répressif. On a qu'à appliquer la loi. Les magistrats ont leur point de vue là-dessus. Ceux qui s'occupent de réhabilitation aussi. S'ils peuvent améliorer la situation tant mieux. Nous, nous sommes la police, la répression. Notre tâche consiste à retirer de la société des éléments dangereux pour un nombre d'années X.

"Augmenter les effectifs? On ne peut tout de même pas les augmenter à l'infini. Tant qu'on peut avoir au moins six hommes sur une enquête, assez de monde pour exercer une surveillance constante, les criminels se sentiront coincés et n'oseront plus bouger. Il ne s'agit pas tellement d'augmenter les effectifs de police mais d'identifier l'action là où elle est le plus nécessaire. Au cours des années, nous avons eu le terrorisme du FLN, puis celui de l'OAS. Heureusement, pendant ces périodes, le banditisme de droit commun est demeuré stable. Alors on a mis les efforts sur le terrorisme. Puis une période de tranquillité. Puis, les événements de 68. Après, nous avons mené une chasse implacable aux trafiquants de drogue. Avec succès. Maintenant, ce sont les hold-ups.

"Vous voyez, le travail de police est un éternel recommencement, conclut le commissaire principal Raguideau. On bouche un trou. L'eau jaillit ailleurs, on court à l'autre trou pour le boucher à son tour, et ainsi de suite. Pas besoin de nouvelles méthodes ni d'accroissement spectaculaire des effectifs. Jusqu'au jour hautement hypothétique où il faudrait colmater tous les trous en même temps... Alors..."

Drapeau ou pas Montréal est appelé à aller "plus haut et plus loin"

par Clément Trudel

Le maire Jean Drapeau, qui n'a "aucun commentaire" à émettre sur la présence de militants péquistes dans les rangs d'une opposition encore en voie de formation à Montréal, déclare qu'il faudra attendre le mois d'août avant d'être fixé sur sa candidature à la mairie.

Invité du club Richelieu-Montréal — qui devait recevoir le président du comité exécutif, Gérard Niding, retenu à Québec pour "pratiquer le sport de la monnaie", a dit le maire — M. Drapeau s'est fait hier tour à tour espiègle, sarcastique et rêveur, mais jamais sceptique sur le sort de Montréal, appelé à aller "plus haut et plus loin" et ce, "que je sois là ou pas".

Prouvant qu'il est ouvert aux périodes de questions, le maire eut à répondre en 35 minutes à six questions qui lui servirent de tremplins pour affirmer ou répéter sa confiance dans un Montréal fort, au sein d'un Québec qui ne saurait que profiter de ce "moteur" en marche continue; d'une ville dont la courbe ascendante ne saurait se démentir dans les 15 ou 20 années qui viennent.

Prolongeant ses réflexions amorcées récemment au Mount Stephen Club, M. Drapeau dit à ses hôtes du Richelieu qu'il est vrai qu'après 20 ans de vie publique, il se trouve plus près de la sortie que de l'entrée de la vie publique mais "il n'est pas question", selon le maire, que le Parti civique, fondé en 1960, s'éteigne. Après un long incursus sur les raisons qui ont poussé le Sieur de Maisonneuve à fonder sa ville, le maire Drapeau invite chacun des citoyens à s'interroger sur la "vocation" de sa ville, à faire son "examen de conscience" pour vérifier s'il fait bien sa part "dans un petit ou un grand domaine"...

Me Drapeau blague: sans doute auriez-vous préféré l'attraction de ce soir (dans l'un des clubs du Reine-Elizabeth). Il ironise: je reçois plus de publicité, semble-t-il, lorsque j'accepte de répondre à des questions que lorsque j'affirme des choses. Il possède surtout l'art des déclarations sibyllines: une station de radio a lancé un concours de devinettes sur le grand projet auquel s'est référé le maire au Mount Stephen, pour prédire que Montréal deviendrait la ville No 1... ce qui permettra de faire mon choix si jamais je n'avais rien de précis en tête.

La toute première question qui lui fut posée visait à faire préciser au maire si le 10 novembre il serait en lice. Question qu'il faut poser à pas mal de monde, répondra M. Drapeau. Cela ne dépend pas de ma seule volonté.

Le maire se donne un certificat de bonne santé mais retient aussi que sa santé pourrait, déplomatiquement, être invoquée pour ne pas briguer la mairie. Il ne tient pas à créer de suspense à ce sujet. C'est pourquoi "je me préoccupe davantage de remplir le mandat qui m'a été confié" et je verrai deux ou trois mois avant la date d'élections si je suis encore candidat.

Sur l'avenir de sa ville, Jean Drapeau est, on le sait, d'un optimisme débordant. Il y a 15 ans environ, la métropole connaissait une période d'inertie. Petit à petit, elle atteint le niveau d'une ville internationale. Certes, tout n'est pas parfait. "Pas une ville au monde est sans misère, sans taudis, sans inégalités, sans pollution..." Bref, on ne fera pas à Montréal l'injure de dire qu'elle n'est pas propulsée sur une orbite unique en Amérique du Nord.

Devant un auditoire en général sympathique à ses propos et à sa cause, le maire a aussi parlé de l'enquête présentement en cours sur le crime organisé. M. Drapeau soutient que ce n'était pas là le meilleur moyen de faire la lumière et que des millions de dollars auraient dû être versés aux services compétents de police pour recueillir des preuves servant à porter des accusations... et à des condamnations de criminels.

Le maire a aussi touché la question linguistique, faisant état d'un renversement presque complet des proportions d'entrevues "en français" à l'hôtel de ville... par exemple à des hommes d'affaires qui, neuf fois sur dix au début de son mandat, lui adressaient la parole en anglais. Maintenant, ce serait l'inverse.

Le chef du Parti civique soutient que nos "partenaires anglophones" ont compris que les francophones feraient de très mauvaises copies et que, par exemple, ce sont des quotidiens anglophones qui le félicitent d'insister sur la francisation des plaques indiquant les rues et avenues de Montréal.

L'autoroute est-ouest? Il n'est pas indispensable d'en terminer les travaux avant les Jeux Olympiques, répond le maire. Il ne nous appartient pas non plus, reprend-il, de fixer les priorités du gouvernement québécois en la matière. Me Drapeau estime qu'on pourrait, une fois inauguré le Parc Olympique, vérifier à l'usage si cette autoroute mérite d'être prolongée ou pas, en fonction des embouteillages prévus ou de la nette amélioration des transports en commun.

Les derniers mots du maire furent pour réitérer les difficultés où se trouve Montréal parce que les gouvernements supérieurs viennent gruger ses sources traditionnelles de revenus. La taxe de vente, par exemple, fut augmentée puis on la soumit au processus d'une "péréquation" qui joue presque infailliblement au détriment de Montréal, soutient le maire qui se plaint encore (sans la nommer) de la création d'une Loterie dérobée à son initiative locale.

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Dossier
ce soir à 22 heures
Des enfants comme les autres...
2e: L'enfant de parents désunis
Animatrice: Gisèle Deraspe

30 Dimanche
dimanche
à 11 heures
Les films inédits des frères Lumière sur le Paris 1900

La Semaine verte
dimanche à 12 heures
Entrevue de Paul Gérin Lajoie, prés. de l'ACDI, la Fédération canadienne de l'agriculture, les géraniums...



Le Français d'aujourd'hui
dimanche
à 16h30
Histoire de mots avec Gilles Lefebvre, Huguette Uguay
Texte: Claudine Thibodeau

5D
dimanche
à 17 heures
Des motifs d'espoir pour les catholiques polonais
Animateur: Louis Dumas

La Flèche du temps
dimanche
à 22 heures
La pente d'eau, une nouvelle méthode pour franchir les écluses...
Animateur: Paul-Emile Tremblay

On regarde Radio-Canada

C'est dans le Coach Superconfort que siège la pleine détente.



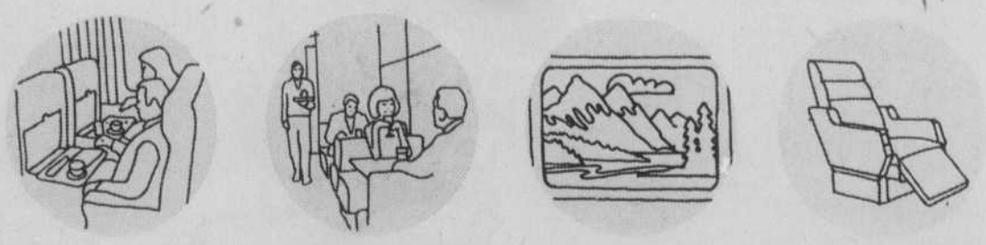
Au rythme effréné de la vie d'aujourd'hui, on se doit de voyager en pleine détente. L'esprit libre de tout souci de la route, à l'aise de circuler, de se rafraîchir et de se restaurer... et aussi de dormir.

Réservez-vous une place dans le Coach Superconfort du CN. Il ne vous en coûte qu'un léger supplément. Fauteuils spacieux munis d'appui-jambes rembourrés et de plateaux escamotables. Espaces plus grands. Liseuses individuelles. Ambiance accueillante. Fenêtres panoramiques.

Et quand le coeur vous en dira vous pourrez aller vous rafraîchir au café-bar. Ou y déguster un repas léger, chaud ou froid. Ou rapporter à votre siège super-confortable des sandwichs.

A destination des Maritimes ou de l'Ouest canadien, et tous les soirs entre Montréal et Toronto, le Coach Superconfort du CN vous emmène à la découverte des bons voyages, des voyages économiques, des voyages de pleine détente.

Parlez-en à un agent de voyages ou consultez le bureau des Ventes Voyageurs du CN. Demandez le calendrier des tarifs Rouge Blanc Bleu du CN. Vous verrez combien peu il en coûte de voyager CN.



Vivez moderne, voyagez CN